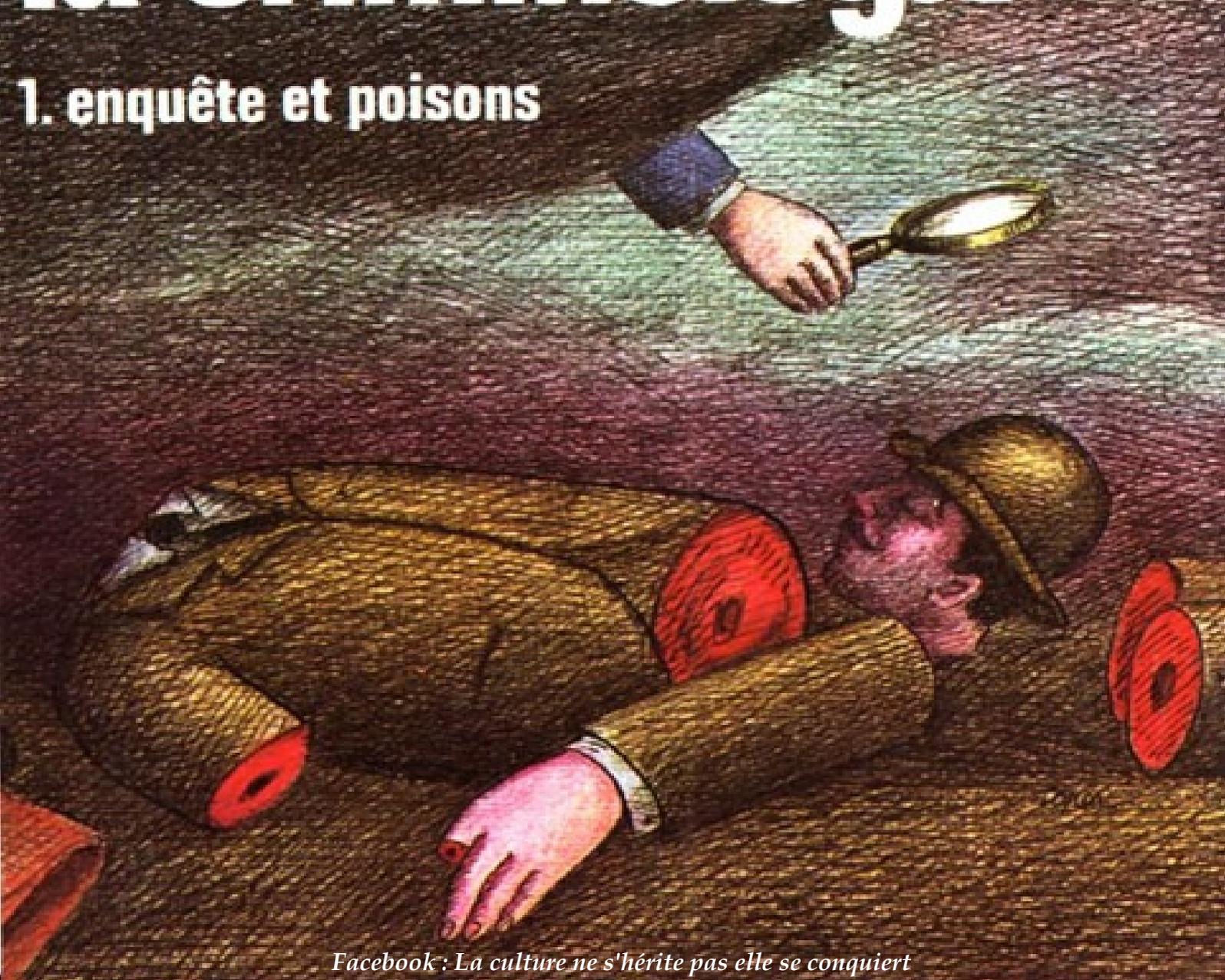


# JÜRGEN THORWALD

# la grande aventure de la criminologie

1. enquête et poisons



# La grande aventure de la criminologie

## I. Enquête et poisons

Éditions J'ai Lu

# JÜRGEN THORWALD ŒUVRES

LA DÉBÂCLE ALLEMANDE

LA GRANDE AVENTURE DE LA CRIMINOLOGIE :

I. ENQUÊTE ET POISONS

II. BISTOURI ET BALLES MEURTRIÈRES

HISTOIRE DE LA CHIRURGIE

LA FIN D'UN GRAND CHIRURGIEN

L'OASIS DE RÊVE

En vente dans les meilleures librairies



JÜRGEN THORWALD

# La grande aventure de la criminologie

## I. Enquête et poisons

Traduit de l'allemand par J.-M. URSYN

Cet ouvrage a paru sous le titre original :

DAS JAHRHUNDERT DER DETEKTIVE  
Weg und Abenteuer der Kriminalistik

© Droemersch Verlagsgesellschaft A. G. Zürich, 1964

Pour la traduction française :  
Ed. Albin Michel, 1967

# 1

## LE SCEAU INEFFAÇABLE ou les péripéties de l'identification

Lorsqu'en 1879, Alphonse Bertillon, auxiliaire au premier bureau de la préfecture de Police de Paris, fit son entrée triomphale dans les annales de l'Histoire en ouvrant la voie au développement de la criminologie moderne, il n'avait que vingt-six ans, et la police judiciaire française comptait à peine soixante-dix ans d'existence.

La Sûreté – c'est ainsi que s'appelait alors la police judiciaire en France – avait la réputation d'être la plus

ancienne, la plus expérimentée des polices criminelles du monde et elle était considérée comme leur berceau. Les soixante-dix années de son histoire remontent au temps de Napoléon. S'il est vrai qu'auparavant une organisation policière existait en France, il faut reconnaître quelle servait plutôt à surveiller et à arrêter les ennemis politiques des rois qu'à poursuivre les malfaiteurs. Ainsi, vers la seconde moitié de l'ère napoléonienne, Henri, chef du « premier bureau » de la préfecture de Police de Paris, chargé de la répression des crimes, n'avait à sa disposition que vingt-huit juges d'instruction et quelques inspecteurs. Les rues de la capitale offraient alors à une troupe de bandits et de voleurs un terrain propice à tous les exploits. Mais ce n'est qu'en 1810, lorsque les guerres napoléoniennes provoquèrent le relâchement des liens sociaux, lorsque la vague de banditisme menaçait de s'étendre dans tout Paris, que sonna l'heure de la Sûreté ; en même temps, le destin frappa à la porte d'un homme dont les bonnes comme les mauvaises actions devaient laisser des traces visibles encore soixante-dix ans plus tard ; cet homme, fondateur de la Sûreté, s'appelait Eugène-François Vidocq.

Jusqu'à cinquante-trois ans la vie de Vidocq ne fut qu'une suite tumultueuse d'aventures extraordinaires : fils d'un boulanger d'Arras, il fut consécutivement forain, soldat, marin, montreur de marionnettes, prisonnier de droit commun (pour avoir rossé un officier qui avait séduit une de ses amies) et évadé. Afin de recouvrer la liberté, il endossa un jour l'uniforme volé à un gendarme, un autre jour il se jeta du haut d'une tour de prison dans les eaux d'une rivière. Repris chaque fois, il fut finalement condamné à vingt ans de travaux forcés, enchaîné, puis envoyé au bagne. Durant des années il y vécut côte à côte avec les plus dangereux malfaiteurs, entre autres avec les membres de la fameuse tribu des criminels Cornu qui préparait ses

enfants au meurtre en les faisant jouer avec des têtes de morts. En 1799, Vidocq réussit enfin sa troisième et dernière évasion. Installé à Paris, il y exerça au cours des dix années suivantes le métier de marchand de vêtements. Mais pendant tout ce temps, ses anciens compagnons de geôle lui reprochèrent sa trahison avec tant de véhémence qu'il en vint, emporté par sa haine et son dégoût envers eux, à prendre la plus importante décision de sa vie : il se rendit à la préfecture de Police de Paris et proposa de travailler pour elle en mettant à sa disposition sa connaissance du « milieu », à condition toutefois que le cachot lui fût épargné.

Soixante-dix ans plus tard, les représentants de la Sûreté éprouvaient une certaine gêne quand on leur parlait de Vidocq et de la façon dont la Sûreté était née. La vie de Vidocq jusqu'en 1810 n'était-elle pas tout de même en contradiction avec l'idée que l'on se faisait de la carrière et du passé d'un agent de police, et plus encore du chef de la police judiciaire ? On oubliait pourtant les graves difficultés auxquelles devaient faire face Henri et le baron Pasquier, préfet de la police parisienne, quand, en 1810, ils prirent l'étonnante décision de confier à Vidocq la tâche de combattre les activités criminelles. Pour dissimuler à la pègre le véritable rôle de Vidocq, on simula une arrestation, puis on camoufla sa libération en une nouvelle évasion réussie. Vidocq établit par la suite son quartier général non loin de la préfecture de Police, dans un sombre immeuble de la petite rue Sainte-Anne. Selon son principe que « seuls les criminels peuvent combattre les criminels », il choisissait lui-même ses collaborateurs.

Au début, il eut à son service quatre, puis douze et enfin vingt anciens condamnés qu'il payait sur des fonds secrets et maintenait sous une discipline de fer. En une seule année, aidé uniquement par douze hommes, il arrêta huit

cent douze assassins, bandits, voleurs, escrocs, délinquants, et des quartiers entiers, où aucun juge d'instruction ou inspecteur ne se serait hasardé auparavant, furent débarrassés de leurs criminels.

En dépit des critiques dont elle fut l'objet, l'organisation de Vidocq, appelée la Sûreté quelque temps après, se transforma au cours des vingt années suivantes en un premier noyau de la police judiciaire française. De nombreux costumes servant au déguisement de sergents, des cachettes dans les quartiers infestés par les malfaiteurs, des arrestations simulées, l'introduction dans les prisons d'indicateurs qui, leur tâche accomplie, avaient droit à une évasion truquée ou à un prétendu décès, permirent à Vidocq de s'assurer un flot continu de renseignements.

Une connaissance intime de la pègre, de ses membres, de ses habitudes et méthodes ; la patience et la faculté de s'identifier au personnage recherché ; les contacts personnels pour ne jamais oublier « le visage du criminel » ; une mémoire visuelle exceptionnelle et des dossiers contenant des renseignements sur les malfaiteurs connus, leur activité et leur signalement constituaient la base de son travail. Lorsqu'il devint impossible de tenir secret son rôle en tant que chef de la Sûreté, Vidocq, toujours fidèle au principe de garder en mémoire les traits des criminels, commença à visiter régulièrement les prisons.

A peine Vidocq s'était-il retiré, en 1823, qu'un nouveau préfet de Police, Henri Gisquet, refusait d'admettre que la police judiciaire de Paris se composât d'anciens repris de justice. Vidocq, de son côté, devenu propriétaire d'une agence de détectives privés (probablement la première au monde), commerçant prospère, écrivain et fournisseur d'idées pour les romans du grand Balzac, connut une certaine aisance à la fin de ses jours. Il mourut en 1857.

Allard, Canler, Claude et, en 1879, Gustave Macé, tous bourgeois, prirent la suite de Vidocq à la tête de la Sûreté. Celle-ci survécut à quatre changements politiques : l'arrivée des Bourbons après Napoléon, la monarchie de Juillet de Louis-Philippe d'Orléans, le retour à l'Empire sous Napoléon III et enfin la naissance de la III<sup>e</sup> République. La Sûreté quitta le sombre immeuble d'autrefois situé dans la petite rue Sainte-Anne pour une maison non moins triste du quai de l'Horloge et finalement s'installa à la Préfecture même, quai des Orfèvres. Les vingt-huit subordonnés de Vidocq, ses collaborateurs au passé chargé, furent remplacés par plusieurs centaines d'inspecteurs, bourgeois plus ou moins respectables. Mais aucun des chefs de la Sûreté, que ce fût Allard, Canler, Claude ou Macé, n'abandonna les règles établies par Vidocq : ils avaient à leur solde et employaient un nombre toujours croissant de malfaiteurs qui leur servaient d'indicateurs et d'agents. Les interdits de séjour, rentrés clandestinement à Paris, étaient placés au moment de leur nouvelle arrestation devant l'alternative : collaborer avec la Sûreté ou reprendre le chemin de la prison. La Sûreté ne cessa jamais non plus d'utiliser dans les prisons des agents provocateurs (appelés « moutons ») qui devaient gagner la confiance de leurs compagnons de cellule et obtenir des renseignements. Suivant l'exemple de Vidocq, les inspecteurs se rendaient à intervalles réguliers dans les prisons où, afin d'exercer leur mémoire visuelle et apprendre à retenir les traits des criminels, ils obligeaient des détenus à marcher en rond dans la cour en les observant attentivement. Ce « défilé » constituait le meilleur moyen qui permettait de reconnaître les récidivistes et d'identifier ceux qui, étant recherchés, se trouvaient arrêtés par hasard.

Les archives de Vidocq, transformées en un immense fichier, formaient maintenant des piles de dossiers qui

s'entassaient dans les hautes salles de la Préfecture, peu accueillantes, poussiéreuses, éclairées au gaz. C'est là que s'accumulaient environ cinq millions de fiches, chaque malfaiteur connu ayant sa carte qui indiquait son nom, son signalement, ses condamnations et contenait des renseignements sur son passé. Le volume de ce gigantesque fichier ne cessait d'augmenter, car tous les hôtels, toutes les auberges et tous les étrangers venus dans le pays étaient contrôlés. Quand, dans les années 1840, grâce à la récente invention de la photographie, on essaya pour la première fois dans une prison de Bruxelles de fixer les traits d'un détenu, Paris adopta immédiatement ce nouveau procédé facilitant l'immatriculation et l'identification des criminels. Environ quatre-vingt mille photographies se trouvaient rassemblées à la Préfecture. Mais bien que les étrangers se soient étonnés de la rapidité avec laquelle leurs compatriotes criminels cherchant refuge à Paris étaient arrêtés et bien que cet étonnement ait contribué à créer une renommée légendaire à la police française, la Sûreté, en cette année 1879, traversait une crise profonde.



Les règles et les critères selon lesquels l'Histoire choisit ceux qui deviennent des pionniers et des héros restent mystérieux. Lorsqu'elle fit appel à Alphonse Bertillon, lui demandant de surmonter une crise latente et, qui plus est, d'ériger un nouveau monument à la gloire de la criminologie, tout semblait indiquer qu'elle avait pris une décision pour le moins surprenante. Alphonse Bertillon était un jeune homme au visage pâle, maigre, triste et froid ; ses mouvements étaient lents, sa voix sans timbre. Il souffrait de troubles digestifs, d'insupportables crises de migraine,

saignait du nez. Inaccessible et renfermé, il froissait son entourage. Il était aussi taciturne, méfiant, sarcastique, terriblement rancunier, agaçant par son pédantisme excessif, absolument insensible aux joies esthétiques de la vie. Dépourvu de tout sens musical, il en venait, pendant son service militaire, à compter les notes émises par la trompette pour distinguer la sonnerie du réveil de celle de l'appel. Un de ses rares amis avoua plus tard qu'il avait « un caractère particulièrement désagréable ». Au début de l'année 1879, une personne en visite à la Préfecture éclata de rire lorsqu'elle apprit que ce même Bertillon était le fils du Dr Louis-Adolphe Bertillon, médecin estimé, statisticien, vice-président de l'Association des anthropologues, et petit-fils d'Achille Guillard, naturaliste et mathématicien. Il était, en effet, difficile de comprendre que ce fils et petit-fils d'hommes aussi remarquables eût été à trois reprises renvoyé des meilleures écoles françaises à cause de ses progrès insuffisants et d'une conduite inqualifiable, qu'il eût été congédié par une banque après trois semaines de stage seulement, qu'il n'eût connu aucun succès en tant que précepteur en Angleterre et enfin qu'il n'eût pu obtenir le poste d'auxiliaire à la Préfecture que grâce aux relations de son père.

Le bureau de Bertillon occupait un des coins d'une grande salle où s'amassaient les fiches des criminels français. En été, une chaleur insupportable y régnait et en hiver un froid glacial engourdissait les jambes et obligeait de porter des gants pour écrire. Installé là, Bertillon, plus ou moins boudé par les autres, passait ses journées à reporter sur les fiches les renseignements notés pas les inspecteurs lors des arrestations et des interrogatoires des malfaiteurs.

Au cours de ce printemps timide de l'année 1879, il transcrivait, les mains raidies par le froid, les signalements des criminels fournis par des inspecteurs qui suivaient une

routine adoptée depuis longtemps. Ces signalements étaient d'une uniformité exaspérante. Bertillon lisait : « grand », « petit », « moyen », « visage normal », « aucun signe particulier ». C'étaient bien des caractéristiques communes à des milliers d'hommes. Les fiches portaient des photographies, mais celles-ci étaient faites par des hommes de métier qui se considéraient comme des « artistes ». Plus « artistiques » que claires, elles déformaient souvent les traits, les détenus ne se laissant pas photographier facilement.

Tout ce qui passait alors entre les mains de Bertillon constituait la preuve accablante que la Sûreté était en crise. Depuis le triomphe de Vidocq, depuis l'époque où il avait mis en pratique ses méthodes, le monde, la société, et avec eux le caractère et le comportement du milieu criminel, avaient changé. Mais le public était à peine conscient de ces transformations. Jusqu'en 1879, peu de personnes s'étaient consacrées à des recherches sérieuses pouvant jeter quelque lumière sur les fondements sociologiques, biologiques et psychologiques du milieu criminel et sur les raisons de son extension. Ce nombre restreint de savants comprenait un astronome et statisticien belge, Adolphe Quételet, qui, au cours de la dernière décennie du XIX<sup>e</sup> siècle, essaya d'établir statistiquement le nombre de malfaiteurs et de préciser leur pourcentage par rapport à toute l'humanité. De son côté, un psychiatre italien, Cesare Lombroso, entreprit d'importantes études pour déterminer la physiologie et la psychologie des criminels. Dans les prisons et centres de redressement de Pavie, il mesura les crânes d'innombrables internés et arriva à la conclusion que chaque criminel était reconnaissable grâce à certaines anomalies dans la structure crânienne ; ces anomalies le différenciaient d'autres hommes et le rapprochaient des animaux. Lombroso affirmait que le criminel était le produit

de l'atavisme et qu'il représentait un recul par rapport au progrès de l'humanité : de par ses origines, il était voué au crime. Depuis 1876, c'est-à-dire depuis trois ans, le livre de Lombroso, *L'uomo delinquente*, qui provoqua une certaine sensation, avait éveillé l'intérêt de quelques savants pour le phénomène de la criminalité. Mais pour le reste, cette criminalité continuait à être un ensemble d'actes concrets, réprimés par des pénalités, un monde pratiquement inexploré qui, circonstance grave, avait en 1879 un aspect différent de celui du début du siècle. Son trait caractéristique était le nombre de criminels qui croissait proportionnellement à celui de la population et au développement de l'industrialisation.

L'extraordinaire faculté de Vidocq de garder dans sa mémoire les visages de malfaiteurs était sûrement unique ; mais même cent Vidocq n'auraient pas suffi pour retenir les traits de tous ces hommes qui, vers les années 1880, grossissaient, en commettant des méfaits de tous genres, grands et petits, cette lie humaine, toujours plus vaste. Le relèvement général du niveau de l'intelligence et de l'instruction s'accompagnait d'un développement de l'intelligence des criminels : les « moutons », pas assez nombreux, n'arrivaient pas à susciter les confidences et à détecter parmi leurs compagnons de cellule ceux qui avaient changé de nom et d'aspect extérieur afin de dissimuler leurs précédentes condamnations. Les criminels se laissaient de moins en moins prendre aux astuces provocatrices consistant par exemple à être salué par un inspecteur comme une vieille connaissance. Quant aux primes versées pour identification d'un repris de justice, elles devenaient sans objet ; en effet, de plus en plus souvent, des inspecteurs, de connivence avec des détenus, déclaraient, en dépit de toute vérité, pour se partager ensuite la récompense, avoir reconnu dans tel ou tel autre

homme un criminel recherché. Tout ceci entraînait des abus, des carences et des erreurs lourdes de conséquences.

Le fichier, qui pour Vidocq n'était qu'un aide-mémoire, devint par la force des choses l'arme principale servant à identifier les criminels. Mais depuis fort longtemps, il avait pris trop d'importance au détriment de sa clarté. Son classement alphabétique ne pouvait être d'aucun secours, car les voleurs, les délinquants, les falsificateurs, les escrocs et les assassins changeaient d'identité. Une répartition selon l'âge, le genre ou les méthodes de travail des malfaiteurs ne permettait pas non plus de constituer de petits fichiers plus faciles à consulter. Les photographies devenaient, elles aussi, de moins en moins utiles : les archives en comptaient quatre-vingt mille, et, dans ces conditions, il était impossible d'effectuer les comparaisons entre la photo d'un homme récemment arrêté et celle d'un ancien condamné. Un registre de noms était ici autant dépourvu de sens qu'un fichier de signalement. Dans un cas grave, les inspecteurs et les agents passaient des journées entières pour retrouver la photo d'un seul repris de justice.

C'était ce monde, gros d'incertitudes continues, qui devait surtout frapper Alphonse Bertillon quand il noua ses premiers contacts avec la police et la Sûreté.



Le 15 mars 1879, Bertillon commença son travail comme auxiliaire. A peine quatre mois plus tard, il se révélait que l'Histoire avait bénéficié d'un extraordinaire coup de chance lorsqu'elle décida de placer Bertillon précisément dans un coin poussiéreux de la Préfecture de la police parisienne.

Si tant est que Bertillon ait eu un caractère désagréable

et une existence casanière, il n'empêche qu'il avait grandi (et ceci apparaissait à ce moment-là comme un fait important) dans une famille chez qui on accueillait souvent des hommes qui contribuèrent à ce que le XIX<sup>e</sup> siècle devienne le siècle des sciences naturelles. Dans sa demeure familiale régnait en maître cet esprit qui, curieux des lois de la nature, avait rompu, depuis quelques dizaines d'années, les barrières traditionnelles des croyances et des conceptions du monde. Encore enfant, Bertillon connaissait le nom de Charles Darwin qui, dans son livre bouleversant *De l'origine de l'espèce par voie de sélection naturelle*, avait ébranlé le dogme biblique concernant l'histoire de la création et démontré que tous les êtres vivants étaient soumis à un long processus biologique de développement. Bertillon entendait parler de Louis Pasteur qui découvrit les bactéries et révolutionna la médecine, de Dalton, Gay-Lussac, Berzelius, savants qui ouvrirent des voies insoupçonnées à la chimie ; les noms des anatomistes, physiologistes, biologistes qui exploraient les domaines mystérieux de la vie et du passé des hommes et des animaux lui étaient familiers. Il s'asseyait souvent aux pieds de son grand-père, lorsque celui-ci rangeait les plantes d'après leurs espèces et familles, puis les classait alphabétiquement. Il voyait son père et son grand-père qui, voulant savoir s'il existait un rapport quelconque entre la forme de la tête et le progrès spirituel des hommes, mesuraient – c'était presque un « rite sacré » – d'innombrables crânes humains appartenant à toutes les races. Maintes fois, le nom de Quételet lui avait sonné aux oreilles ; il savait que ce statisticien s'était non seulement intéressé à la criminologie, mais entendait démontrer aussi que le développement physique des hommes était soumis à des règles bien strictes. Enfant, il contempla avec son père et son grand-père « Les courbes de Quételet » qui

prouvaient que les hommes pouvaient être divisés en des groupes définis selon les dimensions de leur corps : il y avait exactement autant de nains que de géants, autant d'hommes très grands que de très petits, autant de grands que de petits ; les moyens cependant formaient la masse la plus importante. Durant des années, il vit son père et son grand-père prendre des mesures afin de vérifier les thèses de Quételet selon lesquelles il n'existait pas sur la terre deux hommes dont les mensurations fussent absolument identiques ; d'après les mêmes thèses, la chance de trouver deux hommes ayant une taille tout à fait pareille était d'une contre quatre. Bertillon n'éprouvait aucun enthousiasme pour le latin et les autres disciplines enseignées dans les écoles françaises, mais il garda toute sa vie le souvenir des travaux anthropométriques effectués par son père et par d'autres anthropologues.

En juillet 1879 – en pleines chaleurs parisiennes – comme il copiait et remplissait l'une de ses multiples fiches, une idée lui vint à l'esprit. Cette idée – il le reconnut plus tard – naquit de sa colère contre l'absurdité et la stérilité de son travail, et aussi de ses souvenirs de jeunesse. Pourquoi, se demanda-t-il, dissipait-on l'argent, le temps et les forces humaines en des recherches qui, destinées à établir l'identité des criminels, devenaient de moins en moins fructueuses ? Pourquoi se cramponnait-on à d'anciennes méthodes, grossières et imparfaites, alors qu'on avait découvert, grâce aux sciences naturelles, « la marque de Caïn », les mensurations du crâne, qui sans erreur possible distinguaient un homme d'un autre ?

Bertillon ne savait pas que dix-neuf ans plus tôt, en 1860, le directeur de la prison de Louvain, Stevens, s'était intéressé aux découvertes de Quételet et avait suggéré – en vain d'ailleurs – de prendre les mesures des prisonniers adultes, dont les mensurations, en raison de leur âge,

n'allaient plus subir de changement. Selon Stevens, il importait de noter les mesures suivantes : tour de tête et de poitrine, longueur des oreilles et des pieds. Il était convaincu de pouvoir se procurer ainsi des données que nul déguisement, changement de nom ou transformation physique ne pourraient démentir.

Stimulé par les sarcasmes de ses collègues ou leur air ébahi, Bertillon commença, vers la fin du mois de juillet, d'examiner attentivement les photographies des détenus. Il les plaçait côte à côte et comparait la forme du nez ou celle des oreilles. Il en vint ensuite à demander l'autorisation de prendre les mensurations des prévenus à leur passage au service d'identification. On en fit d'abord des gorges chaudes, mais finalement on céda aux instances de Bertillon, ce qui ne manqua pas de provoquer une hilarité générale. Avec un acharnement coléreux, il s'attela à sa tâche, et, en quelques semaines, parvint à réunir un nombre important de données anthropométriques. Il mesurait la taille des détenus, la longueur et la circonférence de leur crâne, la longueur de leurs doigts, de leurs bras et de leurs pieds. Il s'aperçut alors que, chez un individu, certaines de ces mensurations pouvaient être identiques à celles d'un autre, mais qu'elles ne l'étaient jamais toutes ensemble.

Au cours de ce mois d'août étouffant, Bertillon souffrait de fréquentes migraines et de saignements de nez. Pourtant, cet homme, apparemment sans ambition et sans but précis dans la vie, était comme galvanisé par la puissance de son « idée ». Vers le milieu du mois, il rédigea un rapport pour exposer les moyens qui, selon lui, permettraient de résoudre définitivement le problème du signalement des criminels. Il l'adressa à Louis Andrieux qui, depuis le mois de mars 1879, assumait la direction des services de la Préfecture de Paris. Son rapport resta sans

réponse.

Bertillon ne se découragea pas pour autant. Tôt le matin, avant l'ouverture des bureaux, il se rendait à la prison de la Santé, où il effectuait ses recherches anthropométriques qu'accompagnaient invariablement les remarques ironiques du personnel et les gouailleries des détenus. Lorsque, le 1<sup>er</sup> octobre 1879, il accéda au rang d'employé aux écritures, il fit remettre au préfet un second rapport. Se référant à la loi de Quételet, selon laquelle deux hommes de taille identique ne se rencontraient qu'une fois sur quatre, il y constatait que chez les adultes l'ossature s'arrêtait dans son évolution. Une deuxième mesure, disait-il, ajoutée à celle de la taille, le tour de poitrine par exemple, réduisait, dans la proportion de 1 contre 6, la possibilité de trouver deux individus identiques. Avec onze mesures différentes cette possibilité diminuait considérablement et, selon le calcul des probabilités, baissait jusqu'à atteindre la proportion de 1 contre 4 191 304. Quatorze mesures la ramenaient à 1 contre 286 435 456. Quant au choix des éléments anthropométriques, il ne présentait aucune difficulté : on pouvait, outre la taille de l'individu, prendre la longueur et la largeur de son crâne, la longueur de ses doigts, de ses avant-bras et de ses pieds. Les méthodes utilisées jusque-là et servant à établir un signalement, continuait Bertillon, étaient trompeuses, l'identification fondée sur l'aspect extérieur ne donnait pas satisfaction, les photographies induisaient en erreur, l'abondance des archives rendait laborieux un contrôle efficace. En revanche, l'anthropométrie apportait une certitude absolue, elle excluait toute confusion, tout malentendu. De plus, lui, Bertillon, avait élaboré un système de classement de fiches permettant de vérifier en quelques minutes si les mensurations d'un individu n'avaient pas été consignées déjà au fichier.

Bertillon profita ici de l'expérience de son père qui classait les mensurations anthropologiques en trois groupes distincts : les grandes, les moyennes, les petites. En utilisant ce critère, il était facile, selon Bertillon, d'ordonner un « sommier » de 90 000 fiches de façon à pouvoir sortir en un minimum de temps le carton désiré ; la longueur du crâne, notée en premier lieu, permettait de départager le fichier, selon que cette longueur fût grande, moyenne ou petite, en trois groupes, chacun de 30 000 cartes environ. La deuxième mesure, la largeur du crâne, introduisait, toujours selon le même critère, un classement plus poussé qui donnait neuf groupes, chacun de 10 000 fiches environ. Avec onze mesures, on obtenait un tel fractionnement du fichier que chaque compartiment contenait de 3 à 20 cartes seulement.

Ce qui pour Bertillon semblait être tout à fait clair n'était pour le profane qu'un langage inintelligible ; en outre, son rapport, fort confus, rendait la compréhension de ses idées encore plus ardue. Son instruction comprenant des lacunes considérables, Bertillon n'avait jamais appris à s'exprimer clairement. En construisant ses phrases, il cédait à son impétuosité, en formulant ses pensées il manquait de précision. Son pédantisme le poussait à se répéter constamment. Bertillon pourtant était tellement sûr de son fait que, chaque jour, il attendait fébrilement la réponse du préfet. Soudain, il avait l'impression d'avoir trouvé un sens à sa vie ; il sentait qu'il allait démontrer à tout le monde « qu'il n'était ni un homme sans avenir ni une brebis galeuse au sein de sa famille ».

Au bout de quinze jours d'une tension toujours croissante, le préfet l'invita à lui rendre visite. Plus gauche et timide que jamais, blême d'émotion, Bertillon entra dans le bureau d'Andrieux pour y connaître une amère déception. Louis Andrieux, politicien par vocation (il appartenait au parti

républicain), avait accédé au poste de préfet, soutenu par ses relations et poussé par des combinaisons savantes qu'il avait su exploiter. Il ne s'était jamais intéressé ni à la statistique ni aux sciences mathématiques ; sa connaissance du métier de policier était limitée. Décontenancé par les idées de Bertillon, il avait transmis le rapport à Gustave Macé, chef de la Sûreté à l'époque.

Macé, bien que policier expérimenté, éprouvait une méfiance innée devant toute théorie et tout théoricien. Un sens pratique très développé l'avait aidé à gravir progressivement les échelons hiérarchiques à la Sûreté, du plus bas au plus élevé. En 1869, alors qu'il était inspecteur, il avait réussi à démasquer l'auteur d'un crime commis à Paris (il s'agissait de l'affaire Voirbo) et jouissait depuis d'une grande renommée.

On avait découvert dans un puits un corps dépecé, enveloppé d'une toile soigneusement cousue. Tout Paris s'en était ému. Macé, guidé par son sens d'observation, avait trouvé non seulement la piste qui conduisait de ces macabres restes humains à un tailleur, du nom de Voirbo, mais avait également prouvé à celui-ci qu'il avait découpé le cadavre dans son logement. La façon dont il avait établi cette preuve était tout à l'honneur de ses facultés de déduction : en partant du principe qu'un dépeçage devait entraîner une abondante perte de sang, Macé avait surtout examiné le plancher ; celui-ci, cependant, visiblement nettoyé à fond, ne présentait aucune trace suspecte. Ayant constaté toutefois que le sol était très inégal, l'inspecteur comprit que l'eau versée par Voirbo avait provoqué, là où elle s'était infiltrée et d'où elle s'était ensuite écoulee lentement, un gonflement du bois. Il avait suffi alors de soulever les planches pour découvrir une grande quantité de sang coagulé. Mis en présence de cette découverte, Voirbo avoua son crime. Il avait volé et tué un ami, un

certain Bodasse, puis l'avait dépecé.

Cette méthode fondée sur la déduction, et qui permit à Macé de résoudre bon nombre d'énigmes policières, garda toujours une place privilégiée dans la criminologie. Mais il était clair que Macé, trop attaché à ses idées sur l'importance de l'expérience personnelle, du sens pratique et de la « mémoire visuelle », n'était pas dans des dispositions nécessaires pour examiner avec bienveillance les propositions de Bertillon. Dans son rapport adressé à Andrieux, il se borna à souligner que le travail de la police ne se prêtait pas aux expériences des théoriciens. De son côté, Andrieux ne fut que trop heureux d'approuver l'opinion de Macé qui sanctionnait en quelque sorte son incapacité à comprendre les projets de Bertillon. Le jour de l'entrevue, le préfet accueillit son subordonné par cette phrase restée célèbre : « Voyons, Bertillon, je crois savoir que vous êtes un employé du vingtième grade et que vous travaillez chez nous depuis huit mois à peine... Et déjà vous voulez avoir des idées ? Votre rapport semble être une plaisanterie... »

Mal à l'aise, Bertillon bredouilla : « Monsieur le préfet, permettez-moi... »

Andrieux le lui permit. Mais Bertillon, déjà incapable en temps normal d'exprimer clairement ses pensées, ici, en proie à l'affolement, s'embrouilla dans des considérations chaotiques qui n'expliquaient rien. Quelques instants après, Andrieux lui coupa brutalement la parole : « Si une fois de plus, lui dit-il, vous vous mettez en tête de faire admettre vos idées par la Préfecture, votre congé ne saurait tarder. » Tandis que Bertillon, abattu, furieux, mais aussi plus buté que jamais, réintégrait son « coin » dans la salle poussiéreuse, Andrieux avertit son père du danger que pouvait provoquer le comportement de son fils et lui demanda de veiller à ce que le jeune employé se consacraît exclusivement au travail qui lui était confié, sans essayer à

l'avenir d'empiéter sur des domaines dépassant ses compétences. Dans le cas contraire, il se verrait malheureusement obligé d'exiger la démission du jeune Bertillon.

Le Dr Louis-Adolphe Bertillon avait connu, à cause de son fils, tant de déceptions, qu'exaspéré, il le convoqua immédiatement. Irrité, il exigea des explications. Toujours sous l'emprise de la colère, il jeta un coup d'œil sur une copie du rapport adressé à Andrieux. Mais à peine eut-il terminé cette lecture qu'il s'apaisa. « Excuse-moi, dit-il (un témoin de la scène raconta que le docteur paraissait profondément ému), je n'osais point espérer que tu trouverais ta propre voie. Et celle-ci justement est bien à toi. Il s'agit là d'une science qui ne manque pas de finesse et qui révolutionnera les méthodes policières. Je vais l'expliquer à Andrieux... Il faut qu'il le comprenne, il le faut... »

Le lendemain, Louis-Adolphe Bertillon se présenta à la Préfecture et essaya d'obtenir une audience du préfet. En vain. Il s'adressa alors au député Gustave Hubbard, secrétaire général au ministère des Finances, et réussit à le gagner à sa cause. Hubbard fit intervenir ses relations. En vain également. Il apprit toutefois que Andrieux, moins convaincu à présent de la justesse de son attitude, avait perdu de son assurance, mais, pour des raisons de prestige, désirait rester fidèle à son principe de ne jamais revenir sur une décision. Il n'y avait donc qu'un seul espoir : Andrieux ne sera pas éternellement préfet. Alphonse Bertillon n'avait qu'à attendre et patienter. De toute façon, cela ne saurait durer longtemps.

Longtemps ? Qu'est-ce que cela voulait dire pour Bertillon ? Un an ? Deux, cinq, dix ? Des journées et des mois à passer comme employé aux écritures en accomplissant un travail dont l'inutilité lui sautait aux yeux ?

Des années où ne le quitterait jamais le sentiment de connaître un chemin menant au succès et de savoir que son accès lui était refusé ? Résigné, Bertillon se sentit une fois de plus envahi par cette apathie qui si souvent lui avait fait essuyer des échecs, que ce fût à l'école ou dans la vie. Mais son père veillait. Il lui demanda de maîtriser son impatience et prononça cette phrase prophétique qui ne pouvait le laisser indifférent : « Tu verras, grâce à toi, la police reconnaîtra la valeur de la science. Tu apprendras à la police française à se servir de la science dans son travail. »

Louis-Adolphe Bertillon ne pouvait savoir qu'à la même époque – l'Histoire n'est-elle pas pleine de ces hasards ? – mais dans une autre partie du monde deux hommes se penchaient sur le même problème que son fils venait de résoudre.

Du jour au lendemain, pour ainsi dire, la criminologie scientifique venait de naître.



Les philosophes prétendent parfois que les lumières de toute connaissance nous viennent de l'Orient.

Ont-ils raison ? Ou bien un énigmatique concours de circonstances joua-t-il en l'occurrence une fois de plus ? Quoi qu'il en fût, la lettre que dictait en 1877 à Hooghly, capitale du district du même nom en Inde, un officier de l'administration britannique, William J. Herschel, en était la preuve.

Relativement jeune, quarante-quatre ans à peine, Herschel ne jouissait pas d'une santé brillante ; il souffrait d'une affection amibienne et d'accès de fièvre. Son visage, couvert d'une barbe épaisse, était pâle, ses joues creuses, ses yeux sans éclat, sa voix résonnait faiblement. Mais en

ce moment, il rassemblait toute son énergie pour transmettre à la lettre qu'il dictait et qui lui tenait tellement à cœur, la conviction dont lui-même se sentait pénétré.

Cette lettre était adressée à l'Inspecteur général des prisons du Bengale. Elle portait la date du 5 août 1877. Voici son texte : « J'ai l'honneur de vous soumettre ci-joint une étude sur une nouvelle méthode d'identification. Elle consiste à prendre l'empreinte de l'index et du majeur de la main droite (pour en simplifier l'application, on se limitera à ces deux empreintes seulement) de la façon dont on appose un cachet. On utilise l'encre à tampon ordinaire... Ce procédé est aussi facile que l'apposition de n'importe quel cachet. J'en ai fait l'expérience avec des détenus, avec des personnes se présentant au bureau de l'état civil ou lors du paiement des pensions et, depuis des mois, je n'ai pas eu à me plaindre du moindre inconvénient. Chaque personne à Hooghly qui dépose actuellement une demande en vue d'obtenir un document officiel est obligée de fournir ses empreintes digitales. Jusqu'à présent, nul n'a protesté contre cette règle. Je crois que si l'on décidait d'appliquer partout ma méthode, on mettrait fin, une fois pour toutes, aux falsifications d'identité... Depuis vingt ans, j'ai établi des milliers de fiches, portant des empreintes digitales, sur la base desquelles je suis actuellement en mesure d'identifier chaque individu. »

De fait, vingt ou plus exactement dix-neuf ans s'étaient écoulés depuis le jour où Herschel, fringant secrétaire à Junipur dans le district de Hooghly, avait remarqué pour la première fois les empreintes, ces traces étranges que les mains et les doigts laissent sur le bois, le papier ou le verre. On y pouvait voir des lignes qui formaient des boucles, des arcs, des spirales. Herschel ne sut dire plus tard pourquoi et comment ce phénomène l'avait frappé. Avait-il remarqué que les marchands chinois, qui à l'époque envahissaient le

Bengale, apposaient parfois leur pouce sur un contrat pour le rendre valable ? Peut-être avait-il entendu dire qu'il était d'usage en Chine de valider un contrat de divorce en demandant à l'époux d'y laisser la marque de sa main et de relever dans les hospices les empreintes des enfants trouvés ?

En tout cas, c'est en 1858 que Herschel demanda pour la première fois à un Indien du nom de Rajydar Konai, fournisseur de matériel pour la construction des routes, d'apposer sa main droite trempée dans l'encre au-dessous du contrat. Herschel n'attachait alors aucune importance au dessin des lignes qui apparut sur l'empreinte. En faisant accomplir ce geste, il voulait plutôt impressionner l'Indien qui, comme la plupart de ses compatriotes, avait une fâcheuse tendance à oublier les obligations résultant d'un contrat. Ce n'est que plus tard que le dessin des lignes fixa vraiment son attention.

Tandis que Herschel dictait sa lettre, il ne quittait pas des yeux un vieux carnet dont la couverture portait l'inscription : « Lignes de la main ». Ce carnet était rempli d'empreintes qu'il avait prises régulièrement pendant dix-neuf ans. En les examinant il avait découvert à son grand étonnement que jamais le dessin des lignes sur la première phalange du doigt d'un individu ne correspondait à celui d'un autre. Petit à petit, il apprit à les distinguer et à s'en servir pour identifier les hommes. Il trouva par la suite dans un livre scientifique consacré à l'anatomie le nom de ces traces : « lignes papillaires ». Ce nom lui plut et il l'adopta.

Depuis presque quinze ans, Herschel se plaignait des difficultés qu'il avait à payer les pensions d'un nombre toujours croissant de soldats indiens retraités. Vus par un Européen, ceux-ci se ressemblaient de façon étrange. Ils ne se distinguaient ni par la forme de leur visage, ni par la couleur de leurs yeux et de leurs cheveux, ni par leurs

noms qui avaient des consonances impossibles à différencier. En outre, ils ne savaient pas écrire. Aussi, profitant de cette situation, ils essayaient de tricher et souvent se présentaient une seconde fois pour toucher leur allocation. Parfois, ils envoyaient un ami ou un parent qui, sous le prétexte de n'avoir rien perçu, en réclamait le paiement. Il fallait donc à tout prix apprendre à les reconnaître. Excédé, Herschel décida finalement d'exiger que chacun d'eux apposât son empreinte digitale aussi bien sur la liste des ayants droit à la pension que sur la quittance de paiement. Ainsi parvint-il à distinguer toujours le vrai retraité du faux. Dès lors, toutes les tentatives d'escroquerie s'arrêtèrent comme par enchantement.

Au cours de l'année suivante, une autre conviction s'incrusta de plus en plus solidement dans l'esprit de Herschel : le dessin des lignes sur les premières phalanges des doigts demeurerait inchangé même au bout de cinq, dix, quinze ans. Le carnet de Herschel en était une preuve incontestable. Bien que l'homme avançât en âge, bien que son visage ou sa silhouette se transformât sous l'effet de la vieillesse ou de la maladie, le tracé des lignes du bout des doigts ne se modifiait en rien. Il existait donc une marque personnelle et immuable qui permettait de le reconnaître, même après sa mort et même s'il ne restait de lui qu'un petit morceau de peau provenant de son doigt.

Était-ce un miracle ? S'agissait-il d'un hasard ou d'un acte conscient du Créateur qui tendait à marquer chaque homme d'un signe absolument distinct ? Herschel l'ignorait. Mais sans se laisser entraîner par des méditations sur ce sujet, il prit une décision. Dans une prison de son district il enjoignit à ses subordonnés de faire apposer sur la liste des détenus, à côté du nom de chaque interné, ses empreintes. Aussi incroyable que cela puisse paraître, cette mesure fit régner l'ordre là où il n'y avait jamais eu qu'un chaos total.

Depuis des temps immémoriaux, on se laissait tromper par les malfaiteurs ; on incarcérait des innocents au lieu des criminels, on libérait ceux qui auraient dû continuer à purger leur peine, on n'arrivait que rarement à identifier un repris de justice.

Après la réussite dans la prison de son district, l'imagination vagabonde de Herschel s'envola loin dans l'espace pour se diriger vers l'Angleterre, vers Londres. Les policiers de sa patrie n'étaient-ils pas incapables de reconnaître avec certitude un repris de justice dès que celui-ci changeait (et il pouvait le faire facilement) de nom ? N'avaient-ils pas eux-mêmes admis que les photographies étaient trompeuses ? Des innocents, victimes d'erreurs judiciaires, n'avaient-ils pas été emprisonnés ou envoyés à la potence ? Pour exclure toute méprise, n'essayait-on pas de trouver une marque qui serait le trait particulier et interchangeable de chaque individu ? Herschel n'avait pas besoin de se creuser la tête pour citer des exemples qui confirmaient ces faits. Tout récemment encore, une tentative d'escroquerie avait été à l'origine d'une lutte acharnée menée pour établir la véritable identité d'un homme. Le bruit que fit cette affaire – elle souleva une vive émotion dans toute l'Angleterre – était parvenu jusqu'au Bengale.

Nul n'ignorait les détails du procès Tichborne, intenté pour s'emparer du fabuleux héritage du millionnaire Lord James Tichborne. De 1866 à 1874, ce procès tint Londres en haleine. Pourquoi ? Parce qu'un malandrin prétendait être Roger Tichborne, fils unique et héritier de Lord James, disparu depuis 1854. Parce qu'un homme gras, vulgaire et grotesque nommé Castro, de Waga-Waga en Australie, sut tromper avec une habileté extraordinaire la mère de Roger Tichborne, à moitié aveugle, les membres de sa famille, des médecins et même les avocats les plus en vogue de Londres, tels que Sargeant Ballentine et Edward Kenealy.

Bref, un interminable procès qui avait englouti quelques millions de livres, à cause d'un coquin qui finalement fut condamné, en 1874, à quatorze ans de prison. Combien de témoins avaient pris ce forban pour le vrai Roger Tichborne et l'avaient affirmé sous serment ! Combien de personnes avaient été induites en erreur par la prétendue ressemblance de ce personnage avec Roger ! En revanche, que se serait-il passé (voilà la question que Herschel se garda bien de laisser de côté) si l'on avait pu se servir de sa découverte sur les empreintes digitales ? Roger Tichborne n'avait-il pas été soldat ? Si, à l'époque, il avait été prescrit d'enregistrer les empreintes de tous les hommes faisant leur service militaire, cet incroyable procès aurait pris fin au bout de quelques minutes. Il n'aurait fallu que comparer les empreintes de Roger Tichborne prises au moment de son appel sous les drapeaux avec celles de Castro. Il aurait suffi d'un tampon, d'encre et de papier pour être convaincu que Castro était un escroc.

Herschel poursuivait la dictée de sa lettre : « Je crois inutile de m'attarder sur les avantages que présente l'identification des criminels. L'empreinte digitale constitue un moyen infallible qui chaque fois permettra de déceler toute imposture et d'établir si le détenu et l'homme condamné par les juges sont une seule et même personne. Il suffira d'appeler le prisonnier et de prendre ses empreintes. En cas de supercherie, la vérité se fera jour immédiatement. Et si le prisonnier ne répond pas à l'appel, s'il est décédé et son corps enseveli, son cadavre, lui, possédera deux doigts qui donneront la réponse à la question.

« Voudriez-vous avoir la bonté de considérer ce problème avec toute la bienveillance qu'il mérite et de m'accorder l'autorisation de faire appliquer ma méthode dans d'autres prisons ?... »

C'est ainsi que se terminait la lettre de Herschel. Il y joignit quelques feuillets avec des empreintes et ajouta : « Permettez-moi d'attirer votre attention sur les empreintes que vous trouverez sous ce pli. Votre dévoué, W. Herschel. »

Quand il cacheta sa missive, ses mains tremblaient.

En son for intérieur, il nourrissait l'espoir d'éveiller l'intérêt de l'Inspecteur général et, confiant, attendait son approbation. Mais Herschel s'était trop peu préoccupé jusqu'ici de la part que le sort réserve d'habitude aux inventeurs.

Dix jours plus tard, il recevait la réponse de son supérieur : une lettre abondante en paroles amicales qui pourtant voilaient à peine la certitude de l'Inspecteur général que l'état de santé de Herschel et son imagination enflammée par la fièvre lui avaient dicté des propos incohérents.

Herschel en fit une maladie. Déprimé, il renonça des années à toute nouvelle démarche visant à faire valoir sa découverte. Un seul désir l'animait encore : revenir en Angleterre pour y trouver peut-être un réconfort. Vers la fin de 1879, il se mit en route.



Il nous faut, une fois de plus, évoquer ici le hasard, l'incompréhensible logique de l'Histoire.

Cette même année où William Herschel préparait à Hooghly sa lettre, importante mais infructueuse, à l'Inspecteur général des prisons du Bengale, un médecin écossais, le Dr Henry Faulds, donnait des cours à l'hôpital Tsukiji de Tokyo. Il enseignait la physiologie aux étudiants japonais. Faulds était l'opposé de Herschel. Presbytérien intransigeant, doté d'une vive intelligence et d'une grande

fantaisie, il était en même temps coléreux, excitable, égocentrique et capricieux à en devenir étroit d'esprit.

Il n'avait jamais rencontré Herschel et n'avait jamais entendu parler de ses expériences en Inde. Pourtant, la lettre qu'il envoya au début de l'année 1880 à la revue londonienne *Nature* contenait un passage bien significatif : « En 1879, comme j'examinais quelques vases d'argile préhistoriques déterrés au Japon, mon attention fut attirée par des empreintes digitales qui dataient certainement du moment où l'argile était encore molle. Une comparaison entre ces empreintes et d'autres, prises récemment, m'incita à me pencher sur l'ensemble de ce problème. Le dessin des lignes sur la peau ne subit aucune modification tout au long de la vie d'un individu et par conséquent peut être plus utile pour l'identification que la photographie. »

On ne sut jamais si le premier contact de Faulds avec les empreintes avait vraiment eu lieu dans les circonstances indiquées par sa lettre. Une fois pourtant, il avoua ne pas ignorer que les Chinois connaissaient les empreintes digitales. Mais jamais il ne fit mention du fait qu'elles n'étaient pas non plus étrangères aux Japonais.

Le plus ancien original de l'empreinte d'une main avec des lignes papillaires distinctement visibles se trouvait (ce qui fut établi plus tard) dans un temple de Kyoto ; il s'agissait d'une demande écrite scellée par la main de l'empereur Goshiva. Jusqu'en 1860, les documents japonais portaient fréquemment le sceau de la main imprimé à l'encre rouge ou noire. Il était d'usage dans les auberges de demander aux clients qui, à l'encontre d'une coutume fort répandue, ne possédaient pas de cachet personnel, d'apposer leurs doigts enduits d'encre sur le reçu prouvant que le courrier leur avait été remis. A l'époque où Faulds donnait ses cours à Tokyo, les habitants de l'intérieur du pays imprimaient souvent en couleur rouge ou blanche les

marques de leurs mains sur les portes de leurs maisons.

Dans la lettre qu'il adressa à la revue Nature, Faulds affirmait que durant toute la vie d'un homme rien ne venait altérer les lignes de sa main. Mais cette constatation fit planer un doute sur la véracité de son dire quant au temps consacré à ses recherches. En effet, il était peu vraisemblable qu'il eût pu faire une pareille découverte en moins d'un an sans avoir profité des expériences antérieures des Chinois et des Japonais.

Quoi qu'il en fût, Faulds rassembla de 1879 à 1880 de nombreuses empreintes et étudia divers dessins des lignes papillaires. Il s'intéressa d'abord à l'aspect ethnologique de la question, désirant savoir si l'appartenance à une race avait une influence quelconque sur l'ordonnance des lignes. Ensuite, il se pencha sur le problème de la transmission héréditaire des lignes papillaires. Enfin, un pur hasard le poussa vers un domaine qu'il ne devait plus quitter : dans son voisinage, un voleur avait grimpé sur un mur peint en blanc et y avait laissé la marque de ses mains tachées de suie. Faulds, dont la « manie des empreintes digitales » était largement connue, fut appelé à la rescousse. Tandis qu'il examinait ces traces, il apprit que le coupable venait d'être arrêté. Il pria donc les policiers de prendre les empreintes de l'inculpé et, les ayant obtenues, les compara avec les marques laissées sur le mur. Elles étaient complètement différentes. Puisque les empreintes sur le mur appartenaient certainement à l'auteur du cambriolage qu'un faux pas avait fait choir dans les cendres d'un foyer éteint, Faulds conclut que l'homme arrêté n'avait rien à voir avec le vol. Il avait raison. Quelques jours plus tard, le véritable malfaiteur était appréhendé : ses empreintes correspondaient exactement à celles conservées sur le mur. C'est alors que, emporté par son imagination, Faulds se demanda si les empreintes relevées sur le lieu d'un forfait

ne permettraient pas de trouver et d'identifier le criminel. Ne pourrait-on pas confondre ainsi les assassins et les voleurs ?

Cette idée se cristallisa définitivement dans son esprit à l'occasion d'un second vol. Une fois de plus appelé à l'aide, Faulds trouva sur un verre la trace d'une main entière. Cette circonstance lui fit découvrir un autre phénomène : pour laisser des indices, il n'était pas nécessaire d'enduire la main d'un produit quelconque. Les glandes sébacées placées au bout des doigts sécrétaient un liquide visqueux qui marquait certains objets aussi distinctement que les colorants ou la suie. Mais cette constatation avait peu de poids par rapport à l'extraordinaire coïncidence qui devait jouer en faveur de Faulds. Il était en possession d'une importante collection d'empreintes, constituée au cours de ses précédentes études en faisant apposer sur des fiches les doigts des domestiques de diverses maisons. Il décida de comparer les traces découvertes sur le verre avec les empreintes de sa collection. A sa très grande stupéfaction, il s'aperçut – chose apparemment invraisemblable – que les lignes de la main d'un des domestiques qu'il avait fiché s'identifiaient avec la marque sur le verre. Le suspect, habilement interrogé, avoua son forfait.

Faulds ne doutait plus maintenant qu'il avait mis au point une méthode qui, parce qu'elle était capable d'établir des preuves irréfutables, allait révolutionner le système de travail de toutes les polices du monde. En fait, il ouvrait ainsi la voie à des possibilités qui n'avaient même pas effleuré l'esprit de Herschel.

Le métier de Faulds était fort éloigné de celui de policier. Mais puisque le hasard avait bien voulu pousser ce médecin écossais dans le domaine de l'activité policière, Faulds ne s'en formalisa point ; il laissa courir sa fantaisie librement, fit appel à son don de prescience et tira des conclusions qui

suivaient le même cours que celles qu'avait formulées l'homme de Hooghly. Dans la lettre qu'il adressa à Nature, il s'étendit longuement sur ses expériences et présenta des suggestions.

« Les empreintes relevées sur le lieu du forfait faciliteront l'enquête et l'arrestation du criminel, écrivait-il. J'en ai fait moi-même l'expérience à deux reprises. Les médecins légistes pourront en tirer d'autres profits ; si dans leur pratique ils ont affaire, par exemple, à un cadavre mutilé dont il ne reste d'intacte que la main et s'il se trouve qu'ils connaissent déjà le dessin de ses « lignes papillaires », ils disposeront d'une preuve autrement convaincante que les indices habituels évoqués dans les romans à quatre sous. Il suffira de prendre les empreintes de chaque malfaiteur après son arrestation pour constituer un fichier. Si un criminel, arrêté plus tard pour un autre délit, se fait inscrire sous un faux nom, on pourra le démasquer sur simple comparaison de ses empreintes... Le dessin des lignes ne subit aucune modification tout au long de la vie de l'individu et par conséquent peut être plus utile pour l'identification que la photographie. »

La revue Nature publia la lettre de Faulds le 28 octobre 1880. William Herschel, qui entre-temps était revenu en Angleterre et récupérait lentement ses forces, prit connaissance de cet article quelques jours plus tard. Un lien invisible s'établit alors entre ces deux hommes qui eurent l'idée d'exploiter les empreintes digitales aux fins d'identification et d'introduire en Europe cette découverte venue d'Extrême-Orient. Mais ce lien ne fut qu'éphémère.

La lecture de l'étude de Faulds incita Herschel à rédiger une lettre à Nature dans laquelle il annonça que l'idée d'utiliser les empreintes digitales comme moyen d'identification lui était venue vingt ans avant Faulds. Seuls les ordres reçus des autorités dont il dépendait et sa grave

maladie l'avaient empêché de rendre publique sa découverte. Herschel passa sous silence les remarques hautement valables de Faulds sur la signification des empreintes relevées sur le lieu du crime.

Les sentiments qu'éprouva Herschel en apprenant que quelqu'un avait pu, en l'espace d'un an, découvrir ce qui lui avait demandé vingt années de recherches sont faciles à deviner. Aussi, il était compréhensible qu'il tînt surtout à faire valoir son droit de priorité et qu'il eût, dans son excitation, négligé certaines observations de Faulds, incontestablement originales. Cependant, il n'oublia pas de demander que ses propres travaux fussent cités en référence dans les prochaines études consacrées à ce sujet.

Pour Faulds, homme intransigeant et combatif, la lettre de Herschel ne signifiait rien de moins qu'une provocation, une tentative de le priver de ses droits de revendication sur les idées dont il était l'auteur. Était-ce sa faute si Herschel s'était abstenu de faire connaître ses découvertes ? En revanche, c'était bien lui, Faulds, qui avait attiré l'attention du monde sur les empreintes digitales. Lui seul...

Sans tarder, Faulds se lança dans une bataille à laquelle Herschel ne pensait même pas. Il prit la résolution de retourner en Angleterre. Mais avant de partir, il envoya d'innombrables lettres aux célébrités contemporaines, leur faisant part de ses idées et essayant ainsi d'assurer ses droits d'auteur. Il écrivit aux savants, tel Charles Darwin, au ministre de l'Intérieur britannique, au chef de la police de Londres, Edmund Henderson. Aucun « gros bonnet » de la police de Londres ne daigna lui répondre. Seul un ami complaisant lui apprit plus tard qu'à Scotland Yard, c'est-à-dire au fameux siège de la police londonienne, on le tenait pour un escroc.

Déçu par le silence des autorités anglaises, il dirigea ses

regards vers la France. Il écrivit au préfet de Paris, Louis Andrieux. Mais Faulds ne savait pas qu'Andrieux n'était pas homme à s'intéresser aux idées nouvelles du genre de celles qu'il avançait, et moins encore à s'en enthousiasmer. Il ignorait également qu'au moment où il expédiait sa lettre, Andrieux se trouvait à la veille de la retraite (il n'était resté en fonction que deux ans à peine) et qu'un nouveau haut fonctionnaire, Jean Camescasse, s'apprêtait à prendre sa succession. Il ne se doutait pas non plus que ce changement allait ouvrir les portes aux projets d'un autre homme dont l'existence lui était totalement inconnue. Cet homme se nommait Alphonse Bertillon.



Celui qui prétendrait que Jean Camescasse avait l'esprit très ouvert et qu'il était par conséquent capable d'apprécier la valeur des idées d'Alphonse Bertillon contribuerait à créer une de ces légendes dont sont pavés les sentiers de l'Histoire.

Camescasse, comme Andrieux, était surtout politicien. Il se gagna une certaine estime en fondant les premières écoles de police ; mais il était aussi peu susceptible que son prédécesseur de saisir le sens des propositions, fâcheusement enchevêtrées, de Bertillon. Lorsqu'en 1881 il accéda au poste de préfet, il n'avait jamais entendu parler de l'employé aux écritures attaché au premier bureau.

Le Dr Louis-Adolphe Bertillon souffrant d'une arthrite fiévreuse et cloué au lit n'était pas en état d'exploiter par une action personnelle la nomination du nouveau préfet, tant souhaitée et attendue. Il écrivit donc des lettres, envoya des télégrammes, fit intervenir ses amis. Etant lui-même médecin, il savait qu'il ne pouvait plus compter sur son rétablissement. Il ne lui restait que peu de temps pour

donner un coup d'épaule à son fils. Ce ne fut pourtant qu'en novembre 1882, c'est-à-dire après un an d'efforts, qu'un de ses amis, le fameux avocat parisien Edgar Domange, réussit à convaincre Camescasse d'accorder un entretien à Bertillon. Domange avait dit au préfet : « Si vous voulez acquérir la réputation de promoteur de nouvelles méthodes dans la lutte contre les criminels, il vous faut sanctionner les projets du jeune Bertillon. »

Quelques semaines plus tard, vers la mi-novembre, Camescasse convoqua Bertillon. Malgré les conseils de son père, malgré sa volonté de réussir, celui-ci se montra gauche comme à l'ordinaire. Son attitude maladroite fit mauvaise impression. L'entretien se serait probablement soldé par un nouvel échec, n'eût été la promesse donnée par le préfet à Domange de laisser une petite chance au fils du Dr Louis-Adolphe Bertillon.

L'exposé de Bertillon exaspéra Camescasse. Pour mettre fin au supplice, il déclara : « Bon, je vais vous donner la possibilité d'expérimenter vos idées. A partir de la semaine prochaine, nous allons mettre à l'épreuve votre méthode d'identification. Vous aurez deux auxiliaires dans votre travail... Je vous accorde un délai de trois mois. Si avant l'expiration de ce terme vous arrivez, grâce à votre système, à reconnaître un repris de justice... »

Existait-il dans ces conditions la moindre chance de réussite ? Pouvait-il arriver qu'un malfaiteur fût, en l'espace de trois mois, arrêté, jugé, condamné, libéré et recapturé ? Bertillon lui-même se rendait compte que seul un concours de circonstances extraordinaire pouvait l'amener à remplir les conditions imposées par Camescasse. Il les accepta toutefois en silence ; d'ailleurs, il avait raison de se tenir coi. Lorsque Gustave Macé reçut l'ordre de céder deux employés à Bertillon, il se mit en colère. Le système de Bertillon, dit-il à Camescasse, pour être efficace doit être

appliqué d'une manière scientifique et par des personnes ayant une instruction sérieuse. De quel droit, au nom du ciel, allait-on faire fi de l'esprit de routine et du penchant de la plupart des employés à exécuter mécaniquement leur travail ? Ainsi s'exprimait une fois de plus la méfiance d'un homme qui plaçait l'expérience au-dessus de tout et qui vouait un mépris sans borne aux théoriciens maniaques. Il y avait pourtant un grain de vérité dans les protestations de Macé. L'avenir devait le démontrer clairement et frapper Bertillon sans pitié. En l'occurrence, cependant, ce ne fut pas Macé qui eut gain de cause. D'ailleurs, il ne s'en formalisa point, sachant que Camescasse lui-même ne croyait pas au succès de Bertillon.

Dans la salle même où il avait passé des heures à méditer ses projets, Bertillon commença alors à mesurer les malfaiteurs et à enregistrer leur signalement. L'atmosphère pourtant était peu encourageante. Sous l'œil narquois de ses collègues, inlassables dans leurs plaisanteries ironiques, il devait surveiller sans cesse ses deux aides qui, refusant à comprendre l'utilité de leur travail, essayaient de se soustraire au pédantisme inexorable de leur chef. Ils étaient d'autant plus réticents qu'ils connaissaient les opinions de Macé à ce sujet. Bientôt, cependant, ils devinrent dociles ; ils apprirent à redouter la colère froide de Bertillon et les remarques cinglantes qu'il ne ménageait pas s'il constatait une négligence.

Ce travail, défi muet lancé aux autres, possédait Bertillon complètement. Il prenait les mesures, contrôlait, notait. Chaque soir, il se précipitait, tenant sous le bras une serviette bourrée de fiches enregistrées pendant la journée, vers un petit appartement qu'il visitait régulièrement depuis l'hiver 1881. Ce logement appartenait à une jeune Autrichienne, Amélie Notar, institutrice de langue allemande, petit être sans grâce, affligée d'une extrême

myopie, qui tentait au prix de grands sacrifices de se faire une place dans la vie de la grande capitale. Un jour, Amélie Notar, hésitante et désespérée à cause de sa myopie, demanda à un passant dans la rue – c'était Bertillon – de l'aider à traverser un carrefour. Et Bertillon, cet homme froid, renfermé, inaccessible, trouva vite une compréhension extraordinaire auprès de cette personne aussi renfermée et timide que lui, mais toujours disposée à prêter une oreille attentive à ses idées. Le mariage devait unir plus tard ce couple étrange.

Méfiant à l'égard de ses subalternes, Bertillon avait chargé Amélie Notar de la rédaction des fiches. Patiente, elle les remplissait, du matin au soir, de la même écriture égale. Au début du mois de janvier 1883, le fichier de Bertillon comptait 500 cartes ; vers la mi-janvier, environ 1 000 ; au début de février, presque 1 600. Le système d'enregistrement fonctionnait ; mais à quoi rimait-il ?

Avec le mois de février, ce fut la dernière période du délai accordé, période qui devait apporter l'ultime décision. Le 15, le nombre de fiches approchait de 1 800. Et encore aucun des hommes conduits devant Bertillon n'avait été enregistré auparavant, en aucun d'eux il ne put reconnaître un repris de justice. Le temps était triste, le ciel maussade, et Bertillon le ressentait jusque dans son âme. Il se plaignait de nouveau de migraines, de saignements de nez, de douleurs à l'estomac. Le 17, douze jours seulement le séparaient de la fin de ce maudit délai. Le 19, il ne lui en restait que dix...

Le 20 février, juste avant la fermeture des bureaux, Bertillon prenait personnellement les mensurations d'un détenu qui s'était fait enregistrer sous le nom de Dupont. C'était le dernier prisonnier de la journée, et le sixième Dupont. Depuis des années, ce nom jouissait auprès des criminels, dont l'imagination n'était pas particulièrement

fertile, d'une cote invariablement élevée. Bertillon notait : longueur du crâne 175 mm, largeur du crâne 156 mm, majeur 114 mm, auriculaire 89 mm... A plusieurs reprises déjà, victime d'une illusion, il avait cru apercevoir dans le visage de l'homme récemment arrêté des traits familiers. Radieux, plein d'espoir que ses désirs allaient enfin se réaliser, il se mettait, les doigts tremblant d'émotion, à chercher la fiche qui pourrait lui apporter la victoire. Immanquablement, il devait s'avouer battu ; ses échecs toutefois affermissaient sa conviction que la mémoire visuelle, cette mémoire précisément contre laquelle il était parti en guerre, était trompeuse. Cette fois encore, comme il s'affairait auprès du détenu, il s'imagina l'avoir déjà vu. Froidement, il essaya de dominer cette impression.

Les mensurations du nommé Dupont faisaient partie de la catégorie « moyenne ». Le fichier contenait une cinquantaine de cartes avec des données semblables. Bertillon les consulta rapidement. Soudain, il se redressa ; il avait dans ses mains une fiche où les mensurations consignées correspondaient exactement à celles prises à l'instant même ; seulement, l'homme en question ne s'appelait pas Dupont, mais Martin. Il avait été arrêté le 15 décembre 1882 pour vol de bouteilles vides.

Bertillon s'approcha du détenu. « Je vous ai déjà vu, dit-il, la voix sourde, on vous a arrêté le 15 décembre dernier pour vol de bouteilles vides. Vous vous appeliez alors Martin... »

Un silence oppressé se fit dans la pièce. Le policier qui avait amené Dupont n'en croyait pas ses oreilles. Le détenu, stupéfait d'abord, puis furieux, laissa tomber : « Eh bien, oui, c'était moi, vous avez raison... »

Les employés, témoins de cette scène, tenaient leurs yeux fixés sur Bertillon. Ils se disaient probablement que cet homme, humilié et constamment en butte aux railleries de

son entourage, vivait enfin, par une chance inespérée, un instant de triomphe. Bertillon se ressaisit. Un sourire sarcastique fut l'unique réponse à ces regards. Sans un mot, il s'assit à son bureau, rédigea un rapport et le fit immédiatement porter au préfet. Quittant ensuite la Préfecture, il prit une décision fort inhabituelle : il loua un fiacre. Arrivé chez Amélie Notar, il lui raconta – manifestant pour une fois ses sentiments sans retenue – les détails de sa victoire. Elle l'écouta, soumise et attentive comme à l'accoutumée. Puis, il rendit visite à son père. Son récit fut l'une des dernières joies du malade. Quelques jours plus tard, le père d'Alphonse Bertillon expirait.

Le 21 février 1883, les journaux parisiens publièrent quelques informations sur l'affaire Dupont-Martin et sur la méthode d'identification appliquée par Bertillon. Elles passèrent inaperçues. Toutefois, vingt-quatre heures plus tard, Bertillon fut convoqué par Camescasse qui lui déclara avoir décidé de prolonger indéfiniment le temps d'essai. À l'instar de tous les hommes politiques, Camescasse était sensible à la gloire et s'imaginait pouvoir la conquérir en lançant une innovation révolutionnaire : pour ce faire, il fallait favoriser Bertillon. Quelques employés de plus furent donc placés sous ses ordres, un bureau mis à sa disposition où il pourrait travailler dans le calme. À part cela, aucun changement notable. Au mois de mars, Bertillon réussit à identifier un autre repris de justice. Au cours du trimestre suivant, il identifia 6 anciens condamnés ; pendant les mois de juillet, août et septembre, 15 ; jusqu'à la fin de l'année, 26. Tous ces repris de justice étaient passés sans être inquiétés à travers les mailles du filet de l'ancienne méthode fondée sur la routine et la « mémoire visuelle ». Vers la fin de l'année, le fichier comptait 7 336 cartes. Et jamais encore ne se présenta le cas de deux hommes ayant des mensurations identiques.

Bien que le succès de Bertillon ne dépassât pas les limites de la préfecture de Police, l'attitude de son entourage à l'égard du jeune inventeur changeait imperceptiblement, comme il est de coutume lorsqu'une réussite vient couronner un élu. Les railleurs se firent moins bruyants, leurs saluts plus courtois. Bertillon cependant était trop orgueilleux pour modifier ses rapports avec les autres et se montrer plus avenant. Du persiflage dont il fut l'objet, il se vengeait maintenant en se réfugiant derrière un masque encore plus froid et sarcastique. Gustave Macé, adversaire redoutable et acharné, prit sa retraite le 1<sup>er</sup> avril 1884, l'État ayant refusé sa demande d'accorder un budget supplémentaire à la Sûreté (on avait même refusé la permission d'aménager dans ses bureaux une nouvelle ligne téléphonique bien qu'il fût prêt à en payer l'installation de ses propres deniers). Malgré son départ, tous les membres de la Sûreté étaient tellement attachés aux anciennes méthodes qu'ils continuaient à considérer avec animosité « le visage pâle de la Préfecture ». Quelques inspecteurs essayèrent de ridiculiser Bertillon en le priant, faussement complaisants, de venir identifier des victimes de meurtres ou de noyades. Ils s'amusaient à observer les réactions de Bertillon qui à la vue d'un cadavre éprouvait toujours un choc. Lorsqu'il réussit cependant, grâce à ses mesures et aux renseignements tirés de son fichier, à reconnaître certains morts que la Sûreté était incapable d'identifier, le mépris qui l'entourait fit progressivement place à un respect croissant. Certains inspecteurs pourtant continuaient à se moquer de lui. Tout allait bien, disaient-ils, si un malfaiteur avait déjà été arrêté auparavant ; mais en quoi cette méthode pouvait-elle leur être utile lorsqu'ils avaient à mettre la main sur un criminel connu mais « planqué » ? Devaient-ils déshabiller et prendre les mensurations de chaque suspect ?

Bertillon de son côté ne se donnait pas la peine de faire fondre la glace. Gardant le souvenir de l'ironie qui l'avait tant fait souffrir, il ne se départit jamais de sa brusquerie blessante. Vers le milieu de l'année 1884, ses subordonnés étaient si bien dressés qu'il n'avait plus besoin de les surveiller. Il gagna ainsi un peu de temps qu'il put consacrer à d'autres problèmes. Il passait de nouveau des heures entières à examiner les photographies des détenus prises à l'atelier placé sous les combles de la Préfecture. Il se procura le matériel nécessaire et commença à photographier les criminels à sa façon. Il découpait ensuite les photos et collait des douzaines de nez, d'oreilles, d'yeux, les uns à côté des autres. Patient et infatigable, il cherchait à déterminer les traits morphologiques qui pourraient donner une image exacte d'un nez ou d'une oreille. Sur les listes, le nombre de ces traits grandissait constamment. En voici quelques-uns concernant le nez : dos du nez en forme d'S, cave, vexe ou busqué, dos du nez incurvé à droite ou à gauche, nez aux narines étroites, narines larges, etc. Il contrôlait aussi la couleur des yeux de chaque détenu. Il en vint à distinguer la partie extérieure et intérieure de l'iris et leurs teintes différentes : pigmentation jaune, orange, brune, tachetée de marron, bleu marine, etc.

Quelle était pourtant la raison qui le poussait à déployer toute cette activité ? C'était – à ne pas y croire – une question ironique posée par les hommes de la Sûreté : pour dépister un criminel, disaient-ils, fallait-il vraiment suivre les indications notées sur la fiche du malfaiteur et, pour l'arrêter, se munir d'un centimètre ? Une idée nouvelle s'empara bientôt de Bertillon qu'il se mit à creuser avec ténacité. Il voulait améliorer ses fiches en y ajoutant la photo et le signalement détaillé du criminel ; il désirait les rendre efficaces au point que chaque policier pût, ayant en tête l'image précise du malfaiteur, le reconnaître et

l'appréhender en un temps record. Ce n'est qu'après cette arrestation qu'on aurait à vérifier si les mensurations de l'homme correspondaient à celles enregistrées sur sa fiche. Bertillon cherchait en outre le moyen de fixer par la photographie, d'une façon plus précise qu'auparavant, ceux des traits du visage qui changeaient peu ou pas du tout. Il arriva à la conclusion que les photographies montrant le visage de profil répondaient le mieux à cette exigence.

Au cours de l'année 1884, il identifia trois cents repris de justice qui pour la plupart avaient réussi à échapper aux anciennes méthodes de vérification. La même année lui apporta la joie de constater que son système fonctionnait à merveille ; pas une fois l'ensemble des mensurations d'un individu ne se révéla pareil à celui d'un autre. Camescasse, persuadé maintenant de la valeur du procédé Bertillon, commença à en dévoiler les secrets aux visiteurs étrangers. Vers la fin de l'année 1884, un Anglais, Edmund R. Spearman, qui s'intéressait passionnément aux problèmes de la police et avait d'importantes relations au ministère de l'Intérieur britannique, se présenta à la Préfecture. Spearman se montra à tel point enthousiaste que Bertillon, oubliant son habituelle froideur, fit à l'Anglais, toujours plus emballé, une démonstration de sa méthode. Quelque temps après, Hébert, directeur de l'administration pénitentiaire de France, rendit visite à Bertillon. Lui aussi entrevit tout de suite les avantages de la découverte : elle permettait – cela semblait certain – de fonder sur une base solide le système d'enregistrement dans les prisons qui, comme les archives de la police, fourmillait d'inexactitudes. Sa visite terminée, Hébert déclara aux journalistes qu'il avait l'intention de faire appliquer le procédé de Bertillon dans les prisons. Assailli aussitôt de questions, il parla de l'homme qui avait inventé cette nouvelle méthode. Le lendemain, le nom de Bertillon s'étalait pour la première fois en gros caractères dans les

grands journaux parisiens. On y lisait : « Un jeune savant français révolutionne le système d'identification des criminels... », « A nouveau, la police française à la pointe du progrès... », « Les expériences géniales de Bertillon. »

Du jour au lendemain, Bertillon s'engageait sur la voie qui devait le conduire au rang des grands hommes de son pays. En 1885, l'anthropométrie (c'est ainsi que Bertillon appelait son système) fut introduite dans toutes les prisons. Le nouveau préfet Gragnon (Camescasse s'était retiré entre-temps) savait, bien qu'il eût Bertillon en aversion, que l'anthropométrie était une innovation révolutionnaire. Aussi, il rendit obligatoire l'application de cette méthode en province et se consacra à l'organisation d'un important centre anthropométrique à Paris. Il tenait à l'installer dans un immeuble neuf.

L'immobilisme bureaucratique, cependant, freina Gragnon dans la réalisation de ses plans. Le préfet dut s'incliner devant la décision lui concédant, au lieu d'un immeuble moderne, une enfilade de pièces sous les combles du Palais de Justice. Leur état laissait beaucoup à désirer : les plafonds s'effritaient, le revêtement des murs était rongé, les planchers pourris ; en hiver, il y faisait plus froid et en été plus chaud que dans les anciens quartiers de Bertillon. On n'accorda pour leur aménagement qu'une somme fort modeste. Bertillon, qui portait maintenant le titre de « directeur du service de l'identification judiciaire », s'y installa le 1<sup>er</sup> janvier 1888.

Le jour de l'inauguration, une foule remplissait les nouveaux locaux : délégués des ministres, députés, sénateurs, journalistes. Bertillon écouta imperturbable les discours et, sitôt la dernière parole prononcée, se retira dans son bureau sans un salut et sans un remerciement. Peu raffiné, il était absolument insensible au mauvais goût qui régnait dans ces pièces. Enfin, il avait son royaume.

Désormais, chaque personne qui lui rendait visite, non seulement était contrainte de gravir d'innombrables marches, mais encore devait attendre patiemment que l'on voulût la recevoir. Bertillon se vengeait ainsi des humiliations du passé. Le lendemain de l'inauguration, les journalistes parisiens lancèrent une nouvelle expression qui fut bientôt adoptée par toute la France et par nombre d'autres pays : « le bertillonnage ».

« Le bertillonnage, écrivait Pierre Brullard, qui se base sur les mesures de certaines parties inaltérables de l'ossature humaine, est sûrement la plus importante et la plus géniale découverte du XIX<sup>e</sup> siècle dans le domaine de la criminologie. Grâce à un génie français, les erreurs d'identification, et par conséquent les erreurs judiciaires, ne seront plus possibles ni en France ni ailleurs. Vive le bertillonnage ! Vive Alphonse Bertillon ! »

Quelques semaines plus tard, Bertillon demanda que l'atelier photographique fût placé sous ses ordres. Son vœu exaucé, il enjoignit aux photographes, malgré leurs protestations, de prendre deux photos de chaque détenu, une de face, l'autre de profil, les deux sous le même éclairage, à la même distance et fixant la même pose du détenu. Exigence apparemment inadmissible : se prenant pour des artistes, les photographes ne refusaient-ils pas d'être traités comme de simples techniciens ? Et pourtant, bien vite ils apprirent à se méfier des colères et de la voix glaciale de Bertillon. De plus, le nouveau directeur du service de l'identification judiciaire fit fabriquer une chaise spéciale qui permettait de placer les prisonniers de façon à exclure toute erreur dans la prise de la photo. A chaque carte du fichier devaient être associées les photographies exécutées selon ces instructions. Tandis que le nombre des fiches approchait de l'« invraisemblable » chiffre d'un demi-million, Bertillon rédigea une « formule signalétique du

criminel » où il usait des termes qu'il avait mis si longtemps à trouver. Cette formule, appelée « portrait parlé », devait, avec les nouvelles photographies, donner aux policiers une image idéalement exacte du malfaiteur. Enfin, il établit une liste de termes propres à indiquer chacun des traits caractéristiques d'un personnage. Chaque terme était représenté par une lettre, et une suite de ces lettres composait une formule qui exprimait l'ensemble des signes particuliers de l'individu. Bertillon se mit aussitôt à inculquer à ses subalternes les principes de cette méthode. Les inspecteurs devaient apprendre par cœur la formule correspondant au signalement d'un détenu qu'ils ne connaissaient pas personnellement, se rendre à la prison de la Santé et pendant le « défilé » reconnaître parmi les internés celui que la formule désignait. Dressés par l'impitoyable Bertillon, ils arrivaient à des résultats étonnants. Tout de même, des voix critiques se faisaient entendre à la Sûreté comme du temps de Macé ; le « portrait parlé », disait-on, était trop compliqué pour qu'un simple agent de police pût en tirer profit. Cependant, ces voix tombaient à présent dans le vide. Le « portrait parlé », destiné à compléter la fiche de mensurations et considéré comme le meilleur moyen de dépister les criminels, fut introduit dans tous les bureaux de la police française.

Au début de 1889, Bertillon se trouvait au sommet de sa gloire. Trois ans plus tard, un événement sensationnel allait graver son nom dans la mémoire de tous les Français.



Le 11 mars 1892, une puissante détonation secoua le boulevard Saint-Germain à Paris. Une épaisse fumée s'échappait des fenêtres de l'immeuble démoli du n° 136. Les policiers et les pompiers, arrivés sur place, pensèrent

d'abord qu'il s'agissait d'une explosion de gaz ; mais au deuxième étage, ils dégagèrent des débris les restes d'une bombe.

L'un des locataires de l'immeuble se trouvait être le président du Tribunal Benoit, qui, en mai 1891, avait mené un procès contre un groupe d'anarchistes. Aucun doute ne pouvait donc subsister quant à l'origine de l'attentat et aux mobiles qui animaient ses auteurs.

Depuis 1878, l'anarchisme (mouvement extrémiste qui se dressait contre l'Etat et l'administration, considérant que toute forme de pouvoir constituait un obstacle majeur à l'avènement de l'égalité sociale), semait l'épouvante en Europe. A Berlin, le 11 mai 1878, un ferblantier de Leipzig, Max Hödel, avait fait feu plusieurs fois sur l'empereur Guillaume I<sup>er</sup>, sans toutefois le toucher. Le 2 juin suivant, deux balles tirées presque au même endroit, dans l'avenue Unter den Linden, avaient blessé grièvement l'empereur à la tête et au bras. L'auteur de cette agression, Karl Nobiling, qui avait étudié l'économie sociale et travaillé à l'Office des Statistiques de Dresde, était anarchiste. D'autres attentats dirigés contre les rois d'Italie et d'Espagne avaient suivi. L'imprévisible comportement des anarchistes paraissait si redoutable qu'en Italie, pendant un procès contre soixante-huit fanatiques appartenant à ce mouvement, on avait fait construire une cage dans la salle du Tribunal pour y placer les inculpés.

Les anarchistes choisirent Paris pour centre de leur activité. Paul Brousse et le prince russe Kropotkine y prêchaient leurs idées hostiles à la société et préparaient le terrain à l'action des fanatiques qui se moquaient des théories, mais chérissaient la violence. En 1892, l'agitation anarchiste et un vol de dynamite dans une carrière à Soisy-sur-Ecole, d'ailleurs resté impuni, avaient provoqué à Paris une telle nervosité que l'explosion du boulevard Saint-

Germain ne manqua pas de soulever à la Sûreté une émotion proche de la panique.

L'enquête piétina au début, ce qui ne fit qu'accroître l'angoisse du public. Enfin, le 16 mars, une femme, qui sous le matricule X2S1 travaillait pour la Sûreté comme agent provocateur, apporta quelques renseignements intéressants. X2S1 entretenait des relations avec la femme d'un certain Chaumartin, professeur à l'Ecole technique du faubourg Saint-Denis. Chaumartin ne cachait pas son admiration pour l'anarchisme ; inlassable, il pérorait devant ses amis en faisant miroiter les bienfaits de la justice sociale qui régnerait après l'écroulement de toute autorité. On le tenait pour inoffensif, car visiblement il était incapable de manier une bombe. Pourtant, sa femme déclara que, voulant venger un des membres du mouvement condamné par le président Benoit, c'était lui qui avait dressé les plans de l'attentat. L'homme qui devait les exécuter se nommait Léon Léger.

Le jour même, Chaumartin fut arrêté. Il avoua tout et avec véhémence rejeta la responsabilité sur Léger. Celui-ci, dit-il, arrivé de province, lui avait été recommandé comme étant décidé à exterminer les magistrats hostiles aux anarchistes. Fanatique, haïssant la société, il était prêt à tout. Recherché par la police, il s'appelait en réalité Ravachol, Léger étant son nom d'emprunt. Il avait participé au vol de la dynamite à Soisy-sur-Ecole. La bombe qui avait servi à l'attentat du boulevard Saint-Germain avait été confectionnée dans le logement loué par Ravachol. quai de la Marine.

Lorsque plusieurs inspecteurs de la Sûreté se présentèrent à l'adresse indiquée, ils trouvèrent le refuge de Ravachol vide. Ils y découvrirent néanmoins le matériel utilisé pour fabriquer la bombe. De nouveau, on interrogea Chaumartin : résultat nul, mais on put obtenir le signalement du criminel, malheureusement bien vague,

comme d'habitude : mince, taille 1,60 m environ, teint jaune, barbe foncée. Quelques heures plus tard, les journaux parisiens publiaient en première page les informations sur Ravachol. Des centaines d'agents se mirent en quête de ce personnage mystérieux ; les sorties de Paris furent surveillées, les passagers dans les trains contrôlés, les hommes portant une barbe foncée, interrogés. On arrêta des anarchistes connus ; on demanda aux concierges de signaler immédiatement tout suspect qui ressemblerait à Ravachol. Autant de coups d'épée dans l'eau.

« La France est gouvernée par des incapables, écrivait Le Gaulois, ils ne savent pas prendre les mesures nécessaires contre les barbares qui sévissent à l'intérieur du pays. » Le préfet de police (il se nommait alors Henri Lozet) appela Bertillon à son secours. Les enquêtes menées par la police en province permirent de découvrir qu'un homme s'était fait inscrire à Saint-Etienne et à Montbrison sous le nom de Ravachol. Cependant, l'homme en question s'appelait en vérité Kœnigstein. Né le 14 octobre 1849 à Saint-Chamond, fils d'un ouvrier hollandais qui travaillait à l'usine d'Izieux, il avait appris le métier de peintre. Brutal à l'extrême, semant la peur chez lui, il rouait de coups sa mère et l'avait menacée de mort. En 1866, il avait abandonné son emploi et, devenu contrebandier, il était recherché depuis un an par la police pour un crime grave. Aux environs de Saint-Etienne, un malfaiteur s'était glissé au cours de la nuit du 14 mai 1891 dans le tombeau de la baronne Roche-Tailler, avait ouvert le cercueil et, s'étant emparé d'une croix et d'un médaillon, avait tenté d'arracher les bagues des doigts de la défunte. Certains faits permettaient de supposer que Ravachol était l'auteur de cet acte odieux. Le 19 juin de la même année, on trouva dans une cabane isolée, située sur le plateau de Forez, le cadavre d'un vieillard étranglé. La somme de 35 000 francs que ce pauvre homme avait

économisée durant toute sa vie et qu'il cachait dans son logis avait disparu. Kœnigstein-Ravachol, qu'on soupçonnait d'avoir commis ce crime, fut arrêté ; il réussit cependant à échapper aux gendarmes et à s'enfuir. Quelque six semaines plus tard, le 27 juillet 1891, deux femmes, propriétaires d'une quincaillerie dans la rue de Roanne, à Saint-Etienne, furent tuées sauvagement à coups de marteau. Ce crime ne rapporta à l'assassin que 48 francs. Une fois de plus, les soupçons se portèrent vers Kœnigstein-Ravachol. Celui-ci cependant restait introuvable.

Ces renseignements, fort intéressants, pouvaient être utiles. Mais ce n'était point là l'essentiel. Conformément aux instructions, la police de Saint-Etienne appliquait le bertillonage ; on avait donc pris en 1879 les mesures de Kœnigstein, arrêté provisoirement pour participation à un vol. Le 24 mars 1892, Bertillon tenait entre ses mains la fiche envoyée de Saint-Etienne : Claudius-François Kœnigstein, dit Ravachol, taille : 1,663 ; envergure de bras : 1,760 ; tour de poitrine : 0,887 ; longueur du crâne : 0,186 ; largeur du crâne : 0,162 ; longueur du pied gauche : 0,279 ; le majeur gauche : 0,122 ; oreille gauche : 0,098 ; couleur de l'iris gauche : jaune virant au vert ; cicatrice à la main gauche, tout à côté du pouce.

La partie consacrée au « signalement » ne contenait pas tous les détails exigés par Bertillon ; ce manque déclencha chez lui une crise de colère ; il tempêta, mais sut apprécier la valeur des données qu'il possédait maintenant. Si Kœnigstein-Ravachol et le Ravachol dont Chaumartin avait parlé étaient la même personne, les efforts de la police tendant à découvrir l'auteur de l'attentat allaient être grandement facilités. Et si l'homme était arrêté, cela ne serait pour Bertillon qu'un jeu d'enfant de prouver son identité. Si, enfin, le malfaiteur qui avait lancé la bombe et

Kœnigstein ne faisaient qu'un, le mouvement anarchiste accuserait un grave coup, car il serait prouvé que les hommes qui prétendaient combattre pour des idéaux élevés de la nouvelle société n'hésitaient pas à se servir de criminels professionnels.

Lorsque, le 26 mars, les journaux publièrent les renseignements obtenus sur Ravachol, la tension et la nervosité s'accrurent. Albert Milhaud écrivait dans *Le Figaro* : « Ravachol, mais qui connaît Ravachol ? Qui sait de quoi il a l'air ? Est-ce un être vivant ? Un mythe ? Un homme en chair et en os ? On découvre tout, même la dynamite. Mais personne ne sait où trouver Ravachol. » Il semblait, en effet, que Ravachol allait se transformer en mythe. Ne le présentait-on pas déjà comme un idéaliste, comme le fondateur du groupe anarchiste « Courtil », comme un homme luttant pour la liberté de la classe ouvrière ?

Pour comble de malheur, le dimanche 27 mars, vers 8 heures du matin, une bombe éclata dans l'immeuble n° 39 de la rue de Clichy. Les locataires, réveillés en sursaut, bloqués dans leurs appartements car l'explosion avait détruit l'escalier, poussaient des hurlements de terreur. Cinq personnes furent grièvement blessées. Un des locataires était le procureur de la République Bulot qui avait représenté le ministère public lors d'un procès contre des anarchistes. Cette fois aussi l'attentat était signé.

Le lendemain matin, l'article d'un journaliste socialiste, Jarzuel, paru dans *Le Gaulois*, dissipa les doutes – si toutefois il y en avait encore – quant au caractère de cet acte. Le jour précédent, Jarzuel avait reçu une lettre lui demandant de se rendre place de la Bastille pour y rencontrer l'auteur du billet anonyme. L'inconnu, en habit et haut-de-forme, prétendit être Ravachol ; il accorda à Jarzuel une interview, mais auparavant lui fit « jurer sur l'honneur

de ne pas publier le signalement exact de sa personne ». Pour Jarzuel, le côté sensationnel de l'affaire parut plus important que le concours qu'il aurait pu apporter à la police. Ravachol lui aurait dit : « On ne nous aime pas. Mais on devrait savoir qu'au fond nous souhaitons uniquement le bonheur de l'humanité. Le chemin de la révolution est couvert de sang. Nos buts exacts, les voici. Nous voulons d'abord terroriser les juges. Quand ceux qui peuvent nous condamner n'existeront plus, nous nous attaquerons aux financiers et aux hommes politiques. Il y a assez de dynamite pour faire sauter toutes les maisons habitées par des magistrats... »

Une nouvelle vague d'émotion déferla sur Paris. Une foule silencieuse, venue contempler les dégâts causés par la bombe, se pressait rue de Clichy. Le président du Conseil, Emile Loubet, conféra durant des heures avec le ministre de la Défense et le préfet de Police. Tous les anarchistes étrangers résidant en France furent expulsés. Rome, Londres, Berlin, Saint-Pétersbourg parlaient de Ravachol. Les journaux anarchistes l'appelaient le héros ou l'« invincible ».

Deux jours plus tard, le mercredi 30 mars, le propriétaire du restaurant Very, situé boulevard Magenta, avertit la police qu'un homme d'une trentaine d'années, ayant une cicatrice à la main gauche tout près du pouce, déjeunait justement chez lui. Lundi dernier, cet inconnu avait entamé une conversation avec le garçon du restaurant, Lérot, et tenu des propos anarchistes. Le commissaire de police de l'arrondissement, Dresch, et quatre sergents de ville arrivèrent sur les lieux au moment précis où le suspect s'apprêtait à quitter le restaurant. Apercevant les agents, il sortit immédiatement son revolver : après une lutte sauvage, il fut ceinturé ; pendant le trajet au commissariat, il essaya à plusieurs reprises de s'évader ; opposant une résistance

farouche aux policiers, il renversa l'un d'eux sur le pavé, et il ne cessait de crier : « A moi, mes frères... Vive l'anarchie, vive la dynamite !... »

Couvert de sang, il fut conduit devant Bertillon. Ses accès de fureur toutefois rendirent vaines les tentatives pour prendre ses mesures et le photographier. Il ne se calma que le jeudi. Soudain, il changea d'attitude et ostensiblement se mit à jouer le rôle du héros. Sans protester il se laissa mesurer et photographier par Bertillon. Et ses mensurations correspondaient exactement à celles prises à Saint-Etienne. Ravachol, cet « idéaliste » révolutionnaire, était Claudius-François Kœnigstein, l'assassin présumé et profanateur des tombes de Saint-Etienne.

Lorsque cette découverte fut annoncée au public, quelques journaux de gauche protestèrent avec indignation. La police voulait-elle vraiment faire croire que Ravachol était un criminel de la plus basse espèce qui, par soif du gain, volait et tuait ? Avait-elle le front de prétendre qu'elle tenait l'homme insaisissable ? L'incertitude générale et la crainte que le vrai criminel pût jouir encore de la liberté furent portées à leur comble lorsque, deux jours avant l'ouverture du procès contre Ravachol qui devait commencer le 27 avril devant les assises de Paris, une nouvelle bombe explosa. Dans un fracas épouvantable le restaurant Very, où Ravachol avait été arrêté, vola en éclats. Sous les décombres on trouva les corps du propriétaire et d'un consommateur.

Mais l'anthropométrie de Bertillon ne trompait pas !

Le 27 avril, Ravachol, accusé d'avoir perpétré les attentats du boulevard Saint-Germain et de la rue de Clichy, comparut devant le tribunal ; tout au long des séances, il nia être l'assassin de Saint-Etienne. Et les juges, impressionnés par les menaces dont la justice parisienne

était l'objet, osèrent à peine se montrer sévères. Le 20 juillet s'ouvrit à Montbrison, devant les assises du département de la Loire, un second procès contre Ravachol, cette fois sous le chef d'inculpation des crimes commis dans la région de Saint-Etienne. A Montbrison, le président du tribunal, Darrigant, venu de Lyon, ne sentait pas peser sur lui l'infamante atmosphère de Paris, chargée de crainte et d'excitation. Et quand Ravachol comprit que son jeu d'intimidation n'aurait ici aucun succès, il laissa tomber son masque. Dédaigneux, plein d'assurance, cynique, il avoua être Koenigstein, confessa ses crimes : le viol du tombeau de la baronne Roche-Tailler et l'assassinat du vieillard, Jacques Brunel. Sans honte, il se montrait tel qu'il était : un homme dépourvu de tout scrupule, pour lequel l'activité d'anarchiste dirigée contre le pouvoir et les possédants n'était qu'un prétexte pour satisfaire ses propres instincts criminels. Condamné à la peine capitale, il fut conduit, le matin du 10 juillet, à travers les rues de Paris, au lieu de son exécution. Durant tout le trajet il chanta, la voix durcie par la colère : « Ah, ça ira, ça ira, ça ira les aristocrates à la lanterne... » Ses derniers mots, devant la guillotine, furent : « Bande de salauds, vive la révolution !... »

La nouvelle que la méthode de Bertillon avait permis de démasquer, puis d'identifier Ravachol, se propagea en un éclair dans l'Europe entière. Dans toutes les capitales, on parlait avec intérêt du bertillonage. Il semblait qu'aucun obstacle ne pût entraver désormais sa marche vers une victoire définitive dans le monde.



L'Exposition internationale de 1884 à Londres offrait aux visiteurs des curiosités de tous genres. Il y en avait de divertissantes, d'instructives, d'amusantes et de celles qu'on

oubliait aussitôt. Pour le prix de quelques pennies par exemple, on pouvait faire prendre ses mesures et faire tester certaines de ses facultés physiques et spirituelles.

Un jeune homme, qui disposait d'un nombre impressionnant d'instruments, mesurait l'envergure des bras, la longueur du crâne, le poids, la puissance des muscles, la capacité thoracique, contrôlait la rapidité des réflexes, la couleur des yeux, l'acuité de l'ouïe. Le visiteur recevait ensuite une carte portant les résultats de l'examen. Ce divertissement connaissait un grand succès.

Dans la pièce où l'on prenait les mensurations, on rencontrait parfois un homme élégant, approchant de la soixantaine, dont le visage attirait les regards ; il était chauve et seule une mince frange de cheveux entourait sa calvitie. Il se nommait Sir Francis Galton et appartenait à cette catégorie de dilettantes qui, au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, avaient largement contribué au progrès des sciences naturelles.

Né en 1822 à Birmingham, fils d'un industriel aisé, il avait d'abord étudié la médecine, mais ne l'avait jamais pratiquée ; il passait sa vie à satisfaire ses marottes et sa passion de la science. Jouissant d'une indépendance financière, il faisait des voyages dans le monde entier. En 1840, il se rendit à Giessen pour faire la connaissance du grand chimiste allemand Justus Liebig. Il visita ensuite, toujours à cheval ou en voiture, Budapest, Belgrade, Constantinople, Athènes, Venise, Milan et Genève. Ce voyage éreintant se termina pour lui par un grand épuisement physique et moral (plus tard, Galton fut souvent sujet à ce genre de fatigue, ce qui ne l'empêcha pas d'atteindre l'âge de 90 ans).

A l'époque, la carte du monde comportait encore des taches blanches. Galton s'intéressa donc à la géographie. En cherchant les sources du Nil, il traversa toute l'Égypte

jusqu'à ses limites méridionales. Puis il s'éprit des voyages en ballon et s'envolait souvent des îles Shetland vers l'inconnu. En 1850, il fit sur un voilier un voyage en Afrique du Sud. Attiré lui aussi par l'anthropologie, il étudia et prit des mesures des indigènes appartenant à diverses tribus. Ce fut le point de départ d'une passion scientifique qui ne devait plus le quitter. Sa maison à Londres, au 42 Ruthland Gate, devint le lieu de rencontre de géographes, médecins, anthropologues et philosophes.

Impressionné par l'ouvrage de son cousin Charles Darwin Sur l'origine des espèces qui traitait des problèmes de la transmission héréditaire, il décida, dans les années 1860, d'examiner certaines particularités physiques et morales de l'homme afin de savoir jusqu'à quel point elles étaient héréditaires. Pour trouver une réponse à cette question, il lui fallait rassembler le plus grand nombre de données sur les différentes catégories d'hommes, de femmes et d'enfants, en remontant parfois à plusieurs générations. Le cabinet de mensurations qui faisait la joie des visiteurs de l'Exposition internationale lui fut d'un grand secours. Les doubles des cartes portant les résultats de l'examen anthropométrique prenaient le chemin de la maison de Galton. Lorsqu'en 1885 l'Exposition ferma ses portes, Galton était si captivé par ses recherches qu'il décida de mettre sur pied un laboratoire d'anthropométrie. Quelque temps après, cette institution scientifique, installée dans le fameux South Kensington Museum de Londres, devint à la mode et l'on trouvait de bon ton d'y faire prendre ses mesures par l'assistant de Galton, le sergent Randal. Galton lui-même fut bientôt reconnu comme le plus grand spécialiste d'Angleterre en matière d'anthropologie.

Au printemps de l'année 1888, Londres apprit qu'Alphonse Bertillon avait été nommé au poste de directeur du service de l'identification judiciaire. Les membres de la

société scientifique « Royal Institution », vivement intéressés par le bertillonnage, conçurent alors le projet de lui consacrer une de leurs célèbres séances du vendredi et proposèrent à Galton d'être le conférencier. Ils ne se doutaient pas combien leur décision allait avoir de conséquences.

Galton accepta l'invitation et se rendit immédiatement à Paris, afin d'y prendre contact avec Bertillon. Voici comment il relata plus tard ses impressions : « Au cours d'une courte visite à Paris, je fis la connaissance de M. Bertillon et j'eus l'occasion de me familiariser avec son système. Rien ne peut échapper à l'attention de ses assistants pendant le mesurage des criminels. Ils travaillent vite et avec précision. Tout est très bien organisé... »

Galton cependant ne comptait pas consacrer toute sa conférence aux découvertes de Bertillon. Ayant une fois touché au domaine de l'identification, il eut envie d'approfondir ce sujet. Les lettres adressées voici huit ans par le Dr Faulds et Williams Herschel à la revue Nature avaient été entre-temps oubliées. Faulds, devenu médecin légiste en Angleterre, s'était en vain évertué à attirer l'attention de Scotland Yard et du ministère de l'Intérieur sur les empreintes digitales. Découragé, il n'en continuait pas moins ses recherches à titre privé. L'étonnante mémoire de Galton avait gardé cependant un vague souvenir des articles de Nature. Il s'informa donc auprès de la rédaction de la revue qui, on ne sait pourquoi, ne lui transmit que le numéro reproduisant la lettre de Herschel. Celui-ci, rétabli tant bien que mal, habitait maintenant Littlemore et poursuivait, lui aussi à titre privé, ses études sur les empreintes. La lettre que Galton lui adressa réveilla en lui ses anciens espoirs : ne signifiait-elle pas que ses idées allaient enfin trouver la compréhension qu'elles méritaient ? Sans perdre un instant il envoya à Galton sa

documentation, et quelque temps après, lui rendit visite pour lui montrer personnellement la façon dont il fallait prendre les empreintes.

Et c'est alors que dans l'esprit de Galton se produisit un revirement extraordinaire. Depuis des années il se consacrait aux études de l'anthropologie et de l'anthropométrie ; il était donc prédestiné pour ainsi dire à suivre avec enthousiasme l'exemple de Bertillon. Pourtant, dès qu'il eut terminé la lecture de la documentation de Herschel, il sut qu'il avait en main quelque chose de bien plus important que le bertillonnage. Sans doute, le système de Bertillon constituait-il un pas en avant ; mais si les expériences et les idées de Herschel correspondaient à la vérité, les perspectives ouvertes à l'identification judiciaire étaient tout simplement illimitées.

Le temps manquait à Galton pour étudier à fond ce problème avant la conférence, fixée au 25 mai 1888. Toutefois, la réunion à la « Royal Institution » lui offrit une excellente occasion d'informer ses auditeurs qu'à côté du bertillonnage il existait aussi une autre méthode d'identification, celle des empreintes digitales, méthode jusqu'ici complètement ignorée.

Galton ne tarda pas à se mettre au travail. Il s'attaqua d'abord à la question de savoir si les empreintes effectivement ne changeaient jamais tout au long de la vie d'un individu. Les archives de Herschel, rassemblées scrupuleusement durant presque trente ans, paraissaient en être une preuve incontestable. Galton cependant voulut en avoir le cœur net et recommanda de prendre les empreintes des personnes visitant son laboratoire au South Kensington Museum. Il pressentait que la découverte d'un « nouveau miracle de l'espèce humaine » était à portée de sa main.

Pour pouvoir procéder aux comparaisons, il fit agrandir

les photographies de chaque empreinte prise au laboratoire. Au bout de trois ans, sa collection était déjà plus considérable que celle de Herschel, et il n'arriva jamais que le dessin des lignes sur les dix doigts d'un individu fût identique à celui d'un autre. Le calcul de probabilité autorisait donc Galton à conclure qu'en utilisant les empreintes de dix doigts il n'existait qu'une chance sur 64 milliards de trouver deux individus possédant les mêmes lignes papillaires. Compte tenu du chiffre de la population du globe, cette chance paraissait pratiquement nulle. Bientôt, cependant, l'attention de Galton fut attirée par un autre problème qui n'avait jamais effleuré l'esprit ni de Faulds ni de Herschel.

Si les empreintes digitales devaient, en tant que moyen d'identification, concurrencer le bertillonage, il fallait élaborer pour celles-ci un système de classement semblable à celui inventé par Bertillon pour les mesures. Avec le concours d'un collaborateur, un certain Collins, Galton s'attela à cette nouvelle tâche. En étudiant les ouvrages anciens, il fit cette étonnante découverte que, bien avant lui, d'autres hommes de science s'étaient occupés de ce problème. En 1823, notamment, un Tchèque, Jean Purkinje, professeur de physiologie et pathologie à Prague, avait publié un livre, *Commentatio de examine physiologico organi visus et systematis cutanei*, où il parlait de ses recherches dans ce domaine. Purkinje avait remarqué que certains dessins des lignes se reproduisaient souvent : les spirales, ellipses, arcs, volutes, ou doubles boucles.

Galton décida de suivre les indications du Purkinje. Il se fit faire des agrandissements photographiques de mille empreintes et entreprit de les comparer. Cette voie cependant ne lui permit guère de progresser. La manière de procéder du savant tchèque obligeait en effet à admettre l'existence d'une soixantaine au moins de types différents

d'empreintes. Découragé, il abandonna cette besogne pendant quelques jours. Quand il la reprit, il constata, d'ailleurs après d'interminables recherches, qu'en réalité quatre types de dessins pouvaient être considérés comme base et point de départ de tous les autres. Les lignes sur les doigts formaient en général un genre de triangle que Galton appela Delta en raison de sa ressemblance avec la lettre de l'alphabet grec. Ce triangle se trouvait tantôt du côté gauche, tantôt du côté droit du doigt. D'autres empreintes possédaient deux ou plusieurs triangles, d'autres enfin n'en possédaient pas du tout. Ainsi, les dessins pouvaient être classés en quatre types principaux : sans triangle, triangle à gauche, triangle à droite, plusieurs triangles. N'était-ce pas là un critère permettant de ranger un fichier selon un ordre précis ? Evidemment, un système fondé sur la prise d'empreintes d'un seul doigt de chaque individu ne disposait pas d'un nombre suffisant de différences pour départager un fichier. Mais avec les empreintes de 2 doigts on obtenait déjà 16 combinaisons pouvant servir de critère dans la sélection des fiches. Avec les empreintes de 10 doigts, les possibilités de compartimenter les cartes selon les différentes catégories atteignaient le chiffre astronomique de 1 048 570.

Galton jubilait. Avait-il enfin résolu le problème du classement des empreintes ? Ne devait-il pas en informer le public sur-le-champ ? En 1891, il envoya un article à Nature. Il profita de cette occasion pour y témoigner sa gratitude à William Herschel. L'article n'éveilla qu'un intérêt médiocre. Seul Faulds éleva une vigoureuse protestation, affirmant que c'était lui, et non Herschel, qui avait eu le premier l'idée d'utiliser les empreintes comme moyen d'identification judiciaire. Galton, cependant, resta aussi insensible aux déclarations de Faulds qu'à l'indifférence des lecteurs. Trop absorbé par le problème lui-même, il était

incapable de prendre à cœur les polémiques sur les droits de priorité. Il préférait user toute son énergie à préparer un livre traitant des empreintes en tant que moyen d'identification. Cet ouvrage intitulé Empreintes digitales parut en 1892 ; tout le prédisposait à jouer un rôle important dans l'histoire de la criminologie.



Depuis sa première visite rendue à Alphonse Bertillon en 1887, Edmund R. Spearman continuait inlassablement à vanter les mérites du bertillonnage au ministère de l'Intérieur britannique. Le combat qu'il menait en faveur de ce système n'était pour lui rien moins qu'une croisade. En effet, ne connaissait-il pas à fond les méthodes d'identification en vigueur à Scotland Yard ? Ne fallait-il pas, en les dépeignant, user des plus sombres couleurs de la palette ?

Les listes des criminels professionnels et des détenus libérés que le ministère de l'Intérieur dressait à la fin de chaque mois ne parvenaient à la police que neuf mois plus tard. Elles ne présentaient alors aucune utilité. Les formules de signalement, lamentablement superficielles, étaient aussi imparfaites que celles autrefois employées en France. On y lisait par exemple « tatouage sur l'annulaire gauche », ce qui à une époque où le tatouage était à la mode ne constituait point une particularité. Le fichier de Scotland Yard subissait le sort de celui de la police française. 115 000 photographies s'y entassaient. On avait tout tenté pour y introduire un certain ordre, mais la confusion restait la même. Les employés du « Convict Supervision Department » à Scotland Yard passaient des journées entières pour y retrouver la fiche d'un détenu. En 1893, 21 employés reçurent la consigne de vérifier l'identité de 27

prévenus. Bien qu'ils eussent consacré 57 heures à ce travail ingrat, ils n'arrivèrent à mettre la main que sur 7 photographies de criminels. Dans les prisons, les méthodes d'identification ne valaient guère mieux. Trois fois par semaine, 30 inspecteurs se rendaient à la prison de Holloway où ils essayaient de reconnaître les repris de justice parmi les détenus. On calcula que pour identifier un ancien malfaiteur, il fallait souvent 90 heures de travail. Et parfois cette identification se révélait fausse.

Le livre *Empreintes digitales* venait à peine de paraître que Spearman réussit à convaincre deux personnalités du ministère de l'Intérieur, Sir Charles Russel et Sir Richard Webster, qui allaient à Paris en mission politique, de rendre visite à Bertillon. Celui-ci les accueillit solennellement, les fit pénétrer dans son royaume et parvint à éveiller leur admiration au point que Webster, à son retour de Londres, déclara qu'il avait vu le meilleur système d'identification que l'on pût imaginer. Pour inciter le ministre de l'Intérieur, Asquith, à admettre le bertillonnage en Angleterre, les deux hommes lui livrèrent un véritable assaut. Asquith semblait déjà gagné à la cause lorsqu'il en fut détourné par « un de ces aiguillages historiques (pour employer l'expression d'un historien français) que crée soit un hasard, soit la main de la Providence ». Un membre de la « Royal Society » remit au ministre le livre de Galton. Enthousiasmé par cet ouvrage, Asquith ordonna de suspendre les dispositions concernant le bertillonnage et nomma une commission d'enquête qui, après un examen détaillé du système français et des propositions de Galton, devait se prononcer sur la méthode d'identification à adopter.

La commission se réunit en octobre 1893. Charles Edward Troup, employé au ministère de l'Intérieur, le commandant Griffith et Melville Macnaghten en faisaient partie. Griffith, qui occupait le poste d'inspecteur des

prisons, était un auteur prolifique ; il préparait à ce moment-là un ouvrage en deux volumes : « Mystères policiers et criminels. » Macnaghten appartenait à Scotland Yard. Rentré d'un long séjour en Inde, il fut tout de suite nommé commissaire au département d'enquêtes judiciaires. Cet homme petit, très soigné, à l'allure « d'un planteur colonial », appelé par ses amis good old Mac, était aussi attaché au vieux Scotland Yard qu'attiré par toute nouveauté susceptible de secouer la routine. A son arrivée à Scotland Yard, le commissaire Williamson lui dit : « Mon jeune ami, vous allez désormais faire partie d'une institution folle. Ici, on ne manquera pas de pester contre vous quoi que vous fassiez et quelle que soit l'exactitude avec laquelle vous remplirez vos obligations. » Macnaghten connaissait des détectives vétérans du genre du commissaire Shore, qui ne savaient pas écrire sans fautes d'orthographe. On lui avait appris ce dicton : « Les meilleurs détectives sont la chance et le hasard » (ce qui était et reste en partie toujours vrai). Le conservatisme lui inspirait de la sympathie, mais son séjour en Inde l'avait rendu assez perspicace pour qu'il sût que la police judiciaire ne pouvait plus négliger l'apport de la science.

La commission Troup se rendit d'abord au laboratoire de Galton. Le procédé d'identification consistant à utiliser les empreintes parut aux membres de cette commission tellement ingénieux et simple qu'émerveillés, ils multiplièrent leurs visites chez Galton. Toutefois, il se révélait maintenant que l'« aiguillage historique » dont nous avons parlé et qui paraissait se produire à un moment très opportun, intervenait en réalité un peu trop tôt. Après la publication de son livre Empreintes digitales, l'inlassable Galton s'aperçut qu'il s'était réjoui prématurément en s'imaginant avoir découvert une méthode de classement. En effet, son système pouvait servir à ordonner même un fichier

de 100 000 cartes, mais à une condition : le nombre de fiches de chacun des quatre types d'empreintes (sans triangle, triangle à gauche, triangle à droite, plusieurs triangles) devait être à peu près égal. Or, il n'en était rien. Le type « sans triangle » appartenait aux cas rares. Lorsque Galton se mit à ranger un fichier de 2 645 cartes, il lui apparut qu'au moment où l'un des compartiments contenait déjà 164 fiches, les autres n'en avaient qu'une seule. Cela provoquait inévitablement une surabondance de cartes dans certains compartiments, qui empêchait de les contrôler rapidement.

Au moment où la commission inspectait les travaux du laboratoire, Galton s'acharnait à trouver un autre critère permettant d'ordonner un fichier. Il était convaincu d'avoir vu juste, mais n'arrivait pas à toucher au but. Impatient, Griffith lui demanda de fixer un délai. Galton s'y refusa. Les recherches pouvaient aboutir d'un jour à l'autre, dit-il, mais pouvaient tout aussi bien demander jusqu'à deux ou même trois ans. Cette réponse plaça la commission devant une situation apparemment sans issue. Quelle décision prendre ? Renoncer à l'application d'une découverte aussi importante, pour la seule raison que le classement des empreintes n'était pas au point, paraissait vraiment injuste. Fallait-il donc se rabattre sur le bertillonnage, qui dans quelques années ferait certainement mine de parent pauvre à côté des progrès accomplis par le système de Galton ?

Le souvenir de la découverte des empreintes, telle une arrière-pensée tenace, ne quitta pas Troup, Griffith et Macnaghten pendant toute leur visite à Paris.

L'occasion de faire connaissance avec la police française alors qu'elle traversait l'une de ses plus brillantes époques était alléchante. Louis Lépine, homme petit, énergique, au geste facile, venait d'être nommé préfet de police. Appelé à devenir le plus célèbre de tous ceux qui occuperont ce

poste au XIX<sup>e</sup> siècle, il tenait tout particulièrement à une idée : la police devait se faire aimer et apprécier des Parisiens. Résolu et jamais à court d'idées, il n'avait pas son égal dans la persévérance avec laquelle il s'efforçait d'atteindre ce but. Il écrasait les grèves et les troubles d'une main de fer, mais, diplomate adroit, il parvenait à ne pas exacerber chez les manifestants le sentiment de colère ou de frustration. Souvent, au moment des désordres, il prenait le commandement des agents et ne reculait pas devant une savante mise en scène. Un jour, il surgit brusquement dans l'espace libre qui séparait les grévistes du cordon de police et, s'adressant aux agents auxquels il avait donné l'ordre quelques secondes auparavant de charger leurs armes, cria : « Halte, je vous interdis d'attaquer et de tirer sur ces hommes honorables ! » Le coup porta. Les manifestants l'acclamèrent et se dispersèrent sans incidents.

Surnommé le « préfet de la rue », Lépine aimait à se montrer en public. Il choisissait lui-même ses employés. Un agent en uniforme devait, selon lui, être grand (au moins 1,74 m) et avoir un physique qui le faisait remarquer facilement. Les règles appliquées aux inspecteurs de la police judiciaire étaient absolument contraires. Rien ne devait les distinguer de la moyenne. Un homme qui avait une taille au-dessus de 1,67 m, des cheveux roux ou une cicatrice au visage, n'avait donc aucune chance d'être admis par le préfet.

Comme ses prédécesseurs, Lépine détestait Bertillon, mais il prisait trop l'opinion publique pour se permettre de négliger les mérites de son subordonné, mérites qui affermissaient le prestige de la police française. Il tint donc aux Anglais un long discours sur le génie de Bertillon et organisa à leur intention tout un programme de visites destiné à leur montrer sous un jour favorable les rouages du service de l'identification.

Goron, chef de la Sûreté à l'époque, adopta une attitude similaire. Ce Breton, dont les exploits allaient devenir légendaires, était petit, gros, asthmatique, portait une barbe aux poils drus, un pince-nez et, comme Bertillon, n'avait aucun don pour susciter la sympathie. Infatigable et intransigeant dans la chasse aux criminels, il pouvait être considéré, quant à ses méthodes, comme un trait d'union entre Macé et l'avenir. Nul ne savait s'il restait fidèle aux traditions qui consistaient à employer des agents provocateurs. En tout cas, il régnait sur toute une tribu d'indicateurs qui se faisaient passer pour des anciens condamnés, fréquentaient les repaires des bandits et apportaient à Goron tous les renseignements désirés. Dans les prisons, ces indicateurs soutiraient aux détenus des confidences, puis, transférés ailleurs, « mouraient » et ressuscitaient afin de poursuivre leur mission sous un autre nom, avec d'autres papiers d'identité. Durant les interrogatoires, Goron, cruel et ingénieux, plongeait tour à tour les suspects dans l'obscurité, les affamait ou leur faisait servir un repas succulent. Pour faire parler les femmes des détenus, il leur promettait monts et merveilles. « La cuisine de M. Goron », tel était le nom qu'on donnait familièrement à ces méthodes. Grâce à elles, Goron réussissait tout de même à liquider des bandes entières de malfaiteurs qui, de leurs cachettes dans les anciennes fortifications ou dans les dépôts sur les quais de la Seine, partaient à la conquête de Paris. Attachant à la publicité autant de prix que Lépine, il savait se faire apprécier par la presse. Et, comme Lépine, il avait assez de sens pratique pour juger à leur juste valeur les mérites du bertillonnage et l'intérêt qu'il suscitait à l'étranger. Il vanta donc aux Anglais le travail de Bertillon et ne tarit pas de louanges à son sujet.

Bertillon lui-même s'efforça de faire bonne impression en adoptant une attitude plus avenante. Moins inaccessible et

renfermé qu'à l'accoutumée, il se fit même un devoir d'accompagner les Anglais dans leur visite à un quartier mal famé de Paris. Au cours de cette promenade, il eut une idée grotesque qu'il paya ensuite par une crise de migraine particulièrement aiguë : il s'imagina qu'il lui fallait, parce qu'il avait vécu en Angleterre, aider ses invités à retrouver l'ambiance de leur pays. Il les invita donc à prendre un grog avec lui. Dans son « royaume », sous les combles de la Préfecture, il se montra, comme Macnaghten le raconta plus tard, « toujours prêt à fournir les explications sur son œuvre... dont il pouvait être fier à juste titre ». Il dévoila aux Anglais ses découvertes, entre autres un appareil photographique placé sur un long pied et conçu de façon à faciliter la prise de photos exactes au lieu du crime. L'objectif de l'appareil était muni d'une échelle métrique qui s'inscrivait sur la photo. Ainsi, les dimensions du lieu, la distance qui séparait le corps de la victime d'un mur ou d'une porte et d'autres détails parfois aussi importants se trouvaient enregistrés automatiquement. Un croquis du lieu devenait inutile. Puis Bertillon fit entrer les visiteurs dans une pièce qui lui servait de laboratoire et où il effectuait ses expériences photographiques et physiques. En faisant connaître à ses invités, petit à petit, et en appliquant une graduation savante, certains détails de sa méthode, il préparait le terrain à la démonstration de sa pièce maîtresse, le bertillonnage.

L'initiation fut bien organisée ; on introduisit des détenus ; Griffith et Macnaghten eux-mêmes prirent les mesures afin de se faire une idée de la « simplicité » du procédé. Ils acquirent la certitude que ce système constituait en effet un grand pas en avant dans le domaine de l'identification. Mais en vrais Anglais, fiers de leur sens pratique très développé, ils se rendirent compte que l'anthropométrie demandait beaucoup de temps et surtout qu'elle serait sujette aux

erreurs dès qu'elle ne se trouverait plus sous le contrôle d'un homme aussi méticuleux que l'était Bertillon. En dépit de tous ses efforts, le savant français n'arriva pas à dissiper leurs craintes.

Le portrait parlé laissa la commission assez sceptique. Les visiteurs le trouvaient trop compliqué pour qu'un agent moyen pût s'en servir efficacement (l'avenir devait d'ailleurs montrer qu'ils avaient raison). Macnaghten nota : « Le système de Bertillon est trop influencé par la théorie et manque de sens pratique. »

Les délibérations de la commission Troup, qui se prolongèrent jusqu'en février 1894, se heurtaient à un obstacle apparemment infranchissable : les pressions exercées par Spearman et son ami, l'anthropologue J.G. Garson, qui usaient de tous les moyens pour faire triompher le bertillonnage et le portrait parlé. Émerveillés par l'anthropométrie, ils restaient insensibles aux vastes perspectives qu'ouvrait la découverte des empreintes. Le 19 février 1894, la commission fut reçue par le ministre de l'Intérieur et lui présenta son rapport. Fruit de continuelles divergences d'opinion, ce rapport proposait un compromis : Scotland Yard devrait utiliser comme moyen d'identification le bertillonnage délesté de certaines lenteurs – les onze mensurations seraient ramenées à cinq, le portrait parlé abandonné définitivement – et complété par les empreintes des dix doigts. Le fichier serait évidemment établi selon le système conçu en France, la méthode de classement des empreintes n'étant pas encore au point. Le ministère de l'Intérieur entérina les propositions de la commission Troup au mois de juillet 1895 ; l'inspecteur Stedman de Scotland Yard et deux sergents, Collins et Hunt, reçurent alors la mission de mettre sur pied un fichier des criminels utilisant les mensurations et les empreintes.

Spearman protesta avec véhémence contre cette

décision. Un bertillonnage réduit, disait-il, privé de six mensurations, perdrait sinon toute sa valeur, du moins une grande partie de son efficacité. Ce système reposait sur le principe que chacune des mensurations avait autant d'importance que leur ensemble. Pour Spearman, les empreintes n'étaient qu'un enfantillage, une idée absurde et sans conséquences.

Ecœuré, il se rendit à Paris. Cependant il trouva là une situation profondément changée. La nouvelle que Londres avait bouleversé le principe des mensurations toucha un des points les plus sensibles de Bertillon. Blessé dans son amour-propre, il fulminait contre les Anglais. Pourtant, d'autres événements vinrent bientôt adoucir son amère déception. Les grands spécialistes de la criminologie venus de tous les coins d'Europe envahissaient justement la capitale française et assiégeaient Bertillon en lui demandant de leur faire connaître les secrets de son procédé. Parmi eux, citons à titre d'exemple le Dr Bechterew, de Saint-Pétersbourg, Sergej Krasnow, de Moscou, le Dr Stockis, de Liège, le chef du service d'identification de la police judiciaire de Berlin, von Hüllessem.

Tandis que Londres hésitait devant une décision, Paris et les bureaux sous les combles du Palais de Justice se transformaient, comme le disait un des contemporains, « en une Mecque des organisations policières d'Europe ». Le système de Bertillon était en passe de conquérir victorieusement le continent européen. Les chefs de police qui, conscients de leur inexpérience en matière d'identification, venaient rendre visite au savant français, n'avaient aucune notion ou presque de la dactyloscopie. En 1896, les Drs Stockis et de Laveleye se mirent à appliquer en Belgique, en privé d'abord et à titre d'essai, les principes lancés par Bertillon. L'Espagne donna l'ordre d'aménager dans les prisons des « cabinets anthropométriques ». En

Italie, le Pr di Blasio installa à la préfecture de Police de Naples le premier bureau de mesurage. Le Pr Ottolenghi, médecin légiste à Sienne, devenu plus tard un des plus éminents pionniers de la criminologie italienne, étudia à fond la méthode Bertillon. Partisan fervent du portrait parlé, il poussa le zèle jusqu'à enregistrer les « réactions conscientes et inconscientes » des détenus, leurs « traits psychiques caractéristiques » et même leurs « facultés mnémotechniques ». A cet effet, il employait des appareils compliqués, tels le dynamomètre et le platismographe. Finalement, le Portugal, le Danemark et la Hollande se mirent au pas en adoptant le bertillonage.

En 1896, les forces de police des villes et Etats de l'Empire germanique commencèrent à appliquer l'anthropométrie ; le conseiller de gouvernement Koettig, chef de la police judiciaire de Dresde, installa dans la capitale de la Saxe le premier bureau anthropométrique d'Allemagne. En prenant cette décision, il ne savait pas pourtant, comme d'ailleurs aucun des chefs de la police judiciaire allemande, qu'exactement huit ans auparavant, en 1888, un vétérinaire de Berlin, le Dr Wilhelm Eber, avait envoyé au ministère de l'Intérieur prussien un mémoire qui constituait certainement un des plus étonnants documents de l'histoire des empreintes. Si à la lecture de ce mémoire les employés du ministère avaient fait preuve d'un peu plus d'imagination, la police prussienne aurait pu jouer un rôle dans le développement de la dactyloscopie. Le Dr Eber, parti de données absolument différentes de celles de Faulds, était arrivé aux mêmes conclusions quant à l'importance des empreintes relevées sur le lieu du crime. En observant les traces sanglantes que les bouchers et les vétérinaires laissaient sur les essuie-mains des abattoirs de Berlin, il avait remarqué le dessin des lignes papillaires. Après de patientes recherches, lui aussi avait été frappé par

les différences que ces dessins présentaient entre eux. Il acquit par la suite une telle expérience qu'il lui suffisait de jeter un coup d'œil sur la marque pour savoir qui l'avait laissée. Ainsi que Faulds, il était convaincu qu'il serait facile de confondre les criminels à l'aide des empreintes des doigts relevées sur le lieu du crime. Eber avait également transmis au ministère un coffret contenant le matériel qui lui servait à prendre les empreintes et il affirmait que les vapeurs d'iode permettaient d'enregistrer toute trace des mains très distinctement. Le 8 juin 1888, le chef de la police de Berlin, von Richthofen, retourna à Eber son mémoire avec cette remarque sèche : « Jusqu'ici... et autant que mes employés s'en souviennent, les traces relevées lors d'examens, si minutieux qu'ils aient été, des lieux du crime sur les loquets, verres et autres objets susceptibles de garder la trace des lignes de la main, n'ont en aucune façon permis de reconstituer ces lignes. » Et au moment où la Saxe s'engageait sur la voie du bertillonnage, personne ne se rappelait plus des idées d'Eber.

Le 3 avril 1898, l'Autriche se rangeait, elle aussi, dans le camp des pays qui appliquaient les méthodes de Bertillon. Le ministre de l'Intérieur autrichien était convaincu qu'il dotait son pays, en ordonnant la création à Vienne d'un bureau anthropométrique, de la plus moderne conquête dans le domaine de la technique policière. Il ne se doutait pas, comme d'ailleurs les autres ministres de l'Intérieur et chefs de police européens, que dans un coin du globe distant de plusieurs milliers de kilomètres des événements se préparaient qui allaient ébranler les fondements mêmes de cette conviction. Personne en Europe, parmi ceux qui s'intéressaient aux problèmes de la police et aux progrès de la science, ne pensait alors à l'Amérique du Sud, et plus précisément à un pays qui s'appelait l'Argentine.



Juan Vucetich, fonctionnaire de la police territoriale de Buenos Aires, était âgé de trente-trois ans lorsque, le 18 juin 1891, il fut convoqué par le directeur de la police à La Plata, Guillermo Nunez, capitaine de marine. Au cours de l'entretien, Nunez expliqua à son subordonné qu'il avait entendu parler d'un nouveau système d'identification lancé par Paris. Un ami, le Dr Drago, qui revenait d'un voyage en France, lui avait raconté à ce sujet des choses étonnantes : les inventions françaises étaient, selon lui, capables de faire régner l'ordre dans les provinces en introduisant un contrôle efficace des bandits, malfaiteurs et même des « criminels politiques ». En bref, Vucetich reçut la mission d'organiser un « bureau anthropométrique ».

Nunez n'était pas bavard. Sans perdre de temps, il remit à Vucetich toute une documentation sur le bertillonnage en lui souhaitant un prompt succès. Vucetich prenait déjà congé, lorsque le directeur de police sortit de sa poche une revue et, la tendant à son interlocuteur, dit négligemment : « Voici encore une publication française qu'un visiteur a oubliée ici ; c'est un numéro de la Revue scientifique du 2 mai. On y parle des expériences faites par un Anglais, un certain Galton, qui s'intéresse aux empreintes digitales. Prenez-la, elle pourra vous être utile... »

Juan Vucetich était « argentin » de fraîche date. D'origine croate, né dans le village de Lésina, il avait émigré en Argentine en 1884. Son instruction se bornait aux modestes notions acquises à l'école communale de son village. Cependant, il avait un don inné pour les mathématiques et les statistiques, une passion pour tout ce qui était nouveau et une vitalité de jeune paysan. Après un an de séjour en Argentine, il était devenu fonctionnaire de police et cinq ans plus tard, il occupait le poste de directeur du Bureau des

Statistiques, organisé et subventionné par la police de La Plata.

Huit jours après l'« ordre de mission » de Nunez, un bureau anthropométrique, semblable à celui de Paris, fonctionnait à plein rendement. Bien que le système qu'on y appliquait possédât tous les attraits de la nouveauté, il ne réussissait pas « à mettre en branle, comme disait un biographe de Vucetich, les cellules cérébrales qui concentraient les forces créatrices du jeune policier argentin ». Cette réaction, par contre, fut déclenchée chez lui par l'article de la Revue scientifique.

A peine Vucetich s'était-il familiarisé avec la méthode de Bertillon qu'il commandait déjà le matériel nécessaire pour prendre les empreintes. Bientôt chaque malfaiteur amené dans son bureau devait se plier à l'obligation d'apposer ses empreintes sur une fiche. Le grand problème de l'immutabilité des lignes de la main préoccupait Vucetich à tel point qu'il passait des nuits entières à les examiner sur les cadavres à la morgue ; il s'aventura même au musée de La Plata pour y observer les doigts des momies. La découverte qu'il fit selon laquelle ces lignes restaient inaltérées après des centaines, sinon des milliers d'années, stimula encore davantage son ardeur. Six semaines plus tard, le 1<sup>er</sup> septembre 1892, il définit « les éléments d'un classement et d'un enregistrement pratiques d'empreintes digitales ». La Revue scientifique avait bien parlé des efforts de Galton visant à élaborer un système de classement, mais elle s'était gardée d'en donner les résultats. Vucetich, tout à fait indépendamment donc, arriva à établir quatre types de base, qui correspondaient d'ailleurs exactement à ceux de Galton : 1° empreinte comprenant exclusivement des arcs, 2° boucle à droite, 3° boucle à gauche et 4° verticille (lacets tournant sur eux-mêmes en cercles). Pour indiquer l'empreinte du pouce selon l'une de ces quatre

catégories, Vucetich employa les lettres A, B, C, D, et pour les autres doigts les chiffres 1, 2, 3, 4. Ainsi, une main dont les lignes du pouce formaient des arcs, celles de l'index une boucle à gauche, du majeur une boucle à droite, de l'annulaire un verticille et de l'auriculaire à nouveau des arcs, était représentée par la formule suivante : A, 3, 2, 4, 1. La formule indiquant les empreintes des dix doigts n'était que deux fois plus longue et donnait par exemple : A, 3, 2, 4, 1/C, 2, 2, 3, 3. Puisque chaque doigt préfigurait quatre variations possibles, le nombre de formules différentes atteignait le chiffre : 4 puissance 10, c'est-à-dire 1 048 576. Vucetich divisa un classeur en cases qu'il rangea selon les lettres et les chiffres des formules. Voulait-on savoir si les empreintes d'un malfaiteur récemment arrêté étaient déjà fichées ? Rien de plus simple : il suffisait d'établir la formule représentant les lignes sur les doigts du malfaiteur et de la comparer avec celles qui se trouvaient dans la case correspondante. Emporté par l'enthousiasme, Vucetich sacrifia une partie de ses économies pour acheter un classeur et des fiches. L'installation de nouveaux bureaux anthropométriques dans les villes de province Dolores, Mercedes et Sierra Chica n'était pour lui qu'un travail de routine assommant qui l'éloignait de sa véritable passion.

Sa collection d'empreintes était au début si mince quelle ne contenait que soixante fiches. Mais au fur et à mesure qu'elle s'agrandissait, Vucetich se heurta aux mêmes difficultés que Galton. Il entreprit donc de nouvelles recherches, afin de distinguer quelques traits caractéristiques permettant une division plus poussée des cartes. Au cours de ces investigations il lui vint à l'esprit de compter les lignes des empreintes et ainsi il découvrit un autre point de repère qui, pour le moment, satisfaisait entièrement ses besoins en matière de classement.

Nunez et les autres officiers de police n'avaient pour sa

collection d'empreintes que méfiance et mépris. Cependant la Providence veillait sur Vucetich. Le 8 juillet 1892, le commissaire de Necochea, petite ville sur la côte atlantique, envoya à La Plata un rapport signalant que le 29 juin un double crime avait été commis dans une des misérables cabanes qui, situées en bordure de la ville, s'éparpillent dans la campagne. Les victimes : deux enfants illégitimes d'une certaine Francisca Rojas, ouvrière saisonnière, âgée de 26 ans. Circonstances du crime (selon le rapport du commissaire de Necochea) : tard dans la nuit du 29 juin, Francisca Rojas, le visage décomposé et les cheveux en désordre, avait fait irruption dans la cabane de ses voisins, éloignée d'une cinquantaine de mètres de la sienne, en poussant des cris : « Mes enfants... Il a tué mes enfants... Velasquez... » Velasquez, homme bien plus âgé que Francisca et qui travaillait dans un ranch voisin, était considéré comme le parrain des enfants Rojas. On savait qu'il désirait épouser Francisca. Un peu simple d'esprit, il avait la réputation d'avoir bon caractère. Le voisin envoya son fils à Necochea pour prévenir la police, et lui-même, en compagnie de sa femme, se rendit chez Francisca où il constata que les deux enfants, un garçon de 6 ans et une fillette de 4 ans, gisaient dans leurs lits, le crâne fracassé et baignant dans leur sang.

Le commissaire, arrivé peu après, ne se donna pas la peine d'examiner les lieux ; il ne s'inquiéta guère des traces, ni de l'arme du crime, mais se mit à interroger Francisca qui, étendue par terre, se lamentait. Elle lui raconta que Velasquez la poursuivait jour et nuit de ses assiduités, pourtant elle aimait quelqu'un d'autre qu'elle voulait épouser. Velasquez, venu à midi, s'était fait ce jour-là plus pressant que d'habitude. Une fois de plus, elle lui avait fait comprendre qu'elle ne serait jamais sa femme. Velasquez, devenu furieux, avait menacé de tuer les enfants, êtres

qu'elle chérissait le plus au monde, et il s'était enfui en courant. Rentrée à la maison après son travail, elle avait trouvé la porte ouverte et, à l'instant où elle pénétrait à l'intérieur, Velasquez avait bondi dehors. Dans la chambre, ses deux petits enfants étaient morts.

La nuit même, le commissaire fit arrêter Velasquez. Celui-ci n'opposa aucune résistance, mais nia farouchement toute participation au crime. Il aimait Francisca et désirait l'épouser, c'était vrai. Il l'avait menacée, certes, mais il ne lui était jamais venu à l'esprit de mettre ses menaces à exécution. Sur ordre du commissaire, Velasquez fut roué de coups ; comme il persistait dans ses négations, on le laissa ligoté, toute la nuit, dans la chambre éclairée comme en plein jour, en face des deux petits cadavres.

Le lendemain matin, Velasquez continua à nier. Au cours des interrogatoires qui se prolongèrent pendant les huit jours suivants, son attitude ne changea pas d'un pouce. On apprit entre-temps que le jeune amant de Francisca Rojas avait déclaré à plusieurs reprises qu'il épouserait volontiers cette « sauvageonne », mais que la présence des deux enfants l'en empêchait. Le commissaire commença alors à soupçonner la mère. Une nuit, il se rendit devant la cabane de Francisca et frappant à la porte et aux fenêtres murmura d'une voix caverneuse qu'il était un esprit vengeur venu pour punir une mère meurtrière de ses propres enfants. Durant quelques heures, il répéta ce manège dans l'espoir que la femme, horrifiée et épouvantée, finirait par fuir la maison et avouer son crime. Ce ne fut qu'à l'aube que Francisca Rojas, accablée par la persévérance du revenant, ouvrit la porte au commissaire. Furieux, il lui administra une correction. Elle continua cependant à accuser Velasquez.

Le 8 juillet, l'inspecteur Alvarez, de La Plata, arriva à Necochea. Il appartenait au groupe restreint de personnes qui suivaient avec intérêt les recherches de Vucetich ;

plusieurs fois il s'était fait montrer la façon dont il fallait prendre les empreintes. A Necochea, il constata que la situation était confuse au possible. Il découvrit cependant que Velasquez ne se trouvait pas dans la cabane de Francisca au moment du meurtre. Il possédait un alibi qu'il avait oublié, borné comme il était, de faire valoir. Francisca, elle, était à la maison à l'heure du crime. Pourtant, pouvait-on accuser une mère de l'assassinat de ses propres enfants sans avoir la moindre preuve en main ?

Alvarez décida d'inspecter la cabane dans l'espoir, bien faible d'ailleurs, d'y trouver quelque trace révélatrice. Après plusieurs heures de recherches et à l'instant même où il allait abandonner ses investigations, il s'arrêta net, le souffle coupé. Un rayon de soleil venait d'éclairer la porte de la chambre à coucher où une tache d'un brun foncé apparaissait distinctement. En une seconde. Alvarez se rappela tout ce qu'il avait appris de Vucetich. Cette marque n'était rien d'autre qu'une empreinte d'un pouce couvert de sang. A l'aide d'une scie, il découpa le morceau de bois où s'étalait la tache et se précipita au commissariat de Necochea. Il y fit venir Francisca Rojas puis, muni d'un tampon et d'un papier, prit, à la grande stupéfaction du commissaire, les empreintes du pouce de la femme. Il les examina attentivement à la loupe en les comparant à la marque laissée sur la porte. Il n'avait pas beaucoup d'expérience, mais il sut tout de suite que cette tache sanglante provenait du pouce de la main droite de Francisca.

Sûr de son fait, il obligea Francisca à regarder à travers la loupe ses propres empreintes et la trace sur la porte. Et soudain, cette jeune femme, qui avait résisté aux coups, aux menaces proférées par un prétendu revenant, perdit contenance. Désespérée, prise au dépourvu, elle avoua son crime. Oui, elle avait tué ses enfants ; elle voulait s'en

débarrasser pour pouvoir épouser son amant ; elle avait fracassé la tête de ses enfants à coups de pierre ; ensuite, elle avait jeté cette pierre dans un puits et elle s'était lavé soigneusement les mains, mais elle avait oublié une chose : auparavant, elle avait touché la porte de la chambre à coucher de son pouce ensanglanté.

L'affaire Rojas était un drame apparemment semblable à des milliers d'autres. Pourtant, elle avait une signification d'une haute importance : pour la première fois, les empreintes relevées sur le lieu d'un crime avaient permis de confondre le coupable. Quand Alvarez, muni de son morceau de bois portant l'empreinte du pouce de Francisca, revint à La Plata, son rapport fit sensation, tant à la direction de la police que parmi les journalistes. « J'y crois à peine, écrivait Vucetich à un ami de Dolores, et pourtant c'est vrai. Sans doute mes ennemis tiendront à attribuer cette réussite à un heureux concours de circonstances. Mais, pour leur faire face, j'ai un atout en main et j'espère en avoir d'autres bientôt... »

Il avait raison. Il parvint en effet à identifier un homme qui s'était suicidé : il s'agissait d'un repris de justice dont il avait enregistré les empreintes quelques mois auparavant, lors de son passage à la prison de Sierra Chica. Puis il arrêta le bandit Audifrasio Gonzales qui avait tué à La Plata le négociant Don Rivas. Au moment du crime, Gonzales s'était appuyé à un comptoir en y laissant ses empreintes.

Enfin, au cours d'une seule journée, Vucetich identifia, grâce à la dactyloscopie, vingt-trois repris de justice qui étaient passés au travers du filet tendu par le bertillonnage.

Vucetich tenta alors de convaincre ses chefs des avantages présentés par la méthode dactyloscopique ; mais la conviction, répandue à l'époque dans le monde entier selon laquelle tout ce que Paris lançait était incomparable, était si profondément ancrée à La Plata que rien ne pouvait

l'ébranler. Vucetich rédigea des rapports ; à titre d'auteur il publia un livre : Guide général sur l'anthropométrie et la méthode des empreintes, où il soulignait l'incontestable supériorité de la dactyloscopie. En vain. Au mois de juin 1893, la direction de la police lui interdit de poursuivre ses travaux dactyloscopiques : il devait se consacrer exclusivement à l'anthropométrie. Il en fut si déprimé que cet homme jouissant d'une santé de fer tomba malade et jusqu'à la fin de ses jours souffrit de maux d'estomac.

En dépit de ces circonstances accablantes, il persista dans ses efforts et écrivit un second livre : Sistema de filacion (Système d'identification). On l'accusa alors de négliger l'anthropométrie, on menaça de le renvoyer. Vucetich fut contraint de vendre sa bibliothèque privée pour payer les frais de la publication de son second ouvrage. Il était pourtant si convaincu d'avoir raison, il savait si bien inspirer aux autres sa foi que malgré les difficultés, sa femme et ses enfants gardaient en lui une confiance aveugle. « Notre maison sera remplie d'or, expliquait-il à ses enfants au moment où tout leur manquait, quand les pays du monde entier reconnaîtront les avantages qu'apporte mon système. »

Quatre mois plus tard, le nouveau chef de police, Narciso Lozano, permit à Vucetich de reprendre ses travaux dactyloscopiques et en 1894 la supériorité de la méthode des empreintes sur le bertillonnage commença à se manifester avec une telle évidence que sa reconnaissance ne pouvait plus tarder.

Une première preuve en fut donnée par l'Assemblée nationale de la province de Buenos Aires, qui, le 22 juin 1894, vota un fonds spécial de cinq mille pesos-or destiné à dédommager Vucetich des sommes qu'il avait avancées de sa propre poche afin de poursuivre ses recherches dactyloscopiques. Cependant, une fois de plus les

partisans de Bertillon se mirent à l'œuvre : sous leur influence, le Sénat approuva une résolution qui interdisait le paiement de cette indemnité. Pourtant, en juin 1896, la police territoriale abandonnait complètement l'anthropométrie et la remplaçait par le système des empreintes.

Ce fut une décision capitale ; l'Argentine devenait le premier pays au monde à reconnaître les empreintes digitales comme moyen d'identification. Vucetich, âgé maintenant de 38 ans, gravissait enfin les marches qui le conduisaient au triomphe. La victoire qu'il remportait lui fit oublier ses misères et ses peines précédentes. En 1901, après cinq ans d'un travail assidu et couronné finalement de succès, il prenait la parole, en tant que délégué de la police territoriale de Buenos Aires, au deuxième congrès scientifique de l'Amérique du Sud, siégeant à Montevideo. Il y déclara avec autorité : « Je peux vous assurer que pendant tout le temps où nous avons appliqué le système anthropométrique, nous n'étions pas capables, en dépit de tous nos efforts, d'établir l'identité d'un homme d'une façon incontestable. Nous avons constaté que des erreurs se produisaient inévitablement lors de la prise des mesures chez une même personne. C'est la raison qui nous a poussés sur la voie des empreintes. »

Cette déclaration quelque peu exagérée était dictée peut-être par la joie de la victoire. Peut-être aussi Vucetich ne se trompait-il pas. Il se pouvait que les critiques faites par Macé, et selon lesquelles le système anthropométrique devenait inefficace et trop incertain dès que son application échappait à la discipline de fer imposée par Bertillon, eussent été confirmées justement en Argentine. Quoi qu'il en fût, les déclarations faites par Vucetich au cours de ce congrès, puis lors du congrès suivant en 1905, portèrent leurs fruits : les pays de l'Amérique du Sud adoptèrent, les

uns après les autres, la dactyloscopie : le Brésil et le Chili en 1903, la Bolivie en 1906, le Pérou, le Paraguay et l'Uruguay en 1908.

Ce furent des heures d'un triomphe inoubliable. Vucetich, cependant, ne pouvait pas se rendre compte de l'étendue de son succès. Ses sources d'information étant trop maigres, il ne mesurait pas la portée du fait qu'il avait largement devancé le vieux continent. Il n'était pas assez libre pour entreprendre un voyage et porter ses idées en Europe. Et pourtant, grâce à lui, les voies empruntées par les découvertes scientifiques pour se transporter d'un continent à l'autre changeaient de direction : au lieu de partir du vieux monde vers les terres nouvelles, elles suivaient maintenant le sens inverse. Toutefois, pour leur frayer définitivement le passage, il fallait être bien plus puissant que ne l'était Vucetich ; il fallait que la nouvelle de sa réussite parvînt aux Etats-Unis.

Entre-temps, l'esprit entreprenant de Vucetich s'était porté vers d'autres horizons. L'idée de recenser toute la population à l'aide des empreintes digitales – projet qui, une dizaine d'années plus tard, suscita des luttes acharnées dans divers pays – accapara ses pensées. Un tel recensement permettrait non seulement d'appréhender des criminels restés introuvables, mais aussi d'identifier les victimes des catastrophes, les inconnus grièvement blessés ou morts par suite d'accidents. Vucetich laissa courir son imagination à bride abattue : il envisagea ainsi (longtemps avant que l'Europe se fût décidée à réaliser ce projet) d'organiser un service intercontinental d'identification ayant ses ramifications en Amérique du Sud, en Amérique du Nord et en Europe. Chaque policier entreprenant une enquête en dehors de son pays serait obligé de collaborer avec ce service.

Pourtant, la victoire de Vucetich ne devait pas être de

longue durée. Bientôt, sa joie se transforma en déception, la reconnaissance à laquelle il croyait avoir droit en ingratitude. Nous en reparlerons plus tard. L'étincelle qui enflamma l'Europe d'enthousiasme pour les empreintes digitales et contribua au triomphe de la découverte de l'Argentine ne vint pas d'Amérique du Sud.

Elle s'envola d'Orient, et plus exactement de l'Inde.



Un jour de la fin de l'année 1896, un jeune officier britannique, installé dans un compartiment de l'express se dirigeant vers Calcutta, observait, ahuri, le comportement étrange d'un passager.

Cet homme bizarre, âgé de 45 ans environ, était grand, mince, élégant ; vu ses cheveux et sa barbe foncés, ses traits fins et bien dessinés, ce devait certainement être un haut fonctionnaire ou un officier. Après avoir regardé par la fenêtre pendant un long moment, il avait sorti soudain un crayon en or et fébrilement commencé à chercher quelque chose dans ses poches ; n'ayant pas trouvé l'objet désiré, l'homme, visiblement impatienté, retroussa la manche de son costume et se mit à couvrir la manchette de sa chemise de signes, chiffres, dessins surprenants et de lignes en forme de courbe. De temps à autre, il s'arrêtait, regardait pensivement devant lui, puis revenait à ses notes. Il n'y avait plus de place libre sur sa manchette quand il descendit à Calcutta, où plusieurs domestiques et un élégant cabriolet l'attendaient.

Le jeune officier ne savait pas qu'il avait été le témoin involontaire d'un événement capital ; ce passager au comportement équivoque – l'inspecteur général de la province du Bengale, Edward Henry – avait, ce jour-là, trouvé les éléments d'un système de classement des

empreintes.

Henry, originaire de Shadwell, localité située à l'est de Londres, et fils de médecin, avait 23 ans lorsqu'il débuta en 1873 dans la carrière de fonctionnaire de l'administration civile hindoue. Depuis 1891, il occupait le poste d'inspecteur général de police au Bengale. En un sens, c'était une sorte de phénomène : intelligent, instruit, aimable, doté d'une vive imagination, il avait en même temps un esprit ordonné, clair, porté vers les mathématiques. Dès qu'il eut pris ses hautes fonctions à Calcutta, il avait immédiatement imposé le bertillonnage ; cependant, le niveau extrêmement bas des agents de police, leur inaptitude à se servir du système métrique européen l'avaient obligé de réduire à six le nombre des mensurations. Puis, suivant les propositions de la commission Troup de Londres, il avait décidé de compléter les fiches avec le relevé des empreintes digitales.

Le bertillonnage, comparé aux tristes expériences du passé, possédait une efficacité incontestable ; mais cette méthode était également une source de graves erreurs. Pour apprendre aux policiers indiens et au personnel des prisons à enregistrer fidèlement les mensurations, il fallait surmonter d'innombrables difficultés. En moyenne, les employés ne consacraient pas moins d'une heure à remplir une fiche. Afin d'assurer l'exactitude d'une mensuration, on la prenait trois fois. Pourtant, on s'était vu obligé d'admettre une erreur de deux millimètres dans chaque mesure. Et comme la différence de deux millimètres décidait souvent de l'appartenance d'un individu à telle ou telle autre catégorie, on était contraint, pour trouver la carte correspondante, de consulter plusieurs compartiments du fichier. Cela exigeait parfois une heure de temps.

Un hasard, décidément surprenant – il joue d'ailleurs souvent un rôle de premier plan dans notre histoire – fit que Henry se trouva à la tête de la police du Bengale, c'est-à-

dire là précisément où William Herschel avait, une quinzaine d'années auparavant, expérimenté sa méthode fondée sur les empreintes digitales. Henry, qui vivait dans les mêmes conditions et subissait les mêmes influences que Herschel, s'intéressa aux empreintes dès 1892 (donc avant les décisions de la commission Troup) et tout à fait indépendamment de son prédécesseur. En 1893, il lut le livre de Galton Empreintes digitales. En 1894, le rapport de la commission Troup lui apprit que Galton n'avait pas réussi à résoudre le problème du classement des empreintes. Henry se posa alors la question : ce problème était-il vraiment insoluble ?

Quelques mois plus tard, Henry prit son congé et partit pour l'Angleterre. A peine arrivé à Londres, il se précipita chez Galton, au laboratoire de South Kensington. Aimable comme de coutume, franc, Galton, qui avait alors dépassé 70 ans, sans crainte de perdre son prestige, le mit au courant de ses difficultés. L'imagination de Henry s'enflamma au contact du monde mystérieux des dessins formés par les lignes digitales. Rêvant à une prompt réussite, son coffre rempli de photographies d'empreintes, il rentra à Calcutta. Lui aussi étudia longuement les formes de ces lignes, les comparant les unes avec les autres et les observant sans jamais perdre patience – jusqu'au jour où, en décembre 1896, une inspiration subite lui fit concevoir dans le train un système de classement.

Ce fut la rencontre entre les données scientifiques fournies par Galton et l'esprit pratique, organisateur de Henry qui fit jaillir cette idée.

Henry n'oublia jamais ce qu'il devait à Galton. Il garda aussi, lorsque plus tard il connut tous les éléments de l'histoire des empreintes, sa reconnaissance à Herschel et à Faulds. Comment s'y prit-il pourtant pour élaborer son système ? Il dénombra d'abord cinq types de dessins et leur

donna les noms de : arc, boucle intérieure, boucle extérieure, verticille, verticille à double boucle. Ayant désigné chacun de ces types par une lettre, il procéda à leur différenciation. Une définition très précise des particularités de chaque dessin, que Galton dénommait triangle ou delta, constituait ici le point de départ. Un triangle par exemple pouvait être formé par le mouvement d'une seule ligne, mais aussi par le croisement de deux lignes. Henry établit à l'extérieur des boucles des points de repère qu'il appela « termes extérieurs » et d'autres points à l'intérieur du dessin, « termes intérieurs ». Une droite tracée entre ces points coupait un certain nombre de lignes. Or, ce nombre étant variable, un partage des empreintes en différentes catégories selon la quantité de ces lignes devenait possible. Chaque empreinte pouvait donc être représentée par une formule comprenant une lettre et un chiffre.

Ce qui pour un profane paraissait extrêmement compliqué, était en réalité bien simple : il suffisait, à qui voulait appliquer cette méthode, de se munir d'une loupe et d'une épingle servant à dénombrer les lignes.

Depuis le début du mois de janvier 1896, la police du Bengale, sur les instructions de Henry, prenait aux criminels, non seulement les mesures exigées par le système de Bertillon, mais aussi les empreintes de leurs dix doigts. Décidé à mettre sa méthode à l'épreuve, Henry voulait accumuler une grande quantité de fiches. « Si mon essai de classement aboutit à des résultats concluants, écrivait-il, l'anthropométrie n'aura, il me semble, aucune chance de survie... » Un an plus tard, en janvier 1897, Henry était sûr d'avoir vu juste. Il proposa au Gouverneur général de l'Inde de nommer une commission arbitrale qui déciderait de l'opportunité de remplacer le bertillonage par les empreintes. Et lorsque le Gouverneur consentit, bien

qu'avec retard, à répondre à sa proposition, Henry était plein d'espoir. Le 29 mars 1897, la commission présidée par le général de brigade S. Shahan, « Surveyor General of India », se rendit dans les bureaux de Henry à Calcutta. Le rapport qu'elle rédigea deux jours plus tard apportait à Henry la victoire. « Ayant étudié le fonctionnement du système anthropométrique et constaté ses défauts, nous avons soumis à un examen détaillé la méthode des empreintes digitales. Nous avons été frappés, en premier lieu, par la facilité du procédé et son exactitude. Son application ne requiert ni employés qualifiés ni instruments. M. Henry nous a expliqué ensuite son système de classement. Il est si simple... que nous avons pu avec la plus grande facilité et certitude retrouver l'empreinte originale de deux cartes extrêmement compliquées... Dans un cas qui présentait des difficultés inhabituelles du fait que l'empreinte était peu distincte, il a suffi de deux minutes pour mettre la main sur la fiche correspondante... »

Le 12 juillet 1897, le Gouverneur général prescrivit de mettre fin au bertillonnage dans toute l'Inde britannique et de le remplacer par la dactyloscopie. Les résultats de cette décision ne se firent pas attendre. Dans le seul Bengale, 345 repris de justice furent identifiés en 1898, et 569 en 1899 ; deux tiers de ces criminels n'avaient pas été démasqués au moyen de l'anthropométrie. Henry s'intéressa également au problème des empreintes relevées sur le lieu du crime, qui constituaient de ce fait une preuve de culpabilité. Comme Vucetich en Argentine, il bénéficia dans ce domaine d'un heureux concours de circonstances.

Vers la fin du mois d'août de l'année 1898, le chef de la police du district de Julpuguri se rendit, escorté de deux agents indiens, dans une plantation de thé, située non loin de la frontière entre le Bengale et le Buthan. La plantation semblait abandonnée, la maison, dont la porte était

largement ouverte, donnait l'impression d'être vide et silencieuse. Dans la chambre à coucher le policier découvrit le corps du propriétaire qui, la gorge tranchée, gisait sur son lit. Un grand désordre régnait partout, des papiers jonchaient le plancher, l'argent de la caisse avait disparu. Les policiers apprirent que la maîtresse indigène du propriétaire ainsi que les domestiques s'étaient enfuis, pris de panique. La femme en question, retrouvée après de longues recherches, affirma qu'elle avait été absente de la plantation au moment du crime ; parmi les domestiques, seul le cuisinier déclara avoir vu un homme, méconnaissable d'ailleurs à cause de l'obscurité, quitter à toute vitesse la maison. Le commissaire constata que le portefeuille du propriétaire, vide de tout argent, contenait un vieux calendrier dont la couverture bleu clair portait une tache sombre. Le policier qui n'avait pas de loupe sur lui crut reconnaître en cette tache une empreinte ensanglantée et expédia le calendrier à Calcutta.

Ayant établi qu'il s'agissait en effet de l'empreinte d'un pouce de la main droite, Henry donna l'instruction de relever les empreintes de la victime et de toutes les personnes de son entourage. Cette mesure apporta la certitude que c'était le criminel qui avait laissé la marque sur le calendrier.

Une nouvelle enquête permit de découvrir que vers la fin de 1895 le propriétaire avait accusé de vol un de ses domestiques, un nommé Charan. Celui-ci avait été arrêté, condamné à une peine de prison et, furieux, il avait juré de se venger. Une comparaison entre l'empreinte relevée sur le calendrier et celle enregistrée au moment de l'arrestation de Charan effaça tous les doutes. Elles étaient identiques.

Maintenant, il ne restait plus qu'à trouver Charan. On apprit qu'en 1897, à l'occasion du soixantième anniversaire du couronnement de la reine Victoria, il avait été amnistié avec des centaines d'autres malfaiteurs. Depuis, il avait

disparu ; la police réussit finalement à l'appréhender. Traduit devant le tribunal de Calcutta, il nia toute responsabilité. Les juges, mis pour la première fois en présence de la nouvelle preuve de culpabilité que constituait l'empreinte, hésitèrent longuement. Indécis, ils optèrent pour un compromis : Charan fut condamné pour vol et non pour meurtre. Car, pour ces magistrats qui jusqu'ici prononçaient leurs sentences sur la foi des déclarations des témoins, des constatations faites personnellement, punir quelqu'un de mort avec pour seule preuve l'empreinte d'un pouce paraissait extravagant.

D'autres projets occupèrent ensuite l'esprit de Henry. Il écrivit un livre. Classement et utilisation des empreintes digitales, que l'administration britannique publia à ses frais. En même temps, se servant de l'expérience fournie par l'affaire Charan, il étudia les possibilités d'un nouveau classement qui faciliterait l'identification des empreintes du genre de celles laissées par le meurtrier de Julpuguri.

L'Inde toutefois était toujours seule à connaître les progrès révolutionnaires accomplis au Bengale dans le domaine de la dactyloscopie.

Le chemin qui conduisait de l'Inde à Londres était long, l'administration britannique, comme toutes ses semblables, lente. Le rapport de la commission présidée par le général Shahan parvint pourtant, après un délai respectable, au ministère de l'Intérieur britannique. Il y fut remis au moment où Scotland Yard devait parer à un mécontentement général provoqué par les suites de la guerre des Boers. Les chômeurs et leurs manifestations troublaient la paix de la capitale, la vague de banditisme s'amplifiait. Après avoir rempli pendant treize ans les fonctions de préfet de police, Sir Edward Bradford se sentait à bout de forces. Sir Robert Anderson, chef du département d'enquêtes judiciaires, attendait sa retraite. Melville Macnaghten, qui dirigeait le

bureau de l'identification, n'avait aucun grand succès à inscrire à son actif. Appliquant les principes du bertillonnage, son service fonctionnait tant bien que mal, accroissant même légèrement son activité, mais l'indécision de la commission Troup pesait lourdement sur son travail. Entre-temps un nouveau livre publié par Galton, Manuel des empreintes digitales, fit miroiter l'espoir d'une solution imminente du problème de classement. Tous ces éléments contribuaient à créer un climat favorable au rapport venu de l'Inde.

Le 5 juillet 1900, une nouvelle commission présidée par Lord Belper se réunit à Londres. Henry, qui fit le voyage de l'Inde pour présenter son rapport, et Galton, invité à titre d'expert, en faisaient partie. En outre, la commission se composait du Dr Garson, qui, en 1895, avait défendu l'anthropométrie avec ferveur, et de tous les employés de Scotland Yard qui durant cinq ans avaient travaillé au bureau de l'identification judiciaire, c'est-à-dire Macnaghten, Stedman et Collins.

La déposition de Henry enthousiasma les membres de la commission. Galton, une fois de plus, fit preuve de grandeur d'âme lorsque, sans se référer au rôle joué par ses propres investigations dans la découverte de Henry, il reconnut la valeur pratique de la solution proposée. A côté de lui, le Dr Garson donnait l'impression d'un petit arriviste. Désirant soudain prendre part à la course en enfourchant le nouveau cheval – les empreintes – il vanta les mérites d'un système de classement qu'il avait l'intention de mettre au point. Mais sa méthode était tellement incomplète et dénuée d'intérêt que la commission la rejeta sans coup férir. Après de longues délibérations Lord Belper proposa, en novembre 1900, d'abandonner le bertillonnage et d'utiliser le système de Henry.

Pour couronner ce succès, le ministre de l'Intérieur

nomma Henry préfet de police de Londres et chef du bureau d'enquêtes judiciaires. En mars 1901, Henry prit ses nouvelles fonctions. A peine installé à Scotland Yard, il alla visiter la modeste pièce où travaillaient l'inspecteur Stedman, le sergent Collins et leur assistant Hunt. Comme Stedman souffrait d'une grave maladie, le gros de la besogne reposait sur Collins et Hunt. La collection de Scotland Yard, comparée aux fiches que Henry avait apportées de Calcutta, faisait pauvre figure. Les empreintes présentaient des défauts techniques, manquaient de clarté, leur classement laissait à désirer. Henry pourtant savait communiquer aux autres son ardeur et ses connaissances. Il mit à la disposition de Collins et de Hunt les dossiers de Calcutta et leur apprit à distinguer les différences entre les divers dessins des lignes. En très peu de temps, Collins devint le plus grand spécialiste d'Angleterre en matière d'empreintes digitales.

En une seule année, c'est-à-dire jusqu'en mai 1902, le nouveau service identifia 1 722 repris de justice, soit quatre fois plus que la méthode anthropométrique eût pu jamais porter à son crédit. Toutefois, Henry savait que pour sceller définitivement le triomphe de la dactyloscopie il lui fallait ajouter à son palmarès un succès retentissant qui ferait connaître au public les avantages de son invention.

L'occasion, quoique de modeste envergure, se présenta en 1902 au cours du Derby d'Epsom. Melville Macnaghten raconta plus tard cet exploit : « Lorsque le premier jour du Derby arriva, nous avons très peur de ne pas exécuter notre plan avec la rapidité nécessaire. Vers 6 ou 7 heures du soir, la police fit conduire en prison tous les malfaiteurs (escrocs au pari, voleurs à la tire) qu'elle avait arrêtés pendant les courses. Le lendemain, vers 9 h 30 du matin, ils étaient déjà devant le tribunal correctionnel. Cette extraordinaire entreprise fut facilitée grâce au procédé

suivant : quelques agents dépêchés à Epsom avaient pris les empreintes des 45 hommes appréhendés. Ces empreintes, apportées d'urgence à Scotland Yard, examinées et confrontées avec les fiches pendant toute la nuit, avaient prouvé que 29 de ces hommes étaient des repris de justice. Le matin, le commissaire (Collins venait d'être promu à ce grade) les communiqua au juge d'Epsom. Celui-ci, connaissant les délits commis précédemment par les malfaiteurs, put leur administrer des peines plus sévères. Le premier des escrocs prétendit s'appeler Green, être originaire de Gloucester, avoir un casier judiciaire vierge et n'avoir jamais assisté auparavant à aucune course. Lorsque le commissaire lui dit que son vrai nom était Benjamin Brown, qu'il était né à Birmingham et qu'il avait un passé bien chargé, il s'écria : « Maudites empreintes, je savais qu'elles me ficheraient dedans... »

La même année, un autre concours de circonstances, bien plus important celui-là, joua en faveur de Henry. Il s'agissait d'une empreinte relevée sur le lieu du délit. En août 1902, Collins, inspectant une maison à Denmark Hill où un cambriolage avait été commis, trouva une planche fraîchement peinte qui portait une trace très visible. Un examen de la marque permit de constater que c'était l'empreinte d'un certain Jackson, condamné antérieurement pour vol avec effraction. Arrêté peu après, il fut incarcéré à la prison de Brickstone, et Collins, désireux d'avoir une certitude totale, vérifia encore ses empreintes. Le résultat de cette vérification fut probant : au moment du cambriolage, Jackson se trouvait dans la maison de Denmark Hill.

Un vol avec effraction ne relevait pas de la compétence d'un tribunal correctionnel, mais du célèbre « Old Bailey », cour d'assises de Londres composée de magistrats et de jurés. Henry décida d'exploiter à fond cette chance. Il savait que seul un procureur connu, ouvert aux idées nouvelles,

remarquablement doué, serait en mesure de vaincre la résistance et la méfiance des juges et des jurés, obstinément conservateurs.

L'homme qui répondait en tout à ces exigences s'appelait Richard Muir. Agé de 45 ans, il avait, parmi les hommes de loi et les procureurs londoniens, la cote la plus élevée. Certaines affaires criminelles, entre autres le fameux cas Crippen, devaient bientôt faire connaître son nom au monde entier.

Vendeur à ses débuts dans une pâtisserie, puis modeste employé de banque, il s'était frayé un chemin jusqu'à atteindre le rang des plus éminents juristes. Travailleur acharné, il fuyait la compagnie des bons vivants et les divertissements faciles. Dans son bureau, du lever du jour jusqu'aux dernières heures de la nuit, il étudiait, immobile, les pieds posés sur une table, les dossiers ; il notait les faits et les divers éléments de l'affaire avec des crayons de couleur différente sur d'innombrables bouts de papier : une couleur pour un interrogatoire normal, une autre pour un interrogatoire serré. On appelait ses réquisitoires : « jeu de cartes ». Infatigable, cinq heures de sommeil lui suffisaient, il inspirait la même crainte à ses subordonnés qu'aux employés de Scotland Yard chargés de mener une enquête pour lui. Si par malheur quelqu'un osait prononcer devant Muir le mot « impossible », il recevait immédiatement cette réponse : « Impossible ? Je ne connais pas ce mot... » Une longue expérience l'avait rendu méfiant à l'égard de toute identification fondée uniquement sur un témoignage oculaire et il flairait toujours le danger d'une erreur judiciaire lorsque la charge principale contre l'accusé reposait sur une telle preuve. Pour toutes ces raisons, c'était l'homme qu'il fallait à Henry.

Après quelques entretiens avec Henry, Muir se rendit à Scotland Yard. Pendant quatre jours, inflexible et

impitoyable, il cribla Collins de questions. Pendant les quatre jours suivants, il étudia la méthode dactyloscopique, le classement des empreintes et les résultats acquis dans ce domaine. Alors seulement, il se sentit convaincu, et convaincu au point de déclarer qu'il se serait chargé d'un cas bien moins grave que celui de Jackson si cela avait pu suffire à faire connaître au public l'importance du système des empreintes digitales.

Le 2 septembre 1902, Jackson fut traduit devant le Central Criminal Court à Old Bailey. L'Histoire ne nous parle pas du déroulement du procès. Elle nous dit seulement que Muir réussit à persuader les jurés, hommes méfiants et conservateurs, de la valeur des empreintes. Jackson fut déclaré coupable et condamné à six ans de prison.

La bataille était gagnée. Henry pourtant avait toujours besoin d'un crime retentissant pour remporter une victoire écrasante. Avant qu'elle n'eût lieu, cette victoire, Londres fut le théâtre d'un drame qui de façon poignante démontra à des milliers de personnes l'inexactitude des vieilles méthodes d'identification. Le prologue de cette tragédie s'était joué quelques années plus tôt, en 1896 ; le cas lui-même est connu dans les annales de la criminologie sous le nom : « l'affaire Beck ».



Dans l'après-midi du 16 décembre de ladite année, vers 16 heures, un homme grisonnant, âgé de 55 ans environ, habillé d'une redingote et coiffé d'un haut-de-forme, sortait de l'immeuble 139 de la Victoria Street à Londres. Sur le seuil du porche, il s'arrêta quelques instants comme s'il hésitait devant le choix de la direction à prendre.

La nuit tombait. Un peu loin dans la rue on allumait justement les réverbères. Une brume légère obscurcissait la

vue. L'homme avait fait quelques pas, quand une femme lui barra soudain la route. « Je vous connais, monsieur », s'écria-t-elle. « Vous désirez ? » s'enquit poliment le personnage accosté. « Je veux mes montres et mes bagues... »

L'homme écarta l'inconnue et traversa la rue. Puis, voyant que la femme s'obstinait à le suivre, il s'approcha d'un agent et lui expliqua qu'une personne qui lui était totalement étrangère l'importunait en réclamant Dieu sait quoi. Toutefois, comme la dame, au comble de l'excitation, continuait à proférer ses accusations et exigeait l'arrestation immédiate de l'homme, l'agent emmena ce couple bizarre au commissariat de Rochester Bow.

L'homme montra au commissaire ses papiers établis au nom d'Adolf Beck. La femme s'appelait Otilie Meissonnier. Voici l'histoire qu'elle raconta aux agents : il y avait trois semaines de cela, l'homme qui voulait se faire prendre pour Beck l'avait accostée dans la Victoria Street en prétendant qu'elle ressemblait à Lady Everson. Otilie était institutrice, vivait seule et ce jour-là se rendait à une exposition de fleurs. Flattée par les paroles de Beck, elle avait engagé la conversation. L'inconnu avait fait quelques remarques sur l'exposition quelle avait l'intention de visiter et affirmé négligemment que dans sa propriété du Lincolnshire non moins de six ouvriers étaient nécessaires pour entretenir son jardin. Lorsque Otilie Meissonnier lui eut dit quelle aimait tout ce qui avait un rapport avec la botanique et que, dans son appartement, elle avait des chrysanthèmes dont elle prenait grand soin, Beck demanda la permission de venir admirer ses fleurs. Ils prirent rendez-vous pour le lendemain à l'heure du thé. Chez elle, au cours de cette deuxième entrevue, Beck se présenta sous le nom de Lord Salisbury, annonça, nonchalant, que ses revenus annuels se montaient à 180 000 livres et proposa à Otilie, de plus

en plus flattée, de faire un voyage avec lui sur la Côte d'Azur où il possédait un yacht ; mais auparavant, elle devait se commander une élégante garde-robe.

Remplie de joie, Otilie accepta l'invitation ; Beck dressa de sa propre main une liste des robes à acheter et lui remit un chèque de 40 livres libellé au nom de Meissonnier. Puis il demanda à Otilie de lui confier sa montre et ses bagues qui serviraient de modèles pour des bijoux de haute valeur dont il avait l'intention de lui faire cadeau. Lorsqu'une demi-heure après Beck prit congé, l'institutrice constata qu'une autre de ses montres avait disparu mystérieusement. Soudain inquiète, elle se précipita à la banque où elle apprit que le chèque était sans valeur, aucun compte n'étant ouvert au nom de Lord Salisbury. Elle comprit alors quelle était tombée entre les mains d'un escroc. Depuis, elle avait fait l'impossible pour retrouver la trace de « Lord Salisbury » et ce n'était que cet après-midi qu'elle l'avait rencontré dans la rue. Elle pouvait jurer que le prétendu Beck était bien le malfaiteur qui se faisait passer pour Lord Salisbury.

Le soir même, le commissariat de Rochester Bow envoya un rapport à Scotland Yard. L'affaire fut confiée à l'inspecteur Waldock, grand spécialiste de ce genre d'escroquerie. Celui-ci constata bientôt que depuis décembre 1894 de nombreuses femmes avaient porté plainte contre un homme grisonnant qui prétendait être tantôt Lord Wilton, tantôt Lord Willoughby et dont la tactique correspondait exactement à celle adoptée par « Lord Salisbury ».

En tout, vingt et une femmes avaient été délestées de leurs montres, bagues, bracelets et autres bijoux. A l'une d'elles, Daisy Grant, ce gentilhomme avait emprunté de la petite monnaie sous prétexte que son domestique avait oublié de mettre de l'argent dans sa poche et qu'il n'avait pas de quoi payer son fiacre.

Beck fut confronté avec ses accusatrices, l'une après l'autre. On le plaçait dans une rangée de dix ou quinze hommes, cueillis tout simplement dans la rue sans le moindre souci de leur ressemblance avec l'inculpé. Seul homme aux cheveux grisonnants dans ce « défilé d'identification », les regards des femmes se portaient automatiquement vers lui. Toutes, sauf une, reconnurent en Beck l'homme qui avait abusé de leur confiance. L'une d'elles, Fanny Nutt, s'écria : « Je le distinguerais entre mille... Tout, son dos, son visage, la forme de sa tête, son allure générale me font dire que c'est lui... » Une deuxième accusatrice, Alice Sinclair, déclara : « Je suis absolument certaine que c'est bien cet aigrefin... Il ne ressemble pas du tout aux autres hommes de la file... » Une troisième enfin, Kate Brakefield, affirma : « Dès que je l'ai vu, je l'ai reconnu immédiatement... Je n'ai même pas regardé les autres... »

Beck jura que de sa vie il n'avait jamais vu toutes ces femmes. Les bénéfices d'une mine de cuivre en Norvège suffisaient largement à son entretien, il n'avait pas besoin de recourir au pillage des femmes seules pour s'assurer des moyens d'existence. Selon lui, il était né en Norvège en 1841 et était venu en Angleterre en 1865 pour y exercer le métier de courtier maritime. Sa vie pourtant avait été plutôt mouvementée. Successivement chanteur à Aberdeen, imprésario et organisateur de concerts en Amérique du Sud, homme d'affaires à Buenos Aires, fournisseur de l'armée au Pérou, il avait acquis une certaine fortune et en 1884 était retourné en Norvège où il avait acheté une mine de cuivre. Un an après, il était parti pour l'Angleterre et, après avoir habité un certain temps Covent Garden Hôtel, il s'était installé finalement dans un appartement de la Victoria Street. Beck affirmait qu'un secrétaire qui avait travaillé pour lui pourrait prouver qu'il possédait effectivement une mine en Norvège. Cependant, il apparut qu'il avait quitté le

Covent Garden Hôtel en laissant une note impayée de six cents livres et avait demandé à son secrétaire de lui prêter de l'argent. Dans ses rapports avec les femmes, il n'était pas du genre chevaleresque. Ces circonstances évidemment ne plaidaient pas en sa faveur, mais il persistait à soutenir qu'il était innocent.

Le 18 décembre, Scotland Yard reçut une lettre anonyme rappelant qu'en 1877 la cour « Old Bailey » avait condamné à cinq ans de réclusion criminelle un nommé John Smith qui s'en prenait aux femmes seules de la même manière précisément que celle dont Beck était accusé. Smith aussi prétendait s'appeler Lord Willoughby, proposait aux dames des emplois mirifiques dans un grand palais, leur remettait des chèques sans provision et s'emparait de leurs bijoux. Le 20 avril 1877, reconnu par une certaine Louise Howard dont il avait abusé la confiance, il avait été traduit devant le tribunal, condamné le 14 avril 1881 et relâché après quatre ans de prison. Depuis, il avait disparu sans laisser de traces. « Il faut croire, concluait dans sa lettre l'auteur anonyme, que Beck n'est autre que ce Smith qui reprend maintenant son activité malhonnête. »

Scotland Yard examina le dossier de John Smith et constata que la similitude entre sa façon d'agir et les actes imputés à Beck paraissait vraiment surprenante. Mais ce n'était pas tout. Les deux policiers qui, en l'année 1877, avaient arrêté Smith, l'agent E. Spurrel et l'inspecteur Redstone, étaient toujours en vie. Depuis leur rencontre avec Smith dix-neuf ans s'étaient écoulés. Pourtant, Spurrel déclara devant la Cour de justice de Westminster (qui statuait sur la mise en accusation de Beck) que Smith et Beck n'étaient qu'une seule et même personne. Il déclara sous serment : « Je suis certain que le prévenu qui se tient devant moi est Smith. Je sais combien graves sont les conséquences de ma déclaration, mais j'affirme que cet

homme est Smith. »

L'inspecteur Redstone qui, lui aussi, n'avait pas revu Smith depuis 1877, confirma la déposition de son collègue. Blême, désespéré, Beck leva d'un geste dramatique les mains au ciel. En 1877, il ne se trouvait pas en Angleterre ; des témoins en Amérique du Sud, tous hommes connus et respectables, pouvaient certifier qu'il n'avait pas quitté à l'époque le continent américain. Les femmes qui l'accusaient commettaient une grave erreur, les policiers aussi. Il ne connaissait pas Smith et n'avait jamais entendu parler de lui. Il n'avait jamais été, ne fût-ce qu'une heure, dans une prison anglaise. Affolé, il répétait : « Devant Dieu je jure que les femmes et les policiers se trompent, ils se trompent tous... »

L'expert en graphologie de Londres, Gurrin (nous touchons ici à un domaine particulier de la criminologie dont nous aurons à nous entretenir ultérieurement<sup>(1)</sup>, compara l'écriture d'Adolf Beck avec celle du malfaiteur qui avait dressé les listes des robes dans les années 1894-1896 et avec celle de John Smith datant de 1877. Il déclara dans son rapport : les écritures des listes de 1877 et de 1894-1896 étaient identiques ; celle de Beck présentait quelques différences, mais l'inculpé qui avait déformé certaines lettres était sûrement la personne qui avait de sa propre main rédigé les listes.

L'identification de Beck par les victimes des escroqueries et par les policiers semblait si probante que le « Chief Clark » F.J. Sims, qui préparait l'acte d'accusation pour la cour « Old Bailey », ne se donna pas la peine de comparer le signalement de John Smith (indiqué dans son dossier) avec celui de Beck. Toutefois, l'inspecteur Waldock fit remarquer à Sims que selon la fiche signalétique Smith avait des yeux marron tandis que ceux de Beck étaient bleus. Sims n'y prêta aucune attention, convaincu qu'il était

que les déclarations des témoins oculaires avaient bien plus de valeur que les données notées par des employés, dont la négligence et le manque de compétence étaient connus de tout le monde. Comme l'inspecteur Waldock continuait à insister sur la discordance du signalement, l'instruction de cette affaire fut confiée au commissaire Frøest.

Frøest, athlète, qui de ses doigts d'acier déchirait un jeu de cartes, appartenait à l'ancienne école. A une époque où il n'était pas encore question de collaboration internationale dans la conduite des enquêtes, il était devenu un grand spécialiste des affaires qui nécessitaient un déplacement à l'étranger. Il gardait dans son bureau à Scotland Yard le revolver d'un gangster américain qu'il avait suivi de l'autre côté de l'Atlantique et arrêté finalement, les « mains nues », au restaurant Gatti à Londres. De ces mêmes « mains nues », il avait ceinturé le fameux « cowboy assassin » Kuhne qui s'habillait toujours en noir et marquait d'une entaille sur la crosse de son pistolet chacun de ses meurtres. Frøest avait une confiance illimitée en la « mémoire visuelle » des policiers et était convaincu que Spurrel et Redstone ne se trompaient pas.

Le procureur Avory représentait le ministère public dans l'affaire Beck. Cet homme petit, maigre, ascétique, incapable de manifester le moindre sentiment, fut appelé plus tard le « pourvoyeur de potence » ; on disait de lui couramment : « Avory est économe en tout, il se refuse même les matières grasses, son squelette desséché en est la preuve ; mais il ignore ce qu'est l'économie lorsqu'il s'agit de condamner. »

Il se pouvait qu'Avory ne fût pas tout à fait certain d'avoir affaire à un seul et même homme en la personne de Beck et de Smith. A dire vrai, l'acte d'accusation ne comprenait que de vagues allusions à la prétendue condamnation de Beck en 1877. Avory, pourtant, ne s'embarrassait pas de

bagatelles et, comme l'affirmaient les juristes, n'était pas de ceux qui « entravent l'exercice de la justice ».

Le 3 mai 1896 commença le procès d'Adolf Beck devant les assises « Old Bailey », présidées par le juge même qui, en 1877, avait condamné John Smith, Forrest Fulton. A en croire ses déclarations ultérieures, il ne se rappelait plus cette affaire. Beck avait pour défenseur un avocat expérimenté, C.F. Gill, qui fondait ses espoirs sur l'interrogatoire auquel il voulait soumettre le témoin de l'accusation, l'expert graphologue Gurrin. Si Gurrin déclarait devant le Tribunal que les écritures datant de 1877 et de 1894-1896 provenaient de la même personne, Gill comptait démontrer à l'aide de témoins sud-américains qu'en 1877 Beck ne se trouvait pas en Angleterre et, n'étant pas l'auteur des escroqueries commises en 1877, ne pouvait pas non plus être responsable des forfaits des années 1894-1896. Avory pourtant avait prévu ce danger. Il se garda bien de poser des questions concernant l'année 1877. Gurrin se borna à affirmer que Beck avait contrefait son écriture sur les listes des robes en 1894-1896.

Pris au dépourvu, Gill demanda au Tribunal l'autorisation d'interroger l'expert sur les écritures de 1877. La procédure britannique cependant comptait parmi ses particularités l'interdiction de tout interrogatoire sur les méfaits antérieurs d'un homme déjà condamné, tant que les jurés ne s'étaient pas prononcés sur le crime en instance de jugement. On voulait ainsi, théoriquement du moins, soustraire les jurés à toute influence pouvant être défavorable à l'accusé. Avory s'empressa de faire valoir cette règle ; la requête du défenseur touchait, selon lui, aux problèmes d'un passé n'ayant rien de commun avec la procédure actuelle. Gill protesta avec véhémence. Ce passé, qui constituait le fondement de sa défense, apportait, à son avis, des renseignements susceptibles de changer le cours du

procès. Fulton toutefois, usant du pouvoir dont disposait le président du Tribunal en Angleterre, décida de ne pas admettre les questions concernant l'année 1877. Ceci évidemment privait l'accusation d'un atout : elle ne pouvait plus faire intervenir les policiers Spurrel et Redstone qui affirmaient que Beck et Smith étaient la même personne. Ce petit inconvénient pourtant ne changerait guère la situation. Le défilé des victimes de l'escroc, citées par Avory afin d'identifier Beck, suffit largement à impressionner les jurés.

Dix de ces femmes, sur vingt et une au total, se présentèrent devant le Tribunal. L'une après l'autre, elles soutinrent que Beck était bien l'homme qui avait profité malhonnêtement de leur crédulité. Personne ne fit attention à quelques hésitations ou réserves manifestées au cours de leurs déclarations. Annie Townsend dit par exemple : « C'est lui », mais elle ajouta : « Quand je l'entends parler je ne suis plus aussi certaine ; dans mon appartement, il employait des mots d'argot américain. » Otilie Meissonnier précisa qu'une petite cicatrice sillonnait son cou du côté droit, au-dessous de l'oreille. « C'est comme une tache de naissance », dit-elle. L'avocat lui demanda de montrer cette marque. Étonnée, elle avoua : « Je ne comprends pas, je ne la vois plus. » La procédure anglaise de l'époque ne permettait pas à l'accusé de prendre la parole pour sa propre défense. Gill réussit à obtenir l'autorisation de faire prononcer quelques mots par Beck, afin de prouver qu'il n'avait pas l'accent américain. Pathétique, l'inculpé s'écria : « Je n'ai rien à faire avec ces accusations monstrueuses. Je suis entièrement innocent... »

Cependant, tous les efforts de l'avocat furent vains. Le 5 mai, déclaré coupable par les jurés, Beck fut condamné à sept ans de prison. Une fois encore il se dressa sur son banc : « Je suis innocent, innocent », hurla-t-il. Sa protestation resta sans écho.

Bien que la sentence n'eût fait aucune allusion à la condamnation de 1877, Beck reçut à la prison le même matricule que Smith : D 523. Par surcroît, on y ajouta la lettre W, signe distinctif des repris de justice. De 1896 à 1901, Beck déposa dix demandes en révision du procès. Les cours d'appel n'existant pas à l'époque en Angleterre, il ne disposait d'autre moyen que la pétition. Patient et désespéré à la fois, il rappelait à tout le monde qu'en 1877 il se trouvait en Amérique du Sud ; matériellement il ne pouvait commettre les méfaits dont Smith s'était rendu coupable et qui, sans le moindre doute, était revenu en 1896 à ses pratiques malhonnêtes.

L'avocat de Beck, désirant connaître le signalement exact de John Smith, demanda la communication de son dossier. Elle lui fut refusée. Toutefois, le 12 mai 1898, un employé du ministère de l'Intérieur se rendit à la prison où Smith avait purgé sa peine et, ayant compulsé son dossier, découvrit que l'ancien détenu était circoncis, car d'origine juive. Or, Beck n'était ni juif ni circoncis. Le ministère, alerté, requit Fulton de prendre position à l'égard de ce dilemme. Têtu, aveuglément confiant dans les témoignages des accusatrices, le juge riposta que cette circonstance semblait indiquer, en effet, que Beck n'était pas la même personne que Smith, mais que personnellement il persistait à croire que Beck n'avait jamais séjourné en Amérique du Sud. Rien donc ne vint transformer le sort du condamné. Sauf un petit détail : on enleva de son matricule la lettre W. Le 8 juillet 1901 il fut finalement mis en liberté surveillée.

Indigné, il s'obstina alors à prouver son innocence. Il dépensa le reste de sa modeste fortune en honoraires d'avocats et ne se doutait point qu'un destin incompréhensible devait de nouveau s'acharner contre lui.

Le 15 avril 1904, Beck sortait de son appartement dans la Tottenham Court Road où il venait de s'installer, lorsque,

dans la rue, une jeune femme se précipita sur lui en criant : « C'est vous l'homme qui a volé mes bijoux et mes pièces d'or. » Epouvanté, Beck recula de quelques pas ; adossé au mur, il croyait défaillir. « Non, hurla-t-il pris de panique, ce n'est pas moi... Je ne vous connais pas... Je vous vois pour la première fois de ma vie... »

« Inutile de protester, s'impatientait la jeune femme, je vous reconnais, venez avec moi, il y a quelqu'un qui vous attend... » Ne dominant plus ses nerfs, Beck se mit à courir. Mais sa fuite désespérée se termina vite. Poursuivi par sa persécutrice, il fut, à quelques mètres de là, arrêté par l'inspecteur Ward et conduit au commissariat de Paddington.

La nouvelle accusatrice de Beck, Pauline Scott, était servante. Le 22 mars 1904, elle avait porté plainte contre un homme âgé, grisonnant, distingué, qui l'avait accostée dans la rue et aimable, voire charmant, lui avait proposé une place de gouvernante. La suite s'était déroulée selon le schéma connu de Scotland Yard depuis 1876. L'inspecteur Ward, qui avait reçu cette plainte, en avait conclu que Beck était revenu à ses anciennes habitudes. Il avait conduit Pauline Scott dans un restaurant où il savait que Beck prenait ses repas. Bien quelle se fût trouvée à côté du suspect et eut la possibilité de l'observer pendant presque une heure, elle ne l'avait pas reconnu. Ward cependant n'avait pas abandonné la piste. Il avait placé Pauline Scott à proximité de la demeure de Beck, lui recommandant de faire attention aux personnes qui sortaient de l'immeuble ; si elle apercevait l'escroc, elle devait l'aborder. C'est ainsi que Beck fut arrêté.

Au commissariat, Beck, effondré, donnait l'impression d'un homme qui sentait crouler l'univers entier. Il multipliait ses protestations : « Au nom du Créateur, je vous en conjure, croyez-moi, je suis innocent... Pas un mot de cette

accusation n'est vrai... » Lorsque les journaux publièrent la nouvelle de l'arrestation de Beck, quatre autres femmes, victimes du même procédé ignoble, se présentèrent à la police : Rose Reece, Grâce Campbell, Lily King et Caroline Singer. Toutes affirmèrent avec assurance que Beck était bien l'homme qui les avait bernées. Et rien n'y fit, ni les dénégations du suspect ni le ton solennel de sa déclaration aux policiers : « Je n'ai jamais vu ces personnes, je ne leur ai jamais parlé. Je peux vous prouver que je gère honnêtement mes affaires... Je ne comprends rien à ce qui m'arrive... »

Le 27 juin 1904, Beck se trouva à nouveau sur le banc des accusés à Old Bailey. Cette fois, il n'avait pas les moyens de payer un grand avocat. Celui qui se chargea de sa défense, M<sup>e</sup> Leicester, n'avait eu que quatre jours pour prendre connaissance du dossier. D'autre part, Beck était trop bouleversé et abattu pour pouvoir donner les renseignements nécessaires. Au cours du procès, les témoins assurèrent sous la foi du serment le reconnaître sans difficulté. Rose Reece dit : « Son nez est si caractéristique qu'il ne peut y avoir le moindre doute... » Cette fois encore, comme dans les témoignages précédents, une note parfois sonnait faux, une constatation paraissait obscure ou trop vague. L'une des accusatrices certifia que l'homme portait un monocle, une autre remarqua en passant que l'allure générale de Beck était quelque peu différente de celle de l'homme qui avait abusé de sa confiance. Pourtant ces finesses, hésitations ou incertitudes ne faisaient pas le poids, à côté de l'assurance avec laquelle on désignait Beck comme auteur des escroqueries.

La procédure britannique ayant subi, depuis 1896, certains changements, Beck fut autorisé à prendre la parole. Mais dans ces circonstances, que pouvaient ses

supplications, ses plaintes, ses affirmations qu'il était victime d'un malentendu ou d'une machination ? Le procès n'avait duré que quelques heures et les jurés le déclaraient déjà coupable ; le président du Tribunal, Grantham, eut tout de même quelques doutes ; il s'abstint de rendre la sentence.

Pourtant, Beck n'aurait pas échappé à son sort si un événement inattendu n'était survenu dix jours plus tard ; cet événement jeta une lumière éclatante sur la tragique mésaventure vécue par un innocent et souleva une vague d'indignation dans toute l'Angleterre.

Le soir du 7 juillet 1904, l'inspecteur Kane, en visite de routine au commissariat de Tottenham Court Road, apprit de l'agent de service qu'un homme venait d'être arrêté au moment où il essayait de vendre deux bagues volées l'après-midi même à deux actrices en chômage. Kane, qui connaissait bien l'affaire Beck, s'enquit des détails supplémentaires et, stupéfait, constata que les faits rapportés par les plaignantes correspondaient en tous points aux accusations formulées contre Beck. Il y était question d'un riche Lord qui cherchait une gouvernante, d'une liste de robes, d'un chèque sans provision...

Kane se rendit dans la cellule du détenu. En le voyant, il étouffa une exclamation. L'homme qu'il avait devant lui était grisonnant, il avait la taille et les traits de Beck. Il paraissait seulement plus âgé, plus corpulent.

Le prévenu prétendait s'appeler William Thomas et n'avoir jamais commis le moindre méfait. Mais Kane ne fut pas dupe ; il savait qu'il tenait enfin John Smith, dont l'activité criminelle avait valu à Beck une peine de prison et menaçait de lui faire infliger une nouvelle condamnation. Il communiqua immédiatement ses soupçons à Scotland Yard. Les cinq femmes qui, le 17 juin, avaient identifié Beck, furent convoquées et mises en présence de William

Thomas. Déconcertées, elles le regardèrent longuement. Puis Rose Reece, celle qui prétendait que le nez de Beck était reconnaissable entre tous, s'exclama : « Mon Dieu, mais c'est celui-là le voleur, pas l'autre... » Et toutes, sans hésitation, partagèrent son avis.

Melville Macnaghten alla voir personnellement la seule plaignante qui avait affirmé en 1896 ne pas reconnaître en Beck le malfaiteur. Pensionnaire dans une maison de tolérance, elle se méprit sur le but de la visite du policier. Le malentendu dissipé, elle accepta d'accompagner le commissaire. En voyant William Thomas, elle s'écria : « Voilà le salaud qui m'a eue, il y a neuf ans. »

On fit venir les autres témoins de l'année 1896. Ahuries, les plaignantes constataient leur erreur et essayaient de trouver une explication, une excuse. Thomas portait une cicatrice sous l'oreille qu'on avait cherchée en vain sur Beck ; il était circoncis. Le signalement de John Smith, enregistré en 1877, répondait exactement à celui de Thomas. Lorsque la personne qui avait hébergé Smith en 1877 eut reconnu en William Thomas son ancien locataire, le détenu s'effondra. Quelques heures plus tard, le public connaissait son histoire qui, comme un projecteur impitoyable, jetait une lumière crue sur l'une des plus regrettables erreurs judiciaires commises en Angleterre.

John Smith ou Thomas, né en 1839 dans le Lincolnshire avait émigré, enfant, avec ses parents en Russie ; il avait étudié la médecine à Vienne et, devenu médecin personnel du roi des îles Hawaii, avait acheté une plantation à Honolulu. En 1876 il habitait Londres sous le nom de William Weiss et se faisait passer pour un pensionné de l'armée autrichienne. En 1881, sa peine purgée, il partit pour l'Australie du Sud. Revenu à Londres en 1894, il fut arrêté sous le nom de Meyers pour faux et usage de faux à propos d'une lettre de crédit de trois cents livres et relâché

peu après, en raison du manque de preuves. Cependant, on ne put établir définitivement si le prétendu Meyers et John Smith étaient la même personne (les méthodes d'identification étaient à l'époque, ne l'oublions pas, bien déficientes). En 1894, Smith, reprenant ses activités néfastes dirigées tout spécialement contre les femmes seules, continua ses exploits jusqu'au moment où il apprit par les journaux qu'un certain Adolf Beck avait été arrêté à sa place. Prétendant alors être le Dr Marsch, il partit pour l'Amérique du Nord où, se faisant passer pour médecin, il exerça jusqu'en 1903 sous le nom du Dr W.A. Wyatt. Ayant atteint l'âge de 65 ans, il était revenu à Londres où, lancé à fond, il multipliait ses escroqueries à une cadence accélérée. Les cinq personnes qui, le 27 juin 1904, avaient porté plainte ne constituaient qu'une part infime de ses victimes. L'Union Bank possédait de 20 à 25 chèques sans provision signés par ce malfaiteur et que des femmes crédules avaient présentés à ses guichets. Toutefois, désirant éviter le scandale, elles préféraient pour la plupart garder le silence sur leur mésaventure. Smith aurait sans doute échappé à la justice s'il n'avait pas commis l'imprudence de poursuivre son activité après l'arrestation de Beck.

Le ministère de l'Intérieur s'empressa de libérer Beck. Le 19 juillet 1904, le malheureux fut gracié et reçut à titre de dommages et intérêts la somme de 5 000 livres. Pourtant, l'indignation générale était si grande que l'on accusa publiquement Scotland Yard, le ministère de l'Intérieur, le procureur Avory et le juge Fulton. La magistrature ayant été attaquée sans ménagements, Forrest Fulton se vit obligé de s'expliquer dans une lettre ouverte adressée au Times. Le gouvernement nomma une commission d'enquête dont le rapport, bien que rédigé avec circonspection, contenait en conclusion une condamnation écrasante des autorités.

Horace Avory avoua devant cette commission : « Je n'ai pas eu le plaisir de rencontrer cet homme honorable depuis le jour où, en 1896 à Old Bailey, il me regarda, un sourire ironique aux lèvres, comme s'il voulait dire : « Ce n'est pas moi, c'est toi le coupable... » Ce que Beck put dire ou penser alors n'était sûrement pas flatteur pour Avory.

L'affaire Beck eut d'autres conséquences importantes : elle fut à l'origine de la création de la première cour d'appel dans l'histoire de la jurisprudence anglaise. La confiance dans les anciennes méthodes d'identification, déjà chancelante, tirait à sa fin. La question de savoir comment éviter ce genre d'erreur devint l'objet de débats publics. Henry et Collins en connaissaient la réponse... la dactyloscopie. Pourtant, ils attendaient toujours l'occasion unique qui prouverait de manière éclatante qu'ils avaient raison. Cette occasion se présenta finalement quelques mois après l'affaire Beck. Il s'agissait cette fois d'un crime sanglant, connu dans l'Histoire sous le nom de « meurtre de Deptford ».



« Horrible, vraiment horrible », se dit le procureur Richard Muir lorsqu'il apprit la nouvelle du meurtre de Deptford, et tout Londonien qui un matin du 27 mars 1905 lut dans les journaux le récit de ce crime se fit la même réflexion.

Les rues de Deptford, petite ville de la banlieue est de Londres, située sur les bords de la Tamise à proximité de Greenwich, étaient encore désertes lorsque le matin du même jour, vers 7 h 15, un laitier aperçut deux jeunes garçons qui sortaient précipitamment d'une modeste droguerie au n° 34 de la High Street et disparaissaient en courant. Ils étaient si pressés qu'ils ne fermèrent pas la porte derrière eux.

Le laitier ne prêta pas davantage attention aux jeunes gens qu'à la porte restée ouverte. A Deptford, on se souciait peu de la vie des autres. L'âpre combat qu'on livrait tous les jours pour assurer son existence était bien trop astreignant.

Dix minutes plus tard une petite fille, traversant la High Street, vit sur le seuil de la droguerie un homme maculé de sang qui, ayant jeté un regard dans la rue, s'était retiré à l'intérieur en claquant la porte. Ce spectacle laissa la fillette indifférente. Dans les abattoirs de Deptford, le sang coulait à flots, les visages et les tabliers ensanglantés étaient donc chose courante.

Ce ne fut que vers 7 h 30 qu'un jeune garçon donna l'alerte. Il travaillait comme apprenti chez le marchand de couleurs, et, ce jour-là, contrairement à l'accoutumée, il trouva la porte du magasin fermée. Son patron, Farrow, homme aimable et bon, âgé de plus de 70 ans, avait l'habitude de se lever tôt pour servir les clients qui, avant de prendre leur travail, avaient besoin parfois d'acheter quelque marchandise. Etonné, l'apprenti frappa à la porte sans succès. Il fit alors le tour de la maisonnette et, dans la cour, grimpa sur un monticule pour jeter un regard à l'intérieur de la droguerie. Aussitôt après, hurlant de terreur et appelant au secours, il se réfugia dans le magasin voisin.

Vingt minutes plus tard, l'inspecteur Fox, accompagné de quelques agents et suivi de Melville Macnaghten, arrivait sur les lieux.

La petite pièce du fond qui servait de chambre à coucher et de bureau offrait un spectacle désolant. Les meubles étaient renversés ou cassés, les tiroirs ouverts, les papiers éparpillés. Partout des flaques et des éclaboussures de sang. Le vieux Farrow, le corps mutilé, à peine reconnaissable, était étendu sur le sol, la tête reposant dans le foyer de la cheminée. Il avait encore sous sa veste et son pantalon sa chemise de nuit. A divers indices relevés

dans la boutique, Fox put reconstituer le déroulement du crime : Farrow avait été attaqué à l'instant même où il ouvrait la porte de sa boutique pour laisser entrer des clients particulièrement matinaux. Toutefois, il avait eu la force d'opposer une certaine résistance en essayant d'interdire au meurtrier, ou aux meurtriers, l'accès de l'escalier qui conduisait vers la chambre à coucher où se trouvait Mme Farrow. Une grosse flaque de sang au bas de cet escalier prouvait que Farrow avait été assommé là une seconde fois. Aussi invraisemblable que cela puisse paraître, le vieillard s'était encore relevé après le départ des bandits. Il s'était traîné jusqu'à la porte, voulant peut-être appeler au secours, mais n'ayant aperçu personne et craignant probablement le retour des assassins, il avait barricadé la porte. De retour dans la pièce du fond, il s'était écroulé, terrassé par la mort.

Dans la chambre du premier étage, Mme Farrow, petite femme épuisée par les tracasseries de la vie quotidienne, gisait sur le lit, le crâne fracassé. Transportée d'urgence à l'hôpital de Greenwich, elle y mourut quatre jours plus tard sans avoir repris connaissance.

Fox, ayant découvert deux masques fabriqués avec de vieux bas, conclut que deux hommes avaient participé au crime. Malgré une inspection minutieuse, aucune autre trace des criminels ne put d'abord être relevée. Puis, on finit par trouver sous le lit de Mme Farrow un coffret où le vieux ménage gardait ses économies ; vide du moindre argent, il contenait une quittance prouvant que ce trésor ne dépassait pas la somme de neuf livres. Macnaghten examina attentivement l'objet et s'arrêta court en apercevant sur la surface laquée du couvercle une tache foncée. Tout de suite il interpella les agents et l'apprenti qui, atterré par les événements, s'était réfugié au rez-de-chaussée, afin de savoir si par hasard l'un d'entre eux n'aurait pas touché au

coffret. Un des jeunes sergents avoua qu'il l'avait repoussé sous le lit, voulant dégager le passage pour les infirmiers qui transportaient Mme Farrow à l'hôpital.

Macnaghten envoya le coffret à Collins et fit prendre les empreintes du sergent, de l'apprenti et des deux victimes (c'était la première fois qu'on relevait à Londres les empreintes de cadavres). Puis il informa son patron Henry de sa découverte, et tous deux attendirent avec impatience les résultats de l'examen.

Le lendemain matin, leur curiosité fut satisfaite. Collins leur apprit que la tache trouvée sur le coffret était bel et bien l'empreinte d'un pouce ; elle avait été laissée par un inconnu, car elle ne correspondait à aucune des quatre-vingt mille empreintes enregistrées au fichier, ni non plus à celles du sergent, de l'apprenti et des victimes. Son agrandissement photographique donnait une image très claire du dessin des lignes, fait appréciable parce que facilitant l'identification de tout suspect éventuel.

Fox avait commencé entre-temps à interroger les voisins du couple Farrow. Une jeune femme, Ethel Stanton, lui raconta qu'elle avait vu, en même temps que le laitier, deux jeunes garçons, dont l'un portait un manteau brun, s'enfuir dans la High Street. Puis, un policier signala qu'il avait surpris au café de Deptford une conversation et que, d'après ce qu'il avait pu entendre dire, ce meurtre pourrait, non sans raison, être mis sur le compte des frères Alfred et Albert Stratton.

Ces deux vauriens, jamais arrêtés encore, n'étaient pas des inconnus pour Scotland Yard. Agés respectivement de 22 et 20 ans, ils ne s'étaient jamais abaissés à prendre un travail régulier et tiraient le plus clair de leurs revenus du proxénétisme. Pour échapper à tout contrôle, ils changeaient constamment d'adresse. En l'espace de quelques jours, Fox apprit qu'Albert Stratton vivait dans une

sombre et triste maison de la Knott Street, chez une certaine Kate Wade qui subvenait à ses besoins en louant les chambres de son logement à des particuliers. Apeurée, Kate Wade déclara qu'en présence d'Albert Stratton elle se sentait terrorisée et qu'un jour elle avait découvert sous le matelas dans la chambre d'Albert des masques fabriqués à l'aide de bas noirs. Fox dénicha également l'amie d'Alfred Stratton, une nommée Hannah Cromarty. Elle habitait une chambre sordide au rez-de-chaussée, dont l'unique fenêtre donnait directement dans la rue. Quand Fox vint voir la jeune fille, il constata qu'elle portait des traces de coups. Interrogée habilement, elle confessa qu'Alfred l'avait battue. Encore furieuse contre lui, elle « lâcha le paquet ». Stratton avait passé avec elle une partie de la nuit du dimanche au lundi. Vers le soir, il avait longuement parlé à un homme qui était resté dans la rue ; plus tard, lorsque quelqu'un avait frappé à la fenêtre, Stratton s'était levé et habillé. Quant à elle, elle s'était rendormie. A son réveil, il faisait jour et Alfred se tenait debout devant elle, tout habillé. Stratton disparaissait souvent au cours de la nuit en se servant toujours de la fenêtre pour sortir et rentrer. Cette fois, il avait exigé d'elle une promesse : elle devait dire, au cas où on lui poserait la question, qu'il était resté près d'elle toute la nuit du dimanche au lundi et ne s'était levé qu'à 9 heures du matin. Hannah Cromarty ajouta que, depuis le mardi précédent, le manteau brun d'Alfred avait disparu et que lorsqu'elle s'en était inquiétée le garçon lui avait répondu qu'il l'avait donné à un ami. Alfred avait également teint ses chaussures marron en noir.

Macnaghten lança ses policiers aux troussees des deux frères. Ils restaient cependant introuvables, de même que Hannah Cromarty qui, à son tour, avait soudain disparu. Un jour les inspecteurs tendirent une souricière à la sortie d'un match de football qui se déroulait au Cristal Palace ; sans

succès, car là aussi les Stratton eurent la prudence de ne pas se montrer. Finalement, le dimanche suivant, dans une taverne, les policiers mirent la main au collet d'Alfred Stratton et le lendemain ils se saisirent d'Albert. Les frères Stratton, deux gaillards au visage de brute, carrés d'épaules, se débattirent comme des forcenés en criant à tue-tête tandis qu'on les emmenait au commissariat de Tower Bridge.

Macnaghten se doutait bien que les charges rassemblées par Fox ne suffisaient pas à faire traduire les Stratton en justice. Il ne s'étonna pas lorsque le vieux juge d'instruction, qui devait décider du maintien en état d'arrestation des deux frères, se montra peu impressionné par les arguments de Fox. A quoi se réduisaient les preuves ? Au bavardage d'une vieille femme qui louait des chambres... A quelques accusations formulées par une fille qui cherchait à se venger... Une longue discussion s'ensuivit ; enfin, le juge accorda une arrestation provisoire de huit jours, afin de prendre les empreintes des suspects, bien que le mot dactyloscopie n'éveillât en lui que des échos fort lointains. Collins, appelé d'urgence, alla voir les deux frères. Les Stratton ricanèrent lorsqu'on leur couvrit les doigts d'encre noire pour les apposer sur une fiche ; inconscients du danger, ils prétendaient que « cela les chatouillait... »

« Le lendemain matin à Scotland Yard, notait dans ses mémoires Macnaghten, j'ai éprouvé une émotion intense quand Collins, très excité, fit irruption dans mon bureau en s'exclamant : « Dieu soit loué, l'empreinte sur le coffret correspond parfaitement à celle du pouce de l'aîné. » L'aîné, c'était Alfred Stratton.

Le même jour, Henry – devenu entre-temps préfet de police de Londres – se mit en rapport avec Richard Muir. Enfin, il avait là l'occasion rêvée de démontrer que

l'empreinte pouvait être une preuve décisive dans l'identification d'un criminel. Londres tout entier, toute l'Angleterre suivraient certainement le procès des frères Stratton, et l'empreinte se trouverait au centre des débats...

Fidèle à ses habitudes, Richard Muir se rendit à Scotland Yard – il l'avait déjà fait lors de l'affaire Jackson – où il eut un long entretien avec Macnaghten et Collins. On venait justement de confronter les Stratton avec le laitier et avec Ethel Stanton qui, le jour du crime, avaient aperçu deux garçons en train de s'enfuir de la droguerie Farrow. Le laitier ne les reconnut pas. Ethel Stanton de son côté était prête à jurer qu'Alfred était l'un des deux suspects quelle avait vus quitter à toute allure le magasin.

Muir savait mieux que Macnaghten combien faibles et incertaines étaient les preuves que l'on avait accumulées contre les inculpés. L'accusation ne pouvait reposer que sur les empreintes. La condamnation des criminels dépendait entièrement de l'acceptation ou du refus des jurés d'admettre les empreintes comme preuve de culpabilité. Muir avait réfléchi pendant deux jours avant de se décider de prendre à son compte l'accusation contre les Stratton.

Que la question des empreintes fût au centre du procès, personne n'en douta plus lorsque, le 18 avril, s'ouvrit le début sur la mise en accusation des Stratton. Le coffret, surveillé par deux agents, était posé sur la table de Muir. Prévoyant qu'à tout moment il lui faudrait compter avec l'ignorance des magistrats en matière de dactyloscopie et qu'une simple photographie ne suffirait pas à les convaincre, le procureur résolut de se servir, dès le commencement, de son atout décisif. « Ne touchez pas au coffret, disait-il de temps en temps, il porte une empreinte. »

Collins, prêt à fournir les explications nécessaires, se tenait à côté de Muir. L'avocat des Stratton annonça qu'au cours du procès il ferait appeler à la barre deux experts qui

s'attacheraient à démontrer combien il était dangereux de se fier aux empreintes, mais il ne révéla pas leurs noms. Muir et Collins se creusèrent en vain la tête pour deviner qui pouvaient être ces adversaires mystérieux.

Le 5 mai, Alfred et Albert Stratton prirent place au banc des accusés à Old Bailey. Ni le président du Tribunal, le juge Channell, ni les jurés n'avaient jamais entendu parler des empreintes. Booth, l'avocat des Stratton, avait réussi à persuader deux de ses confrères, Curtis Bennet et Harold Morris, de l'aider à assurer la défense (Bennet devait d'ailleurs devenir plus tard l'une des plus brillantes étoiles du barreau anglais). Mais ce n'était pas les avocats qui attiraient les regards de Muir. Ses yeux se posaient sur les deux personnes assises à côté des représentants de la défense. Le mystère qui avait entouré les noms des experts se transformait en surprise. L'un des deux hommes était le Dr Garson, celui précisément qui, voici quelques années, avait défendu âprement la cause du bertillonnage et, voulant ensuite concurrencer Henry, avait présenté son propre système de classement des empreintes, système sans aucune valeur d'ailleurs. Voulait-il maintenant se venger de Henry ? Voulait-il entrer en lutte contre une méthode qui avait distancé la sienne ?

Fait encore plus curieux, l'autre expert était Faulds. Oublié de tous, repoussé dans l'ombre par Herschel, Galton et Henry, furieux que Galton eût célébré en Herschel l'homme qui avait découvert les empreintes, il continuait à mener un combat désespéré pour reconquérir le titre qui, à son avis, lui revenait. Fermement convaincu qu'il avait affaire à une conjuration tendant à lui ravir ses droits à la gloire, il employait tous les moyens – articles, lettres ouvertes ou pamphlets – pour faire reconnaître que non seulement il avait vu juste en affirmant que les empreintes relevées sur le lieu du crime constituaient une preuve

irréfutable de culpabilité, mais aussi qu'il avait été le premier à avoir remarqué les empreintes. Guidé par une colère aveugle, avait-il maintenant l'intention de se dresser contre Henry et, par là même, contre sa propre découverte ?

Courroucé, le visage dur et volontaire, Muir observait les deux hommes. Lorsqu'il prit la parole, un silence de mort se fit dans le prétoire. « Plus de cent fois, écrivait plus tard un biographe de Muir, il avait prononcé des réquisitoires, mais jamais il n'avait manifesté de dégoût aussi profond à l'égard des accusés. Selon lui, il s'agissait là du plus atroce des crimes qu'il ait eu l'occasion de rencontrer. Il déclara que la façon dont les deux pauvres victimes avaient été maltraitées démontrait à elle seule que les assassins étaient incapables d'éprouver le moindre sentiment humain... Il parla lentement, d'une manière plus réfléchie que d'habitude, et ses arguments avaient une efficacité meurtrière. Pétrifiés, les inculpés tenaient leurs yeux fixés sur lui, comme si c'était Muir, et non le juge, qui dût prononcer la sentence... » Et le journal du dimanche écrivit : « En écoutant ses paroles, on croyait entendre déjà la cloche des condamnés à mort de la prison de New Gate... »

Ayant subjugué ses auditeurs, Muir fit appeler à la barre les témoins, Kate Wade et Ethel Stanton entre autres, dont les dépositions aggravaient le cas des Stratton. Il se servit de leurs déclarations pour donner une description exacte de la façon dont ce double crime avait été préparé et exécuté. C'est alors seulement que « l'empreinte fut présentée au tribunal » (telle était l'expression employée par un journal).

Pointant l'index vers le couvercle de l'ancien trésor du droguiste, Muir dit : « Ce coffret, dont M. Farrow, la victime, était le propriétaire, porte une empreinte qui, sans doute aucun, est celle du pouce de l'accusé Alfred Stratton. »

En même temps, Collins disposa devant les jurés un tableau noir sur lequel il fit une démonstration simple du

principe de la comparaison des empreintes. Il se révéla encore plus convaincant que lors du procès Jackson. Il montra les agrandissements photographiques de l'empreinte sur le coffret et de celle du pouce d'Alfred Stratton et énuméra leurs onze points concordants. « Tendue et muette, écrivait quelque temps après le commissaire Charril, le plus célèbre des successeurs de Collins au bureau d'identification de Scotland Yard, l'assistance suivait cet exposé, puis l'interrogatoire auquel la défense soumit Collins. »

Les arguments avancés à cette occasion par les avocats Bennet et Booth reposaient sur une base bien fragile. N'ayant aucune connaissance personnelle de la dactyloscopie, ils s'étaient fiés à Faulds et à Garson, ou plutôt à la haine du premier et à la soif de renommée du second. Ignorants, mais de bonne foi, ils suivirent les suggestions de Faulds : selon eux, les photographies présentaient entre elles des différences qui non seulement frappaient chaque observateur attentif, mais aussi témoignaient de l'incroyable légèreté de Scotland Yard.

En fait, ces différences se réduisaient à de petits écarts inévitables, puisque les empreintes ne s'impriment jamais avec la même force. Muir et Collins réagirent sur-le-champ. Collins prit plusieurs empreintes du pouce de chacun des jurés. Il put ainsi les convaincre que les différences – si différences il y avait – ne modifiaient aucunement le dessin des lignes. En quelques instants, l'offensive lancée par les avocats fut repoussée. Il y eut même une altercation orageuse entre Booth et Faulds qui, une grimace amère aux lèvres, paraissait déconcerté.

Indécis après cette défaite, méfiants à l'égard de leurs experts, Booth et Bennet se consultèrent du regard, se demandant s'il fallait faire intervenir leur second témoin, Garson. Peut-être avaient-ils lu aussi dans les yeux de Muir

sa détermination de détruire Garson s'il osait seulement prêter le flanc à son attaque ? Manquant d'arguments, la défense se décida finalement à appeler Garson à la barre. Sans le savoir, elle allait au-devant d'un échec encore plus cuisant.

Muir sortit de sa poche une lettre émanant de Garson ; le docteur avait-il oublié qu'avant de se mettre à la disposition de la défense il avait proposé ses services au procureur en tant qu'expert en empreintes ? Que voulait dire cette duplicité ? N'était-il pas évident que Garson, expert de l'avocat général, aurait affirmé juste le contraire de ce qu'il désirait avancer comme témoin de la défense ? Ne fallait-il pas en conclure que Garson, poussé par sa soif de la gloire, était prêt à tout ? Pâle, mal à l'aise, Garson bredouilla : « Je suis un témoin impartial... » Le juge Channell l'interrompit brusquement : « Je dirais plutôt un témoin peu digne de foi... » Et le docteur fut prié de quitter la barre.

« Ce fut la grande victoire de Muir, écrivait un témoin de cette scène, la défense sortait perdante de la lutte pour les empreintes. En dépit de ses réserves, le juge Channell se vit obligé de déclarer aux jurés que l'empreinte avait, dans une certaine mesure, la valeur d'une preuve incontestable. Après deux heures de délibérations, vers 10 heures du soir, les jurés revinrent dans la salle du Tribunal. Pour la seconde fois, l'assistance se figea dans une attente muette. Dans le verdict les jurés déclaraient les frères Stratton coupables. Alors le juge Channell prononça la sentence : pendaison jusqu'à ce que mort s'ensuive. Les accusations mutuelles qu'à ce moment-là se jetèrent au visage les condamnés montrèrent combien juste était leur punition. » Les Stratton payèrent le crime de leur vie.

Le procès Stratton fut la première étape du chemin qui devait aboutir à l'entière reconnaissance de la dactyloscopie

par les tribunaux.

Le système de Henry fut bientôt adopté par l'Angleterre, l'Ecosse, l'Irlande, les colonies et les dominions britanniques. En même temps, il commençait, çà et là, sur le continent européen et dans les autres parties du monde à refouler le bertillonnage.



Il est tragique pour un inventeur d'assister à l'agonie de son œuvre qui, surclassée par la découverte d'un autre, est irrémédiablement appelée à disparaître. Telle fut la dure épreuve que le sort réservait à Alphonse Bertillon, à partir du moment où la dactyloscopie se fut solidement implantée sur le sol anglais.

Dans un pareil cas, la sagesse commande de se soumettre à l'inévitable ; pour Bertillon c'était d'autant plus facile que le mauvais destin laissait tout de même intacte sa place dans l'Histoire. Le savant français restait l'homme qui avait introduit les principes scientifiques dans la pratique policière, il restait le pionnier de la photographie dans le domaine de la criminologie, le fondateur du premier laboratoire criminologique au monde. Mais Bertillon, implacable en tout, manquait de grandeur d'âme et de générosité. L'édifice qu'il avait élevé triomphalement au moyen de son invention s'écroulait maintenant petit à petit sous ses yeux.

Il se consola encore de la « défection » de l'Argentine et des autres pays sud-américains. Cette désertion était, bien entendu, une déconvenue affligeante, mais à l'époque ne considérait-on pas un peu le Nouveau Monde comme une quantité négligeable ? Depuis, la situation avait changé ; le système de Henry, adopté par l'Angleterre, partait à l'assaut des bastions du bertillonnage en Europe. En 1902, la

Hongrie se rangea du côté de la méthode des empreintes et abandonna l'anthropométrie. Au cours de la même année, l'Autriche commença à introduire la dactyloscopie et bientôt relégua définitivement l'anthropométrie aux archives.

En 1902 également, le 18 avril, le Danemark adopta la méthode de Henry. L'Espagne, qui s'était plainte de « grosses erreurs » dont le bertillonnage était la cause, suivit. Moriz Aquilera, professeur d'anatomie à Madrid, reçut la tâche de réorganiser le système d'identification espagnol. A Genève, les employés du premier cabinet anthropométrique de Suisse restèrent fidèles pendant quelque temps encore aux mesures corporelles, mais ils enregistraient simultanément les empreintes du pouce et de l'index gauches, ainsi que celles du pouce, de l'index, du majeur et de l'annulaire droits. Très vite, Arrau, Bâle, Genève, Lucerne et Zurich disposèrent de fiches dactyloscopiques. Le préfet de Dresde, Koettig, ancien chef de la police judiciaire qui, en 1895, avait largement contribué au développement de l'anthropométrie en Allemagne, passa dans le camp de la dactyloscopie et ainsi se plaça de nouveau à l'avant-garde de la police allemande.

Un jeune homme, ayant alors à peine 20 ans, Robert Heindl, joua un rôle décisif dans ce changement. Il devait plus tard devenir l'une des personnalités les plus éminentes de la criminologie allemande.

Etudiant en droit à Munich, il avait lu par hasard une publication relatant le chemin que Henry avait parcouru dans ses travaux en Inde. Il écrivit à Calcutta, demanda des renseignements et, les ayant obtenus, il adressa des mémoires à tous les préfets de grandes villes allemandes. Son don de persuasion aida à jeter l'anthropométrie par-dessus bord.

Afin de propager la dactyloscopie, le préfet Koettig eut l'idée de profiter d'une exposition organisée à Dresde. Un

groupe de marionnettes, grandeur nature, montrait aux visiteurs la façon dont on prenait les empreintes. Heindl surnomma ce groupe « monument funéraire de l'anthropométrie ». Et lorsque, durant cette exposition, la police réussit à identifier et arrêter en un temps record un voleur de gâteaux qui avait eu la malchance de laisser sur un support la marque de ses doigts gluants de sucre, l'intérêt qu'inspirait la dactyloscopie s'accrut encore. Le 24 octobre 1903, la Saxe décida d'appliquer la méthode des empreintes ; la même année, Berlin et Hambourg commencèrent à constituer des fichiers dactyloscopiques.

Evidemment, une résistance se faisait sentir çà et là. Elle se servait surtout d'un argument, à savoir que l'utilité des empreintes était limitée, puisque les criminels trouveraient tôt ou tard le moyen de modifier le dessin de leurs lignes papillaires. Mais cette thèse fut bientôt réfutée ; après de nombreuses expériences, les savants acquirent la conviction que le dessin des lignes réapparaissait inchangé même après une brûlure ou une déformation de la peau par des produits corrosifs. Heindl notamment prit soin de ne pas se faire enlever une verrue qui s'était formée sur l'un de ses doigts. Or, sur cette verrue, les lignes papillaires restaient visibles.

Les pays européens abandonnaient progressivement l'anthropométrie. En Belgique, le Dr Stockis, naguère adepte fervent du bertillonnage, ouvrait maintenant la voie à la dactyloscopie. L'arrestation en 1904 d'un anarchiste belge qui s'était trahi en laissant la marque de son doigt sur une lettre anonyme, fut largement exploitée par les partisans des empreintes. Puis, un autre crime vint appuyer leur campagne : on démasqua avec une facilité étonnante un assassin qui, ayant tué sa femme, avait été soudain saisi de remords et, pour implorer le pardon de sa victime, s'était introduit dans sa tombe ; il y avait laissé ses empreintes. En

Norvège, la ville de Christiania fut la première à instaurer, en 1908, la dactyloscopie. La Suède la suivit en avril de la même année. En Italie, le Pr Ottolenghi, celui-là même qui avait tant apprécié le bertillonnage et le « portrait parlé », se prononça en faveur des empreintes. Le 20 décembre 1906, la Russie décida d'installer un service dactyloscopique dans chaque grande prison. Une centrale contrôlant ces services fonctionnait au ministère de l'Intérieur à Saint-Pétersbourg ; en octobre 1912, la cour d'assises de Moscou prononça pour la première fois une sentence qui dans ses attendus mentionnait les empreintes au nombre des preuves de culpabilité ; l'assassin avait laissé la marque de ses doigts sur un morceau de bois poli. En dehors de la principauté de Monaco, du Luxembourg et de la France, il ne restait dans toute l'Europe qu'un seul pays fidèle à l'anthropométrie : la Roumanie.

Le système de Bertillon se trouva donc refoulé vers la France, pays où il était né et où il constituait un titre de gloire prouvant que la police avait été aux avant-postes de la criminologie scientifique. Beaucoup d'hommes politiques, ainsi que les milieux scientifiques de Paris, considéraient que l'abandon de l'anthropométrie par l'Europe n'était pas uniquement une défaite pour Bertillon. Dans ces années où s'épanouissait le nationalisme français (autant d'ailleurs que l'allemand et le russe), chaque suppression du bertillonnage était ressentie comme un affront national. Et Bertillon, stimulé par cette atmosphère, aigri et buté jusqu'à en devenir aveugle, se cramponnait obstinément à sa méthode.

Jusqu'à quel moment Bertillon crut-il que les « taches minuscules » (il les appelait ainsi) au bout des doigts ne pourraient jamais servir de moyen essentiel à un système d'identification valable ? Quand, en dépit de l'évidence, se mit-il à fermer les yeux à la vérité ? Voilà des questions qui

probablement resteront toujours sans réponse.

Lorsque Galton lui proposa d'étudier la dactyloscopie, Bertillon, manifestement de mauvaise foi, disqualifia la méthode sous le prétexte futile qu'elle présentait de grandes difficultés d'ordre pratique, telle par exemple l'obligation de nettoyer les doigts de taches d'encre. En 1893, il écrivait dans son Manuel d'anthropométrie : « Il est prouvé que les lignes sur la peau ne sont pas suffisamment apparentes pour être utilisées en tant que moyen d'identification. » Certes, au cours de l'année 1894, il fit prendre en secret quelques empreintes, mais il ne les considérait que comme des « signes particuliers ». Il se refusait également à accorder à l'empreinte relevée sur le lieu du crime la qualité de preuve ; par tous les moyens il s'efforçait de pallier les défauts de son système, défauts qu'il se voyait lui-même obligé d'admettre. Et quand le destin le désigna en 1902 pour figurer en tête de la liste de ceux qui, sur le continent européen, devaient résoudre une énigme policière grâce aux empreintes relevées sur le lieu du forfait, il considéra probablement cette distinction comme un affront personnel.

Ce fut à contrecœur que, le matin du 17 octobre 1902. Bertillon se rendit, sur la demande du juge d'instruction Jolliot, au 187 de la rue du Faubourg-Saint-Honoré, où un homme venait d'être assassiné. Ni Jolliot ni les inspecteurs de la police judiciaire n'avaient pensé aux empreintes. Ils désiraient uniquement se procurer une photographie du lieu du crime.

Dans le salon saccagé du dentiste Alaux, gisait le corps de son domestique, Joseph Reibel. Un bureau et une armoire à glace avaient été fracassés. Apprenant que les objets disparus présentaient une valeur insignifiante, les policiers soupçonnèrent tout de suite qu'il s'agissait d'un crime maquillé en cambriolage, mais commis en fait pour un

autre mobile. Quoi qu'il en fût, Bertillon s'aperçut au cours de son inspection qu'une vitre portait la marque de plusieurs doigts graisseux (celle précisément du pouce, de l'index, du majeur et de l'annulaire). Guidé par une curiosité professionnelle de photographe, et non par l'idée d'utiliser ces marques aux fins d'identification, Bertillon emporta la vitre dans son laboratoire ; il se proposait en effet de procéder à quelques essais, afin de trouver le moyen d'obtenir la meilleure photographie de telles empreintes. Il arriva finalement à un excellent résultat en plaçant la vitre sur un fond sombre et en y projetant la forte lumière d'une lampe à arc.

Sur l'image obtenue, chaque ligne papillaire des doigts se dessinait distinctement. Il décida alors, on ne sait pourquoi, de comparer ces empreintes avec celles de son fichier. Était-ce par jeu, par défi à l'égard du plus grand ennemi de son œuvre ou encore en raison de la certitude que les recherches seraient vaines qu'il prit cette résolution ? Quelles que fussent ses intentions, il s'attela à un travail considérable. Le fichier étant classé selon les mensurations, et non selon les empreintes, Bertillon, aidé de ses subordonnés, employa plusieurs jours à consulter une à une les mille cartes portant les empreintes. A nouveau, un hasard incroyable, qui cette fois semblait décidé à attirer l'attention de Bertillon sur un phénomène que celui-ci se refusait de reconnaître, vint interrompre cette besogne fastidieuse. Les quatre marques laissées sur la vitre (chose étrange, Bertillon faisait précisément apposer sur ses fiches les quatre doigts en question) correspondaient aux empreintes d'un certain Henri-Léon Scheffer, repris de justice, né le 4 avril 1876. Quelque temps après, Scheffer se présenta spontanément à la police de Marseille et avoua son crime.

Le rapport de Bertillon consacré à cette affaire montra

clairement que son auteur n'avait pas pris conscience du rôle et de la signification des empreintes. Le savant français se contenta de déclarer que la marque sur la vitre et l'empreinte du criminel présentaient « un certain nombre de points identiques ou ressemblants »... Cependant, on voyait bien que ce n'était pas la première fois qu'il avait procédé à l'examen des empreintes et que ce n'était pas uniquement un heureux (ou malicieux) hasard qui lui avait permis d'identifier le malfaiteur.

Comble d'ironie, l'affaire Scheffer donna naissance en France à la légende selon laquelle Bertillon avait découvert les empreintes. Le sang du policier français ne fit qu'un tour lorsqu'il aperçut dans la presse parisienne des caricatures qui le dépeignaient en homme toujours à l'affût des traces de mains ; une colère froide le saisit en découvrant dans le journal L'Assiette au beurre un dessin qui le montrait observant, une grosse loupe à la main, les marques de doigts sales laissées dans une quelconque sinistre toilette.

Pour lui, l'affaire Scheffer n'était qu'un épisode désagréable, voué à l'oubli. Stupidement, il fit la sourde oreille aux conseils de quelques amis à l'esprit ouvert, comme le Dr Lacassagne ou le Dr Locard (médecins légistes et pionniers de la criminologie dont nous aurons l'occasion de parler plus tard<sup>(2)</sup>, qui lui présentaient les avantages de la dactyloscopie. Depuis des années, le Dr Locard procédait à des expériences à Lyon en se soumettant personnellement à des épreuves pénibles et douloureuses ; il se faisait brûler les doigts à l'huile ou au fer rouge afin de prouver que le dessin des lignes papillaires restait inchangé. Forgeot, élève du Dr Lacassagne, mit au point une méthode qui, pour faire apparaître les empreintes laissées sur le lieu du forfait, utilisait des moyens chimiques et physiques. Bertillon pourtant continuait à considérer la dactyloscopie comme un

système d'identification secondaire et sans importance.

Vers 1913, Bertillon, affligé déjà de migraines, de troubles d'estomac et d'intestin, se mit à ressentir une fatigue générale, à souffrir d'une baisse de température ; grelottant de froid, il faisait chauffer à blanc le poêle de son bureau, de sorte que l'atmosphère y devenait suffocante ; mais il s'enveloppait encore de couvertures. Quand sa vue commença à baisser, les médecins n'eurent plus de doute : il était atteint d'une anémie pernicieuse, incurable à l'époque. Le pressentiment d'une fin toute proche rendait ce malade inguérissable encore plus sensible à chaque défaite de l'anthropométrie. Il lui semblait certain que sa mort clôturerait définitivement la période du bertillonage en France.

Un visiteur inattendu, en automne 1913, vint augmenter l'amertume de Bertillon. Le secrétaire lui apporta la carte de visite d'un étranger qui sollicitait une entrevue. Sur cette carte s'étalait en caractères tarabiscotés, utilisés fréquemment dans les pays de l'Amérique du Sud, un nom : Juan Vucetich.

Le sang reflua du visage de Bertillon. Vucetich ! L'homme qui, dix-sept ans plus tôt, avait été à l'origine de la chute du bertillonage en Argentine. Vucetich qui, en 1901, avait prononcé cette phrase que Bertillon considérait comme une flagrante injustice :

« Je peux vous assurer que tout le temps où nous avons appliqué le système anthropométrique, nous étions incapables, en dépit de nos efforts, d'établir l'identité d'un homme de façon incontestable. » Dans l'esprit aigri de Bertillon naquit aussitôt le soupçon que Vucetich avait décidé de lui rendre visite avec l'intention de savourer son triomphe, de se repaître des défaites de son adversaire. Et ce Vucetich osait se présenter sans prévenir, espérait être reçu.

Il le laissa donc attendre assez longtemps pour qu'il se sentît blessé et apprît à le traiter avec respect. Enfin, tremblant de colère, il ouvrit la porte qui donnait sur le palier. Lorsque Vucetich, qui ne se doutait de rien, lui tendit la main, il le mesura du regard où une haine froide se lisait. « Monsieur, vous m'avez fait beaucoup de mal... », dit-il et il claqua la porte au nez de Vucetich.

Bertillon se serait peut-être comporté autrement s'il avait su qu'un sort impitoyable guettait l'homme qui, muet d'étonnement, quittait au même moment le Palais de Justice. Pendant son séjour à Paris, Vucetich croyait encore en son étoile. Il lui semblait que l'heure où se réaliserait son rêve de recenser toute la population d'Argentine au moyen de la dactyloscopie était proche. En 1911, les autorités de la province de Buenos Aires avaient promulgué le décret 8129 ordonnant de dresser un rôle de la population adulte en vue des élections. Ce recensement, effectué à l'aide des empreintes et dirigé par Vucetich, fut terminé en 1913. Fier de cette réussite, il avait décidé alors d'entreprendre un voyage en Europe, en Amérique du Nord et en Extrême-Orient pour se convaincre personnellement et sur place du développement prodigieux de la dactyloscopie. Sans doute voulait-il également mesurer l'étendue de sa renommée et la portée de son œuvre.

Pour couvrir les frais de ce tour du monde, il s'était fait verser la somme de 25 000 pesos, à titre d'avance sur sa future rente de fonctionnaire retraité, et était parti vers l'inconnu.

Il avait visité l'Inde, le Japon, la Chine, où il avait eu le plaisir de découvrir que son nom était connu. Puis il s'était rendu en Europe et, un jour, avait échoué, sans arrière-pensée ni malice, devant le bureau de Bertillon ; il voulait tout simplement serrer la main d'un homme dont il avait critiqué l'œuvre, mais qu'il estimait personnellement.

Jusqu'à la fin de sa vie, Vucetich garda au fond de son cœur le souvenir de la peine que lui avait infligée le comportement de Bertillon. Il quitta l'Europe pour l'Amérique du Nord et, en janvier 1915, il touchait le sol argentin. Là, un nouvel événement le remplit de joie. Le gouvernement de Buenos Aires, ayant décidé de recenser toute la population, et non seulement les adultes, sur les mêmes bases que précédemment, demanda à Vucetich de préparer un projet à cet effet. Le 20 juillet 1916, jour où Vucetich achevait sa cinquante-huitième année, les deux chambres du Parlement provincial adoptèrent sa proposition et en recommandèrent l'application. Le bonheur de voir le rêve de sa vie se réaliser empêcha Vucetich de prêter l'oreille aux protestations que le recensement avait fait naître. Les adversaires de cette mesure avançaient en Argentine les mêmes arguments qui se faisaient entendre dans les pays et continents dans lesquels on avait essayé de dresser un rôle de la population. Ils demandaient : habitants de Buenos Aires, permettez-vous que l'on nous enregistre comme de vulgaires criminels ?

En mai 1917, le gouvernement argentin plaça la province de Buenos Aires sous le contrôle des autorités fédérales. Le délégué du gouvernement fédéral Cantillo abrogea le 28 mai le décret sur le recensement, arrêta la marche des travaux et ordonna à Vucetich de rendre à la police tous les documents, dossiers et même le mobilier de son bureau. Il daigna lui accorder une pension annuelle de 300 pesos ; Vucetich fut contraint de se retirer dans la ville natale de sa femme, qui portait un nom significatif : Dolores.

Réduit à la pauvreté, Vucetich implora l'aide des pays sud-américains qui avaient adopté son système d'empreintes. Il ne reçut que des réponses vagues et décourageantes. Atteint de tuberculose, il consacra ses forces qui ne cessaient de décliner à la préparation d'un

ouvrage sur l'histoire de l'identification ; mais en 1921, dans un accès de désespoir, il en détruisit le manuscrit. Les dernières années de sa vie passèrent sous le signe de la résignation et de la maladie. Un cancer de l'estomac vint s'ajouter à la tuberculose. Le matin du 28 juillet 1925 Vucetich s'éteignit.

Après la visite de Vucetich, les forces de Bertillon allèrent en s'affaiblissant. Suivant l'habitude qu'il avait prise tout au long de sa vie, il se traîna au bureau tant qu'il put tenir sur ses jambes. Au seuil de la mort, il s'aperçut que plusieurs de ses collaborateurs se refusaient à croire en l'utilité de l'anthropométrie. Plus pointilleux que de coutume, il eut alors des accès de fureur qui l'épuisèrent complètement. Sa vue continuant à baisser, les médecins décidèrent de recourir au dernier moyen dont ils disposaient : la transfusion de sang qui, en 1913, était considérée comme une intervention très dangereuse. Elle donna des résultats inespérés. Les fatigues et la faiblesse de Bertillon disparurent comme par enchantement, sa température devint normale, sa vue s'améliora. Il retourna au bureau. Mais ce rétablissement ne fut que passager. Deux mois plus tard, sa maladie le reprit avec la même vigueur et les transfusions suivantes n'apportèrent que de très courtes trêves.

A quelques semaines de la mort, à moitié aveugle, sans force, étendu sur une chaise longue, il ne se départissait pas de sa morgue. Depuis vingt ans chevalier de la Légion d'honneur, il convoitait la rosette. Les responsables au ministère de l'Intérieur le savaient et à l'approche de sa fin décidèrent de lui accorder cette distinction : seulement, ils désiraient qu'il reconnut auparavant avoir commis une grave erreur en témoignant au cours d'un célèbre procès ; son témoignage, d'ailleurs, touchait à un domaine en dehors de ses véritables compétences et n'avait aucun rapport avec

l'anthropométrie.

Influencé par la conviction largement répandue que l'armée française était truffée de traîtres à la solde de l'Allemagne, subjugué par sa propre gloire, Bertillon, en octobre 1894, s'était trouvé mêlé, en tant qu'expert, à l'affaire Dreyfus qui avait bouleversé la France entière. Entérinant un rapport de graphologue, ridicule, complètement faux et relevant d'un domaine qui lui était étranger, Bertillon avait contribué à la condamnation du capitaine Dreyfus. En 1906, l'officier, qui avait été déporté aux îles du Diable, fut réhabilité. Malgré cela, Bertillon ne voulut jamais reconnaître son erreur. Et en présence du délégué du ministère de l'Intérieur, venu lui soumettre avec toute la diplomatie voulue la volonté de ses chefs, le malade, hors de lui, se dressa sur son lit en criant : « Non... » Devenu complètement aveugle quelques jours après, il rendit l'âme le 13 février 1914.

Quelques semaines plus tard, « une conférence internationale des représentants de la police » se réunissait à Monaco. Ses membres se composant pour la plupart de criminologues, avocats et magistrats français, elle ne méritait qu'en partie cette dénomination. Sous l'emprise du nationalisme, dangereusement puissant avant la Première Guerre mondiale, les participants au congrès huaient tout orateur qui ne prononçait pas son discours en français. L'ordre du jour prévoyait un débat sur les moyens visant à simplifier et à améliorer la poursuite des criminels à l'étranger. Au cours de cette discussion, les orateurs posèrent une question cruciale : pour atteindre ce but, fallait-il choisir la dactyloscopie ou l'anthropométrie ? Le successeur de Bertillon, David, prit alors la parole ; il proposa d'adopter la dactyloscopie.

Avec Bertillon disparaissait aussi sa méthode. Dans toute l'Europe, y compris la France, la police remplaçait le

bertillonnage par la dactyloscopie. Tandis que le vieux continent abandonnait ainsi l'anthropométrie, aux Etats-Unis les empreintes devenaient l'arme la plus efficace dans la lutte livrée au gangstérisme. Et ce fut sur le sol américain justement que les criminels s'efforcèrent par tous les moyens de rendre cette arme inoffensive.



Le 6 janvier 1934, le sergent de la police de Chicago, Healy, accompagné de trois agents du FBI (Fédéral Bureau of Investigation qui correspond à la Sûreté nationale), se rendit dans une villa de Bellwood. Ils attendirent pendant quatre heures, tapis, le doigt sur la gâchette, l'arrivée de Jack Klutas, appelé aussi le « beau Jack », chef d'une bande redoutable qui, en un rien de temps, avait réussi à amasser la coquette somme de cinq cent mille dollars et avait de nombreux meurtres sur la conscience. Klutas, étudiant à l'université de l'Illinois, s'était spécialisé dans le chantage et l'enlèvement de grands « caïds » du milieu qui – il le savait bien – ne s'adresseraient jamais au FBI pour leur venir en aide. Pourtant, un des membres de sa bande, un certain Julius Jones, l'avait trahi en indiquant sa cachette à la police. L'attente des inspecteurs ne fut pas inutile. Sans pressentir le danger, Klutas arriva en voiture et au moment d'ouvrir la porte de sa villa, il vit quatre canons de pistolet braqués sur lui. Dans un réflexe de défense, il saisit son revolver, mais Healy fut plus rapide que lui et une rafale de balles abattit le gangster.

Il appartenait à la routine de la police judiciaire de prendre les empreintes des criminels tués. Avant qu'un bandit fût rayé définitivement de la longue liste de malfaiteurs, on désirait acquérir ainsi une certitude complète quant à son identité. Lorsque le préposé au service de

l'identification se pencha sur les doigts de Klutas, il eut peine à dissimuler son étonnement : les doigts du gangster ne laissaient pas d'empreintes...

Ce fait troublant, jamais rencontré encore, paraissait invraisemblable. Fallait-il admettre que les arguments des ennemis de la dactyloscopie selon lesquels les criminels parviendraient un jour à transformer ou à supprimer complètement leurs lignes papillaires se trouvaient confirmés en cette année 1934 ? Était-ce la fin de la dactyloscopie dont nul au monde ne mettait plus en doute la valeur ? Que signifiait au fond le cas Jack Klutas ? Prouvait-il qu'il y avait sur terre des hommes dépourvus de lignes papillaires, ou au contraire qu'il existait un moyen de les faire disparaître ?

Le chef du FBI, Hoover, donna l'ordre de faire examiner les doigts de Klutas par les plus grands dermatologues de l'université de Chicago. Lui et les autres « gros bonnets » du FBI n'arrivaient pas à comprendre ce phénomène.

Deux jours plus tard le rapport des dermatologues les rassura. Jack Klutas s'était fait enlever par un médecin l'épiderme du bout de ses doigts dans l'espoir de rendre impossible toute identification pour le cas où il serait arrêté. Pourtant, sur la nouvelle peau qui recouvrait les blessures, les anciennes lignes papillaires, faibles encore, mais visibles, commençaient à se dessiner. Le danger qui menaçait tout l'édifice de la dactyloscopie se trouvait donc écarté. Mais l'était-il réellement ?

En octobre de la même année, un agent de police qui faisait une ronde dans la banlieue de Chicago trébucha dans une rue sombre sur le cadavre d'un homme dont le corps était criblé de balles. Il reconnut en la victime Gus Winkler, recherché par la police pour meurtres et hold-up commis dans des banques et bureaux de poste. Sans le moindre doute, Winkler avait été abattu dans un règlement

de comptes, au cours duquel son rival avait manié le pistolet plus prestement que lui. Comme dans le cas de Klutas, un employé du bureau de l'identification judiciaire entreprit de relever les empreintes du mort. Une nouvelle surprise l'attendait ici. Les empreintes de Winkler étaient très distinctes, mais ne correspondaient pas à celles enregistrées précédemment par la police et conservées au fichier. Le dessin des lignes papillaires sur le majeur du cadavre par exemple était complètement différent de celui sur la fiche. La police connaissait trop bien Winkler pour qu'on pût s'imaginer qu'il s'agissait là d'une méprise. On alerta de nouveau Washington. Les ordres du FBI furent formels : tenir l'affaire absolument secrète et, comme dans le cas Klutas, convoquer immédiatement les dermatologues.

Cette fois l'examen des médecins se prolongea. Ils cherchaient toujours une explication lorsqu'un des employés du bureau de l'identification les mit sur la bonne voie. L'empreinte du majeur gauche de Winkler, enregistrée sur la fiche, présentait deux boucles. Maintenant, à la place de l'une d'elles, on apercevait une minuscule cicatrice. Le médecin qui avait opéré les doigts de Winkler s'était donc contenté de modifier une partie infime du dessin des lignes papillaires et avait obtenu ainsi un résultat bien plus redoutable que toutes les tentatives visant à enlever l'épiderme ou à le brûler à l'aide d'un acide quelconque.

Le problème semblait résolu. Si l'empreinte présentait une cicatrice, les policiers savaient à quoi s'en tenir. La méthode appliquée était pourtant tellement ingénieuse que les représentants du FBI décidèrent de demander l'avis des plus grands chirurgiens du pays sur les moyens de changer les lignes papillaires. Une conférence à huis clos, consacrée à ce sujet, se déroula à Long Read en Californie. Le chirurgien Howard L. Uppdegraff, de l'hôpital libanais de Hollywood, qui avait effectué de nombreuses expériences,

affirma que même le procédé utilisé dans le cas de Winkler n'apportait que des changements provisoires. Après un certain temps, le dessin originel des lignes finissait par réapparaître. Cependant, il existait un moyen de modifier définitivement les empreintes. Pour y parvenir il fallait transplanter la peau, de préférence celle de la paume de la main, aux extrémités des doigts, à condition d'utiliser l'épiderme de la personne même qui subissait l'opération. Cette intervention, qui n'était pas particulièrement douloureuse, nécessitait un temps de guérison de quatre semaines environ. Pourtant le procédé était facile à reconnaître, car inmanquablement il laissait des cicatrices sur les côtés des doigts et provoquait des ruptures des lignes papillaires bien visibles si l'empreinte était relevée avec soin.

Il fallut attendre sept ans pour constater combien justes étaient les thèses du Dr Uppdegraff. Le 31 octobre 1941, les agents qui contrôlaient les papiers d'identité des passants sur une route non loin d'Austin, au Texas, arrêtaient un grand jeune homme blond, au visage intelligent, qui déclara s'appeler Robert Pitts. Visiblement en âge d'être mobilisé, il ne possédait pourtant pas la carte du « Selective Service », organisme qui tenait les registres des hommes astreints au service militaire. Afin de vérifier son identité, on l'emmena à Austin. Au bureau de l'identification judiciaire, un policier prit, un à un, les doigts de Pitts, les pressa contre un tampon encreur et les apposa sur une fiche. Une seconde après il se redressa stupéfait et vit sur les lèvres de Pitts un sourire ironique. Les empreintes de l'homme ne possédaient pas de lignes papillaires.

Les responsables à Washington, s'étant rappelé le cas de Winkler, demandèrent si les doigts de l'inconnu ne portaient pas sur les côtés des cicatrices infimes. La réponse fut affirmative. En même temps, un examen du

corps de l'homme permit de découvrir cinq cicatrices sur son thorax. Il n'y avait donc pas de doute : Pitts s'était fait greffer sur les doigts la peau du thorax. Mais dans ce cas, qui était-il ? Qu'avait-il fait pour vouloir dissimuler à tout prix son identité ? Impassible, ne daignant pas répondre aux questions, l'homme semblait convaincu qu'il garderait à jamais le secret de son passé.

Quel était son véritable nom ? Où était-il né ? Où se trouvait-il le 1<sup>er</sup> mai 1941, le 1<sup>er</sup> septembre 1939, le 15 juin 1937 ? Silence. Comment s'appelait le chirurgien qui l'avait opéré ? Où vivait-il ? Où l'opération avait-elle eu lieu ? Nouveau silence accompagné d'un sourire méprisant.

Les employés du FBI eurent à vérifier toutes les listes, tous les dossiers des criminels, tous les cas non éclaircis allant du simple cambriolage jusqu'au meurtre. Finalement, ils constatèrent que c'était le signalement, l'âge et les photographies d'un jeune garçon de 23 ans, Robert J. Philipps, arrêté il y avait neuf ans en Virginie pour vol de voitures, qui correspondaient le mieux à Pitts. Au cours des années suivantes, un jeune homme, qui avait commis des vols à main armée, avait été appréhendé à plusieurs reprises par la police ; chaque fois, il donnait un nom différent, mais ses empreintes étaient identiques à celles de Philipps. Il avait purgé ses peines dans les prisons d'Atlanta et d'Alcatraz. Arrêté pour la dernière fois à Miami, le 28 mars 1941, il fut relâché aussitôt pour manque de preuves. Si Philipps et le dénommé Pitts étaient la même personne, l'opération des doigts aurait dû avoir lieu entre le 28 mars et le 31 octobre 1941, jour de l'arrestation de Pitts aux environs d'Austin. Les agents du FBI interrogèrent les prisonniers qui avaient partagé la cellule de l'homme, et l'un des codétenus se décida à parler. Il se souvint qu'il avait été question un jour d'un médecin, appelé « doc » Brandenburg, qui, en cas de besoin, ne refusait pas ses services aux

malfaiteurs et vivait dans l'Etat de New Jersey. Peu après, on réussit à mettre la main sur un certain Dr Léopold William August Brandenburg, d'Union City dans le New Jersey. Petit, replet, affligé d'une claudication, le visage au teint maladif, les yeux profondément enfoncés dans la graisse et cachés sous des lunettes sans monture, il avait été inculpé à plusieurs reprises. Bien qu'accusé d'avoir pratiqué des avortements et participé à un hold-up contre un bureau de poste où le butin des gangsters s'était élevé à la somme de 100 000 dollars, il avait toujours bénéficié d'un non-lieu. Cette fois, cependant, il avoua tout. Pitts ; alias Robert J. Philipps, lui avait demandé en mai 1941 de modifier ses empreintes. Il lui avait greffé l'épiderme du thorax sur les doigts, puis, afin de changer davantage le dessin des lignes, il avait, après une guérison de trois semaines, arraché la nouvelle peau implantée sur les doigts. Pitts et Brandenburg furent condamnés à des peines sévères.

Cette affaire, célèbre dans les annales de la criminologie, constituait le dernier essai des malfaiteurs visant à vaincre la nature et à tromper la dactyloscopie.

Depuis, le système des empreintes connu aux Etats-Unis un essor fantastique. Le fichier de Washington comptait, en 1956, 141 231 713 cartes. Le plus important du monde, il est doté des installations techniques les plus modernes. A l'aide de machines spéciales et de cartes perforées, on arrive à y trouver la fiche nécessaire en l'espace de quelques minutes. Et, chose étrange, les Etats-Unis, qui s'étaient toujours donné pour but le respect du principe de la liberté personnelle, réalisèrent les premiers le rêve de Vucetich : le recensement de la population au moyen des empreintes. Sur 141 231 713 cartes, le fichier de Washington possède 112 096 777 empreintes qui ne viennent pas de criminels.



L'histoire de la dactyloscopie serait incomplète si elle ne faisait pas mention d'un cas démontrant l'importance que peut avoir dans l'identification du criminel le recensement de toute une population au moyen des empreintes. Or, un meurtre atroce commis en Grande-Bretagne, dans ce pays où la dactyloscopie avait franchi les multiples étapes la conduisant à la victoire, vint apporter la preuve incontestable dans ce domaine.

Au cours de la nuit du 15 mai 1948, à Blackburn dans le Lancashire, June Anne Devaney, fille d'un ouvrier métallurgiste de Blackburn, enfant plein de grâce et de charme, âgée de 4 ans à peine, fut sauvagement assassinée. Ayant contracté une légère pneumonie, June avait été transportée à l'hôpital Queens-Park et installée au pavillon de pédiatrie. Sa santé rétablie, elle devait regagner son domicile le 15 mai. La nuit précédant sa sortie de l'hôpital, elle occupait un des lits de la salle CH III, située au rez-de-chaussée et qui voisinait d'un côté avec une cuisine et une salle de bains et de l'autre avec une sorte de donjon où étaient installées les toilettes. Afin d'assurer l'aération, les grandes fenêtres de ce donjon étaient, cette nuit, largement ouvertes.

Quelques minutes avant 23 heures, l'infirmière Gwendoline Humphreys entra dans la salle pour calmer un enfant qui se trouvait dans le lit voisin de celui de June Devaney. Paisible, June dormait profondément. Retournée à la cuisine, l'infirmière crut entendre du bruit vers 23 h 20 ; pensant qu'un enfant l'appelait, elle jeta un regard dans le couloir et s'aperçut qu'une des portes donnant sur le jardin était ouverte. Comme un vent très fort soufflait au-dehors, elle s'imagina qu'un courant d'air avait poussé la porte.

Après l'avoir fermée, elle retourna à son travail.

Quinze minutes plus tard, elle fit une ronde dans la salle CH III et constata que le lit de June Devaney était vide. Ayant en vain inspecté les toilettes et la salle de bains, elle revint dans le dortoir où elle remarqua sur le plancher luisant des traces de pas, non d'un enfant, mais d'un adulte qui avait dû marcher pieds nus ou en chaussettes très fines. Les traces conduisaient de l'une des grandes fenêtres du donjon jusqu'à la salle CH III ; l'inconnu, ayant fait le tour de quelques lits, s'était arrêté finalement devant June. Sous le lit de la fillette l'infirmière trouva une grosse bouteille contenant de l'eau distillée qui, à 23 heures, se trouvait encore sur une table roulante à l'autre bout du dortoir. A 24 heures, l'infirmière donna l'alerte et tout le personnel de nuit se mit à la recherche de June. Comme vers 2 heures du matin l'enfant restait toujours introuvable, un des médecins de service alerta la police de Blackburn. Une heure plus tard, un agent découvrit le corps de June dans les hautes herbes du parc qui entourait l'hôpital. L'assassin, après avoir abusé de la fillette, lui avait fracassé la tête contre le mur.

Le jour pointait quand le commissaire Looms et l'inspecteur Campbell, du bureau de l'identification judiciaire du comté de Lancashire, arrivèrent sur les lieux. Sans hésiter, Looms appela Scotland Yard à l'aide ; il fallait employer tous les moyens, car le meurtre de June était le troisième infanticide en l'espace de quelques mois. A Londres, une fillette de 5 ans, Eileen Lockhart, avait été étranglée dans la cave d'une maison détruite par les bombes, et à Farnworth, situé tout près de Blackburn, un garçon de 11 ans, John Smith, avait été tué d'un coup de couteau. L'auteur ou les auteurs de ces crimes restaient impunis. Looms se doutait bien que l'opinion publique, indignée par cette suite de crimes inqualifiables, exigerait de

la police une action rapide et efficace.

Dans l'après-midi du 15 mai. l'inspecteur-chef de Scotland Yard, Capstick, accompagné de deux agents, se présenta à Blackburn et se mit au travail.

Un cordon de police entourait le terrain de l'hôpital, interdisant toute entrée ou sortie. Au premier abord, un fait paraissait certain : l'assassin, ayant quitté ses chaussures, s'était introduit entre 23 h 15 et 23 h 45 dans le bâtiment par une des fenêtres du donjon. Apparemment, il connaissait bien les lieux. Avant de choisir sa victime, il s'était arrêté, hésitant devant plusieurs lits d'enfants. Son choix fait, il était sorti par la même fenêtre et, ayant remis ses chaussures, il avait traîné la fillette jusqu'à un coin éloigné du parc. Il s'était emparé de la bouteille contenant de l'eau distillée pour s'en servir, en cas de besoin, comme d'une arme. On trouva sur le bord de la croisée et près du corps de June quelques fils d'étoffe. Mais ces constatations, ainsi que les interrogatoires du personnel de l'hôpital et des malades, n'apportaient à l'enquête que des éléments en fait peu utiles.

Entre-temps, l'inspecteur-chef Campbell avait relevé les empreintes se trouvant sur les murs, portes, fenêtres, lits, chaises de la salle et sur les bouteilles de médicaments. Plusieurs caméras furent utilisées pour les photographier. Cette besogne terminée, on releva les empreintes du personnel de l'hôpital, des malades, des visiteurs et de toutes les personnes qui au cours des dernières semaines étaient venues au pavillon de pédiatrie. Il se révéla alors que toutes les empreintes, à l'exception d'une seule, laissée sur la bouteille trouvée sous le lit de June, correspondaient à celles des médecins, infirmières, enfants ou visiteurs. Cette marque sur la bouteille semblait donc appartenir à l'assassin de la fillette. Cependant, pour en être tout à fait sûre, la police établit une liste de personnes encore plus

complète, comprenant tous ceux qui, au cours non des semaines, mais des derniers mois, avaient visité l'hôpital, et ceux qui s'occupaient de la distillation de l'eau. L'examen des empreintes enregistrées sur la base de cette liste ne donna aucun résultat.

Campbell envoya la photo de la trace relevée sur la bouteille à Scotland Yard et à tous les services d'identification de Grande-Bretagne. Mais, là encore, une déception l'attendait. Partout l'empreinte était inconnue. En désespoir de cause, il la communiqua aux bureaux de police judiciaire à l'étranger. L'assassin pouvait être – et il fallait tenter cette chance – un marin ou un étranger qui ne s'était trouvé à Blackburn que de passage. Cette démarche se révéla également vaine. Campbell acquit alors la certitude que le meurtrier devait habiter Blackburn ou ses environs. N'avait-il pas agi en homme connaissant bien les lieux et les habitudes des infirmières de nuit de l'hôpital ?

Le 20 mai, Campbell conçut un plan qui était à tel point inhabituel que son auteur lui-même doutait de son efficacité. Il proposa d'enregistrer les empreintes de toute la population mâle de Blackburn ayant dépassé l'âge de 16 ans, ainsi que de tous les ouvriers ou employés résidant en dehors de la ville mais s'y rendant quotidiennement. Blackburn comptait 110 000 habitants répartis dans environ 35 000 logements. Campbell estimait que la police aurait à prendre quelque 50 000 empreintes. Il savait qu'une pareille entreprise n'avait jamais été tentée en Grande-Bretagne et que personne, y compris lui-même, ne pouvait garantir le succès de cette gigantesque opération. Si, d'une part, ce projet éveillait un certain espoir de réussite, de l'autre, il risquait d'augmenter l'indignation et le mécontentement, toujours croissants, de la population.

Les autorités ne pouvaient se prévaloir d'aucune loi pour imposer à la population une telle procédure. En outre,

l'opinion selon laquelle seuls les criminels avaient leurs empreintes enregistrées et qu'un homme libre ne pouvait être contraint à les donner, était en Angleterre peut-être plus répandue qu'ailleurs. Si quelques habitants de Blackburn, guidés par ces considérations, refusaient de satisfaire à la demande de la police, le plan pouvait échouer. En dépit de ses doutes, la police décida de tenter la chance. Pour prévenir les objections éventuelles, l'appel à l'aide bénévole de la population fut lancé par le maire de Blackburn, et non par la police. Le maire promit formellement que les empreintes, après confrontation avec la trace sur la bouteille, seraient détruites et ne feraient jamais partie d'aucun fichier. Il garantit ensuite qu'elles serviraient exclusivement à dépister le meurtrier de June et ne seraient utilisées aux fins d'aucune autre enquête policière. Cela signifiait que les autorités renonçaient à profiter de cette occasion pour mettre la main sur d'autres criminels. Enfin, il annonça que les agents affectés à l'accomplissement de cette entreprise se rendraient au domicile des habitants de Blackburn, de sorte que ceux-ci ne seraient pas obligés de se présenter au commissariat.

Lorsque, le 23 mai, c'est-à-dire huit jours après le meurtre, la police commença à exécuter cette immense opération, on guettait avec angoisse les réactions de la population. Mais aucune difficulté ne lui fut signalée. L'indignation générale et le désir de découvrir le criminel firent taire les indécis et les objecteurs en puissance. Afin de recenser les hommes qui devaient fournir les empreintes, la police s'était servie des listes électorales et des registres de salaires de grandes usines. Bien que parfois il fallût, avant de trouver un homme à son domicile, lui rendre plusieurs visites, dès la fin du mois de juin, les autorités étaient en possession d'environ 20 000 empreintes.

20 000 – et le criminel restait introuvable. La tension générale ne cessait de croître. Vers la mi-juillet, 30 000 habitants avaient déjà fourni leurs empreintes. Cette entreprise colossale, qui exigeait une immense mise de fonds et beaucoup de temps, allait-elle vraiment se solder par un échec ? Vers la fin de juillet, 40 000, et au début d'août 45 000 empreintes furent enregistrées et contrôlées sans résultat. L'espoir de toucher au but s'évanouit complètement lorsque le dernier homme se trouvant sur les listes fut soumis à l'examen dactyloscopique. Fallait-il maintenant s'avouer vaincu, ou au contraire continuer les efforts en admettant que les listes étaient incomplètes ? N'avait-on pas omis quelqu'un, quelqu'un qui, précisément, pouvait être le criminel recherché ?

Au moment où, résignée, la police envisageait d'abandonner la partie, un de ses employés eut l'idée de vérifier la liste la plus récente des personnes recevant les cartes d'alimentation, toujours en vigueur en Angleterre, bien que trois ans se fussent écoulés depuis la fin de la guerre. Cette vérification eut un résultat inespéré. Environ 800 habitants de Blackburn, de sexe masculin, étaient en possession de cartes d'alimentation et ne se trouvaient sur aucune des listes précédemment établies. L'assassin était-il parmi eux ? La chance allait-elle enfin sourire aux policiers ?

Le 11 août, l'inspecteur Calvert, chargé d'entrer en contact avec ces 800 personnes, se présenta au 31 de la Birley Street. Il y trouva une femme du nom de Griffith et son fils Peter, âgé de 23 ans, beau garçon svelte, au visage fin et sympathique. Il faisait partie de ceux qu'on avait omis d'enregistrer. Calvert lui demanda s'il était prêt à donner ses empreintes ; sans un mot, le garçon lui tendit les mains. Les empreintes de Peter furent envoyées, avec un lot d'autres enregistrées durant la journée, au bureau de l'identification judiciaire à Hutton. Dans l'après-midi du 12 août, un des

employés du bureau poussa soudain un cri : « Je le tiens, hurlait-il, ça colle... » L'empreinte du pouce et de l'index de Peter Griffith correspondait à la trace relevée sur la bouteille.

Peter, fils d'un malade mental, connaissait parfaitement l'hôpital Queens-Park où, enfant, il avait fait un séjour prolongé. Ce garçon au visage imberbe, manquant d'attrance naturelle pour les femmes et incapable de travailler régulièrement, avoua son geste atroce. Soupçonné d'être non seulement le meurtrier de June Devaney, mais aussi de John Smith de Farworth, il fut cependant, faute de preuves, inculpé d'un seul crime.

Succès éclatant de la dactyloscopie, l'affaire Griffith ouvrit les yeux du grand public sur les perspectives qu'offrait cette méthode. De leur côté, les esprits indépendants ne doutaient plus maintenant de la valeur que représentait un recensement à l'aide des empreintes de toute la population d'un pays ou d'un continent ; pour lutter contre l'opposition, les arguments ne leur manquaient pas ; il était clair que si la Grande-Bretagne avait recensé sa population, l'assassin de June Devaney aurait été trouvé en quelques jours.

Mais l'Histoire nous apprend qu'il faut du temps pour vaincre les réticences que dicte la passion. La réalisation de desseins aussi lointains appartient à l'avenir.

## 2

### LE POISON N'EST PLUS UN MYSTÈRE ou progrès et égarements de la toxicologie

Au début de 1840, quelques personnes à peine connaissaient Marie Lafarge, jeune Française de 24 ans.

Plusieurs mois plus tard, on répétait son nom dans tout Paris, Londres, Berlin, Vienne ou Rome mais aussi à Saint-Pétersbourg et jusqu'à New York. Mme Lafarge, l'empoisonneuse de son mari, Charles, était devenue célèbre dans le monde entier.

Il est difficile d'expliquer pourquoi ce cas criminel qui

avait entraîné la mort d'un homme insignifiant (tel était en effet Charles Lafarge) dans un coin perdu de France, Le Glandier, avait ému l'univers. Était-ce à cause de la personnalité de Marie Lafarge, femme mystérieuse au charme irrésistible ? Était-ce à cause de la fascination morbide qu'exercent les empoisonneuses ? Ou encore fallait-il chercher une explication dans le fait que le procès Lafarge avait mis en lumière une nouvelle science, la toxicologie ? Pour la première fois, des millions de personnes apprirent qu'il existait des médecins légistes et des chimistes qui s'efforçaient de connaître le secret des poisons. Cette nouvelle science, sortie des ténèbres grâce aux progrès accomplis par la chimie, semblait aussi mystérieuse que le terrain de son activité, semé de cadavres. Il se pouvait que cet intérêt eût été provoqué par une rencontre d'influences : la fascination qu'exercent les empoisonneurs conférant à la science cet aspect macabre qui attire les foules.

Revenons cependant à l'affaire même. Charles Lafarge, gros jeune homme de 30 ans environ, était le fils d'un fondeur, aussi gros et épais que lui, qui avait installé ses fourneaux dans les ruines d'un ancien couvent, et était arrivé à se faire une situation confortable. Après la mort de son père, Charles Lafarge avait épousé la fille d'un homme fortuné, un certain M. de Beauford. Il projetait justement d'utiliser la dot de sa femme pour agrandir la fonderie lorsque l'exécution de ses plans fut interrompue par le décès prématuré de son épouse. Les fourneaux étant éteints depuis le début de 1839, Lafarge se trouva assailli par les créanciers. Convaincu que seul un riche mariage pourrait le sortir de ce piteux état, il demanda à un bureau matrimonial de Paris de lui trouver une personne qui répondrait à ses désirs et projets. Comme d'habitude en pareil cas, il n'y alla pas de main morte : il se fit passer pour

un industriel, propriétaire d'un domaine avec château. En août 1839, il entra en relation avec les tuteurs d'une jeune fille de 24 ans, Marie Capelle.

Marie-Fortunée Capelle était la fille d'un colonel, ancien officier de Napoléon, homme aussi dépourvu de moyens que fat et orgueilleux. A la mort de ses parents, Marie fut confiée à des tuteurs, bourgeois parisiens relativement aisés qui, pour assurer son éducation, s'adressèrent aux meilleures écoles de la capitale, où la jeune fille fréquentait des demoiselles de l'aristocratie et de la haute bourgeoisie. Mue par un orgueil maladif, hérité sans doute de son père, elle commença alors à se forger un passé tissé de mensonges, qui devait lui permettre de tenir le même rang que ses camarades. Ses études terminées, elle se plongea encore plus profondément dans ce monde imaginaire qui trompait aussi bien son entourage qu'elle-même. Comme Marie n'était ni assez riche ni assez belle pour faire un mariage éclatant, elle voyait avec une amertume croissante ses amies, filles d'aristocrates, épouser de brillants partis et vivre dans des châteaux. Peu avant la visite de Charles Lafarge, elle fut invitée par une de ses anciennes camarades, la vicomtesse de Léautaud, à passer quelque temps dans sa propriété. Au cours de ce séjour, la vicomtesse constata la disparition de ses bijoux. Le chef de la Sûreté, Allard, alerté par le mari, procéda à une enquête et conclut que seule Marie Capelle pouvait être auteur de ce vol. Cette accusation parut au vicomte à tel point invraisemblable qu'il retira sa plainte, empêcha Allard d'arrêter la jeune fille et la laissa rentrer à Paris. Là, elle apprit qu'un riche prétendant l'attendait.

A première vue, Charles Lafarge parut à Marie ordinaire, sinon repoussant. Cependant, la nouvelle qu'il possédait un château changea immédiatement le cours de ses sentiments. Sans hésiter, elle consentit au mariage et

quelque temps après le jeune couple, accompagné de la femme de chambre de Marie, Clémentine, quittait Paris. Jusqu'à l'arrivée au Glandier, Marie rêvait, heureuse, de son château et imaginait la joie de pouvoir y accueillir avec faste des amies.

Sa déception fut sans limite : Le Glandier n'était qu'un paysage morne et des rues sales ; au lieu du château, un vieux couvent délabré, triste, sombre, humide, infesté de rats qui, même le jour, se faufilaient dans les pièces. La famille de Charles, sans culture ni éducation, qui regardait la nouvelle venue avec méfiance, ne fit qu'augmenter le dégoût de la jeune mariée. La nuit de son arrivée, Marie s'enferma avec Clémentine dans la chambre à coucher et écrivit une longue lettre à son mari, le suppliant de la laisser partir. S'il refusait, elle mettrait fin à ses jours en absorbant l'arsenic quelle portait toujours sur elle. Cette lettre, résultat de la tragique confrontation entre les rêves et la réalité, était un cri de désespoir. Ce n'est qu'après quelques jours que Marie réussit à se calmer un peu. Lafarge, assiégé par les créanciers, était prêt à tous les sacrifices, sauf un seul : la laisser partir. Il l'assura de son intention de renoncer à ses droits d'époux, promit d'arranger la maison, commanda un cheval de selle, fit venir de nouveaux domestiques.

Pendant quelques semaines, Marie envoya à sa famille et à ses amies des lettres sereines, imprégnées de bonheur, chantant son enthousiasme pour Le Glandier. Il semblait quelle se fût accommodée de son destin, qui la forçait à tromper les autres et soi-même. D'une façon tout à fait inattendue, elle fit don à Lafarge d'une partie de sa modeste fortune et rédigea des lettres de recommandation adressées aux personnes chargées de verser les sommes prévues à son mari lors de sa visite à Paris. Elle s'imaginait que ce capital allait permettre à Charles d'assainir ses finances. Avant le départ de Lafarge en décembre 1839, Marie décida

soudain de lui léguer son avoir et demanda en contrepartie d'être désignée comme héritière du Glandier. Lafarge se plia à son désir, mais en cachette signa chez le notaire un second testament qui faisait de sa mère l'unique héritière.

Pendant son séjour à Paris, Charles, qui, afin d'obtenir de l'argent, falsifia plusieurs fois la signature de sa femme au bas de lettres de recommandation, recevait de Marie des billets enflammés l'assurant de son amour. En témoignage de cet amour, elle lui fit parvenir son portrait peint par une jeune femme qui habitait le « château » du Glandier, Anna Brun. Elle pria également sa belle-mère de confectionner une bûche de Noël quelle se proposait d'envoyer à Charles pour atténuer son sentiment d'éloignement. Marie précisa que, la nuit de Noël, elle en mangerait une part, pensant ainsi se sentir plus près de lui en ce soir de fête.

Le 16 décembre, Marie postait au Glandier le colis avec le gâteau que Charles reçut à l'hôtel de l'Univers à Paris le 18 décembre. Ce n'était pas la bûche de Noël annoncée, mais Charles ne s'en formalisa point et mangea une grosse part du gâteau. Tout de suite après, il fut pris de coliques, de vomissements et de diarrhée. Il passa une journée au lit, trop faible pour se lever. Sachant que le choléra, qui à l'époque sévissait à Paris, provoquait les mêmes symptômes, il renonça à voir un médecin. Il se contenta de jeter le gâteau qui, selon lui, n'était pas frais.

Lorsque le 3 janvier Charles regagna Le Glandier, il se sentait toujours faible et malade. Mais il avait ramené de Paris vingt-huit mille francs, et l'idée qu'il pouvait maintenant faire face à ses obligations les plus pressantes le rendit moins attentif à ses déficiences physiques. Marie l'accueillit tendrement, le mit au lit, fêta son retour en lui servant un plat de gibier garni de truffes. Immédiatement après le repas, la « maladie parisienne » se manifesta à nouveau ; souffrant d'affreuses crampes, Charles

recommença à vomir. Son médecin, le Dr Bardou, convoqué d'urgence, diagnostiqua le « choléra ». Sans méfiance, il délivra à Marie une ordonnance pour l'arsenic que la jeune femme voulait utiliser contre les rats qui, la nuit, dérangent son mari.

Le lendemain, l'état de Lafarge empira. Il se plaignait de crampes aux mollets, d'une soif intenable, il rendait toute nourriture. Les habitants de la maison et les parents du malade se rassemblèrent autour de son lit ; Marie, sa femme de chambre Clémentine, la mère de Charles, ses sœurs, sa cousine Emma, seule dans cette famille à avoir de la sympathie, sinon de l'admiration pour Marie, Anna Brun, Denis, le secrétaire et domestique de Lafarge. Marie, aux petits soins, faisait ingurgiter au malade des potions diverses, en particulier de la « gomme arabique », remède dont soi-disant elle se servait volontiers et quelle portait toujours sur elle dans une petite boîte en malachite. Lafarge faiblissait à vue d'œil. Personne encore ne soupçonnait Marie. Le 10 janvier, on appela un deuxième médecin, Massenat, qui, ainsi que son confrère, diagnostiqua le choléra et prescrivit comme réconfortant le lait de poule. Alors que Marie préparait ce breuvage, Anna Brun remarqua qu'elle avait ouvert sa boîte en malachite et versé une poudre blanche dans le verre. Interrogée à ce sujet, Marie expliqua qu'elle avait ajouté à la boisson un peu de sucre de fleur d'oranger. Anna Brun remarqua peu après que des flocons blancs flottaient à la surface de ce remède, dont Charles n'avait avalé que quelques gorgées.

Il lui parut extraordinaire que le sucre n'eût pas fondu. Guidée par un soupçon bien vague encore, elle montra les flocons au Dr Bardou. Celui-ci en goûta un, ressentit une forte brûlure à la langue, mais prétendit qu'il s'agissait probablement de poussières de plâtre tombées du plafond dans le lait. Anna Brun jugea cette explication si

invraisemblable qu'elle décida de conserver le verre et l'enferma dans une armoire. A partir de ce moment, elle se mit à surveiller la jeune mariée. Ainsi, elle vit Marie verser à la dérobée une poudre blanche dans la panade que sa belle-mère avait préparée pour le malade. Charles en ayant avalé une cuillerée, s'écria : « Marie, mais que me donnes-tu ? Pour l'amour de Dieu, cela brûle comme du feu... » Anna Brun mit de côté l'assiette avec la soupe et informa de ses soupçons la mère, les sœurs de Lafarge et la cousine Emma.

Dans la nuit du 12 janvier, un vent violent, sifflant lugubrement dans les arbres, poussant par rafales la pluie contre les fenêtres du vieux couvent, vint augmenter l'atmosphère sinistre de la maison où l'angoisse quant au sort de Lafarge se mêlait aux soupçons que le mourant était victime des instincts criminels de sa femme. Tandis que la mère et les sœurs de Charles veillaient auprès du malade, Emma se précipita chez Marie pour lui faire part de l'incroyable accusation qu'on osait porter contre elle. La méfiance de la famille ne fit que croître, lorsque le secrétaire de Charles, Denis, raconta que les 5 et 8 janvier Marie avait envoyé consécutivement le jardinier Alfred et lui-même chez le pharmacien Eyssartier à Lubersac pour chercher de l'arsenic quelle comptait utiliser contre les rats. Elle avait donné à Alfred une ordonnance du Dr Bardou, mais lui, parti sans ordonnance, avait tout de même réussi à obtenir 64 gr de ce poison à Brive. La mère de Lafarge s'agenouilla devant son fils et le supplia de ne plus prendre les boissons et la nourriture préparées par sa femme.

Seule Marie gardait son sang-froid dans cette atmosphère d'affolement. La tête haute, elle entra dans la chambre où reposait son mari et ordonna d'appeler le jardinier Alfred. Celui-ci déclara que Marie Lafarge lui avait demandé de fabriquer la mort-aux-rats avec l'arsenic

apporté par lui-même de Lubersac et par Denis de Brive. Il avait exécuté cet ordre. Il était toujours en possession des restes du poison. Le témoignage du jardinier dissipa pour quelque temps la méfiance générale. Le lendemain pourtant, lorsque la sœur de Charles, Amena, trouva dans un verre contenant un médicament préparé par Marie un fond de poudre blanche, les soupçons se réveillèrent de nouveau. Dans la nuit du 13 au 14 janvier, sous une pluie battante et malgré un vent violent qui s'acharnait sur la région, un troisième médecin, le Dr Lespinasse, eut le courage de traverser des chemins impraticables pour arriver au Glandier. La description des symptômes qui accompagnaient la maladie lui fit penser à un empoisonnement. Selon lui, l'arsenic seul provoquait de pareils symptômes. Mais il ne disposait plus de moyens pour sauver le mourant. Quelques heures plus tard, au matin du 14 janvier, Charles Lafarge s'éteignait.

Au Glandier, où régnait une atmosphère indescriptible, chargée de colère et de haine, seule Marie, hautaine et froide, gardait son calme. Tandis que dans la ville se répandait le bruit que la Parisienne avait empoisonné son mari, la jeune femme, accompagnée de sa servante Clémentine, faisait tranquillement sa toilette dans sa chambre. Elle mit une robe de deuil, rangea ses papiers et envoya à son notaire le testament de Charles (sans savoir qu'il n'était pas valable). La cousine Emma délaissa pour un instant sa famille afin de venir la voir. Torturée par le doute, elle raconta que le beau-frère de Lafarge était parti pour Brive afin d'alerter le juge d'instruction et les gendarmes. Epouvantée à l'idée que les accusations n'étaient pas éloignées de la vérité, elle ne pouvait s'empêcher d'admirer Marie. Aussi, poussée par un amour ardent et romantique de jeune fille, pensant avec effroi que Marie avait pu oublier un peu d'arsenic dans sa boîte en malachite, elle profita

d'une seconde d'inattention de sa compagne pour s'emparer de cet objet. Au même moment, le jardinier Alfred, pris de panique, enterrait dans un coin du parc le reste de l'arsenic qui se trouvait en sa possession.

Le 15 janvier, le juge d'instruction de Brive, Moran, accompagné du greffier Vicant et de trois gendarmes, se présenta au Glandier. Marie Lafarge l'accueillit avec tant d'empressement et de confiance que cet homme consciencieux, mais emprunté et intimidé par les manières de la Parisienne, crut avoir affaire à une innocente, inculpée injustement. Hésitant, il prit note des accusations formulés par la famille de Charles et rassembla les pièces à conviction qu'Anna Brun avait gardées : le lait de poule, la panade, l'eau de fleur d'oranger et enfin quelques échantillons des vomissements du malade. Après un court interrogatoire, Alfred désigna la place où il avait enterré l'arsenic et avoua que non seulement le 5 janvier mais aussi vers le milieu du mois de décembre il était allé chercher, sur ordre de Marie Lafarge, de l'arsenic. Les rats n'avaient pas touché à la pâte qu'il avait fabriquée : on pouvait la retrouver facilement. Moran se fit apporter la mort-aux-rats et envoya un gendarme à Lubersac avec mission d'interroger le pharmacien Eyssartier.

Les renseignements recueillis par le gendarme changèrent complètement l'attitude de Moran à l'égard de Marie. La jeune femme avait acheté pour la première fois une grande quantité d'arsenic le 12 décembre, c'est-à-dire quatre jours avant l'envoi du gâteau à Charles. Le 2 janvier, donc juste avant le retour de son mari, elle était allée personnellement à Lubersac pour demander de nouveau du poison.

Moran, de plus en plus méfiant, fit venir les trois médecins qui avaient soigné Charles Lafarge. Bardou, Massenat et Lespinasse arrivèrent au Glandier dans l'après-

midi du 16 janvier. Moran leur demanda de procéder à une autopsie afin de déterminer les causes du décès de Charles. Il provoqua leur étonnement en déclarant que les grands savants à Paris, comme Orfila et Dévergie, étaient arrivés à des résultats surprenants dans leurs efforts pour dépister les traces de l'arsenic en soumettant à des procédés chimiques non seulement la nourriture, mais aussi le corps du défunt. Il voulait savoir s'ils avaient entendu parler de cette méthode et s'ils étaient en mesure de l'appliquer au cours de l'autopsie. Pris au dépourvu, mais trop fiers pour avouer leur ignorance, les médecins, après un bref conciliabule, déclarèrent pouvoir effectuer les examens nécessaires à Brive. Ils comptaient en outre faire appel à leurs confrères Lafosse et d'Albay, qui avaient une grande expérience des procédés chimiques.

La toxicologie qui devait fasciner des millions d'hommes entraînait ainsi en scène.



Pour mieux comprendre la situation dans laquelle se trouvait la toxicologie à l'époque, faisons un retour en arrière...

« Arrachez le poison au mystère, montrez-le-moi et nous allons pendre cette femme... » s'était écrié un siècle auparavant Henry Fielding, célèbre détective de Londres, au moment où il interrogeait des témoins qui avaient accusé une jeune veuve d'avoir empoisonné son mari. Comme personne pourtant n'avait pu trouver du poison dans l'appartement de l'inculpée, ni prouver qu'elle en avait acheté, Fielding dut se rabattre sur la seule possibilité qui lui restait, celle de trouver les traces du toxique dans le corps du défunt. Les médecins cependant en furent incapables.

Au temps de Fielding, on croyait ferme aux affirmations du fameux médecin hollandais Hermann Boerhaave qui, trente ans auparavant, avait prétendu que divers poisons « en état d'incandescence ou de vaporisation » répandent des odeurs typiques. Sa méthode consistait à chauffer une matière vénéneuse sur des charbons ardents et à définir ensuite l'odeur qui s'en dégageait. Boerhaave était le premier à recourir à un procédé chimique afin de déceler la présence d'un poison. En général, on était alors loin de cette certitude, en raison de bien des déceptions, apportées par le <sup>xix</sup><sup>e</sup> et le <sup>xx</sup><sup>e</sup> siècle et on estimait que conclure à un empoisonnement à partir des phénomènes pathologiques était, sauf quelques rares exceptions, sujet à caution. Un diagnostic irréfutable n'était possible que dans le cas d'utilisation d'un poison particulièrement caustique, comme les acides qui détruisent le tissu, ou la célèbre et dangereuse poudre d'amour, appelée « cantharide » qui entraîne une perturbation dans la texture des reins.

Depuis le temps de la Rome ancienne, les notions des médecins, magistrats et policiers sur le problème de l'empoisonnement demeuraient vagues. Elles n'étaient qu'un mélange confus d'observations truffées d'erreurs et de superstitions selon lesquelles le corps d'un homme empoisonné se couvrait de taches « noires violettes », exhalait une « odeur nauséabonde » tandis que son cœur, exposé aux flammes, restait intact.

Au cours de l'Histoire, les crimes commis à l'aide du poison ne se comptaient plus. Le Grec Aristote et le Romain Celsus ne connaissaient parmi les plantes vénéneuses que la jusquiame et la ciguë. On était au courant du fait que l'antimoine, le mercure et le phosphore contenaient des doses mortelles de poison, mais c'est la découverte au <sup>viii</sup><sup>e</sup> siècle par l'alchimiste arabe Geber de la poudre d'arsenic, sans odeur et sans goût, qui eut les conséquences les plus

redoutables. La surveillance de la police étant à l'époque insuffisante, le nombre de décès dans les larges couches de la population par empoisonnement à l'arsenic reste plus ou moins inconnu. Mais les crimes commis à l'aide de cette poudre à la cour des rois et princes français au <sup>xiv</sup><sup>e</sup> siècle, à la cour des princes et papes italiens à l'époque de la Renaissance, furent notés par les historiens. Les méfaits dont s'étaient rendus coupables le pape Alexandre VI Borgia, son fils César ou la fameuse Teofania di Adamo, qui au <sup>xvii</sup><sup>e</sup> siècle non seulement semait la mort autour d'elle en utilisant la célèbre Aqua Tofana (solution d'arsenic), mais encore revendait ce produit à de nombreux criminels, demeurent gravés dans la mémoire du monde. Célèbre aussi fut en France la marquise Marie-Madeleine de Brinvilliers qui, au cours du même siècle, décimait ses ennemis au moyen d'un liquide à base d'arsenic, appelé « eau admirable ». La renommée de l'arsenic devint si grande qu'on le désignait sous le nom de « poudre de succession ».

On savait que la poudre arsenicale, qui n'avait ni odeur ni goût, pouvait être facilement ajoutée à toute nourriture, pâtisserie ou boisson. On savait également que les symptômes provoqués par le poison ressemblaient à ceux du « choléra » et que ni policiers ni magistrats n'étaient capables de prouver le crime, si le meurtrier n'avait pas commis la faute d'acquérir une trop grande quantité de cette poudre ou de se faire remarquer par un témoin au moment où il l'incorporait dans une nourriture.

Au seuil du <sup>xix</sup><sup>e</sup> siècle, à l'époque où les polices de l'Europe s'organisaient et devenaient de plus en plus efficaces, où Vidocq commençait sa brillante carrière, un homme tel que Georg Adolph Wepler, physicien de Berlin, s'imaginait que le corps d'un homme empoisonné par l'arsenic n'était pas sujet à la putréfaction. Johann Daniel

Metzger, professeur de médecine et de médecine légale à l'université de Königsberg depuis 1779, affirmait que les taches bleues sur la peau du cadavre constituaient un indice typique de l'empoisonnement à l'arsenic.

En 1775, Carl Wilhelm Scheele, né à Stralsund, pharmacien dans la ville suédoise de Köping, fit une découverte intéressante. Il remarqua que l'arsenic blanc, mélangé au chlore ou à l'eau régale, se transformait en un acide arsénieux. Le contact de cet acide avec le zinc produisait un gaz particulièrement dangereux ayant une odeur d'ail, le gaz hydrogène arsénié, qui devait bientôt acquérir une grande importance dans la toxicologie. Une dizaine d'années plus tard, Samuel Hahnemann, le grand inventeur de l'homéopathie, découvrit que, même dans l'estomac d'un empoisonné, l'arsenic formait un dépôt jaunâtre sous l'influence de l'acide chlorhydrique et de l'hydrogène sulfuré. Cet hydrogène devint alors un agent indispensable servant à dépister les poisons métalloïdiques.

En 1787, le même Johann Daniel, qui interprétait d'une manière si erronée les taches sur la peau, réussit à faire un pas en avant dans ses recherches toxicologiques. Il chauffa une substance vénéneuse au-dessus d'un feu de charbon de bois et plaça une plaque de cuivre dans les vapeurs qui s'en dégageaient ; si la substance était arsenicale, la plaque se couvrait d'une couche blanche. Il constata aussi que l'arsenic et le charbon de bois, chauffés dans une éprouvette jusqu'à embrasement des charbons, s'évaporaient et que ces vapeurs se transformaient à nouveau en arsenic, en déposant sur les parties froides de l'éprouvette un sédiment en forme de flocons métalliques, de couleur noire ou noire teintée de brun, que l'on appela « cristaux ».

Un Allemand, Valentin Rose, assistant au Collège de Médecine de Berlin, fut le premier, en 1806, à découvrir les

traces de l'arsenic dans les organes du corps humain, en particulier dans les intestins et membranes de l'estomac. Son expérience donnait surtout de bons résultats lorsque le contenu de l'estomac ne renfermait plus d'arsenic, celui-ci ayant été absorbé par les parois stomacales. Rose découpait l'estomac en petits morceaux, qu'il faisait bouillir dans l'eau distillée et filtrait cette décoction à plusieurs reprises. Il la traitait ensuite à l'acide nitrique, sachant que celui-ci détruisait « toute matière organique », donc les membranes de l'estomac. En soumettant enfin le résidu à l'action de l'acide carbonique et de l'eau de chaux, il obtenait un dépôt qu'il chauffait dans une éprouvette sur un feu de charbon de bois. Si l'estomac contenait de l'arsenic, les « cristaux » métalliques, bien caractéristiques, se formaient sur les parois de l'éprouvette.

Quelques années plus tard, la France se plaçait à la pointe des recherches toxicologiques grâce aux découvertes d'un savant, Mathieu-Joseph-Bonaventure Orfila. En reconnaissance de ses mérites (il avait surtout un don extraordinaire de vérifier avec soin les expériences des autres), il fut appelé « le père de la toxicologie ». Lorsqu'en 1813, Orfila, âgé alors de 26 ans, publia son livre en deux volumes *Traité des poisons ou toxicologie générale*, il apporta aux médecins, magistrats et policiers de l'Europe entière une œuvre d'importance internationale, résumant les connaissances sur les poisons acquises jusqu'alors.

Orfila (né en 1787 sur l'île de Minorque et destiné par son père à servir dans la marine marchande espagnole) avait, depuis son jeune âge, une passion pour la médecine et la chimie. Durant ses études à Barcelone et à Valence, il avait lu les ouvrages de Lavoisier et de Berthollet ; voyant alors combien ses connaissances dépassaient le niveau rudimentaire de l'enseignement espagnol, il se sentit irrésistiblement attiré par Paris. Il parvint à réaliser son rêve

de rejoindre la capitale française et en 1811 s'y installa comme médecin ; bien que démuné de tout argent, il mit sur pied un laboratoire dans son appartement, rue Croix-des-Petits-Champs. A 24 ans, il donnait des cours privés sur les composants chimiques des poisons, qui firent sensation, car il pratiquait devant l'assistance des dissections d'animaux. En 1817, il publia un deuxième ouvrage, *Eléments de chimie appliquée à la médecine et aux arts*, et en 1821-1823 un troisième, *Leçons de médecine légale*. Orfila, qui en 1819 commença à enseigner la chimie médicale à l'université de Paris, était considéré depuis la publication de son troisième livre comme le plus grand spécialiste de l'Europe en matière de toxicologie. Sa gloire, sa ferveur, ses ambitions parfois démesurées devaient l'élever en 1831 au rang de doyen de la faculté de médecine de Paris.

Une grande partie des ouvrages d'Orfila était consacrée à l'arsenic. Citant des expériences faites sur des chiens empoisonnés, il démontrait que le poison perturbait le système nerveux en passant de l'estomac et des intestins au foie, à la rate et aux reins. Absent de l'estomac, il pouvait quand même se manifester justement dans le foie ou dans d'autres organes. Orfila améliora la méthode de Valentin Rose en soumettant à l'action de l'acide nitrique le tissu humain ou animal jusqu'à destruction complète. Plus cette destruction était poussée, plus la présence de l'arsenic se manifestait facilement. Il appliquait également ce procédé, lors des examens du contenu de l'estomac ou des intestins qui, cependant, comprenait parfois tant d'albumine et de matières grasses qu'il était difficile d'en dégager le poison. La méthode de Hahnemann était ici inopérante. Sous l'influence de certains composants de la bile, l'hydrogène sulfuré, ou ne produisait pas de dépôt jaunâtre, ou le produisait là où il n'y avait pas d'arsenic.

Comme du temps où la médecine légale faisait ses

débuts, une incroyable multitude d'erreurs ou de possibilités d'erreur accompagnait les premiers pas de la toxicologie. D'après Orfila, chaque dépôt jaunâtre, même celui qui se dissolvait dans l'ammoniaque, devait être contrôlé au moins une fois. Selon lui, la preuve de l'existence de l'arsenic n'était établie que lorsque ce dépôt avait formé dans une éprouvette les cristaux métalliques et que ceux-ci, soumis à des réactions chimiques, avaient manifesté leur caractère arsenical.

Bien qu'ayant progressé à pas de géant, Orfila se heurtait continuellement à des inconnues et à des énigmes impossibles à résoudre. Il n'arrivait pas par exemple à découvrir l'arsenic dans les organes de certains animaux qu'il avait lui-même empoisonnés sous les yeux de ses élèves. Pourquoi ? Comment fallait-il expliquer ce mystère ? Le poison se métamorphosait-il au contact de certains corps ou était-il éliminé par les vomissements et les diarrhées à tel point que ce qui restait dans l'organisme ne se laissait plus dépister ? Ces mystères imposaient la nécessité de mettre au point une autre méthode capable de découvrir ces traces, si infimes fussent-elles.

Cette méthode fut trouvée non point par Orfila (étant surtout compilateur et expérimentateur, il n'avait pas l'étoffe d'un inventeur), mais par un inconnu, un chimiste anglais de l'Arsenal Royal Britannique de Woolwich, près de Londres, James Marsh qui, pauvre et plongé dans le désespoir, devait finir ivrogne.

James Marsh avait 42 ans lorsqu'en 1832 il fut appelé à se prononcer sur un crime par empoisonnement. Non loin de Woolwich, à Plumstead, un riche fermier, John Bodle, avait trouvé la mort après avoir pris une tasse de café au cours du petit déjeuner. Avant le décès, il avait souffert de vomissements, de douleurs au foie, de diarrhée, d'une faiblesse dans les membres. Sa femme, sa fille, sa nièce et

la servante Sophia Taylor, qui avaient consommé le même café, avaient éprouvé des douleurs semblables, mais elles s'étaient remisés assez rapidement.

Le juge d'instruction Slace et le policier Morris, qui savaient que John Bodle, vieux despote de 80 ans, tenait sa famille avec une main de fer, s'étaient intéressés en premier lieu à son fils, appelé le « deuxième John », et à son neveu que l'on désignait sous le nom de « jeune John ». Le premier, réduit à vivoter chichement, attendait impatiemment la mort de son père ; le second, toujours à l'affût de l'argent, passait ses journées à ne rien faire.

Lorsque la servante Sophia Taylor déclara que le jour où le vieux Bodle était tombe malade, le « jeune John » était allé chercher l'eau au puits pour préparer le café (ce qu'il n'avait jamais fait auparavant), les soupçons du juge d'instruction se portèrent automatiquement sur ce garçon. D'autant qu'on lui avait rapporté une conversation entre le jeune voyou et sa mère au cours de laquelle le suspect avait dit : « J'aimerais bien que le vieux soit mort... Nous aurions alors quelques milliers de livres par an... » Slace apprit aussi que le pharmacien de Powis Street, Evans, avait à deux reprises vendu au « jeune John » de l'arsenic qui soi-disant devait servir à tuer les rats.

Le juge d'instruction, qui se piquait de suivre le progrès, fit emporter la cafetière et demanda au chirurgien Butler de procéder à une autopsie du défunt. Le café et les intestins du décédé furent confiés à James Marsh qui à l'époque était plongé dans les problèmes d'un mécanisme destiné à amortir le recul des canons sur les navires. Mécontent, Marsh abandonna les canons pour étudier les ouvrages allemands consacrés à l'arsenic. Puis, ayant appliqué les méthodes courantes, il prouva que le café et le contenu de l'estomac renfermaient de l'arsenic, car ils laissaient un dépôt jaunâtre qui se dissolvait dans l'ammoniaque. Cette

constatation décida la Chambre des mises en accusation à inculper le « jeune John » de meurtre. Au cours du procès pourtant, commencé le 21 décembre 1892 à Madistone, la méfiance du public à l'égard de la police et des « preuves scientifiques » devait remporter une victoire.

Pour les jurés, le « dépôt jaunâtre », l'« hydrogène sulfuré » et l'« ammoniac » ne signifiaient rien. Pour eux c'était une sombre magie. Ils voulaient « voir » l'arsenic. L'inculpé fut donc acquitté à la joie de toute l'assistance. Dix ans plus tard, le « jeune John », condamné pour escroquerie et chantage à la déportation aux colonies, avoua son crime. Mais son acquittement avait tellement blessé l'amour-propre de James Marsh qu'il résolut de se consacrer à la recherche d'un procédé qui prouverait irréfutablement la présence de l'arsenic et serait capable de convaincre le plus endurci des jurés.

Dans la bibliothèque de l'Arsenal, Marsh tomba sur le livre de Carl Wilhelm Scheele dans lequel ce pharmacien de Köping, décédé depuis quarante-sept ans, parlait du gaz hydrogène arsénié. Les conclusions que Marsh sut tirer de cet ouvrage étaient si simples et évidentes qu'un savant de l'envergure d'Orfila ne put jamais se pardonner de n'en avoir pas fait autant. Un liquide arsenical traité à l'acide sulfurique ou à l'acide chlorhydrique, mélangé à un peu de zinc, produisait l'hydrogène par suite des réactions chimiques intervenues entre le zinc et l'acide. L'hydrogène au contact avec l'arsenic devenait le gaz hydrogène arsénié qui, chauffé dans une éprouvette, se décomposait à nouveau en hydrogène et en arsenic, ce dernier reprenant sa forme de poudre métallique.

Marsh se fit confectionner une éprouvette en forme de lettre U dont un bras était ouvert et l'autre se terminait par une mince tuyère. Il plaçait à l'intérieur de la tuyère un peu de zinc et remplissait l'autre bras avec un liquide arsenical,

traité à l'acide. Lorsque le liquide atteignait le zinc, une parcelle la plus infime d'arsenic suffisait à produire l'hydrogène arsénié qui s'échappait par la tuyère. Marsh allumait alors le gaz et approchait de la flamme un bol de porcelaine sur lequel se déposait l'arsenic sous forme de taches noirâtres. Ce procédé, amélioré par la suite, permettait de déceler avec la plus grande exactitude même un milligramme d'arsenic.

Lorsqu'en octobre 1836, James Marsh publia un article sur sa découverte dans *Edinburgh Philosophical Journal*, il ne pensait pas que sa méthode allait être adoptée par toute la toxicologie et qu'elle accéderait ainsi au rang d'« immortelles preuves d'arsenic ». Orfila, malgré ses dispositions à la vanité et à la tyrannie, malgré sa soif de gloire, avait assez de perspicacité pour reconnaître la signification de l'appareil mis au point par Marsh. Cette invention éveilla à Paris un intérêt passionné, sinon une émulation qui poussait les savants à arracher aux poisons leurs derniers secrets. Des médecins et des chimistes comme Dévergie, Olivier, Barruel et Raspail rivalisaient dans cette course avec Orfila ; mais c'est lui qui le premier réussit à surmonter quelques difficultés survenues lors des examens des extraits de l'estomac, du foie et de la rate. Si ces extraits contenaient de l'albumine et des matières grasses, ils produisaient une écume et bouillaient, empêchant ainsi la gazéification. Orfila élimina cet obstacle en utilisant l'acide nitrique, qui avait la faculté de détruire toute « matière organique » et livrait à l'analyse une substance relativement « pure ».

En 1838, les chimistes de Paris eurent une désagréable surprise en constatant que l'appareil de Marsh signalait parfois la présence d'arsenic là où il n'existait pas. Orfila et Raspail trouvèrent une explication à cette déconvenue inattendue. Ils remarquèrent que le zinc et l'acide sulfurique

utilisés au cours de l'analyse contenaient parfois des parcelles d'arsenic. Il fallait donc, pour éviter toute conclusion erronée, procéder avant l'examen de la matière censée être empoisonnée à une analyse minutieuse des agents chimiques servant à l'expérience. D'autres surprises attendaient les savants. Le chimiste Couerbe, en examinant les os d'hommes qui n'avaient pas été empoisonnés, y trouva... de l'arsenic. Il avança alors une thèse fort alarmante ; selon lui, l'arsenic constituait un élément naturel du corps humain. Orfila s'inclina d'abord devant la justesse de cette observation. Puis, soucieux de l'exactitude, il se mit à réfléchir à ce problème. L'arsenic, se demanda-t-il, qui ne se manifestait que dans l'ossature humaine et par conséquent n'empêchait pas la recherche de ses traces dans les organes, était-il vraiment un élément naturel du corps ou se formait-il sous l'action des processus chimiques après le décès ?

En examinant le sol, les savants firent une autre découverte étonnante. En maints endroits et surtout dans les cimetières parisiens, il contenait, comme le montrait l'appareil de Marsh, de l'arsenic. Puisque la terre avait un composant arsenical, ce poison ne pouvait-il pas s'infiltrer dans les cadavres et, en cas d'autopsie, conduire les médecins à des conclusions absolument fausses ? Et l'appareil de Marsh, conçu pour confondre les empoisonneurs, n'allait-il pas en fin de compte semer une confusion totale ? Ne deviendrait-il pas une arme que les coupables et leurs défenseurs utiliseraient sans scrupules, afin d'ébranler les accusations ?

Avec passion et zèle, Orfila s'attela à une tâche redoutable : il voulait faire triompher la clarté là où régnait la confusion. Il examina des centaines d'os que ses élèves apportaient de l'hôpital Saint-Louis et des morgues de Paris. Couerbe avait raison : l'arsenic existait partout à

« l'état naturel ». Cependant, cette constatation laissa Orfila sur sa faim. Le poison ne provenait-il pas des médicaments avec lesquels on avait essayé d'enrayer le cancer et les maladies vénériennes à l'hôpital Saint-Louis ? Les malades n'avaient-ils pas mangé du pain fait de grains de blé traité à l'arsenic ? Ne fallait-il pas croire que ce métalloïde n'était point un composant du corps, mais un élément si largement répandu dans la nature que l'homme s'en imprégnait constamment, puis l'emmagasinait dans les os sans ressentir toutefois les effets de l'empoisonnement ? Le problème de la terre occupa ensuite le savant. Ayant trouvé de l'arsenic dans le cimetière de Montparnasse, il constata que ce poison s'était transformé en chaux arsénifiée qui ne se dissolvait pas dans l'eau et ne pouvait pas par conséquent s'infiltrer dans les cadavres. L'arsenic du sol des cimetières n'arrivait donc pas à pénétrer dans le corps, tant que le cercueil restait étanche. De toute façon, il fallait à chaque fois vérifier si la terre autour du tombeau ne renfermait pas des parcelles de ce métalloïde. Dans le cas où on l'y découvrait, la réponse à la question de savoir si ce poison avait pénétré dans le cadavre dépendait en premier lieu de l'état du cercueil et des possibilités de contact entre le corps et le sol, ensuite de la grandeur des cristaux d'arsenic dans la terre et dans les organes. Si ceux du sol étaient grands et ceux des organes petits, on ne pouvait exclure l'éventualité d'une pénétration. « Tout dépend des circonstances, concluait Orfila, les procédés chimiques eux-mêmes ne prouvent rien... »

Tels étaient les résultats acquis dont la toxicologie pouvait se glorifier au moment où le juge d'instruction Moran décidait de procéder à l'autopsie de Charles Lafarge. L'heure de la gloire de l'appareil Marsh et de l'entrée de la toxicologie en scène sonnait.



Les chroniqueurs nous parlent peu de l'autopsie effectuée à Brive par les médecins d'Albay, Massenat, Bardou, Lafosse et Lespinasse, mais leur rapport, remis le 22 janvier 1840, est bien éloquent.

Les médecins s'étaient contentés de procéder à l'énucléation de l'estomac qu'ils ficelèrent aux deux extrémités afin d'empêcher toute perte de son contenu. Après cette extraction, Charles Lafarge fut enterré au cimetière de Raynac.

Les experts de Brive ne connaissaient que les méthodes mises au point par Hahnemann et Rose, car la province française ignorait encore la nouvelle de l'invention faite par James Marsh, quatre ans auparavant.

Le lait de poule, la panade et l'eau de fleur d'oranger, soumis à l'action de l'hydrogène sulfuré, produisirent « un dépôt jaunâtre qui se dissolvait dans l'ammoniaque ». C'était bien une preuve de la présence de l'arsenic en quantités importantes. En revanche, les vomissements ne prirent qu'une très légère teinte jaune, ce qui incitait à conclure que le volume du poison était trop petit pour pouvoir être établi. Massenat et Lespinasse traitèrent les membranes de l'estomac et une partie de son contenu à l'acide nitrique, puis, y ayant introduit l'hydrogène sulfuré, réussirent à obtenir le fameux sédiment jaunâtre. Mélangé au charbon de bois, ce sédiment fut ensuite longuement chauffé dans une éprouvette. Le rapport sur cette expérience se terminait par cette phrase : « ...une explosion a eu lieu alors, car par mégarde nous avons hermétiquement bouché l'éprouvette. Nous n'avons donc pu obtenir aucun résultat... » Néanmoins les médecins constataient la présence de l'« acide arsenical » dans les membranes et le contenu de l'estomac, et concluaient à la

« mort de Charles-Joseph Lafarge par empoisonnement à l'arsenic ». L'examen de la mort-aux-rats et du poison enterré par le jardinier Alfred devait réserver une surprise. Ni l'une ni l'autre ne renfermait le moindre grain d'arsenic, seulement une poudre blanche, tout à fait inoffensive, le natron.

Le rapport des médecins, et surtout l'absence d'arsenic dans la mort-aux-rats, ne firent que confirmer les soupçons du juge d'instruction. Marie Lafarge, se dit-il, avait certainement utilisé l'arsenic pour tuer son mari, puis, pour camoufler son crime, avait donné au jardinier du natron et de la farine. Si toutefois Moran nourrissait encore quelques doutes, ils devaient disparaître définitivement le 24 janvier, lorsqu'il découvrit l'existence de la boîte en malachite où Marie prétendait garder la gomme arabique. La cousine Emma, qui avait caché cette pièce à conviction pour protéger Marie, la remit au juge après quelques jours d'hésitation et de lutte intérieure. Lespinasse chauffa le contenu de la boîte sur des charbons ardents, et bientôt une forte odeur d'ail se répandit dans la pièce, preuve indéniable de la présence d'arsenic.

Arrêtées le 25 janvier au Glandier, Marie Lafarge et sa femme de chambre Clémentine furent conduites à la prison de Brive. Le lendemain, toute la presse parisienne commentait longuement la nouvelle sensationnelle de cette arrestation. Indignés, ne comprenant rien à cette monstrueuse accusation, les tuteurs de Marie demandèrent au plus grand avocat parisien de l'époque, M<sup>e</sup> Paillet, d'assurer sa défense.

Cependant, un autre événement, tout aussi inattendu, vint surprendre l'opinion publique. Ayant appris par les journaux les mésaventures de Marie, le vicomte de Léautaud se rappela la disparition des bijoux de sa femme. Soudain méfiant, il se dit que l'accusation portée contre

l'amie de son épouse par le chef de la Sûreté Allard n'était peut-être pas tout à fait absurde. La police perquisitionna au Glandier et retrouva les bijoux. Interrogée à ce sujet, Marie Lafarge déclara, condescendante comme d'habitude, que Mme de Léautaud lui avait confié les pierres précieuses en la priant de les vendre ; la vicomtesse avait pour amant un maître chanteur, nommé Clave, et était constamment à court d'argent. C'était un mensonge. Marie, vivant toujours dans un monde imaginaire, ne manquait pas de fantaisie. Au début du mois de juillet, au cours des préparatifs du procès pour empoisonnement, Marie Lafarge fut traduite devant le Tribunal de Brive sous l'inculpation de vol. Elle joua si bien le rôle de l'innocente injustement persécutée que plusieurs journaux se rangèrent de son côté, voyant dans la vicomtesse de Léautaud la vraie fautive. Le Tribunal condamna néanmoins la prévenue à deux ans de prison. La nouvelle de ce verdict, en réalité sans grande importance, se répandit largement au delà des frontières françaises. Longtemps avant le commencement du véritable procès, qui devait se dérouler non à Brive mais à Tulle, les chambres d'hôtel de la ville et des environs étaient retenues par les journalistes et les curieux venus de tous les coins d'Europe.

Le 3 septembre 1840, par une journée de chaleur étouffante, une compagnie d'infanterie prit position devant le Palais de Justice, pour le protéger contre les assauts d'une foule excitée. Ceux qui eurent la chance de pénétrer dans le prétoire avaient leurs yeux rivés à la mince silhouette, vêtue de noir, un éventail à la main, qui se tenait sur le banc des accusés. Marie Lafarge paraissait si jeune, si innocente que dès le premier instant une partie de l'assistance fut pour elle tout feu tout flamme.

Le réquisitoire du procureur Decous ouvrit le grand débat. Selon lui, les mobiles qui avaient poussé Marie à commettre le crime étaient plus qu'évidents. Charles

Lafarge, homme primitif, qui déjà à Paris avait fait une mauvaise impression sur l'accusée, était devenu pour elle une charge insupportable du moment où elle avait pris conscience de la véritable situation au Glandier. Pour ne pas renoncer à ses rêves orgueilleux, pour ne pas se voir dépérir lentement dans ce misérable couvent désaffecté il ne lui restait qu'une solution : se débarrasser de son époux. Déjà quelques jours après son arrivée, elle avait commencé à dresser ses plans. Pour éviter les soupçons, elle fit croire à Charles, et à son entourage, qu'un véritable amour s'était éveillé en elle. Le testament que, sur ses instances, Charles avait signé, devait la rendre propriétaire du Glandier, qu'elle aurait transformé en une résidence somptueuse pour pouvoir épouser ensuite l'homme de ses rêves.

Ayant récapitulé les événements qui avaient abouti au décès de Charles Lafarge, Decous conclut : « Heureusement, le prodigieux développement des sciences chimiques nous a apporté ces derniers temps une aide efficace dans la poursuite des crimes commis à l'aide de poisons. L'inculpée n'aurait probablement pas à répondre devant la justice de ses gestes, si la science ne nous avait offert la possibilité de constater la présence du poison là où il restait dissimulé jusqu'ici, c'est-à-dire dans le corps même de la victime... Une nouvelle époque, l'époque d'un impitoyable châtiment du crime, vient de s'ouvrir devant nous. Les représentants de ces temps nouveaux, les médecins qui ont une formation de chimistes, apporteront au Tribunal et aux jurés leurs preuves et permettront à la justice de remporter la victoire. »

Pourtant, la toxicologie ne serait pas devenue le héros principal de l'affaire Lafarge, si le hasard ne s'en était pas mêlé. Ce hasard avait voulu que le défenseur de Marie, M<sup>e</sup> Paillet, fût l'avocat et l'ami du « prince des toxicologues » Orfila.

Paillet s'était vite rendu compte qu'en dehors de quelques faits accablants, seule la certitude de la présence de l'arsenic dans le corps de la victime constituait pour Marie un véritable danger. Si, à l'aide de la « preuve de l'arsenic », on arrivait à convaincre le Tribunal et le jury, il n'y aurait plus d'espoir pour l'accusée. Au contraire, si la défense réussissait à rendre douteuse cette « preuve », Marie serait sauvée.

Paillet s'était rendu chez Orfila et lui avait montré le rapport des médecins de Brive en demandant conseil. Et Orfila lui avait livré les armes que l'avocat brûlait maintenant d'utiliser. L'incompétence et l'ignorance des médecins de Brive ne sautaient-elles pas aux yeux ? Le dépôt jaunâtre se dissolvant dans l'ammoniaque ? Mais ce dépôt se formait là également où il n'y avait pas trace de poison. Même les cristaux métalliques sur les parois de l'éprouvette ne signifiaient rien, s'ils n'avaient pas été soumis à certaines réactions chimiques. A Brive, l'éprouvette avait explosé avant la formation des cristaux. Quel est l'homme qui dans ces conditions oserait affirmer avoir relevé la présence de l'arsenic ? Une telle affirmation, même à l'époque d'avant l'invention de Marsh, ne serait que du vent. Et maintenant, en l'année 1840, vouloir établir « la preuve de l'arsenic » sans l'appareil de Marsh équivalait à de l'inconscience. Ayant rédigé ces remarques sous forme de rapport, Orfila les confia à Paillet.

L'avocat était donc prêt au combat lorsque, dans l'après-midi du 3 septembre 1840, les médecins d'Albay et Massenat, en costume foncé réservé aux grandes occasions, firent leur apparition dans le prétoire. Auparavant un témoin avait fourni à la défense un atout inattendu, en faisant état de l'incroyable négligence avec laquelle « les matières destinées à l'examen » (certaines parties du corps de Lafarge) avaient été traitées à Brive. L'estomac du défunt

n'avait même pas été enfermé dans un récipient. Avant les analyses que devaient effectuer les médecins, le secrétaire du juge d'instruction l'avait gardé dans un tiroir de son bureau, sans être d'ailleurs incommodé par l'odeur de putréfaction.

Il ne fut pas donné à d'Albay et à Massenat de briller longtemps devant l'assistance qui apprenait, pour la première fois et non sans un frisson de dégoût, la façon dont on découpe l'estomac d'un défunt afin de procéder aux analyses nécessaires.

Dissimulant à peine sa joie, Paillet savourait chacune de leurs paroles. Leur déposition terminée, il se dressa sur son siège. « Avez-vous entendu parler d'Orfila ? » demanda-t-il brusquement. « Bien sûr, nous connaissons ses ouvrages », fut la réponse. « Mais quels ouvrages ? Peut-être ceux qui ont paru il y a vingt ans ? Ne savez-vous pas qu'entre-temps une véritable révolution a eu lieu ? Que pouvez-vous nous dire de l'invention de James Marsh, de son appareil servant à dépister la présence de l'arsenic ? »

Les juges, les jurés et le public virent pâlir Massenat, lorsqu'il avoua n'avoir jamais entendu prononcer le nom de Marsh. Paillet se mit alors à lire avec emphase le rapport d'Orfila qui, impitoyablement, mettait en évidence l'ignorance des médecins de Brive. Pour conclure, l'avocat demanda de faire venir Orfila à Tulle.

La salle, plongée d'abord dans un long silence, fut secouée soudain par un ouragan d'applaudissements. Le président du Tribunal de Barney eut la plus grande peine à rétablir le calme. Ce que Paillet avait prévu se réalisait à la lettre : le problème de la preuve scientifique du poison devenait le point central du procès. Perplexe, le procureur Decous proposa de suspendre la séance. A la reprise des débats, le procureur déclara que l'accusation avait si peu de doutes quant à la culpabilité de Marie Lafarge quelle

consentait volontiers à la requête de faire examiner la victime selon les méthodes d'Orfila et de Marsh. Mais, à son avis, il était inutile de faire venir un savant de Paris. Decous suggérait de confier cette tâche aux pharmacologues Dubois (père et fils) et au chimiste Dupuytren, de Limoges.

Paillet protesta, réclama la présence d'Orfila, rappela en vain l'incompétence des savants de province. Rien n'y fit, et le Tribunal décida de suivre la proposition du représentant du ministère public. Paillet souleva alors la question des « matières devant faire l'objet de l'examen ». Les médecins d'Albay et Massenat les avaient-ils conservées selon les prescriptions d'Orfila ?

Massenat, bouleversé par l'échec qu'il venait de subir, fit apporter dans la salle une caisse, mais à la joie féroce de l'avocat, il fut incapable d'indiquer les récipients qui renfermaient le contenu encore non examiné de l'estomac du défunt. Après un long conciliabule avec Bardou et Lespinasse appelés à la rescousse, les récipients furent enfin désignés aux deux Dubois et à Dupuytren.

Lorsque, le 5 septembre, les nouveaux experts se présentèrent devant le Tribunal, personne ne pressentait que leur déposition « allait faire l'effet d'une bombe éclatant en plein prétoire ». Le vieux Dubois, lui aussi en costume foncé, mais d'une coupe quelque peu provinciale, avait su tirer une leçon de la défaite des médecins de Brive. Il commença par remettre officiellement au Tribunal « le restant des matières non examinées » qui pourraient servir encore en cas d'une nouvelle analyse. Puis il se mit à lire le rapport. Il y vanta longuement les mérites de l'appareil de Marsh (il se garda bien de dire qu'il l'avait construit lui-même et utilisé pour la première fois sans en avoir la moindre expérience), et souligna que lui et ses collègues avaient concentré leur attention sur l'estomac et son contenu. Se tournant vers les jurés, il dit : « Nous avons

appliqué plusieurs méthodes, en particulier celles dont M. Orfila fait état dans ses ouvrages... Si grande qu'ait été notre attention et si consciencieuses qu'aient été nos analyses, nous n'avons pu obtenir aucun résultat... Nous sommes donc forcés de conclure que les matières examinées ne recèlent pas la moindre parcelle d'arsenic... »

Dans le compte rendu officiel du procès, nous trouvons cette phrase : « Une agitation indescriptible a suivi cette conclusion... Mme Lafarge, les mains jointes comme pour une prière, leva les yeux au ciel. » Les journalistes se précipitèrent à Bordeaux où se trouvait le plus proche bureau de télégraphe. Les exploits extraordinaires de la toxicologie s'installaient en première page des journaux. Paillet « essuyait des larmes de triomphe ».

Mais la joie de l'avocat était prématurée. Bien que pris au dépourvu par la déclaration des experts, le procureur, qui avait profité de la suspension des débats pour étudier les ouvrages de Dévergie et d'Orfila, réussit à son tour à mettre Dubois et ses collègues en mauvaise posture. Le procureur savait que dans certains cas l'absence d'arsenic dans l'estomac ne prouvait rien ; pour avoir une certitude, il fallait le chercher ailleurs, dans le foie ou dans les autres organes. Avant que Paillet, fier de sa victoire, eût le temps de se rendre compte du danger, il provoqua par quelques questions subtiles une controverse violente entre les experts de Limoges et les médecins de Brive qui, pour la deuxième fois, se sentaient blessés dans leur orgueil professionnel. Les réponses de Dubois eurent le don de mettre Massenat hors de lui et servirent de prétexte au procureur Decous pour proposer une nouvelle solution. « Nous cherchons ici la vérité, dit-il, et non des satisfactions d'amour-propre. La science doit servir la cause de la justice et rien d'autre... » Les experts de Brive et de Limoges devraient, selon lui, examiner en commun le corps de Charles Lafarge, afin

d'apporter au Tribunal, grâce à cette troisième autopsie, la vérité sur ce cas. S'ils étaient prêts à accepter cette mission, on pourrait renoncer à demander l'aide de Paris.

Paillet essaya, trop tard, de s'opposer à ce projet. Une nouvelle autopsie d'après lui n'était pas nécessaire. Les résultats du premier et du deuxième examen n'étaient contradictoires qu'en apparence. Si l'éprouvette des médecins n'avait pas explosé, les experts de Brive seraient certainement arrivés à la même conclusion que ceux de Limoges. Ces arguments ne trouvèrent pas d'écho favorable. Après une courte délibération, le Tribunal accepta la proposition de Decous.

Tandis que les experts se rendaient au Glandier, le procès traîna au sens strict du mot. Le Tribunal se pencha sur le problème de la présence d'arsenic dans le gâteau envoyé à Paris et dans la boîte en malachite. Marie Lafarge, qui se confondait en protestations de son innocence, ne put fournir aucune explication raisonnable à ces deux faits, pourtant bien significatifs. Mais elle souleva un tonnerre d'applaudissements en déclarant, avec le visage et la voix d'une martyre, quelle avait à ce sujet quelques soupçons mais les garderait pour elle, afin d'éviter à quelqu'un les peines dont elle souffrait maintenant, ayant été accusée à la légère. Au fond, le calme plat de cette étape du procès avait une seule raison : tout le monde attendait avec impatience les résultats de la troisième analyse.

Les médecins de Brive qui, eux aussi, surent tirer une leçon de leur défaite précédente, non seulement renfermèrent chaque organe du corps de Charles Lafarge dans un « récipient propre », mais encore se donnèrent la peine d'étudier minutieusement les derniers ouvrages d'Orfila. Ainsi ils n'oublièrent pas de prélever des échantillons de la terre du cimetière et de décrire avec force détails l'état du cercueil.

Le 8 septembre, les experts, de retour à Tulle, firent déposer dans la salle du Tribunal deux caisses soigneusement emballées « pour que les représentants de la justice puissent se rendre compte personnellement de l'état des matières examinées ». Le greffier nota à cet instant : « La table où reposaient les caisses a été entourée par les dames dont les plus courageuses maîtrisaient avec peine, au moment de l'ouverture des récipients, le sentiment d'horreur qui toutefois cédaît place à la curiosité. Sur proposition des experts, il a été décidé que certaines analyses chimiques seraient effectuées dans la rotonde au sein même du Palais de Justice... Des sentinelles ont été placées devant les deux entrées de la rotonde... »

Dans l'après-midi du 9 septembre, les médecins et les pharmacologistes suivis de Dupuytren entrèrent solennellement dans la salle du Tribunal. « Silence profond, lisons-nous dans le compte rendu du procès, attention soutenue. Tous les regards se portent vers Marie Lafarge qui semble tout à fait calme. M. Dupuytren donne lecture du rapport... »

Après une longue description des préparatifs destinés à obtenir un extrait du foie de Charles Lafarge susceptible d'être soumis à l'analyse, vint enfin la phase que le procureur, les juges, les jurés, la défense, l'inculpée et toute l'assistance attendaient le cœur battant : « Nous avons introduit le liquide obtenu dans l'appareil de Marsh et nous n'avons pas constaté la moindre trace d'arsenic... » Laissons à nouveau la parole au greffier : « Tumulte général... applaudissements prolongés. Mme Lafarge se penche, souriante, vers son avocat qui, moins maître de ses sentiments que l'inculpée, a le visage inondé de larmes. »

Dupuytren et ses collègues avaient ensuite soumis aux mêmes préparatifs et introduit dans l'appareil de Marsh les prélèvements de la rate, des poumons, du cœur, des

intestins et du cerveau de Lafarge. Et le rapporteur de constater : « Partout l'arsenic était absent... » Massenat de son côté confessa : « Aujourd'hui, ayant appris à connaître l'appareil de Marsh, je suis arrivé à la même conclusion que mes confrères : le corps du défunt ne présente pas de traces d'arsenic... » Etant donné les résultats de ces analyses, les experts avaient cru inutile d'examiner les échantillons de la terre du cimetière.

Paillet, emporté par une joie sans limites, prit l'assistance à témoin pour annoncer que l'examen du corps entier du défunt n'avait pas révélé un seul atome d'arsenic... Pas un atome... Ce résultat, il le connaissait d'avance. Tout ce procès était un malentendu. La nouvelle concernant les révélations faites par les experts se répandit comme une traînée de poudre dans toute la ville. Dans les rues on acclamait Marie Lafarge. Les journalistes se précipitaient à nouveau au bureau du télégraphe. Tout le monde, Paillet y compris, semblait avoir oublié le fait que les analyses effectuées à Brive avaient établi la présence d'arsenic dans les boissons servies par Marie Lafarge à son mari. Tout le monde, sauf une personne : le procureur. Au moment où sa défaite paraissait totale, mais guidé par sa conviction de la culpabilité de l'accusée, plus forte que tout, et ne renonçant pas à la dernière escarmouche, il demanda « de soumettre au procédé Marsh les boissons et le contenu de la boîte de malachite ». Paillet, le cœur léger, donna son accord. L'euphorie de la victoire lui faisait croire que le procureur courait, les yeux fermés, à sa propre perte. Il était persuadé que les médecins de Brive qui admettaient maintenant leurs erreurs s'étaient trompés lors de leur première analyse. Comme l'examen des liquides et de la poudre de la boîte n'exigeait pas de longs préparatifs, on décida de l'entreprendre sur-le-champ et de le confier aux deux Dubois. Tandis que le président annonçait la suspension

des débats, le greffier nota dans son compte rendu : « Mme Lafarge se retire et en guise de remerciements adresse un sourire charmeur à l'assemblée qui lui manifeste tant de sympathie. »

Au cours de cette interruption, moins tendue que les précédentes, les « lafargistes » affichaient un optimisme sans mélange. Pourtant, lorsque dans l'après-midi du même jour les experts firent leur entrée dans la salle, aussi bien eux que leurs antagonistes remarquèrent immédiatement l'expression dure et sévère des pharmacologistes.

Le vieux Dubois hésita une seconde avant de prendre la parole. Puis, la voix incertaine, il déclara que toutes les analyses avaient démontré la présence d'arsenic. Le lait de poule, à lui seul, en recélait une dose capable « d'empoisonner une dizaine de personnes au moins ».

Le procureur se dressa sur son siège. « Cette expérience, dit-il, rend justice à la persévérance. » Un tumulte, soulevé par les « lafargistes » qui soudain perdaient leur insouciance, l'interrompit. Mais Decous ne se laissa pas intimider. Il sentait de nouveau le sol ferme sous ses pieds. « Je maintiens ma thèse, déclara-t-il, que cette femme a assassiné son mari. » Selon lui, il fallait – puisque la science elle-même apportait des résultats contradictoires – épuiser la dernière possibilité qui s'offrait, celle de faire venir Orfila de Paris. La défense l'avait proposé à plusieurs reprises et maintenant, il en était sûr, elle ne s'opposerait pas à cette invitation pour le seul plaisir de le contredire.

En effet, Paillet n'avait d'autre choix que d'acquiescer. Du reste, cela ne lui coûtait guère : il était convaincu qu'Orfila, dont les méthodes appliquées par les experts de Brive et de Limoges avaient donné en fin de compte un résultat négatif, confirmerait l'absence d'arsenic. En outre, il arriverait certainement à démontrer que les conclusions concernant

les boissons et la poudre de la boîte étaient erronées. Dans une atmosphère troublée, un envoyé spécial fut dépêché à Bordeaux pour faire part télégraphiquement à Orfila de la requête du Tribunal. Le 12 septembre, Orfila fit savoir qu'il serait à Tulle le lendemain.

Dès son arrivée, le savant annonça qu'il n'effectuerait ses expériences qu'en présence de tous les experts mêlés à l'affaire Lafarge. Pour prévenir l'accusation éventuelle que les produits et appareils apportés de Paris contenaient de l'arsenic, il décida d'utiliser uniquement le matériel et les agents chimiques employés par les experts de province. Au cours des analyses qui se prolongèrent pendant toute la nuit du 13 au 14 septembre, les portes de la salle du Palais de Justice où elles avaient lieu furent surveillées. Dans l'après-midi du 14 septembre, Orfila, suivi des deux Dubois, de Dupuytren et des médecins de Brive, tous tête basse, entra dans le prétoire.

« Nous venons, déclara Orfila, rendre compte au Tribunal de nos travaux. J'ai l'intention de prouver : primo, que le corps de Charles Lafarge contient de l'arsenic ; secundo, que cet arsenic ne provient pas des agents chimiques que nous avons utilisés ni de la terre qui entoure le cercueil ; tertio, que le poison que nous avons décelé ne fait pas partie des éléments naturels du corps humain... »

Paillet n'arrivait pas à comprendre ce qui se passait. Orfila, « son » Orfila, lui décochait ce coup mortel. Décontenancé, il avait peine à se concentrer pour suivre l'exposé du savant. L'estomac et son contenu préparés par Orfila et introduits dans l'appareil de Marsh avaient produit les cristaux d'arsenic. Ceux-ci, soumis à l'action de l'oxyde d'argent, se révélèrent de caractère arsenical. Les extraits des autres organes avaient également formé des cristaux, bien qu'en quantité inférieure. Enfin, Orfila avait brûlé à l'aide de salpêtre les restes de substances qui lui avaient

servi à préparer les extraits. Dans le résidu obtenu ainsi, il avait trouvé douze fois plus d'arsenic que durant les expériences précédentes.

L'analyse de la terre du cimetière était absolument négative. Il fallait donc écarter la possibilité d'une infiltration du poison dans le corps.

L'arsenic naturel que contient le corps humain, précisa Orfila, se trouve dans les os, et non dans les organes ; par conséquent, dans le cas de Lafarge le poison découvert ne faisait pas partie de l'élément naturel.

Quant aux expériences effectuées par les médecins et les pharmacologistes de Brive et de Limoges, seules les analyses faites à l'aide de procédés surannés étaient exactes. L'appareil de Marsh qu'on avait utilisé par la suite était si délicat que, manié par ces hommes sans expérience, il pouvait induire en erreur. Il suffisait, comme l'avaient fait les prédécesseurs d'Orfila, d'entretenir une flamme trop forte sous l'éprouvette pour chasser le gaz arsenical et empêcher ainsi la formation du dépôt.

Le président du Tribunal de Barny posa à Orfila une seule question. « Selon vous, dit-il, la quantité d'arsenic était-elle suffisante pour admettre l'éventualité d'un crime par empoisonnement ? » « Pour voir clair dans cette affaire, déclara Orfila, il nous faut tenir compte des circonstances qui ont accompagné les événements du Glandier, à savoir les symptômes de la maladie, les achats du poison, la présence de l'arsenic dans les boissons. Vous trouverez alors facilement la réponse à cette question. »

Un peu avant 7 heures du soir, Orfila quitta la salle. Craignant les réactions violentes de la part des « lafargistes », de Barny fit escorter le savant parisien par un groupe de gendarmes. Mais le choc provoqué par la déclaration d'Orfila avait paralysé l'assistance. Le greffier nota dans son compte rendu : « La nouvelle tournure de ce

grand procès dramatique a plongé le public dans la stupéfaction. » Paillet, soudain sans ressources, se sentait incapable d'entreprendre une action ; pour la première fois, Marie Lafarge semblait bouleversée. Accompagnée de cris d'encouragement, elle fut reconduite à la prison, où elle s'évanouit. En raison de sa faiblesse, le procès fut suspendu pendant deux jours.

Comme Paillet refusait de continuer à alimenter la controverse scientifique en faisant appel à un autre expert, un avocat local, Lachaud, second assistant du défenseur, tombé amoureux de Marie Lafarge, prit l'initiative d'envoyer un messenger à Paris pour demander à François Raspail de venir à Tulle. Ce grand chimiste, fervent partisan des libéraux, aimait croiser le fer avec le conservateur Orfila et souvent, dans le domaine scientifique, s'opposait aux opinions du « prince de la toxicologie ». Raspail accepta l'invitation, mais au moment où il quittait Paris, la dernière phase du procès tirait à sa fin.

Dans un plaidoyer désespéré, Paillet s'efforça de présenter Marie Lafarge comme une nature noble et généreuse, incapable de commettre un crime. Tandis que le peuple massé dans la rue réclamait la suspension des débats pour permettre à Raspail de rejoindre Tulle, les jurés se retiraient pour délibérer. Une heure plus tard, ils déclaraient Marie Lafarge coupable. Vers 11 heures du soir, le président du Tribunal annonça la sentence : « Travaux forcés à perpétuité. »

Au même moment, Raspail, attendu par une foule de « lafargistes », arrivait à Tulle. Quelques excités malmenèrent le messenger qui était allé le chercher, lui reprochant de n'avoir pas amené le savant à temps. Raspail, de son côté, dut se contenter d'un examen sommaire des cristaux d'arsenic, puis retourna à Paris. Son intervention ne pouvait plus avoir d'influence sur le sort de

Marie Lafarge. Le roi Louis-Philippe commua la peine de la condamnée en réclusion à vie. En octobre 1841, elle fut transférée à Montpellier où pendant dix ans elle se consacra à la rédaction de ses mémoires. Gravement atteinte de phtisie et rendue à la liberté, elle mourut peu après, ne cessant de protester de son innocence. L'assistant de Paillet, Bac, convaincu au cours du procès de l'innocence de Marie, résuma le passé au moment de la mort de la condamnée par cette phrase : « Tout le mal que vous avez pu penser de Marie Lafarge ne suffirait pas à donner une image exacte de cette femme. »

Dans les années qui suivirent le procès, le public, divisé en « lafargistes » et « antilafargistes », continua de s'affronter. En France et à l'étranger on publia de nombreux livres et pamphlets consacrés à cette affaire. Leurs titres montraient avec éloquence le déchaînement des passions. Dans un camp on lisait : « La rusée voleuse de diamants et la redoutable empoisonneuse ». Dans l'autre : « Marie Lafarge – l'innocente ».

Ce conflit, apparemment inutile, devait avoir des conséquences profitables. Des médecins, chimistes et pharmacologistes, attirés par ce procès dramatique, portèrent leurs regards vers le domaine mystérieux de la toxicologie. De jeunes chimistes affluèrent à Paris pour suivre les cours d'Orfila et d'autres toxicologues français.

Ainsi commençait le siècle de la toxicologie mise au service de la médecine légale.



A l'heure où la toxicologie s'engageait sur la voie du développement, les savants constataient avec amertume que chaque succès remporté dans leurs recherches les plaçait en même temps devant des mystères imprévus. A

peine avaient-ils le temps de résoudre, grâce aux sciences naturelles, leur maître incontestable, l'énigme d'un groupe de poisons, que déjà de nouvelles inconnues se dressaient sur leur chemin.

Non seulement les poisons métalliques ou minéraux, mais aussi végétaux, avaient attiré l'attention d'Orfila. Au cours de ses recherches, que le succès devait couronner et qui visaient à établir la preuve d'arsenic, d'antimoine, de mercure, de phosphore, de soufre, de plomb et d'autres poisons métalloïdiques, il avait constaté que les poisons végétaux, peu connus d'abord et peu nombreux, commençaient, en raison de nouvelles découvertes, à former un groupe de plus en plus considérable, un monde à part pour ainsi dire.

Le pharmacien allemand Sertürner qui, en 1803, réussit à extraire la morphine de l'opium, avait donné le départ à cette course à la recherche de poisons végétaux. Suivant son exemple, des hommes de science arrivèrent à extraire de presque toutes les plantes exotiques des poisons qui, étant basiques, furent appelés alcaloïdes. Ces produits, absorbés en petites doses et agissant sur le système nerveux des hommes et des animaux, constituaient des remèdes efficaces, mais, appliqués en quantité plus importante, se transformaient en un poison mortel. En 1818, Caventou et Pelletier découvrirent la terrible strychnine en l'isolant de la noix vomique. En 1820, Desosse trouvait la quinine dans l'écorce de quinquina et Runge, la caféine dans le café. En 1826, Giesecke réussissait à extraire la conicine de la ciguë. En 1828, Possell et Reimann arrivaient à dégager la nicotine du tabac et en 1831, Mein obtenait l'atropine en traitant la belladone. Vers la fin du même siècle, la liste des poisons comptait presque deux mille alcaloïdes de caractères très variés, allant de la hyoscyamine et colchicine à l'aconitine. Connue au début

d'un petit groupe de chercheurs, la toxicologie végétale quittait petit à petit les laboratoires privés pour se répandre parmi les médecins, pharmaciens, chimistes et atteindre enfin le grand public. C'était évidemment les médecins qui surent d'abord profiter non seulement du pouvoir curatif des alcaloïdes, mais aussi de leur faculté de tuer. Et chaque meurtre ou suicide apportait la preuve que ces alcaloïdes, à l'encontre de l'arsenic ou d'autres poisons de l'espèce métallique ou minérale, tuaient sans laisser de traces dans l'organisme de la victime.

Le 15 novembre 1823, au cours du procès contre le Dr Edmé Castaing devant les Assises de Paris, le procureur général de Brœ évoqua en termes pathétiques les conséquences inquiétantes de cette situation. Castaing, accusé de meurtre de deux hommes par empoisonnement à la morphine, l'écoutait, le regard arrogant, les bras croisés sur la poitrine.

« Si le Code pénal, disait le procureur de Brœ, exigeait que la procédure fournisse la preuve médicale du crime par empoisonnement, il nous faudrait introduire dans ce Code un nouveau paragraphe. Ce paragraphe stipulerait que puisque le poison alcalin ne laisse aucune trace, le crime commis à l'aide de ce poison restera impuni... Que les meurtriers soient rassurés... Nous leur dirons à l'avenir : méfiez-vous de l'arsenic et des autres poisons métalliques, ils laissent des traces... Utilisez les alcaloïdes... Empoisonnez vos pères, vos mères, empoisonnez toute votre famille et l'héritage sera à vous... Ne craignez rien... Vous n'aurez pas à expier votre acte... Le corpus delicti n'existe pas, car on n'arrive pas à le trouver... » Après un court silence, Brœ ajoutait : « Qui de nous pourra jamais se sentir en sécurité, si un exemple aussi horrible de crime par empoisonnement devait rester impuni ?... »

Les médecins qui, à titre d'experts, avaient défilé à la

barre au cours de ce procès, entre le 10 et le 14 novembre, étaient nombreux. Il y avait parmi eux les plus grandes célébrités parisiennes de l'époque, tels les professeurs Magendie et Laënnec, ce dernier connu surtout pour sa découverte de l'auscultation. Tous étaient appelés à répondre à la même question : le Dr Edmé Castaing, âgé de 27 ans, avait-il empoisonné ou non ses deux amis, les frères Hippolyte et Auguste Ballet, à l'aide de la nouvelle drogue, la « morphine », et ceci pour s'emparer de leurs biens ?

On savait que, le 5 octobre. Hippolyte, qui jouissait d'une excellente santé et dont Castaing prenait soin en tant que médecin traitant, était mort dans son appartement à Paris. Castaing, d'habitude sans un sou vaillant en poche, avait, le 14 octobre, payé toutes ses dettes, offert à sa mère 30 000 francs et acheté des valeurs pour 10 000 francs. On savait aussi que le frère d'Hippolyte, Auguste (également soigné par Castaing), était décédé le 2 juin 1823, à l'hôtel de la Tête-Noire à Saint-Cloud. Avant sa fin, il avait souffert de vomissements, d'angoisse insupportable, de paralysie presque totale, tandis que les battements de son pouls devenaient à peine perceptibles et que ses pupilles se rétrécissaient étrangement.

Pourtant, tous les efforts déployés par les médecins et les chimistes parisiens comme Chaussier, Pelletan, Lhermier, Segalas, Magendie, Vauquelin et Barruel, pour retrouver les traces de la morphine dans le contenu de l'estomac d'Auguste Ballet, restèrent vains. Leur rapport, présenté le 15 juillet 1823, n'était qu'une preuve affligeante de leur incapacité à dépister les indices d'un alcaloïde. Ils avaient filtré, vaporisé et imprégné le contenu de l'estomac de solutions alcooliques, afin d'obtenir un extrait qui trahirait la présence de la morphine par un goût typique, très amer. Mais cette amertume était absente de leur décoction.

Résigné à accepter les imperfections de la science, le

procureur de Broë espérait cependant que les experts lui donneraient au moins des renseignements sur la façon dont les hommes réagissent à la morphine, sur la dose mortelle de cette drogue, sur les symptômes qu'elle provoque et sur les indices constatés chez Auguste Ballet. Il avait donc cité comme témoins de l'accusation non seulement les experts qui avaient examiné la victime, mais encore Laënnec, Pigache, Michel, Petit et Balzac, c'est-à-dire le gratin de la science médicale de France. Et les déclarations des savants devant le Tribunal confirmèrent dans toute son étendue la confusion qui régnait à l'époque dans les connaissances sur les poisons végétaux.

L'avenir devait apporter la certitude irréfutable qu'un gramme de morphine était mortel. L'homme empoisonné à l'aide de cet alcaloïde souffrait, comme avait souffert Auguste Ballet, de vomissements, de fatigue générale, de faiblesse musculaire, de perte de conscience, de paralysie du système nerveux, parfois de crampes, et présentait un symptôme incontestable : le rétrécissement des pupilles. Pourtant Laënnec, savant de renommée internationale, déclara au cours du procès que certains hommes supportaient une dose de 100 gr de morphine et que d'autres succombaient après l'absorption de 10 gr seulement. Selon Segalas, 8 gr étaient déjà mortels. Pigache considérait que le rétrécissement des pupilles était un symptôme typique de l'empoisonnement par la morphine. Magendie l'approuva, tandis que le vieux Chaussier et ses partisans déclarèrent que la morphine entraînait une dilatation des pupilles. Lorsque le procureur de Broë lui fit remarquer que son opinion contredisait celles de Pigache et de Magendie, il répondit calmement que ses confrères manquaient d'expérience. « Je ne m'intéresse pas à ce que pensent mes collègues, dit-il, je parle à partir de ma propre expérience. »

En somme, ce fut un triste spectacle que ce procès de deux jours, où les erreurs, les incertitudes et l'incapacité à résoudre certains problèmes se disputaient le premier rôle. Rien d'étonnant donc que le procureur se fût écrié en s'adressant aux jurés : « Ne vous laissez pas influencer par l'ignorance des médecins et des chimistes... Pensez au poids accablant des autres preuves et n'oubliez pas qu'en déclarant Castaing innocent vous encouragerez les criminels à suivre son exemple... »

Lorsque au soir du 17 novembre 1823, les jurés décrétèrent que Castaing était responsable du meurtre d'Auguste Ballet, le procureur de Brœ pouvait se féliciter. Mais grâce à ce procès, toute la France, puis l'Europe entière, apprenaient que les médecins se sentaient impuissants devant le problème des traces de poison végétal. Et nul ne connaîtra jamais le nombre de victimes de ces poisons qui, vers le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, trouvèrent la mort par leur propre faute, par suite d'un acte criminel ou en raison de l'incompétence des médecins.

Vers 1850, les toxicologistes connaissaient à peine quelques agents chimiques qui permettaient de découvrir la présence des alcaloïdes. Sous l'effet de tanin ou de mercure doux par exemple, certaines solutions contenant les poisons végétaux se troublaient ou produisaient un dépôt. Après de longues recherches, les savants découvrirent également que plusieurs produits chimiques avaient le pouvoir de colorer les substances imbuées de poison. Ainsi, l'acide nitrique colorait en rouge toute solution de morphine. Mais les alcaloïdes pénétraient si imperceptiblement le tissu humain, s'infiltraient si profondément dans les organes – cette « matière animale » comme l'appelait Orfila – que les médecins n'arrivaient pas à les isoler. Dès qu'on détruisait la « matière animale » – procédé appliqué pour dépister l'arsenic et autres poisons

métalliques – on annihilait en même temps toute trace du poison végétal.

En 1847, Orfila, déjà vieillissant, après avoir soumis des milliers d'animaux à des expériences visant à déceler les traces des alcaloïdes, prétendait que ces poisons garderaient leur secret pour toujours. Il ne savait pas que trois ans seulement séparaient la médecine d'une découverte qui devait révolutionner la toxicologie plus profondément encore que l'appareil de Marsh.



Tard dans la soirée du 21 novembre 1850, trois jeunes filles et un garçon frappèrent à la porte de la maison du curé à Bury, petite localité située entre Mons et Tournai, en Belgique. Lorsqu'ils apparurent dans le rayon de lumière projetée par la lampe, le curé les reconnut aussitôt. C'étaient le cocher Gilles, Emmerance Bricourt, soubrette, Justine Thibaut et Virginie Chevalier, bonnes d'enfants, tous appartenant au personnel du château de Bitremont. Ils venaient voir le curé pour lui faire part de leurs inquiétudes au sujet des événements qui s'étaient déroulés la veille, le 20 novembre, dans cette vieille demeure entourée de murs et de fossés.

Le récit d'Emmerance Bricourt (c'était elle qui avait pris la parole) semblait bien extraordinaire, même à un homme comme le curé qui savait parfaitement combien la vie des châtelains de Bitremont était dissipée. Dans les environs on se racontait souvent – et bien des personnes y prêtaient foi – que le propriétaire du domaine, âgé de 30 ans à peine, le comte Hippolyte Vissard de Bocarmé, avait été, étant bébé, allaité par une lionne et que ce lait d'animal l'avait rendu bizarre, sauvage.

Bocarmé, fils d'un gouverneur hollandais à Java et d'une

Belge, était né sur la frégate Erimus Marinus au cours d'un voyage en Asie orientale. Un séjour aux Etats-Unis, où son père avait essayé de faire fortune comme marchand de tabac et chasseur, en avait fait un être inculte. Après le retour sur le vieux continent, le jeune garçon éprouvait les plus grandes difficultés pour apprendre à lire et à écrire. Finalement, ayant ressenti un certain intérêt pour les sciences naturelles et l'agriculture, il avait pris en main l'administration des terres du domaine de Bitremont.

Désirant améliorer l'état de ses finances, il avait épousé en 1843 une bourgeoise, Lydie Fougnyes, qu'il croyait fort riche. Le père de la jeune comtesse, pharmacien aisé à Peruwelz, avait élevé ses deux enfants, Lydie et un garçon maladif du nom de Gustave, avec l'idée de leur assurer un rang social plus élevé que le sien. Ce n'est qu'après le mariage de sa fille qu'il s'était révélé que la fortune de Fougnyes était bien plus modeste qu'on ne l'avait pensé. La dot de la jeune comtesse se réduisait à une rente annuelle de 2 000 francs, ce qui était loin de satisfaire aux besoins extravagants du couple.

En l'espace de quelques années, Bitremont devint célèbre pour ses fêtes, banquets, chasses et en même temps pour la mauvaise gestion de ses affaires et le nombre toujours croissant de ses dettes. Des scènes d'affreuses querelles et bagarres entre le comte et la comtesse succédaient aux effusions d'un amour passionné. Après la mort du pharmacien, la rente annuelle, portée à 5 000 francs, n'arrivait toujours pas à étancher la soif de dépenses des propriétaires de Bitremont. En 1849, la situation prit une si mauvaise tournure que pour faire face aux besoins les plus urgents, Bocarmé avait puisé dans les économies de ses domestiques. Un seul espoir éclairait l'horizon : l'éventualité de la mort du frère de Lydie, Gustave, qui avait hérité le gros de la fortune du pharmacien. Lui décédé, la

jeune comtesse devenait l'unique héritière.

Gustave qui, depuis qu'il avait subi l'amputation d'une jambe, marchait avec des béquilles, se plaignait continuellement de diverses maladies. La supposition que sa fin ne tarderait pas était donc fondée. Pourtant, au printemps de l'année 1850, des rumeurs commencèrent à circuler qu'il avait l'intention de se marier. Il avait acheté le château Grandmetz appartenant à une famille noble appauvrie et s'était fiancé avec la propriétaire du domaine, Mlle de Dudzech. Depuis novembre 1850, on savait que le mariage aurait lieu très prochainement. Cette union allait-elle anéantir les espoirs secrets des Bocarmé ?

Au soir du 21 novembre, lorsque le curé écoutait l'incroyable récit d'Emmerance Bricourt, Gustave Fougnyes ne comptait plus, depuis quelques heures, parmi les vivants. Son corps nu reposait depuis l'après-midi du 20 novembre dans la chambre d'Emmerance. La bouche du cadavre était étrangement noire et brûlée, les joues couvertes de plaies.

Ce même après-midi, raconta Emmerance, un messager avait apporté la nouvelle que Gustave viendrait au château pour annoncer à sa sœur et à son beau-frère la date de son mariage. A partir de ce moment, une série de faits bizarres se succédèrent. Les enfants du couple, qui prenaient d'habitude leurs repas avec les bonnes dans la grande salle à manger, furent ce jour-là envoyés à la cuisine. Après l'arrivée de Gustave, la comtesse alla elle-même chercher les plats à l'office. Peu après la tombée de la nuit, Emmerance entendit dans la salle à manger un bruit qui ressemblait à la chute d'un corps. Au même instant, Gustave Fougnyes poussa un cri étouffé et la jeune fille crut entendre : « Ah, ah ! pardon Hyppolyte... » Emmerance se précipita alors vers la salle à manger, mais se heurta au passage à la comtesse qui en sortait, fermant

soigneusement la porte derrière elle. La comtesse courut à la cuisine, puis, avec une cuvette d'eau chaude, retourna dans la pièce où se trouvaient son mari et Gustave. Elle demanda à Emmerance et au cocher Gilles de venir à son secours. « Gustave est tombé malade, dit-elle, venez vite, aidez-nous... Je crains qu'il ne soit mort... C'est probablement une apoplexie... »

Les domestiques trouvèrent Gustave étendu par terre, et sans vie. Le comte de Bocarmé semblait particulièrement excité. Il se lava les mains, qui étaient couvertes de sang, demanda à Gilles d'apporter du vinaigre du fût dans la cave et de déshabiller le défunt. Il versa quelques verres de vinaigre dans la bouche de Gustave et ordonna au cocher d'en asperger le corps de son beau-frère. La comtesse emporta les vêtements de Gustave à la buanderie et les jeta dans l'eau bouillante. Pendant tout ce temps, Bocarmé recommandait à Gilles de continuer à asperger le cadavre de vinaigre. Ensuite, le cocher transporta le corps dans la chambre d'Emmerance et l'étendit sur le lit.

La comtesse passa la moitié de la nuit à laver à l'eau et au savon le parquet de la salle à manger à l'endroit où Gustave était tombé, puis à nettoyer les béquilles qu'elle finit par brûler. Tôt le matin, le comte se mit à gratter avec un couteau le parquet de la salle à manger. Cette besogne l'occupa jusqu'à midi. Ce n'est qu'après le déjeuner que le comte et la comtesse, totalement épuisés, étaient allés se coucher. Les domestiques décidèrent alors de profiter de leur sommeil pour courir à Bury et chercher conseil auprès du curé. « Pour l'amour de Dieu, que faut-il faire maintenant ? » demandaient-ils tous à la fois.

A son grand soulagement, le curé fut dispensé de répondre à cette question embarrassante. A peine Emmerance eut-elle terminé son récit que le secrétaire de la mairie vint annoncer la nouvelle que le juge d'instruction de

Tournai se proposait de rendre visite au château. Des bruits alarmants sur les circonstances étranges de la mort de Gustave avaient déjà atteint Tournai. Tout en refusant d'y prêter foi, le juge d'instruction se voyait obligé de procéder à une courte enquête.

Le 22 novembre, le juge d'instruction Heughebaert, accompagné de trois gendarmes, des médecins Marouze, Zoude et Cosse ainsi que du secrétaire de la mairie, se mit en route pour le château. Il croyait si peu aux rumeurs qu'il laissa les gendarmes à Bury. Arrivé à Bitremont, ses bonnes intentions se transformèrent bien vite en méfiance. Bocarmé fit annoncer tout d'abord qu'il ne recevait personne et il fallut attendre longtemps avant qu'il daignât se présenter devant le magistrat. La cheminée de la salle à manger était remplie de cendres où l'on voyait des restes calcinés de papiers et de livres. Le parquet dans cette pièce était couvert de copeaux de bois raclé. A contrecœur, on conduisit Heughebaert dans la chambre où reposait Gustave, et la comtesse refusa d'ouvrir les volets. Heughebaert alla lui-même les pousser et aussitôt son regard fut attiré par les étranges blessures couvrant le visage du mort. Bocarmé essaya en vain de dissimuler les meurtrissures sur ses mains. « Je commençais à m'impatisser », raconta plus tard le juge d'instruction. Il ordonna aux médecins de procéder sur-le-champ à l'autopsie du corps.

Le cadavre fut transporté dans une remise, et deux heures plus tard les médecins rendaient compte à Heughebaert des résultats de leur examen. Le cerveau du défunt étant en bon état, il ne pouvait être question d'une apoplexie. La bouche, la langue, la gorge et l'estomac portaient de si nombreuses traces de brûlures que les praticiens supposaient que l'absorption d'un liquide extrêmement caustique, probablement de l'acide nitrique,

avait entraîné la mort de Gustave Fougnyes. « La violence des douleurs, déclarèrent-ils, est à l'origine du décès. »

Heughebaert, certain qu'une analyse chimique indiquerait le caractère du produit corrosif employé pour tuer Gustave, ordonna de prélever les organes du défunt. Il assista lui-même à l'opération au cours de laquelle les médecins procédèrent à l'énucléation de la langue, du larynx, du foie, de l'estomac, des intestins et de leur contenu, puis enfermèrent les prélèvements, trempés dans l'alcool pur, en des récipients qui furent mis sous scellés. Un gendarme et le secrétaire de la mairie les transportèrent à Tournai, tandis que les deux autres gendarmes emmenaient le comte et la comtesse de Bocarmé.

A peine rentré à Tournai, Heughebaert partit pour Bruxelles, où il désirait voir Jean-Servais Stas, professeur de chimie à l'École militaire depuis 1840.

Stas avait 37 ans lorsque Heughebaert lui confia la mission d'effectuer les analyses des organes de Gustave Fougnyes. Les résultats de ces analyses devaient rendre son nom célèbre dans le monde entier. Flamand d'origine, né à Louvain, Stas avait d'abord étudié la médecine et la chimie dans sa ville natale. Pour procéder à ses diverses expériences, il avait installé un petit laboratoire sous les combles de la maison de ses parents, où, parmi les nombreux appareils de sa propre invention, il prenait particulièrement soin d'une balance à l'aspect primitif qui cependant indiquait le poids au milligramme. C'est là que Stas découvrit la phlorozine. Son succès fit dire au grand savant suédois Berzelius : « Ce chimiste qui débute par une telle découverte fera certainement parler de lui. » En 1835, Stas, comme beaucoup de ses contemporains, partit pour Paris afin de suivre les travaux de Gay-Lussac, Arago, Dumas et Orfila. Il sut éveiller l'intérêt de Dumas qui, de son côté, lui fut reconnaissant d'avoir travaillé pendant presque

quatre ans dans son laboratoire. Au cours de ces travaux, Stas osa redresser l'erreur du grand Berzelius qui s'était trompé en désignant le poids de l'atome du carbone.

Petit, fluet, nerveux, sensible, Stas avait ruiné sa santé à Paris. Des douleurs intestinales qui s'étaient déclarées à l'époque – probablement à la suite d'une nourriture insuffisante et irrégulière – devaient l'affliger jusqu'à la fin de ses jours. Nommé en 1840, grâce à l'appui de Dumas, professeur de chimie à Bruxelles, dépassant de loin en savoir les chimistes belges de son temps, il dut se contenter au début d'un laboratoire à l'Ecole militaire, si vétuste qu'en le voyant le chimiste allemand Liebig lui proposa de venir travailler en Allemagne. Mais Stas resta fidèle à sa patrie et pour la deuxième fois installa un laboratoire privé, d'abord dans sa maison rue de Champs à Ixelles, puis dans celle de la rue de Joncour à Saint-Gilles. Cette demeure qu'il ne devait plus quitter jusqu'à sa mort en 1891 et où il recevait, toujours extrêmement modeste, des rois et des ministres, était remplie, du grenier à la cave, d'instruments et d'appareils.

Quand Heughebaert vint le voir, Stas habitait encore la rue de Champs. Et c'est là qu'il mit au point, au cours des analyses effectuées de décembre 1850 jusqu'à la fin février 1851, un procédé permettant de déterminer les traces des alcaloïdes dans un cadavre, découverte qui marquait un tournant dans l'histoire de la toxicologie.

Personne n'avait pensé que Gustave Fougny eût pu être empoisonné avec un alcaloïde quelconque. Heughebaert, ainsi que les trois médecins qui avaient pratiqué l'autopsie étaient convaincus que la mort avait été provoquée par l'acide nitrique.

Stas devait constater – à son époque les poisons corrosifs étaient déjà bien définis et analysés – qu'il ne pouvait en aucun cas s'agir de cet acide. Comme tous ses

contemporains, il notait le goût de la substance examinée et soumise aux réactions chimiques, puis observait attentivement les odeurs qui s'en dégageaient. Or, dans le cas de Fougny, il fut surtout frappé par la présence du vinaigre. Intrigué, il demanda des explications à Heughebaert. Lorsqu'il apprit que le comte de Bocarmé avait fait verser du vinaigre sur le corps de Gustave, il pensa tout de suite qu'on l'avait fait pour supprimer les traces d'un autre poison. Ce soupçon l'incita à observer la plus grande prudence dans les analyses. Stas savait que la chaleur et l'air effacent les traces des alcaloïdes. Pour ne pas les détruire, il accomplit donc les vaporisations et les distillations dans des appareils hermétiques et très compliqués.

Le contenu de l'estomac, des intestins et de la vessie, conservé dans l'alcool, avait l'apparence d'une bouillie de couleur brune virant au noir. Stas divisa cette substance en deux parties : il en garda une pour les expériences ultérieures et soumit l'autre à plusieurs lavages consécutifs ; il filtra, distilla et chauffait la solution obtenue jusqu'à ce qu'elle se transforme en un liquide d'une couleur brune teintée de rouge. Un échantillon de ce liquide, évaporé de nouveau, prit la forme d'un sirop épais qui dégageait une forte odeur de vinaigre. Lorsque Stas y introduisit une dose d'hydrate de potassium, il sentit soudain une légère odeur d'urine de souris, caractéristique – les chimistes le savaient bien depuis un certain temps – de la conicine, poison violent, extrait de la ciguë. Le soupçon que le vinaigre avait servi pour effacer les traces d'un toxique mystérieux se concrétisait.

A partir de ce moment, Stas passa ses journées et ses nuits dans le laboratoire, sans quitter des yeux ses éprouvettes, appareils, bocal et récipients.

Il imbiba d'alcool un autre de ses échantillons, élimina

l'alcool, dilua la substance avec de l'eau, puis la filtra à plusieurs reprises pour obtenir une pâte gluante. Il y ajouta alors un peu de potasse caustique, et cette fois l'odeur de l'urine de souris fut bien plus forte, plus persistante, plus ressemblante au narcotique. On ne connaissait jusqu'alors que deux alcaloïdes qui se trahissent par cette odeur : la conicine et la nicotine, cette dernière extraite du tabac et dont 50 mg suffisent à tuer un homme en l'espace de quelques minutes.

L'éventualité de l'emploi de la nicotine dans le cas de Gustave Fougny paraissait au premier abord invraisemblable, mais pouvait-on écarter à la légère cette hypothèse ?

Stas procéda donc à une autre expérience : il ajouta de l'éther pur à l'extrait obtenu par les filtrages précédents, secoua le tout et, lorsque l'éther se fut séparé de l'émulsion, il l'introduisit dans un bocal ; l'évaporation de l'éther fit apparaître sur les parois du récipient une légère couche de couleur brune qui exhalait l'odeur typique du tabac. Stas goûta une partie infime de ce résidu ; il ressentit une forte brûlure à la langue, qui bientôt se répandit dans toute la bouche et persista pendant quelques heures. Ayant répété plusieurs fois cette expérience, aboutissant toujours au même résultat, le savant prit quelques échantillons du contenu de l'estomac, des intestins et de la vessie et y ajouta de l'hydrate de potassium. Cette solution, mélangée à l'éther et secouée longuement pour qu'elle forme une émulsion, ne dégaugea pas l'éther. Stas comprit alors que les restes de « matière animale » se trouvant dans la solution entravaient ce processus. Lorsque, à force de lavages et de filtrages, il arriva à éliminer cette « matière », l'éther s'en dégaugea progressivement. Pour acquérir la certitude que son procédé permettait réellement d'isoler le poison (grâce à l'attraction exercée par l'éther), Stas répéta

encore six fois cette expérience, obtenant toujours le même résultat.

Il fallait maintenant vérifier encore si la substance répandant l'odeur du tabac était effectivement de la nicotine. Stas savait qu'au contact d'un morceau de verre trempé dans l'acide chlorhydrique la nicotine produisait une dense vapeur blanche et que sous l'effet de l'acide nitrique elle se transformait en une épaisse masse jaunâtre. Mais le savant ne se borna pas à l'application de ces procédés connus. Il soumit la nicotine pure à l'action d'agents chimiques les plus divers, nota les effets produits – formation de dépôt ou de cristaux, changement de couleur – et procéda aux mêmes expériences avec les décoctions du contenu de l'estomac et des intestins de Gustave Fougny. Chaque fois, les réactions étaient identiques.

C'est alors seulement qu'il colla sur un flacon contenant l'extrait obtenu l'étiquette : « Nicotine trouvée dans les organes de Gustave Fougny. » Puis il l'envoya à Heughebaert en lui demandant de vérifier si le comte et la comtesse de Bocarmé n'avaient pas tenté de traiter des feuilles de tabac pour obtenir la nicotine.

Ayant reçu la lettre et le colis de Stas le 30 novembre, Heughebaert se rendit immédiatement, accompagné de plusieurs gendarmes, à Bitremont. Au cours de l'interrogatoire du personnel et des voisins du château, le jardinier, du nom de Deblecqui, paysan simple et naïf, lui fit savoir qu'il avait aidé le comte, pendant l'été et l'automne 1850, à fabriquer de l'« eau de Cologne » au moyen d'une grande quantité de feuilles de tabac. Le comte avait installé à cet effet un petit laboratoire dans la buanderie.

— Du tabac pour faire de l'eau de Cologne ? demanda Heughebaert interloqué.

Oui, du tabac, de grandes quantités de feuilles de tabac. Depuis le 28 octobre jusqu'au 10 novembre, le comte avait

passé des journées entières, parfois même des nuits, dans la buanderie à préparer son « eau de Cologne ». Son travail avait dû apporter des résultats satisfaisants, car Bocarmé avait enfermé une fiole contenant ce précieux liquide dans l'armoire de la salle à manger. Ce jour-là tous les appareils, récipients et bocaux, qui se trouvaient dans la buanderie, avaient disparu. Aucun domestique n'étant autorisé à les toucher, le comte les avait personnellement transportés dans un endroit inconnu.

La perquisition effectuée au château par Heughebaert et les gendarmes se solda par un échec ; nulle part, la moindre trace des installations du laboratoire. C'est le cocher Gilles qui apporta ensuite au juge d'instruction un autre renseignement précieux. En février 1850, Bocarmé s'était rendu à Gand pour voir un professeur de chimie. Malheureusement, Gilles ne connaissait ni l'adresse ni le nom du savant. Heughebaert, décidé à suivre la piste, alla à Gand, interrogea tous les chimistes connus de la ville et finalement tomba sur le Pr Loppers qui enseignait à l'Ecole industrielle. Loppers se rappela, en effet, que depuis février 1850, il avait reçu plusieurs visites d'un personnage résidant à Bury et qui se faisait appeler Bérant. Cet homme, dont le signalement correspondait à celui de Bocarmé, avait écrit quelques lettres à Loppers, toutes consacrées au problème de l'extraction de la nicotine des feuilles de tabac.

Au cours de leur première entrevue, Bérant-Bocarmé avait déclaré au chimiste qu'étant lui-même d'origine américaine, il avait laissé dans son pays des parents qui, aux prises avec les Indiens, vivaient dans une continuelle peur des flèches empoisonnées. C'est à cause d'eux qu'il voulait étudier les effets que provoquaient les alcaloïdes et savoir entre autres s'ils ne laissaient pas de traces dans l'organisme de la victime.

A la deuxième visite, faite au cours du même mois,

Bocarmé avait dit que les Indiens employaient un extrait de feuilles de tabac, appelé en Europe nicotine, poison très violent pouvant tuer en l'espace de quelques minutes. Il aimerait entreprendre, disait-il, des recherches pour obtenir cet extrait et étudier son action. Loppers lui avait donné les renseignements désirés en lui conseillant de s'adresser au chaudronnier Vanderberghe et au pharmacien Vanbenkeler, de Bruxelles, pour se procurer les appareils nécessaires. Vanderberghe et Vanbenkeler informèrent le juge d'instruction qu'ils avaient envoyé à Bury non moins de cent vingt divers ustensiles et récipients. Au mois de mai, Bocarmé s'était présenté chez Loppers pour la troisième fois et lui avait montré un échantillon de nicotine préparé par lui-même. Ce n'était pas très réussi, mais l'homme de Bury avait fait ensuite de tels progrès que l'échantillon apporté au mois d'octobre contenait déjà de la nicotine pure. Le comte avait annoncé alors qu'il avait empoisonné des chats et des canards à l'aide de son extrait.

Entre-temps, Stas avait continué de vérifier sa méthode en soumettant à l'examen les autres organes de Fougny comme le foie, les poumons, la langue et le larynx. Cette méthode, qui était maintenant au point, paraissait très simple et s'expliquait facilement.

Les poisons végétaux, étant basiques, se dissolvaient dans l'eau et dans l'alcool. En revanche, les matières du corps humain – l'albumine, les diverses graisses, la cellulose du contenu de l'estomac et des intestins – ne se dissolvaient ni dans l'alcool ni dans l'eau. Ainsi, lorsque l'alcool enrichi d'un acide quelconque pénétrait dans le tissu ou dans un organe humain, il attirait à lui les alcaloïdes, c'est-à-dire les poisons végétaux.

Une matière examinée devait subir plusieurs rinçages à l'alcool pour assurer la dissolution des alcaloïdes, puis plusieurs filtrages pour éliminer toute substance non

dissoute, et enfin plusieurs rinçages à l'eau qui possède les mêmes propriétés que l'alcool. Le liquide obtenu à l'aide de ces opérations gardait son caractère acide et conservait par conséquent tous les éléments alcalins. Pour les détacher il suffisait d'ajouter au liquide un agent basique quelconque, par exemple l'hydrate de potassium ou la solution de soude caustique.

Il fallait encore isoler et ramener à leur état initial les éléments du poison détachés du liquide. A cet effet, Stas employait l'éther, plus léger que l'eau et qui, secoué, se mélange à elle pour s'en séparer ensuite au repos. En se dégageant, l'éther emportait avec lui les éléments alcalins. Lorsqu'il s'évaporait enfin, il laissait un résidu qui contenait justement le poison végétal.

Ce procédé ingénieux apporta à la toxicologie la solution du grand problème des traces des alcaloïdes dans l'organisme humain. Amélioré par la suite (addition du chlorate d'ammonium dans la dernière phase et remplacement de l'éther par le chloroforme et l'alcool amylique), il permettait de déceler dans les organes le plus important des alcaloïdes, la morphine.

Lorsque, le 2 décembre, Heughebaert vint voir Stas à Ixelles pour l'informer des résultats de son enquête, le savant belge avait terminé ses analyses du foie, de la langue et d'autres organes de Gustave Fougnyes. Et ces analyses avaient démontré la présence de la nicotine en quantité telle « quelle aurait suffi à tuer plusieurs hommes ».

Les renseignements sur les travaux effectués par Bocarmé afin d'extraire la nicotine des feuilles de tabac n'étaient pour Stas qu'une confirmation de ses propres conclusions. Cependant, pour avoir un tableau complet de l'ensemble de l'activité du comte et de son épouse, il fallait procéder encore à quelques vérifications.

Heughebaert apporta avec lui les vêtements de Gustave et sept lames du parquet de la salle à manger enlevées à l'endroit où la victime était tombée. L'analyse des vêtements, lavés – on se le rappelle – très soigneusement par la comtesse, donna un résultat négatif. Les lames, elles, portaient des traces incontestables de la nicotine. Le 7 décembre, Stas examina le pantalon que le jardinier Deblecqui avait porté au moment où il aidait le comte à fabriquer l'« eau de Cologne ». Il était taché de nicotine. Le 8 décembre, les gendarmes découvrirent dans le parc de Bitremont les restes des canards et des chats qui avaient servi de cobayes à Bocarmé. L'analyse de ces restes permit de déceler la présence « d'un alcaloïde fluide ayant toutes les caractéristiques de la nicotine ». Le 27 février 1851, Stas entreprit la dernière série d'expériences. Il fit avaler de la nicotine à deux chiens, puis, après leur mort, il versa dans la gueule de l'un d'eux du vinaigre. Tandis que le museau du premier restait intact, celui du second présentait les mêmes marques de brûlure que le visage et la bouche de Gustave. Tous ces détails permettaient maintenant de reconstituer le déroulement du crime de Bitremont : le comte, ayant précipité Gustave à terre, l'avait maintenu par force, tandis que la comtesse versait la nicotine dans la bouche de son frère. Pourtant Gustave s'était débattu plus vigoureusement qu'on ne l'avait pensé. Au cours de la lutte le comte avait été blessé, et le poison s'était répandu un peu partout. Pour faire disparaître les traces de l'alcaloïde, les Bocarmé avaient déshabillé Gustave, lavé ses vêtements et aspergé le corps de vinaigre.

Quelques jours après la dernière expérience de Stas, les gendarmes découvrirent sous le lambris d'un plafond du château les appareils et ustensiles que Bocarmé avait employés pour préparer ses extraits de nicotine.

Lorsque, trois mois plus tard, le 27 mai, commença

devant les Assises de Mons le procès du comte et de la comtesse de Bocarmé, le procureur disposait de tant de preuves que le sort des accusés était réglé d'avance. Les inculpés, se rendant compte de la gravité de la situation, tentèrent, chacun de son côté, de sauver sa tête en repoussant la responsabilité du crime sur le dos de l'autre. La comtesse admit sa participation à la préparation et à l'accomplissement du meurtre de son frère, mais elle accabla son mari de reproches et prétendit qu'il l'avait contrainte à l'aider dans cette besogne criminelle. Le comte, qui avoua avoir préparé l'extrait de nicotine, affirma que ce poison, enfermé dans une bouteille, était soigneusement gardé pour être confié à ses parents d'Amérique du Nord. Le jour de la visite de Gustave, sa femme s'était trompée de bouteille et, au lieu d'offrir du vin à son frère, elle lui avait servi le poison.

Ni les aveux du comte ni les efforts de la défense ne changèrent rien à la situation. Après une heure de délibération, les jurés déclarèrent Bocarmé coupable. La comtesse fut acquittée. Les jurés qui, semblait-il, n'avaient pas osé rendre responsable d'un crime « une dame de la société », provoquèrent par cette décision l'indignation générale.

Dans la nuit du 19 juillet 1851, à la lumière des torches, le comte Hippolyte Vissard de Bocarmé fut exécuté sur l'échafaud de Mons.

Ainsi prenait fin l'affaire Bocarmé.

Mais Jean-Servais Stas, lui, devenait immortel grâce au procédé qui lui avait permis de découvrir la présence de la nicotine dans le corps de Gustave Fou-gnies.



La découverte de Stas, connue bientôt dans le monde

scientifique, est à l'origine d'un nouveau chapitre de notre histoire. Les savants devaient maintenant mettre au point d'autres procédés permettant de déterminer avec exactitude les caractéristiques de chaque poison végétal trouvé dans le tissu humain grâce à la méthode du savant belge. Des chimistes allemands, français, anglais, russes, suédois et italiens entreprirent d'innombrables expériences visant à établir les agents chimiques qui, au contact des alcaloïdes, produisaient des réactions colorantes.

Parmi les pionniers dans ce domaine, citons les noms de Dragendorff, Husemann, Marquis, Fröhde, Ollivier, Mecke, Wagner, Sonnenschein, Erdmann, Keller, Merck, Vitali et Pellagri.

Le nom de certains d'entre eux devait rester lié pour toujours à un test déterminé. On parlait ainsi de la « réaction Mecke », de la « réaction Marquis » ou de celle de Fröhde. Sous l'effet de la « réaction Mecke », par exemple, un extrait contenant de la morphine et préparé selon le procédé de Stas prenait d'abord un ton vert olive, puis bleu-violet, pour virer finalement au vert olive bordé d'un rouge vif. Un extrait imbibé d'héroïne, soumis à la même réaction, se teintait de bleu bordé de vert, puis devenait vert olive. La « réaction Marquis » colorait en violet tout un groupe de poisons végétaux, en permettant ainsi de découvrir la présence de la morphine, de l'héroïne et de la codéine. Un test portant le nom de Vitali, devenu capital pour la toxicologie, aidait à dépister la trace de l'atropine, de l'hyoscyamine et de l'hyoscine grâce à l'emploi de l'acide sulfurique et du carbonate de potasse qui teintaient ces poisons en bleu-violet. En l'espace de dix ans à peine, les chimistes arrivèrent à disposer d'une douzaine de produits chimiques susceptibles d'indiquer la présence de la morphine. Leurs laboratoires commençaient à ressembler à des ateliers de peintre où l'on pouvait assister à de

surprenants jeux de couleurs.

Les réactions conduisant à la coloration des poisons étaient des phénomènes qui, au début, restèrent incompréhensibles pour les savants. Il fallut attendre un siècle pour apprendre que la raison de ces processus était la structure chimique compliquée des alcaloïdes. Mais grâce aux milliers d'expériences effectuées, les savants savaient déjà à l'époque que, malgré leur diversité, certaines règles régissaient les réactions colorantes. Et bientôt, il ne resta plus que quelques alcaloïdes pour garder leur secret, échappant à tous les efforts d'identification. Parmi eux, l'aconitine qui pourtant possédait un goût si désagréable, violent et caractéristique que toute méprise semblait exclue. Comme l'action des produits chimiques était inefficace vis-à-vis de ces quelques derniers alcaloïdes, il fallait aux savants, pour ne pas s'avouer battus, trouver un autre moyen pour les identifier.

En 1863, treize ans après la découverte de Stas, Paris connut une retentissante affaire criminelle qui devait être à l'origine d'une nouvelle méthode.

Pendant quelques mois, de décembre 1863 au 9 juin 1864, toute la France ne parla que d'une jeune veuve, Mme de Pauw, et d'un médecin, le Dr Couty de la Pommerais, celle-là étant la victime, celui-ci le meurtrier. A l'occasion de ce crime, le professeur de médecine légale de Paris Ambroise Tardieu, âgé alors de 46 ans, devait se couvrir de gloire.

« Je souffre d'une légère crise de choléra. Le Dr de la Pommerais m'a dit que dans vingt-quatre heures, il n'en restera qu'un mauvais souvenir... » Telles furent les dernières paroles prononcées au matin du 17 novembre, jour de sa mort, par Mme de Pauw. Quelques heures plus tard, elle succombait à une courte maladie, qui s'était déclarée dans la nuit du 16 au 17 novembre et avait

commencé par des douleurs à l'estomac, des vomissements et « un terrible affaiblissement musculaire ». Les voisins ayant trouvé la malade baignée de sueur, appelèrent à son chevet deux médecins du quartier, les Drs Blasces et Gaudinot. Les praticiens furent surtout frappés par l'irrégularité des battements du cœur de la jeune femme, tantôt violents et précipités, tantôt à peine perceptibles. Gaudinot pensa à une occlusion intestinale. Mme de Pauw refusa pourtant de suivre leurs conseils et demanda avec insistance qu'on fît venir le Dr de la Pommerais.

Arrivé quelque temps après, Pommerais, homme de belle prestance, élégant, âgé de 28 ans à peine, resta seul avec la malade. Quelques-uns des voisins et des curieux, rassemblés devant la maison, le connaissaient bien. Jusqu'à 1861, il avait rendu des visites fréquentes à Mme de Pauw et, étant homéopathe, il avait soigné son mari, atteint d'une maladie incurable. Après le décès de M. de Pauw, Pommerais, devenu l'amant de la veuve, l'avait pourtant bien vite abandonnée pour épouser une certaine Mlle Dubiczy, dont il appréciait surtout la situation financière bien assise. Chose curieuse, depuis quelques mois, le docteur avait recommencé à voir Mme de Pauw. En somme, une histoire bien banale. Un homme a une maîtresse, épouse une autre femme parce qu'elle est riche, puis revient à son premier amour. Ajoutons-y toutefois un détail : c'est la veille du décès que Pommerais avait passé pour la première fois depuis son mariage la soirée et une partie de la nuit chez Mme de Pauw. Quand il était sorti, elle l'avait accompagné, radieuse, jusqu'à la porte de la maison.

Vers 3 heures de l'après-midi du 17 novembre. Pommerais apparut, la tête baissée, sur le seuil de l'immeuble. Il annonça aux voisins que Mme de Pauw venait de mourir des suites du choléra, qu'il avait signé le permis d'inhumer et qu'il allait s'occuper personnellement des

formalités relatives à l'enterrement. Ensuite, il y eut la cérémonie funèbre, sans éclat, bien conforme au rite petit-bourgeois.

Sans doute aurait-on oublié rapidement Mme de Pauw et Pommerais si, le 20 novembre, le chef de la Sûreté Claude n'avait reçu une lettre anonyme. Cette missive conseillait à la police de mettre au clair un problème délicat, celui des intentions du Dr de la Pommerais qui, semblait-il, avait eu pour des raisons financières un intérêt tout particulier à provoquer la mort de Mme de Pauw.

Suivant la routine, Claude, qui ne s'attendait pas à des révélations, ordonna une enquête. Cependant les renseignements apportés lui firent bientôt changer d'avis. Mme de Pauw avait signé des assurances-vie auprès de compagnies d'assurances parisiennes pour la somme de cinq cent cinquante mille francs. De son côté, le docteur avait déjà présenté à ces compagnies un testament de la défunte lui léguant le capital garanti. Pommerais, qui avait une large clientèle à Paris, passait pour un homme épris des jeux de hasard, pour un fantaisiste en butte à des tracasseries d'argent continuelles. Pour impressionner ses connaissances, il avait ajouté la particule à son nom. Il inspirait une telle méfiance à sa belle-mère qu'elle gardait sous contrôle les biens de sa fille. Deux mois après le mariage, Mme Dubiczy, tombée soudain malade après un repas consommé chez son gendre, était décédée en l'espace de quelques heures. La fortune qu'elle avait laissée à sa fille sauva Pommerais pour un certain temps des pires ennuis. Mais au milieu de l'année 1863, ses finances se trouvaient de nouveau dans un état lamentable. C'est alors qu'il se remit à rendre des visites assidues à son ancienne maîtresse. Peu de temps après, Mme de Pauw signait les assurances et, accompagnée du docteur, se présentait chez un notaire pour rédiger un testament qui

faisait de Pommerais son héritier universel.

Avant la signature de ces contrats, deux célébrités médicales de Paris, les Drs Nélaton et Velpeau, avaient examiné, sur la demande des compagnies d'assurances, l'état de santé de Mme de Pauw, qu'ils trouvèrent excellent. C'était en été 1863. Quelques semaines plus tard, la nuit, les locataires de l'immeuble furent alarmés par le bruit d'une lourde chute dans l'escalier et virent Mme de Pauw étendue par terre. Le lendemain, la pauvre femme, restée au lit, se plaignit de graves douleurs « à l'intérieur ». On convoqua Nélaton et Velpeau qui n'arrivèrent pas à diagnostiquer le moindre « dommage corporel ». Pommerais, qui assistait à l'auscultation, fit remarquer à Nélaton, fort surpris d'ailleurs, qu'il devrait informer la compagnie d'assurances du fait que cette chute pouvait entraîner une maladie, peut-être même mortelle. Nélaton estima que les craintes de Pommerais étaient dictées par un manque d'expérience évident. En effet, Mme de Pauw, bien vite rétablie, n'avait souffert d'aucune douleur jusqu'à la nuit du 16 au 17 novembre, où une affection mystérieuse et foudroyante l'avait emportée.

Le 26 novembre, une certaine Mme Ritter, sœur de Mme de Pauw, vint voir Claude pour lui déclarer quelle ne pouvait plus supporter l'idée de garder pour elle certains faits qui lui paraissaient suspects. Inquiète depuis la subite indisposition de Mme de Pauw, elle lui avait rendu visite. A sa très grande stupéfaction, la jeune veuve lui avait avoué être en parfaite santé. Son ami, Pommerais, avait précipité dans l'escalier un sac de pommes de terre, afin de faire croire aux voisins que quelqu'un était tombé. Le docteur avait en effet élaboré un plan génial qui allait débarrasser la jeune femme de tout souci d'argent jusqu'à la fin de ses jours. Suivant ses instructions, elle avait signé plusieurs assurances-vie et maintenant elle devait simuler une

maladie mortelle que confirmerait un certificat médical établi par son ami. Les compagnies d'assurances, informées du danger d'une mort imminente, ne verraient sûrement aucun inconvénient à accepter une proposition de transformer les assurances-vie en une rente viagère d'un montant mensuel de cinq cents francs. Elles le feraient d'autant plus facilement qu'elles préfèrent servir une rente pendant un délai qu'elles croient devoir être court que d'avoir à verser une somme très importante au moment du décès. Grâce à cette rente, Mme de Pauw continuerait à vivre à l'abri de toute difficulté financière.

Indignée, Mme Ritter avait mis en garde sa sœur contre le danger de pareilles manœuvres. A son indignation vint s'ajouter l'inquiétude lorsqu'elle apprit l'existence du testament. Elle avait supplié sa sœur de ne pas perdre de vue la possibilité que Pommerais, au lieu de la rendre malade, pourrait la supprimer pour hériter le capital garanti par les contrats d'assurance. Mais Mme de Pauw, subjuguée, fascinée par le docteur, fit la sourde oreille.

En novembre 1863, Claude était loin de l'idée que la toxicologie pourrait devenir un jour une collaboratrice indispensable de la criminologie, et ce au point que la France se verrait obligée, une cinquantaine d'années plus tard, d'installer à Paris le premier laboratoire de chimie mis au service de la police. Et pourtant, il devait jouer dans le cas de Pommerais le même rôle que Heughebaert en Belgique, celui de précurseur de cette collaboration. Immédiatement après la visite de Mme Ritter, il réussit à convaincre le juge d'instruction Gonet d'ordonner une autopsie de Mme de Pauw. La tâche de cette autopsie fut confiée à Ambroise Tardieu.

Le 30 novembre, c'est-à-dire treize jours après le décès de la victime, Tardieu et son assistant Roussin examinèrent le cadavre sans y trouver la moindre trace de lésion interne.

Tous les organes, en particulier le cœur, étaient sains. Aucun symptôme de choléra ni d'occlusion intestinale. Tandis que Tardieu essayait de déceler la présence d'un poison quelconque, Claude fit soudain arrêter Pommerais et donna l'ordre de perquisitionner dans sa maison. On découvrit alors de nombreuses lettres d'amour que Mme de Pauw lui avait écrites et une quantité étonnante, surtout chez un médecin homéopathe, de poisons et de médicaments toxiques. Son stock se composait d'arsenic, de strychnine sublimée, d'aconitine, d'atropine, d'acide prussique, de cyanure de potasse, de feuilles de digitale et de digitaline.

Le 19 décembre, Claude vint voir Tardieu pour lui remettre personnellement cette collection et les lettres d'amour de Mme de Pauw. Depuis dix jours, le chef de la Sûreté, de plus en plus impatient de connaître la vérité sur l'affaire, attendait en vain un résultat des analyses. Il trouva Tardieu et ses assistants en plein travail, au milieu de récipients et appareils compliqués, se mouvant comme des ombres, dans la vapeur épaisse qui remplissait le laboratoire. Le moral du savant et de ses collaborateurs était bas. Ils avaient effectué toutes les analyses destinées à découvrir les traces des poisons métalliques ou végétaux, ils avaient soumis aux réactions colorantes des extraits préparés selon la méthode Stas, sans pouvoir établir la présence d'un poison connu. Mais les extraits avaient un goût amer si prononcé que Tardieu n'arrivait pas à se départir de la conviction qu'un alcaloïde, aux réactions chimiques encore inconnues, avait été employé pour supprimer Mme de Pauw.

Tardieu ne cacha pas à Claude son mécontentement devant l'incompréhension que la police judiciaire, sans parler de la police ordinaire, témoignait à la toxicologie. On lui livrait un corps et on espérait des miracles, alors qu'une

inspection plus minutieuse du lieu du crime pourrait avoir une importance capitale pour la toxicologie. Dans ce cas précis, les restes des vomissements, par exemple, ou autres traces laissées sur le sol, qui d'habitude contiennent plus de poison que les organes du corps, lui auraient singulièrement facilité le travail.

Après le départ de Claude, Tardieu, soucieux et mécontent, inspecta la « collection » de Pommerais. Le nombre d'alcaloïdes qu'elle comprenait était si grand que le savant, au lieu d'y trouver une indication quelconque, se sentit envahi par le découragement. Il mit de côté la correspondance amoureuse qui lui semblait sans importance, car Claude, qui s'était laissé influencer par sa mauvaise humeur, avait oublié de lui montrer quelques passages susceptibles de l'intéresser.

Deux jours plus tard, le 12 décembre, Tardieu, abattu par l'échec de toutes ses entreprises, se rappela soudain que Stas injectait ses extraits dans les veines des animaux afin de confirmer l'identification de certains alcaloïdes découverts au moyen de réactions chimiques. Il décida de suivre son exemple et, ayant mélangé tous les extraits des organes de la défunte, il en injecta une dose de 5 gr « dans les veines d'un chien grand et solide ».

Pendant deux heures et demie le comportement du chien et les battements de son cœur furent absolument normaux. Puis subitement, l'animal se mit à vomir et, affaibli, s'étendit sur le sol. Son cœur battait irrégulièrement, parfois on ne l'entendait même plus. Au bout de six heures et demie le nombre des battements baissa jusqu'à 45. Le chien, qui haletait et semblait étouffer, commença à se rétablir douze heures plus tard.

Les extraits, dont l'action ne fut pas mortelle, contenaient – Tardieu en était certain maintenant – un poison qui agissait sur le cœur.

Le savant inspecta alors plus attentivement le « trésor » de Pommerais, et cette fois son regard fut attiré par la digitaline. Il s'agissait d'un extrait des feuilles de digitale dont l'action curative dans les maladies de cœur fut découverte par le médecin anglais Withering en 1775. Ce médicament, appliqué en petites doses, donnait d'excellents résultats, mais il paralysait les muscles du cœur et entraînait la mort lorsqu'on l'absorbait en grande quantité. Les symptômes qu'il produisait correspondaient à ceux qui avaient accompagné la maladie de Mme de Pauw. Tardieu apprit en même temps que Pommerais avait acquis le 11 juin 1 gr et le 19 juin 2 gr de digitaline ; or, au moment de la perquisition, on n'avait trouvé dans son stock que 15 cgr de ce poison. Dix-neuf vingtièmes de la quantité achetée avaient disparu. Soudain inspiré ou guidé par ses soupçons, le savant parcourut les lettres de Mme de Pauw. Quelques semaines avant sa mort, la jeune femme informait son amant quelle avait pris, sur le conseil « d'un ami qui n'était pas médecin », un peu de digitaline pour « s'exciter ». Cette confession paraissait bien extraordinaire, car nulle part, dans aucune de ses nombreuses lettres, Mme de Pauw ne faisait allusion aux médicaments ou aux questions médicales.

Tardieu injecta alors à un second chien les restes de la digitaline trouvée chez Pommerais. Deux heures plus tard, l'animal ne respirait plus. Le savant nota soigneusement les symptômes qui avaient précédé sa mort : vomissements, agitation, affaiblissement musculaire, pouls irrégulier et finalement paralysie du cœur. Maintenant, il n'y avait plus de doute que Pommerais avait utilisé la digitaline pour supprimer Mme de Pauw et que son choix s'était porté sur ce poison précisément parce que les médecins ne disposaient pas encore de moyens pour dépister ses traces dans l'organisme. Et le passage de la lettre où la jeune

femme parlait de la digitaline n'était qu'une astuce. Pour se mettre à l'abri des soupçons, pour se protéger contre l'éventuelle découverte du poison dans le corps, le médecin avait demandé à sa maîtresse, sous un prétexte quelconque, de mentionner ce médicament. Si on l'accusait, la preuve était là : la pauvre femme avait pris par mégarde, et à l'insu de son amant, une trop forte dose de digitaline.

Telles étaient les conclusions, fort logiques, de Tardieu. Mais le chimiste savait que ses convictions personnelles n'étaient pas une preuve et il se rappelait que les extraits injectés dans le sang du premier chien n'avaient pas entraîné sa mort. Ce fait serait très probablement exploité par l'accusé, qui ne manquerait pas de souligner que le poison n'ayant pas tué l'animal ne pouvait pas non plus provoquer le décès de Mme de Pauw. Voyant qu'il lui fallait trouver un argument vraiment décisif, Tardieu eut l'idée de répéter ses expériences non sur des chiens, mais sur des grenouilles dont le cœur, très sensible aux poisons, réagissait – les savants l'avaient découvert – d'une façon analogue à celui de l'homme.

Le soir du 12 décembre, un employé de Claude vint apporter au savant deux paquets, dont l'un contenait « une lame du parquet de la chambre à coucher de Mme de Pauw, qui portait des traces de vomissements » et l'autre « des copeaux raclés là où les vomissements étaient tombés ».

Claude, qui avait pris à cœur les reproches de Tardieu, avait en effet examiné de nouveau la chambre à coucher de la veuve et il était parvenu à découvrir quelques traces susceptibles d'intéresser le toxicologue.

La nuit même, Tardieu se mit au travail. « En partant du principe, écrivit-il plus tard dans son rapport, que les souillures tombées sur le parquet s'étaient surtout logées

dans les fentes, les experts ont rassemblé avec beaucoup de précaution cette masse, encore un peu humide, collée aux bords de la lame et l'ont mélangée à la poussière grattée sur la surface du parquet. » La substance ainsi obtenue, traitée à l'alcool, filtrée, lavée à l'eau et évaporée, donna finalement un résidu fluide.

Tardieu choisit alors trois grenouilles et, les « maintenant dans l'humidité », pratiqua des incisions pour mettre à nu leur cœur dont les battements devaient rester réguliers (40 à 42 pulsations). Laisant la première grenouille sous observation, il injecta à la deuxième six gouttes d'une solution de 1 cgr de digitaline et de 5 gr d'eau et à la troisième 5 gr de l'extrait des vomissements.

Les observations notées ensuite étaient des plus significatives : tandis que le cœur de la première grenouille eut un comportement normal pendant une demi-heure, les deux autres présentèrent des symptômes identiques. Au bout de six minutes, le nombre de leurs battements se réduisit à 30, parfois à 20 ; après dix minutes, les pulsations, devenues très irrégulières, ne dépassaient pas 15 ou 20 mouvements pour s'arrêter définitivement au bout de trente et une minutes.

Désireux d'acquérir une certitude totale, Tardieu répéta ces expériences pendant 15 jours. Le 29 décembre, il demanda à Claude de lui fournir des « copeaux du parquet raclés là où de toute évidence la moindre parcelle de vomissement ne pouvait se trouver ». Il voulait vérifier si par hasard l'encaustique ne contenait pas un poison quelconque dont les effets puissent ressembler à ceux produits par la digitaline. Avec les copeaux et les poussières ramassées sous le lit de la défunte, il prépara de nouveaux extraits qu'il injecta à une grenouille. Mais cette fois le cœur de l'animal eut des pulsations régulières. Alors seulement Tardieu communiqua son rapport au juge d'instruction

Gonet. Il constatait que Mme veuve de Pauw était morte des suites d'un empoisonnement et que « tout semblait indiquer que le poison employé était de la digitaline ».

Tardieu prévoyait que le défenseur de Pommerais, M<sup>e</sup> Lachaud, avocat aussi habile qu'instruit, protesterait contre son rapport qui, pour prouver l'existence d'un poison végétal, évoquait les résultats des expériences effectuées sur des animaux. Si le savant avait eu la possibilité de connaître un événement qui devait avoir lieu soixante-dix ans plus tard, il aurait certainement affronté les attaques de l'avocat avec beaucoup plus d'assurance. En 1938, Marie-Alexandrine Becker, une veuve de 59 ans, accusée d'avoir empoisonné onze personnes à la digitaline, fut condamnée par le Tribunal de Bruxelles à la détention à vie. Les grands spécialistes de l'époque, qui pouvaient profiter des progrès accomplis par la science depuis le temps de Tardieu, pratiquèrent les autopsies des victimes. Heinrich Kiliani, qui en 1863 était encore bébé, avait consacré des années de travail pour arracher ses secrets à la digitaline. Kiliani réussit à mettre au point un procédé chimique qui colorait en bleu indigo les matières contenant cet alcaloïde ; mais cette méthode, très efficace lorsque le poison se manifestait en grande quantité, ne pouvait être utilisée par les médecins légistes, car un meurtrier pour tuer sa victime n'avait besoin que d'une dose infime de digitaline. Ainsi lors du procès contre Mme Becker, les experts, pour prouver l'empoisonnement, eurent recours non aux réactions chimiques, mais aux expériences faites par Tardieu en 1863.

Quand le procès contre le Dr Couty de la Pommerais commença au printemps de l'année 1864, Tardieu était seul. Et il ne se trompait pas lorsqu'il pressentait les foudres de la défense. Lachaud, véhément et pathétique, concentra son attention sur la méthode employée par le savant. Où est-il ce poison, disait l'avocat, qui, selon l'accusation, a tué

Mme de Pauw ? Nous l'a-t-on montré, lavons-nous vu, senti ou touché ? Quelle est la réaction chimique qui a décelé sa présence en colorant la substance qui le contenait ? M. Tardieu savait qu'il lui était impossible d'apporter une seule preuve fondée sur des réactions chimiques. Alors, poussé par l'orgueil, il a entrepris des expériences qui, si elles doivent décider de la culpabilité ou de l'innocence, de la mort ou de la vie, paraissent si trompeuses et incertaines que l'on se sent pris d'épouvante. N'est-il pas insensé, grotesque, d'essayer d'appliquer aux hommes des observations faites sur des grenouilles, oui, des grenouilles ? Même avec son hécatombe d'animaux, M. Tardieu n'arrivera pas à convaincre qui que ce soit que le cœur d'une grenouille est identique à celui de l'homme. Personne ne lui défend de préparer ses « extraits » ni de les injecter aux grenouilles. Mais aucun juge, aucun juré ne croira que le corps de la victime contenait ce poison mystérieux, la digitaline. Les grands chimistes savent que la désagrégation de l'albumine dans les plantes produit un poison végétal. M. Tardieu n'a-t-il pas pensé que la désagrégation de l'albumine dans les cadavres pouvait former, sous l'effet de la décomposition, un poison qui n'a rien à voir avec la digitaline, mais qui a pu entraîner la mort des grenouilles ? L'expert n'a pas envisagé cette possibilité, mais le Tribunal et les jurés ne manqueront pas de la retenir...

La philippique de Lachaud ne sauva pas la tête de Pommerais qui, reconnu coupable, fut exécuté le 9 juin 1864. L'avocat échoua car la preuve apportée par Tardieu était fondée non sur les extraits des organes, mais sur les vomissements de la victime. Il échoua aussi car l'idée la plus géniale de son plaidoyer – la supposition concernant l'origine des poisons végétaux dans les cadavres – paraissait à l'époque du procès si invraisemblable que

personne n'y avait prêté attention. On se disait qu'elle n'avait pu naître que dans l'esprit fantaisiste d'un avocat cherchant à tout prix des arguments pour défendre son client. En réalité, elle n'était rien moins que cela. Autant cette idée était éloignée de nouvelles méthodes physiques destinées à déceler la présence des poisons, autant elle annonçait la découverte d'une vérité qui devait plonger les spécialistes des alcaloïdes dans une crise prolongée et inquiétante.



Le 13 mai 1882, à Old Bailey à Londres, l'avocat Montagu Williams prononça un des plus brillants plaidoyers de sa carrière. Les jurés, le procureur Sir Herschell, le président du Tribunal Sir Henry Hawkins, le public, venu en foule, et enfin l'inculpé lui-même, le Dr George Henry Lamson, âgé de 30 ans, dont le visage pâle contrastait avec le collier foncé de sa barbe, tenaient leurs yeux rivés à la silhouette imposante de l'avocat. Lamson, accusé le 3 décembre 1881 d'avoir empoisonné son beau-frère paralysé, Percy John, âgé de 18 ans, se trouvait en bien mauvaise posture. Les experts en toxicologie, le Dr Thomas Stevenson, professeur de chimie, médecin légiste à l'hôpital Guy, et le Dr August Dupré de l'hôpital de Westminster, avaient découvert au cours de l'autopsie du défunt la présence d'un alcaloïde dont les caractéristiques ressemblaient à l'aconitine.

Depuis des années, aucun procès n'avait attiré à Londres une assistance aussi nombreuse. La personnalité de l'accusé lui-même et le fait que de nouveau un médecin commettait un crime à l'aide d'un poison mystérieux avaient probablement éveillé la curiosité du public. Fils d'un pasteur anglais, Lamson avait pris part, en tant que chirurgien, à la guerre serbo-turque en 1876, et c'est à cette époque qu'il

était devenu morphinomane. Rentré en Angleterre, il avait épousé une orpheline, la cadette de quatre enfants, à qui ses parents avaient laissé un modeste héritage. La dot de sa femme ayant été engloutie dans l'achat d'un cabinet à Bornemouth, le médecin se trouva bientôt assailli par ses créanciers ; sauvé de justesse de la ruine par la mort subite de son beau-frère Herbert qui avait légué une part de ses biens à sa sœur, Lamson, menacé d'une nouvelle catastrophe financière, fut obligé, en 1881, de fuir en Amérique. A son retour en Angleterre, l'inferral cercle vicieux créé par le besoin toujours croissant de la drogue et le manque d'argent pour l'acheter, devint pour Lamson un cauchemar perpétuel. Il supplia en vain sa belle-sœur qui, mariée, habitait l'île de Wight, de lui prêter de l'argent, repartit pour l'Amérique, regagna Londres et, installé avec sa femme à l'hôtel Nelson, émit des chèques sans provision pour payer sa note. Puis vint le 3 décembre 1881, jour de la mort de son beau-frère Percy.

Il était facile de deviner le mobile du crime, si crime il y avait : Lamson, criblé de dettes, sans un sou, savait qu'après la mort de Percy sa femme hériterait une part de sa fortune. Les circonstances du décès de ce jeune garçon qui, paralysé des deux jambes, passait sa vie dans un fauteuil à roulettes au collège Blenheim de Wimbledon, furent débattues en détail au cours du procès.

Au début du mois de décembre, Lamson écrivit à Percy pour lui annoncer son intention de lui rendre une visite d'adieu, car il avait décidé, en accord avec sa femme, d'aller s'installer à Paris. Le 3 décembre, le médecin, pâle, maigre, fiévreux, se présenta à Wimbledon. Le directeur de l'école, Bedrook, l'accompagna à la chambre de Percy et assista à tout l'entretien. A un moment donné, Bedrook offrit du sherry à Lamson. Le médecin demanda du sucre (il prétendit prendre toujours le sherry avec du sucre) et défit

un paquet contenant un gâteau qu'il divisa en trois parties, l'une étant destinée au directeur de l'école, la deuxième à Percy, la troisième à lui-même. Tous les trois goûtèrent au gâteau. Lamson sortit ensuite de sa serviette quelques petites capsules qu'il montra au directeur en disant quelles renfermaient un produit spécial, inventé en Amérique, destiné à faciliter l'absorption de certains médicaments en améliorant leur goût. Il ajouta qu'il se ferait un plaisir de les laisser à Bedrook, qui pourrait les utiliser au cas où un de ses élèves aurait à prendre un remède particulièrement désagréable.

Lamson ouvrit une de ces capsules, y mit un peu de sucre et, l'ayant refermée, il la tendit en souriant à Percy. « Montre-nous donc, lui dit-il, comme elle se laisse avaler facilement. » Tout content de satisfaire au désir de son beau-frère, le garçon s'exécuta sur-le-champ. Tout de suite après, Lamson prit congé, affirmant qu'il avait un rendez-vous urgent à Londres et qu'il ne pouvait manquer le prochain train.

Dix minutes plus tard, Percy s'effondrait littéralement. Secoué par des convulsions si violentes que ses collègues devaient le maintenir par force sur le lit, il semblait étouffer. Le médecin du collège, le Dr Berry, et son confrère Little observaient, impuissants, le développement de la maladie. A 9 h 30, les douleurs redoublèrent. Le garçon tantôt grelottait de froid, tantôt éprouvait l'horrible sentiment d'avoir la peau arrachée du corps. Ses souffrances étaient à tel point intolérables que le Dr Little lui fit plusieurs piqûres de morphine. A 11 h 20, après quelques heures d'une torture indescriptible, Percy rendait l'âme.

L'autopsie, pratiquée par les médecins Bond, Berry et Little, ne permit de découvrir – à part une légère congestion pulmonaire – aucune affection organique pouvant expliquer le décès. Selon le Dr Bond, une seule supposition paraissait

fondée : l'empoisonnement à l'aide d'un alcaloïde. Les soupçons se portèrent inmanquablement sur Lamson. La maladie ne s'était-elle pas déclarée immédiatement après son départ et après l'absorption d'une capsule mystérieuse ? Le 4 décembre, l'inspecteur Fuller vint examiner la chambre du défunt et emporta avec lui les restes du gâteau, le sherry et le sucre. L'inspecteur Butcher de Scotland Yard, qui reçut la mission de retrouver Lamson, ne put que constater que celui-ci était effectivement parti pour la France. Le jour même, un pharmacien, qui avait appris par les journaux les circonstances de la mort de Percy, se présenta à la police. Préparateur à la pharmacie Allen & Harbury dans Lombard Street, il se rappelait avoir vendu le 24 novembre 2 gr d'atropine à Lamson qui, pour obtenir ce produit, avait indiqué son nom. Le préparateur avait vérifié que Lamson figurait dans l'annuaire des médecins pratiquants. Le sous-intendant-chef Williamson, informé de cette circonstance, dépêcha immédiatement le sergent Moser à Paris pour arrêter le fuyard. Mais avant que Moser eût atteint la capitale française, Lamson, de retour à Londres, faisait son apparition, à la stupéfaction de Butcher, dans les bureaux de Scotland Yard. Le médecin déclara que, indigné par les insinuations de la presse, il était rentré en Angleterre pour prouver son innocence. Visiblement sous l'emprise de la morphine, il semblait très excité. Après son arrestation, Butcher découvrit dans sa valise un livre scientifique décrivant l'action qu'exercent les poisons végétaux sur l'organisme humain.

En Angleterre, les examens toxicologiques, de même que les expériences faites par les pathologistes et les médecins légistes, s'effectuaient à l'époque sur mandat du procureur. En général, on confiait ces missions aux médecins légistes, ou aux professeurs de chimie spécialisés en matière de poisons. Cette fois, on désigna le Dr Dupré et le Dr Thomas

Stevenson, successeur depuis 1878 du Pr Alfred Taylor à l'hôpital Guy. Stevenson, fils d'un fermier du Yorkshire, conservateur endurci, se méfiait de toute nouveauté. Bien qu'utilisant des appareils surannés, il s'était fait remarquer au cours de quelques procès pour empoisonnement par l'exactitude de son travail et il avait apporté avec succès son concours à la solution de plusieurs cas particulièrement compliqués.

Le 8 décembre, Stevenson et Dupré soumirent à l'examen les restes du gâteau, le sherry et le sucre, puis suivant le procédé Stas préparèrent des extraits du foie, des reins, de la vessie, de la rate, de l'estomac et de son contenu. Les réactions chimiques indiquèrent la présence dans ces matières d'une faible quantité de morphine. Trop insignifiante pour entraîner la mort, elle provenait – telle était l'explication de Stevenson – des piqûres faites par le Dr Little. En revanche, les extraits ne présentaient pas la moindre trace de l'atropine qui, selon les déclarations du pharmacien, avait été vendue à Lamson. Stevenson, connu pour son extraordinaire (et dangereuse) faculté de reconnaître les poisons au goût, décida alors de recourir à cette ancienne méthode d'identification, et releva des traces d'aconitine. Lorsqu'il fit cette découverte, il ne savait pas encore que le préparateur de la pharmacie Allen & Harbury était venu à Scotland Yard pour rectifier sa déclaration : le 24 novembre, il avait vendu à Lamson non point de l'atropine mais 2 gr d'aconitine.

Ayant appliqué sans obtenir de résultat tous les procédés chimiques destinés à découvrir les alcaloïdes, sachant aussi qu'on ne connaissait pas encore d'agent susceptible de déceler l'aconitine, Stevenson eut l'idée de suivre l'exemple de Tardieu. Il injecta à quelques souris blanches de l'aconitine (selon certains médecins ce produit employé en frictions calmait les névralgies) et à plusieurs autres les

extraits des organes du défunt. Après trente minutes, toutes les souris, tant celles de la première catégorie que celles de la deuxième, mouraient ayant manifesté auparavant des symptômes très similaires, dont le plus frappant était leur extrême agitation. A peine Stevenson eut-il terminé cette expérience qu'il apprit l'erreur qu'avait commise le préparateur en faisant sa première déclaration. Puisque l'aconitine était vendue sous des formes très variées, le toxicologue recommença ses essais en utilisant cette fois le produit préparé par la pharmacie Allen & Harbury. Cette fois-ci, les symptômes manifestés par les souris étaient absolument identiques. Stevenson démontra également qu'il était très facile d'introduire les quelques milligrammes du poison dans la capsule, puis d'y ajouter, sous les regards des témoins, un peu de sucre afin de neutraliser le goût très particulier de cet alcaloïde. Le 11 mai, au quatrième jour du procès Lamson, Stevenson et Dupré présentèrent toutes ces preuves au Tribunal.

Tout de suite après leur déposition, Montagu Williams s'adressa à Stevenson pour lui poser une série de questions précises. L'assistance qui, tendue, suivait chacune de ses paroles, ne saisissait pas encore les intentions de l'avocat lorsque, l'interrogatoire terminé, il prononça cette phrase : « Vous êtes donc absolument convaincu d'avoir trouvé dans le corps de Percy John un poison végétal et vous affirmez que la victime est décédée des suites d'un empoisonnement par l'aconitine ? »

Stevenson acquiesça.

« En tant que savant, continua Williams, vous devez suivre de très près les progrès de la science. Et pourtant il me semble – j'avoue que c'est bien étonnant – que vous n'avez pas entendu parler de la récente découverte faite par des savants italiens, et qui a produit une très forte sensation parmi les toxicologues. Est-il permis de supposer que vous

ne connaissiez pas les résultats des travaux de ces chimistes qui ont prouvé de façon incontestable que dans les cadavres d'hommes qui n'ont jamais absorbé de médicaments à base d'alcaloïde se développent, sous l'action de la décomposition, des substances alcalines réagissant de la même façon que les poisons végétaux ? Ne savez-vous pas que, dernièrement, on a constaté en Italie que des toxicologues ont pris ces substances pour des poisons végétaux et ont contribué ainsi à conclure à un meurtre là où aucun crime n'avait été commis ? »

Chaque phrase de ce discours dévoilait petit à petit le but que poursuivait Williams. Et l'arme qu'il utilisait dans ce combat paraissait si surprenante et nouvelle qu'on l'écoutait déconcerté, incrédule. Cherchant un moyen susceptible d'ébranler les preuves des experts, l'avocat s'était adressé à un toxicologue londonien aussi célèbre que Stevenson, le Pr Tildy. Celui-ci suivait très consciencieusement les progrès accomplis dans le domaine de la toxicologie, progrès que ses confrères ignoraient souvent. Tildy connaissait les goûts conservateurs de Stevenson et il avait parié que son éminent collègue ne serait pas au courant de la découverte des substances alcalines dans les cadavres. Il avait donc conseillé à Williams de l'évoquer devant le Tribunal.

Dès 1865, le chimiste Marquardt avait réussi à extraire du corps de personnes mortes de façon naturelle des substances alcalines qui ressemblaient étrangement au poison végétal, la conicine. Ces substances avaient l'odeur de l'urine de souris et produisaient sous l'action de l'acide molybdico-phosphorique un dépôt qui formait des prismes de couleur jaune, similaires à ceux de la conicine. Depuis, de nombreux chimistes s'étaient penchés sur le phénomène de ces substances, appelées en général « alcaloïdes de cadavres » ou ptomaines.

Un pharmacien italien, Francesco Selmi, devenu professeur de chimie à l'université de Bologne, fit progresser considérablement la connaissance de ces alcaloïdes. En 1878, il publia un ouvrage intitulé *Sulle ptomaine et l'acaloidi cadaverici et loro importanza in tossicologia* (Sur les ptomaines et les alcaloïdes de cadavres et leur importance pour la toxicologie), où il parlait d'innombrables recherches effectuées afin d'éclaircir ce phénomène mystérieux.

Selmi mentionnait entre autres deux cas criminels où les experts en chimie avaient été induits en erreur par les ptomaines. Dans l'un d'eux, des toxicologues appelés à autopsier le corps du général Gibbone, mort subitement dans le Sud de l'Italie, découvrirent dans les organes des traces de la delphinine. Un des domestiques du général fut soupçonné du meurtre. Seule l'absence de mobile convaincant avait décidé le Tribunal à demander à Selmi de procéder à un nouvel examen. Le savant constata que les extraits des organes du défunt produisaient, sous l'action de certains agents chimiques, des effets semblables à ceux que pouvait donner la delphinine. Mais lorsqu'il injecta aux grenouilles une dose de delphinine pure d'un côté et les extraits des organes de l'autre, il remarqua dans le comportement des animaux une différence essentielle. Le cœur des grenouilles cessait de battre dans les deux cas, mais sous l'effet de la delphinine il s'arrêtait lors du mouvement diastolique, tandis que sous l'effet des extraits c'était lors du mouvement systolique. Cette constatation incita Selmi à reprendre les réactions chimiques qui – il l'espérait du moins – permettraient d'établir exactement la différence entre le poison pur et les extraits. Il découvrit finalement que la delphinine produisait un dépôt très caractéristique sous l'action de l'hyposulfite de l'or et du sodium, tandis que ce même agent restait tout à fait

inopérant à l'égard des extraits. Selmi en tira la conclusion que le général Gibbone ne fut pas victime d'un empoisonnement, mais qu'après son décès des « alcaloïdes animaux » s'étaient formés dans son corps.

Plus significative encore fut la seconde affaire. Le décès à Crémone d'une veuve du nom de Sonzogno ayant éveillé des soupçons, le juge d'instruction demanda, douze jours après la mort, aux chimistes de cette ville de pratiquer une autopsie. Ceux-ci découvrirent des traces de morphine. Mais le manque de mobile au crime présumé amena les magistrats à ordonner une seconde autopsie qu'effectuèrent cette fois des toxicologues de Milan et de Brescia. Leur rapport fut formel : le corps contenait bien un alcaloïde qui pourtant n'était pas de la morphine. Selmi, appelé à trancher ce différend scientifique, eut d'abord recours aux réactions chimiques qui effectivement laissaient croire à la présence de la morphine. Mais le test de Pellagri – absolument négatif – et le comportement des grenouilles, auxquelles il avait injecté une dose de morphine d'un côté et les extraits des organes de la défunte de l'autre, dissipèrent les doutes : le corps de la veuve, censée être la victime d'un empoisonnement, contenait un « alcaloïde animal » dont les réactions chimiques avaient conduit les savants à de fausses conclusions. Par la suite, Selmi devait affirmer que le test de Pellagri permettait le mieux de déceler la présence de la morphine.

Selmi avait donc découvert des possibilités de graves erreurs dans un travail qui jusqu'alors semblait reposer sur des bases solides. Chaque conclusion d'un toxicologue concernant la présence d'un poison végétal pouvait maintenant être sujette à caution. Impressionnés par cette circonstance, les responsables du ministère de la Justice italien ordonnèrent, en 1880, de constituer une commission spéciale ayant pour mission d'éclaircir scientifiquement le

problème des « alcaloïdes des cadavres ». Mais entre-temps l'incertitude provoquée par la découverte de Selmi s'était largement répandue dans l'Europe entière, plongeant les toxicologues dans une perplexité profonde.

C'est cette incertitude qu'exploitait Montagu Williams lorsque, le 11 mai 1882, il bombardait Stevenson de questions, devant un public figé dans un silence attentif. Au bout de quelques minutes, l'assistance comprit que le toxicologue anglais avait une connaissance tout à fait superficielle des travaux effectués sur le continent et consacrés aux « alcaloïdes animaux ». Incertain, il avoua : oui, quelques savants européens prétendent en effet que les « alcaloïdes des cadavres » réagissent de la même façon que les poisons végétaux ; mais lui, Stevenson, n'avait pas entendu parler de Selmi, ni lu ses ouvrages, car il ne connaissait pas l'italien ; il devait convenir que les thèses des toxicologues européens sur la similitude entre les « alcaloïdes des cadavres » et les poisons végétaux correspondaient à la vérité ; il devait convenir également qu'une ptomaïne pouvait très facilement avoir un goût semblable à celui de l'aconitine ; pressé de questions, il chercha refuge dans l'affirmation qu'au cours de sa vie il avait pratiqué de nombreuses autopsies, mais qu'aucune d'elles ne lui avait permis de rencontrer un « alcaloïde de cadavre » vraiment toxique ; personnellement, il n'était jamais tombé sur une substance dont le goût ressemblât à celui de l'aconitine ; loin de lui toute intention de contester le savoir de ses collègues du continent, mais il croyait devoir souligner que l'ensemble de ce problème, truffé d'incertitudes, était sub judice.

La controverse avec Stevenson laissa Montagu Williams très satisfait : il avait fait planer dans la salle du Tribunal le doute qui régnait dans le monde de la toxicologie et il avait réussi à redresser la situation, fort compromise, de son

client. Après ce revirement, on attendait avec d'autant plus d'impatience et de curiosité son plaidoyer du 13 mai.

Ce plaidoyer remplit les séances des 13 et 14 mai. Dès le début, Williams sut émouvoir l'assistance ; lorsque, tournant son visage en lame de couteau vers les jurés, il dit : « Je vous rappelle que le Dr Stevenson a admis que la question de la formation des alcaloïdes dans les cadavres reste ouverte. Or, en vous prononçant sur le sort de l'inculpé, vous devez prendre position à l'égard de cette controverse scientifique. Il vous faut donc bien peser les données de ce problème. Si effectivement les alcaloïdes se forment dans les cadavres, je crois nécessaire de préciser que, dans le cas présent, six jours se sont écoulés entre le décès et l'autopsie. Dans ces conditions, pouvez-vous admettre sincèrement que la mort de Percy John a été provoquée par l'aconitine ? Toute analyse honnête des éléments de cette affaire doit faire la part de ce qui est certain et de ce qui demeure sujet à caution. Avant d'arriver à la conclusion qu'un empoisonnement à l'aide de l'aconitine a entraîné la fin malheureuse de Percy, il semble indispensable d'éliminer tous les doutes. Dans ce cas précis, les preuves sont-elles vraiment incontestables ? En raison de ce dilemme, ne vous faut-il pas plutôt prononcer le seul jugement équitable qui dit « manque de preuves suffisantes » ? »

Il est difficile d'établir si Montagu Williams croyait réellement en la possibilité de sauver l'accusé. Il savait que les autres charges – les conclusions des toxicologues mises à part – étaient accablantes pour Lamson. Toutefois, le réquisitoire du procureur devait montrer clairement combien le doute que Williams avait réussi à semer dans l'assistance était profond. « On vous a dit, déclara le procureur Herschell en s'adressant aux jurés, que les résultats des expériences médicales et scientifiques relèvent du domaine

des spéculations. Ceux qui partagent ce point de vue offrent à chacun de nous la possibilité de détruire impunément une vie humaine... Le criminel n'aura qu'à choisir un poison inconnu, et il sera sûr d'échapper au châtement... » Cet appel de Herschell rappelait singulièrement le cri de désespoir lancé soixante ans plus tôt par le procureur français de Brœ, lors de l'affaire de Castaing.

Le 14 mai, après trois quarts d'heure de délibération, le jury reconnut Lamson coupable et le juge Hawkins prononça la sentence de mort. Le jury – on le sut plus tard – s'était uniquement fondé sur les preuves apportées par l'enquête et avait écarté celles fournies par les toxicologues. Quatre jours avant son exécution. Lamson avoua son crime.

Ce procès sensationnel, connu dans le monde entier, eut le grand mérite de montrer que la toxicologie, après des dizaines d'années de recherches, se mouvait toujours sur un terrain scientifiquement incertain.



Le début du xx<sup>e</sup> siècle devait apporter quelques précisions dans le problème des « alcaloïdes de cadavres ». On constata donc, premièrement, qu'un travail insuffisamment soigné et une observation superficielle des réactions chimiques étaient souvent à l'origine de graves erreurs ; deuxièmement, que les extraits obtenus grâce au procédé amélioré de Stas ne contenaient jamais d'alcaloïdes animaux ; troisièmement, que l'emploi d'au moins six réactions colorantes et d'autant de tests physiques excluait en principe toute confusion entre les poisons végétaux et les ptomaïnes. Mais le plus important était que les recherches toxicologiques avaient pris à cette époque une direction qui devait les faire aboutir dans la première moitié du siècle à des résultats absolument

étonnants.

Le 20 octobre 1910, au cours de la journée décisive du procès contre le Dr Crippen, le Dr William Henry Willcox, dont nous avons parlé dans le chapitre consacré à la médecine légale, rendit compte au Tribunal des analyses qu'il avait effectuées en cherchant des traces de poison dans les restes de Cora Crippen. Il s'agissait de l'hyoscine qui, comme l'atropine et l'hyoscyamine, dilate considérablement la pupille lorsqu'on l'introduit dans l'œil et qui, soumise au test de Vitali, prend une couleur violette très particulière. Willcox fit savoir que pendant quatre semaines, du 20 juillet jusqu'au 22 août, il avait employé les anciens procédés et qu'ensuite il avait appliqué une méthode nouvelle, du moins en Angleterre, qui s'appuyait sur l'observation des cristaux formés par les alcaloïdes et de leurs points de fusion.

Willcox était bien moins « brillant » que Spilsbury. Il avait l'habitude de dire non sans ironie qu'il devait ses succès devant la justice à sa façon de se faire prendre pour un sot. Et maintenant, au cours du procès, en exposant les principes de sa méthode, il employait des phrases si sobres que rien ne laissait prévoir la portée de sa découverte.

Willcox introduisait dans les extraits préparés selon la méthode de Stas une solution de bromure de potassium. Nombre d'alcaloïdes formaient alors des cristaux aux aspects bien différents et faciles à reconnaître sous le microscope. Les cristaux de l'atropine et de l'hyoscyamine prenaient la forme d'aiguilles, ceux de l'hyoscine de boules.

Grâce à cette méthode justement, Willcox constata la présence de l'hyoscine dans le corps de Cora Crippen.

La preuve par les cristaux constituait un début, un premier pas sur une voie nouvelle. Certes, Stas avait déjà identifié la nicotine d'après la forme de ses cristaux, et l'Américain Wormley avait publié en 1895 un ouvrage à ce

sujet, mais c'est Willcox qui sut attirer l'attention générale sur ce procédé.

La seconde expérience effectuée par Willcox était encore plus intéressante. Il avait constaté que les cristaux formés par les alcaloïdes fondaient à des températures élevées. Or, leurs points de fusion étaient si variés que l'on pouvait identifier le poison selon le degré de température nécessaire pour entraîner leur liquéfaction. Ainsi les cristaux de l'atropine, traités au chlorure d'or, fondaient à la température de 148 degrés Celsius, ceux de l'hyoscyamine à 160, ceux de l'hyoscine à 190 degrés. Cette méthode, que Willcox ne put appliquer dans le cas de Cora Crippen, car les restes du corps renfermaient une quantité insuffisante de poison, ouvrait de larges horizons à la science. Et lorsque, pendant le procès, l'avocat Tobin essaya d'évoquer le danger de confusion des poisons végétaux avec les « alcaloïdes de cadavres », il faisait figure d'un homme en retard sur son époque. Willcox se mouvait sur un terrain ferme, le temps des doutes et des erreurs était révolu.

Dans la première moitié du  $xx^e$  siècle, le développement de la chimie pharmaceutique et industrielle permit d'isoler les alcaloïdes et de s'en servir ensuite pour fabriquer artificiellement des produits synthétiques qui, dans leur action thérapeutique, mais aussi toxique, ressemblaient aux poisons végétaux. En 1939, Shaumann mit au point la dolantine, qui agissait comme, l'atropine et la morphine à la fois. Sous des noms différents, tels que démédrol, péthidine, dolosal, méréprine ou pridosal, la dolantine fit le tour du monde en tant que médicament, mais aussi en tant que poison, dont le nombre des victimes conscientes ou inconscientes est difficile à mesurer. Au cours de la Seconde Guerre mondiale, les chimistes Ehrhart et Bockmühl fabriquèrent un autre produit synthétique, le polamidon, dont l'action sédative est bien plus puissante

que celle de la morphine. Il fut répandu également dans tous les pays sous des appellations les plus diverses, comme adanon, dolophine, physeptone, miadone, heptalgine, butalgine ou pétalgine. Mais ces deux produits ne constituaient qu'une part infime des alcaloïdes créés artificiellement dans les laboratoires de l'Europe et de l'Amérique.

Ainsi, les vieux poisons végétaux cédaient petit à petit la place aux « alcaloïdes synthétiques ». En 1937, la France donna un nouveau départ à leur production avec les premiers antihistaminiques qui, en tant que remèdes antiallergiques, trouvèrent de nombreuses applications aussi bien dans le cas d'asthme que d'eczéma. En l'espace de quelques années, leur nombre devait augmenter prodigieusement, atteignant le chiffre de deux mille. Certains de ces médicaments étaient très appréciés pour leur faculté thérapeutique, mais tous constituaient des toxiques en puissance. Face à cette vague de nouveaux produits, les toxicologues se voyaient obligés de déployer une activité redoublée dans la recherche des procédés permettant de découvrir les traces de ces poisons dans le corps.

La méthode de Stas gardait toujours son importance. Améliorée progressivement, elle permettait de donner des extraits dont la pureté aurait laissé rêveurs les savants du temps de Willcox. On continuait également d'appliquer les réactions colorantes. Leur nombre croissait proportionnellement au nombre des poisons. En 1955, les savants connaissaient par exemple une trentaine de méthodes susceptibles de découvrir la présence de la morphine. Des Anglais, Américains, Canadiens, Allemands, Français, Suédois et Chinois, tels que Fulton, Thomis, K. K. Chen, Shu-Sing-Chen, C. G. Farmillo, K. W. Bentley ou P. Bernard travaillaient avec succès dans ce domaine.

Les Autrichiens Fischer, Bransstetter et Remeirs ainsi que Ludwig Kofler, professeur de pharmacologie à Innsbruck, mort en 1951, perfectionnèrent la méthode qui consistait à établir le point de fusion des alcaloïdes. Kofler construisit un appareil qui permettait d'observer au microscope le processus de fusion et de noter en même temps les températures correspondantes sur un thermomètre.

Le procédé d'identification des alcaloïdes au moyen de cristaux avançait également à grands pas. A Londres, l'Anglais E. G. C. Clarke réussit à rassembler une collection comptant 500 cristaux de formes diverses, dont les échantillons comparés à l'alcaloïde examiné facilitaient sa reconnaissance. Les savants disposaient maintenant de 200 réactions chimiques destinées à provoquer la formation des cristaux. Parmi les pionniers dans ce domaine citons W. F. Whitmore, J. Travell, P. Duquenois, L. Levi, F. Lüdy, Tenger, A. E. Hawkins, G. Bachmann, G. H. Wagenaar, A. D. Marisco, H. Wachsmuth. Une parcelle infime de l'extrait examiné, une goutte de 0,05 mm, leur suffisait pour effectuer 500 tests différents.

Pourtant, ce n'est pas la chimie, mais la physique qui permit à la toxicologie de réaliser les progrès les plus notables. Depuis le temps où, en 1859, les Allemands Robert Wilhelm Bunsen et Gustav Kirchhoff appliquèrent pour la première fois l'analyse spectrale, un siècle s'était écoulé. En 1895, la découverte des rayons X ouvrit dans ce domaine de nouveaux horizons. En 1912, le physicien allemand M. von Laue, prix Nobel, constata que les cristaux des matières chimiques décomposaient les rayons à l'instar du prisme. Ils les infléchissaient de manière si différenciée que l'on pouvait les identifier facilement. Avant et au cours de la Première Guerre mondiale, les prix Nobel anglais W.L. et W.H. Bragg, le prix Nobel hollandais P. Debye et le

Suisse P. Scherrer contribuèrent largement au développement de cette méthode. Puis, en 1949, 1950, 1952 et 1955, les toxicologues L. T. Anderson, C. Rosenblum, C. Marion, C. E. Hubley, L. Levi et C. G. Farmillo firent apprécier la grande utilité pour l'identification des alcaloïdes de la spectroscopie fondée sur les rayons ultra-violet et infra-rouges. D'autres savants comme le Danois T. Y. Huang, le Belge G. Lacroix, les Américains W. W. H. Barnes, B. Marvin, Gabarino et Shepard apportèrent ensuite de précieuses précisions sur les traits caractéristiques du spectre de chaque cristal formé par les alcaloïdes.

Un autre procédé, appelé « analyse chromatographique », et introduit triomphalement dans la toxicologie par l'Anglais A. S. Curry, vint bientôt enrichir les moyens destinés à identifier les alcaloïdes.

En 1906, le botaniste russe Tswett entreprit des expériences avec des extraits de plantes qui contenaient des matières colorantes naturelles. Il versa un de ces extraits dans une éprouvette remplie de blanc d'Espagne et constata qu'une couche de matières colorantes se formait en haut de la colonne, tandis qu'une solution pure filtrait petit à petit vers le bas. Lorsque le savant se mit à verser délicatement de l'eau sur la craie, la couche commença à descendre à son tour, mais chose curieuse, les couleurs se séparaient distinctement en formant des traînées à différentes hauteurs de la colonne.

Tswett avait ainsi découvert un procédé extrêmement simple, désigné justement sous le nom de « chromatographie » et permettant de séparer les éléments d'une matière qui, sous l'effet de la craie, se divisaient en fragments très distincts. Cette méthode, complètement oubliée, fut appliquée de nouveau par l'Allemand Richard Kühn, à Heidelberg, vers les années 1930. Il remarqua alors

que diverses matières chimiques, et non seulement les couleurs, se décomposaient en éléments faciles à déterminer. Si les substances n'étaient pas colorantes, on pouvait identifier les « traînées » grâce aux rayons ultraviolets ou aux réactions chimiques employées couramment par les toxicologues.

Quelques années plus tard, on remplaça la colonne de craie par un papier filtrant qui possédait les mêmes facultés que le blanc d'Espagne et était plus facile à manier. Dans les années 1950-1960 l'analyse chromatographique fut adoptée par la toxicologie, en devenant l'un des plus importants moyens d'identification des alcaloïdes.

Avançant sur une voie semée d'erreurs et de triomphes, les toxicologues, non seulement poursuivaient leurs efforts pour arracher les mystères aux alcaloïdes et à leurs homologues synthétiques, mais aussi continuaient les recherches sur d'autres poisons. Le nombre de poisons métalliques et minéraux connus, d'abord restreint, croissait au fur et à mesure des progrès accomplis par la chimie et l'industrie. On connaissait maintenant les diverses combinaisons du manganèse, du fer, du nickel, du soufre et du thallium. En tant qu'insecticides, produits de nettoyage ou médicaments, ils étaient couramment employés. Le petit groupe de poisons gazeux, comme l'acide prussique par exemple, et dont le gaz carbonique restait toujours le plus dangereux, augmentait en nombre également. L'hydrogène sulfuré et les produits trichloracétiques se trouvaient en usage quotidien sous de multiples formes, de même que le méthyle sulfaté ou l'acide salicylique qui entre dans la composition de l'aspirine, remède connu dans le monde entier. Notons en passant que l'aspirine arrive à la troisième place, après le gaz carbonique et les barbituriques, comme poison utilisé par les suicidés.

Malgré tous les efforts, triomphes et succès, un grave

problème demeurait toujours en suspens depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, celui de la quantité de poison trouvée dans le cadavre. Suffisait-il en effet de constater la présence de ce poison et d'évaluer approximativement son volume pour en tirer la conclusion qu'il s'agissait d'empoisonnement, de suicide ou d'erreur médicale ? Ne fallait-il pas mettre au point une méthode qui permettrait d'établir avec exactitude la quantité de poison absorbée par la victime ? N'était-ce pas là le grand but auquel devaient tendre les savants ?



« Je vous arrête pour empoisonnement d'Eliza Mary Barrow par l'arsenic », déclara le 4 décembre 1911 l'inspecteur-chef de Scotland Yard Alfred Ward à Frederick Henry Seddon, agent d'assurances à Londres.

Ainsi, après un intervalle de soixante-dix ans, nous revenons à l'arsenic dans notre récit. Depuis le jour où la porte de la prison s'était refermée derrière Marie Lafarge, les savants avaient sans relâche poursuivi leurs efforts pour résoudre les problèmes que posait ce poison. Cela n'alla pas sans déceptions. En 1859, le célèbre médecin légiste et toxicologue anglais Alfred Swaine Taylor commit par exemple dans une grande affaire criminelle une erreur impardonnable qui allait ternir le prestige des procédés scientifiques.

En 1842, le chimiste allemand Hugo Reinsch, de Deux-Ponts, avait mis au point une nouvelle « preuve de l'arsenic ». Il introduisit un fil de cuivre dans une solution, présumée arsenicale, en état d'ébullition et traitée à l'acide chlorhydrique. Le poison formait alors un dépôt grisâtre sur le fil. Lorsqu'en 1859, la seconde femme du bigame Dr Smethurst trouva une mort effroyable dans des circonstances suspectes, Taylor analysa les vomissements

de la victime selon le procédé Reinsch. Au cours de l'enquête, il déclara y avoir décelé de l'arsenic, puis dut reconnaître son erreur avant même le commencement du procès. En dépit de règles établies par Orfila, ni lui-même ni Reinsch n'avaient pensé à vérifier si le fil de cuivre ne contenait pas de poison. En se rappelant soudain les recommandations du savant français, Taylor procéda aux vérifications et découvrit avec effroi que c'était lui-même qui avait introduit l'arsenic dans les matières analysées en y plongeant le fil de cuivre.

Deux années plus tard, Franz Léopold Sonnenschein, professeur de chimie à Berlin et auteur d'un ouvrage célèbre sur la chimie au service de la médecine légale, se rendit coupable de la même erreur. La jeune femme du pharmacien Speichert, qui jusque-là jouissait d'une excellente santé, mourut le 6 mai 1876 à Bormst, petite ville de la province de Poznan, alors sous l'occupation allemande. On soupçonna le pharmacien de l'avoir empoisonnée. Ayant affirmé avoir découvert « des traces distinctes d'arsenic » dans les organes de la morte, Sonnenschein contribua à la condamnation de Speichert à la peine capitale (commuée ensuite en détention à vie). Il apparut pourtant bien plus tard, et lorsque Sonnenschein n'était plus de ce monde, que l'hydrogène sulfuré utilisé au cours des analyses effectuées par le savant pouvait être arsenical. On s'imaginait jusqu'alors que l'hydrogène arsénié et l'hydrogène sulfuré s'excluaient mutuellement. Or, en 1879, le chimiste allemand Robert Otto prouva que l'hydrogène sulfuré pouvait très facilement contenir une dose d'arsenic et, en 1886, O. Jacobson indiqua le moyen de l'en éliminer.

Les problèmes qui avaient préoccupé Orfila, en particulier ceux de l'arsenic naturel dans le corps humain, restaient toujours irrésolus. En 1898, le dermatologue Edouard Schiff

remarqua que ce métalloïde se manifestait dans les cheveux plus souvent qu'on ne l'avait pensé. Il conseillait de procéder à un examen du système pileux dans chaque cas suspect.

Au seuil du xx<sup>e</sup> siècle, l'empoisonnement par l'arsenic de six mille personnes à Manchester incita le gouvernement de Grande-Bretagne à nommer une commission spéciale ayant pour mission d'étudier tous les aspects du danger que représentait ce poison. La commission devait constater que non seulement le glucose utilisé dans les brasseries était à base arsenicale, mais que de nombreux aliments comme la levure, la drêche, le vinaigre, le pain, les confitures, la pâtisserie l'étaient aussi. Présent dans la peinture et dans le papier peint qui tapisse les murs des appartements, le métalloïde entraînait dans bien des cas les symptômes d'empoisonnement. Toujours selon l'avis des spécialistes de la commission, les cheveux emmagasinaient des quantités infimes du toxique qui s'y introduisait dans un délai relativement court après l'ingestion (trois semaines environ). Comme un cheveu pousse d'un demi-centimètre par mois, la longueur de la partie imprégnée d'arsenic pouvait servir de base au calcul de la date de l'empoisonnement. Plus elle était éloignée de la tête, plus la date était ancienne. Si le cheveu présentait des fragments tantôt arséniés et tantôt purs, on pouvait en conclure que l'action du poison avait été discontinuée.

Cet arsenic qui, à en croire les constatations de la commission et des savants, semblait se trouver partout, rendait d'autant plus urgente la mise au point d'une méthode qui permettrait non seulement de préciser avec exactitude la quantité de ce métalloïde dans un corps, mais aussi d'établir la dose qu'un être humain pouvait supporter sans danger. Combien de toxique conservait l'organisme d'un homme empoisonné qui, avant sa mort, en avait

éliminé une partie au cours de vomissements et de diarrhées ? Combien d'arsenic pouvait passer de la terre du cimetière dans un cadavre ? Ce n'était plus la question « quel poison contient le corps ? » qui tracassait les savants. Ils voulaient connaître maintenant « l'importance du toxique qui s'y trouvait ».

Telle était la situation dans le domaine des recherches toxicologiques, le jour où l'inspecteur-chef Ward arrêtait Frederick Henry Seddon devant la maison du 63 Tollington Park. Eliza Barrow, victime présumée de Seddon, était une femme de 48 ans, bien en chair, bornée et peu instruite, qui, à force d'épargne, avait réussi à grossir un petit héritage composé de biens immobiliers, de valeurs, d'argent liquide et de bijoux. Jusqu'au mois de juillet 1910, elle avait habité avec Ernest Grant, son neveu âgé de 7 ans, dans la maison de son cousin Vonderahe, située non loin de Tollington Park. Elle passait le plus clair de son temps à veiller sur ses affaires et à se chamailler avec ses cousins qu'elle accusait de malhonnêteté. Lorsqu'en été 1910, elle apprit que le deuxième étage de l'immeuble de Seddon était à louer pour 13 shillings par semaine, elle quitta les Vonderahe pour s'installer, le 25 juillet, avec son neveu, 63 Tollington Park.

Frederick Henry Seddon, petit homme chauve de 40 ans, aux yeux froids, avait un trait de caractère marquant : la cupidité. Ayant accédé au poste d'inspecteur régional à la « London & Manchester Industrial Insurance Company », il avait réussi à acquérir une maison et à s'assurer un revenu annuel de 400 livres. Marié, il avait cinq enfants, mais sa famille ne l'intéressait guère. Seule l'animait la passion d'agrandir sa fortune.

Cette cupidité, aussi obsédante chez Seddon que chez Eliza Barrow, devait créer un lien très particulier entre ces deux êtres. Dès le 14 octobre, Mme Barrow céda à Seddon

ses « valeurs indiennes », représentant 1 600 livres, contre une rente viagère payable à la semaine ; elle s'imaginait que cette transaction lui apporterait la sécurité et plus de profits que les valeurs. Le 9 juin de l'année suivante, Seddon achetait à Eliza Barrow une maison locative et en contrepartie augmentait la rente de 3 à 5 livres. Lorsqu'en été 1911, la Birk Bank se trouva en difficulté, Eliza Barrow en retira, sous l'instigation de Seddon, ses économies d'un montant de 400 livres qu'elle garda ensuite, avec ses bijoux, dans sa chambre à coucher. Toute sa fortune se trouvait ainsi entre les mains de Seddon, ou du moins sous son toit. Le 2 août 1911, la fille de Seddon, Maggie, alla acheter à la firme Thorley un paquet de papier à l'arsenic contre les mouches. Quelques jours plus tard, Eliza Barrow tombait malade. Elle souffrait de « vomissements, de douleurs au foie et de coliques ». Un médecin du quartier, le Dr Sworn, diagnostiqua « une diarrhée dysentérique » et conseilla à la malade de se faire hospitaliser. Mais avare comme elle l'était, Eliza refusa de quitter la maison et se contenta des soins pratiqués par Seddon. Dans la nuit du 13 au 14 septembre, agonisante, elle se mit à pousser des cris qu'on entendait jusqu'au premier étage : « Je me meurs... Je me meurs... » Malgré cela, Seddon considéra inutile d'appeler un médecin. Accroupi dans l'escalier, il attendait que la pauvre femme rendît l'âme. Dès qu'elle eut fermé les yeux, il se précipita dans sa chambre qu'il fouilla de fond en comble. Il devait affirmer plus tard n'y avoir trouvé que 10 livres. Malheureusement pour lui, sa famille l'avait vu le lendemain matin en train de compter des pièces d'or. Tout ce qu'il fit ensuite devait revêtir un caractère louche, voire sordide : le versement d'une importante somme à la banque ; la visite chez un bijoutier pour lui demander d'effacer sur une bague de la défunte le nom de sa mère qui y était gravé ; l'obtention du permis d'inhumer que lui

délivra le Dr Sworn sans examiner la morte ; le choix d'un tombeau le moins cher possible ; les arrangements concernant la cérémonie funèbre (il négligea d'informer les Vonderahe du décès de leur cousine, mais n'oublia pas de réclamer à l'entrepreneur des pompes funèbres le paiement de 12 shillings de commission sur les funérailles).

Le 16 septembre 1911, le triste cercueil renfermant la dépouille d'Eliza Barrow fut enseveli au cimetière de Finchley. Six jours plus tard, les Seddon partaient en vacances sur la côte.

Vonderahe, qui entre-temps avait appris la mort de sa parente, alla prendre des nouvelles au 63 Tollington Park, tout content à l'idée d'entrer en possession d'une somme rondelette. La vue de la maison vide éveilla en lui un premier soupçon. Dix jours plus tard, le 9 octobre, Seddon, rentré de son séjour à la mer, lui annonça que le capital laissé par Eliza Barrow se réduisait à 10 livres. Les frais de l'enterrement et de l'entretien du jeune Ernest Grant se montant à 11 livres 1 shilling 10 pence et demi, Vonderahe n'avait rien à espérer en fait d'héritage. Tout au contraire, il lui devait, à lui Seddon, plus d'une livre. Il y avait, il est vrai, quelques robes de la défunte et quelques meubles, mais leur valeur ne dépassait pas 16 livres. Quant à la maison et aux valeurs d'Eliza Barrow, il les avait acquises contre le paiement d'une rente viagère, versée régulièrement jusqu'au décès. Vonderahe maîtrisait à peine son étonnement. Et l'argent liquide, les bijoux ? « Eh bien, mon pauvre ami, dit Seddon, ce n'était qu'une légende. »

Quelques instants plus tard, Vonderahe courait à Scotland Yard. L'inspecteur-chef Ward, les sergents Cooper et Hayman, chargés de l'enquête, devaient découvrir en peu de temps des faits si troublants que le 15 novembre Bernard Spilsbury, commis par le ministère de l'Intérieur, procéda à l'autopsie d'Eliza Barrow. N'ayant trouvé aucune

déformation organique pouvant expliquer le décès, Spilsbury demanda à Willcox de vérifier si la défunte n'avait pas été empoisonnée. Et les analyses chimiques devaient bientôt apporter l'explication de la fin de la malheureuse : son corps et ses cheveux contenaient une importante dose d'arsenic.

Willcox, stimulé par le succès remporté au cours du procès du Dr Crippen, caressait à cette époque-là le projet de diriger ses recherches vers un terrain jusqu'alors inconnu. Il voulait trouver un nouveau procédé permettant d'évaluer la quantité de poison contenue dans un cadavre. Le cas d'Eliza Barrow paraissait envoyé – que l'on me pardonne cette expression – par la Providence. Il se prêtait merveilleusement à toutes les expériences dans ce domaine.

Le 29 novembre, Willcox pesa à la morgue la dépouille d'Eliza Barrow, puis, au laboratoire, les organes qu'il avait analysés. Après l'exhumation, le corps de la morte pesait au total environ 60 livres, tandis que le dernier poids connu de la victime du temps de son vivant s'élevait à 140 livres.

Jusqu'alors, les tentatives des savants visant à établir la valeur d'arsenic dans le corps à partir des cristaux qui se formaient au cours des analyses effectuées à l'aide de l'appareil Marsh s'étaient soldées par des échecs. Le poison semblait échapper à toute « définition quantitative ». Or, Willcox croyait maintenant avoir trouvé le moyen de donner une telle définition. Il était possible, se dit-il, de déterminer le rapport entre une dose d'arsenic pur et les cristaux quelle produisait dans l'appareil Marsh. En calculant ce rapport pour des doses les plus diverses, allant d'un milligramme jusqu'à un deux-centième de milligramme, on arriverait à constituer un tableau de mesure qui servirait de modèle dans l'évaluation de la quantité de poison dans le corps. En effet, chaque poids de cristal d'arsenic pur, comparé à celui

du cristal formé au cours de l'analyse d'un prélèvement d'organe, indiquerait la dose du métalloïde contenu dans cet organe. Il ne restait qu'à préparer ce tableau de modèles comparatifs.

Après un travail exténuant, Willcox réussit à établir une centaine de « cristaux comparatifs », puis se mit à analyser les organes d'Eliza Barrow.

Ayant constaté que l'estomac de la victime pesait 105 gr, il en préleva 0,525 gr (représentant donc deux centièmes de l'ensemble) qu'il introduisit dans l'appareil Marsh. Le poids des cristaux obtenus, comparé aux « modèles d'arsenic pur », lui permit de calculer la dose de toxique se trouvant dans le prélèvement. Multipliée par 200, cette dose équivalait au total d'arsenic que renfermait l'estomac. Il s'élevait à 7,3 mgr. Procédant de la même manière avec les autres organes, Willcox constata que le foie contenait 11,13 mgr de poison, les viscères 41 mgr, et ainsi de suite. Le calcul de l'arsenic dans la peau, les os et les muscles présentait quelques difficultés, car Willcox se refusait à mettre en pièces le corps pour pouvoir préparer et peser les extraits nécessaires. Il se contenta de prélever une parcelle de 6 gr des muscles qui, selon ses calculs, renfermait 1,30 mgr d'arsenic. Ne pouvant effectuer la multiplication – il ne connaissait pas le poids de la musculature d'Eliza Barrow – il décida d'appliquer la règle de Faust, selon laquelle la musculature de l'homme représente deux cinquièmes de son poids total. Comme la victime pesait au moment de l'exhumation 60 livres, la valeur d'arsenic constatée dans les 6 gr de muscles devait être multipliée par 2 000, ce qui donna le chiffre de 76,2 mgr. Le savant découvrit enfin que 100 gr de cheveux contenaient en moyenne 0,18 mgr de poison. Willcox résolut pourtant de ne pas tenir compte des cheveux, de la peau et de l'ossature dans son estimation générale. Les organes eux-mêmes accusaient déjà la

présence de 151,35 mgr d'arsenic, quantité largement suffisante pour entraîner la mort. Il se proposait de garder en réserve les constatations dont il ne tenait pas compte dans le bilan général et de ne les utiliser qu'au cas où le défenseur de Seddon trouverait dans son procédé une erreur quelconque.

Willcox ne se trompait pas d'ailleurs en prévoyant la nécessité de faire face à une défense particulièrement coriace. Le 4 mars 1912, Seddon et son épouse, celle-ci inculpée de complicité, prenaient place dans le box des accusés à Old Bailey. Trois jours plus tard, Old Bailey devenait le théâtre d'un des plus violents duels qui eût jamais opposé un expert à la défense en matière de toxicologie. L'avocat de Seddon, Marshall Hall, homme passionné et doté de connaissances médicales étendues, avait dit au moment où il se décidait à assurer la défense : « Voilà bien le cas le plus sinistre que j'aie jamais rencontré... » Hall ne croyait pas à l'innocence de son client. Malgré cela, il défendit Seddon avec un acharnement digne d'une meilleure cause.

Les 7 et 8 mars, Willcox fit courageusement face à un interrogatoire serré, impitoyable. Il devait avouer plus tard que, fier d'avoir accompli un travail immense et hors série, il se croyait presque à l'abri d'un danger sérieux. Pourtant, au cours du duel. Hall réussit à lui décocher deux flèches tout à fait inattendues, dont une faillit être mortelle. Suffisamment perspicace pour comprendre qu'il n'arriverait pas à ébranler les calculs établis par le savant, l'avocat avait décidé de mettre en relief quelques points faibles du procédé, que Willcox – fait absolument incroyable – n'avait pas aperçus.

« Nous connaissons maintenant, dit Hall, la façon dont l'expert a procédé pour définir la quantité d'arsenic dans le corps. Il a multiplié les doses de poison trouvées dans les

prélèvements par des chiffres qui, entre nous soit dit, sont bien élevés. Pour les reins le coefficient était 60, pour l'estomac 200, pour la musculature 2 000. » Marshall Hall se tourna vers Willcox, lui demandant de confirmer l'exactitude des chiffres cités.

Willcox fit un signe affirmatif.

« Vous conviendrez, continua l'avocat, que la moindre erreur commise lors de l'établissement de la quantité d'arsenic dans les prélèvements prend des proportions ahurissantes par suite des multiplications, ce qui peut conduire à des conclusions complètement fausses... »

Nouveau signe affirmatif du savant.

« Parlons donc du problème des muscles, enchaîna Marshall Hall. Vous avez multiplié par 2 000 la valeur de l'arsenic découvert dans un échantillon de 6 gr, car le poids d'Eliza Barrow équivalait à 60 livres et la règle de Faust que vous avez appliquée évalue la musculature d'un homme à deux cinquièmes de son poids. Est-ce exact ? »

Willcox se contenta d'acquiescer.

« Parfait. Eliza Barrow pesait du temps de son vivant 140 livres, son cadavre est de 80 livres plus léger. Cette perte de poids est due à l'évaporation de l'eau qui entre dans la composition des tissus humains. Or, les muscles contiennent bien plus d'eau que les autres organes. Etes-vous d'accord ? »

L'expert acquiesça une fois de plus.

« Dans ces conditions, poursuivait Marshall Hall, les muscles doivent accuser une perte de poids bien plus importante que les autres organes. La règle de Faust ne peut être appliquée lorsqu'il s'agit d'un cadavre. La multiplication par le chiffre 2 000 a conduit à des conclusions fausses... Permettez-moi de vous dire que vous avez négligé dans vos calculs un fait essentiel, celui de la perte en eau que subissent les muscles... »

Willcox baissa la tête. C'était vrai, il avait commis une erreur. Mais elle était de second ordre, elle ne portait pas atteinte au principe de la méthode et n'exigeait qu'une rectification infime des résultats obtenus (dans son estimation générale, Willcox – ne l'oublions pas – n'avait pas pris en considération les doses d'arsenic contenues dans l'ossature, la peau, etc.). Pourtant, la leçon que lui donnait cet avocat intelligent et érudit était fort significative. Elle était du genre de celles qui non seulement impressionnent les jurés, mais aussi stimulent les toxicologues à aller de l'avant dans leurs recherches afin d'éliminer les méprises à l'avenir. Mais Willcox n'était pas au bout de ses peines dans cette confrontation sans merci. Marshall Hall changea de batterie pour s'attaquer maintenant au problème des cheveux.

« Dans la partie des cheveux touchant à la peau, vous avez bien trouvé huit centièmes de milligramme d'arsenic ? » dit-il.

« Oui », répondit l'expert.

« Et combien d'arsenic avez-vous découvert dans la partie des cheveux la plus éloignée de la peau ? »

« Environ un quart de ce volume. »

L'assistance stupéfaite vit alors Marshall Hall brandir le rapport de la commission d'enquête de Manchester.

« Vous trouverez ici, dit-il en s'adressant aux jurés, la preuve de l'inattention de l'expert. M. Willcox prétend qu'Eliza Barrow est décédée des suites d'un empoisonnement aigu, provoqué par l'ingestion de l'arsenic durant les quinze jours précédant sa mort. De son côté, la commission constate que l'arsenic absorbé au cours d'un empoisonnement parvient aux racines des cheveux au bout de plusieurs semaines, et que, pour atteindre l'extrémité d'un cheveu de 15 cm par exemple, il a besoin de dix mois. Si l'expert a découvert du poison dans les parties éloignées

des cheveux de la victime, comment compte-t-il concilier ses allégations avec les conclusions de la commission ? Comment peut-il expliquer le fait que l'arsenic s'est trouvé à l'extrémité des cheveux d'Eliza Barrow au bout de quinze jours ? Ne devrait-il pas conclure plutôt que la victime a commencé à absorber le poison voilà un an ? »

Willcox, qui n'avait pas pensé à revoir le rapport de la commission, gardait le silence. Puis, abasourdi, décontenancé, il murmura : « Oh non, vous vous trompez, il faudrait croire quelle l'a commencé il y a plus d'un an... »

Marshall Hall aurait probablement remporté une victoire définitive, s'il n'avait pas commis la faute de poursuivre la confrontation. Tandis qu'il bombardait le savant de nouvelles questions, celui-ci cherchait désespérément une explication à l'énigme que l'avocat avait fait ressortir. Et soudain il la trouva. Les cheveux d'Eliza Barrow avaient reposé dans un liquide imprégné de sang et de parcelles de chair. Depuis des années, on prétendait qu'il suffisait de laver les cheveux à l'eau pour éliminer l'arsenic qui provenait de l'extérieur, de la terre du cimetière par exemple. Le savant continuait de répondre machinalement aux questions, alors que ses pensées étaient ailleurs ; elles tournaient autour d'un seul problème : n'avait-il pas effectué le lavage d'une manière superficielle ? N'était-ce pas l'arsenic des parcelles du corps qui s'était introduit dans les cheveux de la victime ? Mais bien sûr, c'était ça... Il en était convaincu maintenant...

Il profita de la première occasion pour glisser cette idée dans une réponse. « Il existe, messieurs, un facteur, dit-il, que je n'ai pas mentionné jusqu'ici et qui a pu influencer mes analyses... Dans le cercueil, les cheveux de la victime se sont probablement imprégnés du suc des chairs... »

Marshall Hall retint son souffle un instant. « Vous auriez pu trouver mieux, répliqua-t-il avec colère, elle ne vaut rien

vosre hypothèse... »

La séance terminée, Willcox se dirigea précipitamment à l'hôpital St. Mary. S'étant procuré une touffe de cheveux sans la moindre trace d'arsenic, il les plongea dans le suc des chairs d'Eliza Barrow. Le 11 mars, il examina attentivement l'échantillon. Il avait vu juste : le poison s'était infiltré dans les cheveux et le lavage à l'eau ne l'éliminait pas. Pour le détacher, il dut employer l'acétone.

Le 12 mars, Willcox, appelé à nouveau à la barre, repoussa sans difficulté les assauts de Marshall Hall. Il tenait une preuve irréfutable : l'arsenic que contenaient les cheveux d'Eliza Barrow venait de l'extérieur.

La déclaration faite par l'inculpé lui-même ne fit que confirmer l'impression générale : Seddon, homme froid, dévoré par la cupidité, était capable de tout lorsqu'il s'agissait de gain. Deux jours plus tard, le jury le déclarait coupable et se prononçait pour un non-lieu en ce qui concernait sa femme. Le 18 avril 1912, Seddon mourait sur l'échafaud de la prison de Pantonville.

Marshall Hall, malgré les avantages qu'il avait marqués au cours de la lutte, avait perdu la bataille. La méthode « quantitative » de Willcox sortait victorieuse de l'épreuve. Elle fut le point de départ de recherches d'autres procédés qui permettraient d'évaluer avec exactitude le poids de divers poisons trouvés dans l'organisme humain. La toxicologie les adoptait progressivement, au fur et à mesure de leur développement.

Parmi ces procédés, il y avait d'abord la colorimétrie. Elle partait du principe que toute substance organique ou non organique soit formait des solutions colorantes, soit, à l'instar des alcaloïdes, se colorait sous l'action d'agents chimiques. Plus le pourcentage d'éléments colorants était élevé, plus la coloration était intense. Connaissant le rapport entre l'intensité de la coloration et la quantité de la

substance, on pouvait, en comparant son degré de coloration avec celui de la matière inconnue, préciser le poids et la concentration de celle-ci.

Un autre procédé, appelé titrimétrie, s'appuyait sur le fait que seule une quantité déterminée d'un agent chimique pouvait provoquer une réaction d'un poison donné, par exemple la formation d'un dépôt. Le moment où cette réaction se produisait pouvait être facilement établi : une goutte d'un colorant quelconque introduite dans la substance examinée entraînait le changement de couleur à l'instant même où la réaction avait lieu. Pour définir la quantité de poison dans une solution, il suffisait d'y verser goutte à goutte l'agent chimique jusqu'à ce que la réaction, c'est-à-dire le changement de la couleur, se produise. La quantité de l'agent chimique utilisé indiquait l'importance du poison. Cette méthode, appliquée largement par la toxicologie, était très efficace lors de la détermination du poids de l'arsenic. En traitant les cristaux à l'iodure de potassium ou au monochlorure d'iode, la titrimétrie permettait, en effet, de définir la valeur de ce métalloïde avec bien plus d'exactitude que le procédé de Willcox.

Pour évaluer le poids des poisons métalliques, surtout de l'antimoine, les toxicologues avaient recours à l'électrolyse. On savait que les sels des métaux se décomposent dans une solution aqueuse en ions métalliques à charge positive et en ions acides à charge négative. Une électrode négative (cathode) plongée dans la solution attirait les ions positifs, tandis que les ions négatifs se rassemblaient sur l'électrode positive (anode). En assurant au liquide un courant suffisamment fort, on arrivait à détacher de la solution toutes les particules du métal, qui formaient un dépôt sur la cathode. La différence entre le poids de la cathode avant et après l'expérience indiquait le volume du métal.

L'analyse spectrale, si utile dans les recherches

qualitatives, rendait également des services appréciables au cours des examens quantitatifs. Les toxicologues pouvaient maintenant déterminer la quantité ou la concentration d'un poison à partir de l'intensité de son spectre, visible à l'aide des rayons ultra-violet ou infra-rouges.

Du temps de Willcox, les savants connaissaient déjà la méthode d'évaluation quantitative au moyen de la photographie du spectre, mais ils ne pensaient pas qu'un développement si prodigieux d'autres procédés, aurait lieu dans ce domaine. Une nouvelle invention, le photomètre spectral, remarquablement précis dans la définition des parcelles infimes du gaz carbonique, permettait aussi de détecter l'importance d'autres poisons dissimulés dans des supports minuscules. A l'aide d'un appareil électronique qui enregistrerait le spectre de la substance examinée, le photomètre projetait les valeurs notées sur des calculatrices qui, en l'espace de quelques minutes, indiquaient la quantité du métal ou du poison.

Vers le milieu de notre siècle, les problèmes qui paraissaient insolubles à un Orfila ou à ses successeurs cessèrent de présenter des difficultés aux toxicologues. Puisqu'on savait maintenant définir le poids le plus infime d'un poison, on pouvait s'attaquer au problème de la présence de l'arsenic naturel dans le corps humain. En fait, il se trouvait partout. Il se manifestait non seulement dans l'ossature, mais aussi dans le sang, le cerveau, le cœur, les poumons, le foie, les reins, la rate et dans le lait maternel. Il était présent dans les cheveux et dans les ongles de chaque être humain, donc de ceux également qui, de leur vie, n'avaient jamais absorbé une matière arsenicale quelconque. Mais il apparaissait en quantités si petites que, du temps d'Orfila, les savants n'auraient pu définir sa valeur, faute de mesure appropriée, celle de gamma, c'est-à-dire d'un millionième du gramme. Grâce à des calculs

innombrables, on savait ce qu'un corps humain peut contenir en moyenne d'arsenic naturel. Cette moyenne, dans le système pileux par exemple, allait de 0,24 à 3,8 gammas par gramme de cheveux. Elle augmentait chez les hommes qui, de par leur profession, ont affaire à ce poison ou chez ceux qui mangent beaucoup de crustacés. Les cheveux des vigneronniers qui emploient des insecticides à base arsenicale contiennent jusqu'à 285 gammas, tandis que la dose normale varie entre 67 et 102 gammas.

Les examens toxicologiques des personnes empoisonnées devaient démontrer que, cinq jours à peine après l'ingestion d'une quantité importante d'arsenic, celui-ci se manifestait déjà dans les racines des cheveux. En faisant absorber aux animaux des doses déterminées d'arsenic pendant une durée donnée, puis en précisant quantitativement la valeur du métalloïde dans leurs poils, les savants s'aperçurent que les cheveux pouvaient, en effet, servir de critère pour mesurer les quantités de poison absorbées. Afin d'écartier toute possibilité d'erreur dans ce procédé, il fallait nettoyer les cheveux avec de l'alcool, de l'acétone ou de l'acide chlorhydrique qui éliminaient le poison s'infiltrant de l'extérieur. Chaque expérience dans ce domaine prouvait que la quantité d'arsenic restée dans les cheveux après le nettoyage provenait du corps et qu'elle apportait des renseignements précieux sur le genre, la durée et le degré de l'empoisonnement.

L'analyse de la terre à l'aide de nouvelles méthodes fit apparaître que le sol renferme bien plus d'arsenic qu'on ne l'avait supposé. 50 % des sols de nos continents en contiennent de 5 à 10 mgr par kilo de terre, 20 % plus de 10 mgr, 30 % moins de 5 mgr. Ce pourcentage augmentait avec l'emploi d'insecticides et d'engrais chimiques. Les engrais pouvaient même accroître l'élément arsenical d'un sol éloigné du champ traité. D'autre part, d'innombrables

expériences faites dans les laboratoires permirent d'acquérir la certitude que l'eau de pluie et l'eau du sol dissolvaient en réalité de très petites quantités d'arsenic. Au cours de ces expériences, on laissait filtrer l'eau de pluie à travers une couche de terre de cimetière puis on mesurait sa valeur arsenicale. Face aux résultats obtenus au moyen de ce procédé, la théorie sur l'infiltration de l'arsenic dans un cadavre paraissait de moins en moins convaincante.

Vers le milieu de notre siècle, les savants étaient arrivés à établir la différence entre l'arsenic naturel ou formé de façon naturelle dans le corps et celui qui s'y introduisait par suite d'empoisonnement. Dans le cas d'une autopsie effectuée immédiatement après le décès, l'évaluation quantitative du poison ne présentait plus de problèmes, tandis que là où une longue période séparait la mort de l'exhumation, il n'y avait plus de mystère en ce qui concernait la pénétration de l'arsenic du sol dans le cadavre. On savait que, si le cadavre contenait une forte dose de ce métalloïde, celle-ci ne pouvait provenir de la terre qui n'en renfermait que de petites quantités. Et la possibilité d'évaluer exactement l'importance de l'arsenic dans le corps et dans la terre excluait toute erreur.

Cependant, en prenant pour base leurs propres expériences, les toxicologues avançaient de temps à autre des thèses contraires. Ainsi l'un d'eux, ayant enterré une touffe de cheveux et l'ayant retirée après une longue période, constatait que le lavage n'éliminait pas l'arsenic qui s'y était infiltré. Dans les années 1933-1934, Sydney Smith remarqua que les cheveux avaient l'étrange faculté de mobiliser et d'attirer l'arsenic des solutions, et ceci jusqu'à en contenir plus que les solutions elles-mêmes. Toutefois, ces allégations, rares et contraires aux autres expériences répétées des milliers de fois, pouvaient être considérées comme « des exceptions qui confirment la règle ».

L'immense progrès accompli par les méthodes quantitatives effaçait les doutes qui hantaient jadis les toxicologues appelés à décider si un homme avait été ou non victime d'un empoisonnement par l'arsenic.



Lorsqu'en 1863 Adolf Bayer, alors professeur de chimie organique à l'Académie de l'Industrie de Berlin (plus tard, professeur à Munich, il devait recevoir le prix Nobel et être anobli), découvrait l'acide barbiturique, il ne savait pas qu'il allait mettre en mouvement un nouveau secteur de l'industrie pharmaceutique, celui de médicaments à base toxique, dont l'activité pouvait se comparer, un siècle plus tard, à la vague de production déclenchée par le lancement des alcaloïdes. Romantique, il avait donné à l'acide une appellation qui venait du nom de sa jeune amie, Barbara. Quarante ans plus tard, en 1904, deux Allemands, Emil Fischer et le baron Joseph von Mering, créaient le phénobarbital et le barbital, somnifères à base d'acide barbiturique. Von Mering, aussi romantique que son prédécesseur, appela le barbital véronal, en souvenir d'un voyage effectué à Vérone où il avait conçu l'idée de se servir de l'invention de Bayer pour préparer le somnifère. Le phénobarbital reçut le nom de luminal.

En l'espace de dix ans, le véronal et le luminal se trouvèrent à la tête de la liste des produits utilisés par les suicidés. Emil Fischer, lui-même responsable de la vogue de ces remèdes bientôt désignés sous le nom de barbituriques, essaya de dépister leurs traces dans l'organisme, surtout dans les cheveux. Mais c'est l'augmentation vertigineuse du nombre de suicides commis à l'aide de ces toxiques dans les années 1924-1931 qui créa la nécessité d'activer les recherches dans ce domaine avec

la dernière énergie.

D'abord, comme dans le cas des alcaloïdes, les savants essayèrent d'appliquer les réactions colorantes qui devaient prendre le nom de leurs inventeurs : de l'Italien Perri, du Hollandais Zwikker, des Allemands Bodendorf et Oettel, de l'Américain Koppanyi.

Les tentatives de déceler les traces des barbituriques dans les cheveux se heurtaient à l'époque à une grave difficulté : on savait peu, voire presque rien, de la façon dont l'organisme assimile le somnifère. Seule chose certaine, au cours de cette assimilation le remède subissait des modifications plus ou moins importantes.

Mais on ne pouvait pas prévoir dans les années 1930 les dimensions qu'allait prendre, vers le milieu de notre siècle, la consommation massive des somnifères et des sédatifs. Les souffrances subies pendant la Seconde Guerre mondiale et la période d'après guerre, l'exaspération due à la tension politique et économique de l'« ère atomique » préparaient le terrain au besoin croissant et excessif des hommes de calmer leur système nerveux surmené. Les dérivés des barbituriques, devenus légion, s'appelaient alphenal, amytal, delvinal, dormine, évipan, mabral, nembupal, nestonal, phanodorme, sandoptal, sedonal, et j'en passe des centaines. L'influence que ces calmants exerçaient sur l'organisme était d'autant plus complexe qu'ils entraient, en proportions très variées, dans la composition d'innombrables médicaments à base toxique. Lorsque les toxicologues en Angleterre, en Amérique et en Allemagne de l'Ouest tentèrent de dresser une liste des produits barbituriques et de donner une description de leurs divers aspects, Emil Veinig, directeur de l'Institut de médecine légale à Erlangen, en compta 265 espèces de marques allemandes. En 1948, le monde produisait annuellement 300 tonnes de barbituriques. Un petit pays

comme le Danemark, qui compte 4,5 millions d'habitants, en consomma 9 tonnes en 1957. En Angleterre, le nombre de suicides commis à l'aide de ces remèdes était en 1954 12 fois plus grand qu'en 1938. Enfin, en été 1955, un infanticide qui eut lieu en Grande-Bretagne devait attirer l'attention du monde sur le fait que les barbituriques n'étaient point seulement des moyens utilisés par les suicidés ; ils pouvaient également servir d'arme aux criminels.

Le meurtre eut pour théâtre Gosport, petite ville de la côte méridionale anglaise, située non loin de Portsmouth et face à l'île de Wight, localité inconnue de la plupart des Anglais jusqu'à cet été de 1955.

Le 22 juillet 1955, vers 1 h 20, le Dr Bernard Johnson qui, avec son collègue le Dr Buchanan, exerçait à Gosport, reçut un coup de téléphone de l'hôpital de Haslar. L'homme qui l'appelait, John Armstrong, infirmier au même hôpital, lui annonça que son fils Terence, âgé de cinq mois, était gravement malade. Il demandait au médecin de se rendre d'urgence au chevet de l'enfant, car on pouvait craindre le pire. Johnson se mit en route sans tarder.

Il connaissait bien les Armstrong. Un couple jeune, sans aucune maturité, l'homme comptant environ 26 ans, la femme, Janet, à peine 19 ans. Des créatures ternes, livrées à leurs seuls instincts, qu'unissait une sensualité animale et qu'opposaient, une fois le désir assouvi, des querelles et des bagarres, suivies de séparations, puis de réconciliations fougueuses. Installés à Gosport depuis février 1954, ils étaient couverts de dettes. Malgré une vie désordonnée, Janet avait mis au monde trois enfants : Stephen, mort au mois de mars 1954, Pamela et Terence. Le Dr Johnson savait en outre que la nuit précédente, John Armstrong avait déjà téléphoné pour signaler la maladie de Terence. Comme il paraissait peu alarmé, le collègue de Johnson, le

Dr Buchanam, qui avait reçu l'appel, avait remis la visite jusqu'au lendemain. A 9 heures du matin il avait vu l'enfant et l'avait trouvé en bonne forme.

Arrivé à 1 h 30, Johnson se dirigea vers le landau où reposait Terence et constata que le bébé venait de mourir. Janet paraissait un peu excitée, mais son visage rond aux lèvres épaisses ne trahissait ni l'angoisse ni la tristesse. Le médecin lui demanda de décrire les symptômes de la maladie. Réticente, Janet raconta que la veille Terence et Pamela avaient présenté des signes d'indisposition, car, lorsque entre 4 et 5 heures de l'après-midi elle leur avait donné des biscottes et du lait, ils avaient vomi. A 7 heures du soir, quand son mari était rentré du travail, les enfants semblaient de nouveau en bonne santé. Vers 11 heures du soir, elle remarqua toutefois que Terence avait une respiration oppressée, qu'il haletait et que son corps était froid. Elle essaya de le réveiller, mais sans succès. John mit un doigt dans la bouche du bébé, mais ne réussit ni à provoquer les vomissements ni à le sortir de sa torpeur. Vers minuit trente, voyant que la bouillotte qu'il avait préparée n'apportait aucun soulagement et que le visage de l'enfant commençait à virer au bleu, John alla appeler le Dr Buchanan. L'heure était tardive et John, croyant distinguer du mécontentement dans la voix du médecin, n'osa pas insister. Le matin, lors de la visite du Dr Buchanan, Terence paraissait rétabli. Mais vers midi, au moment où John était rentré à la maison pour le déjeuner, le visage de l'enfant était redevenu bleu, sa respiration difficile et sa torpeur si profonde qu'il semblait inanimé. C'est alors que John avait décidé d'alerter à nouveau un médecin.

« Mais, pour l'amour de Dieu, s'étonna Johnson, pourquoi a-t-il fait six miles à bicyclette afin de m'appeler de l'hôpital de Haslar, au lieu de se précipiter à la première cabine téléphonique ? »

Pour toute réponse, Janet haussa les épaules. Elle ne le savait pas ; en général, elle ne savait pas grand-chose.

A ce moment, nul soupçon n'effleurait encore l'esprit de Johnson. Dans sa pratique, il avait souvent affaire à des familles comme celle des Armstrong, des gens qui avaient trop d'enfants et étaient plus ou moins insensibles à la perte de l'un d'eux. Ne pouvant cependant découvrir une cause organique du décès, il décida d'alerter le coroner de Gosport qui, quelques heures plus tard, envoyait sur les lieux ses deux assistants, Bulley et Edge. Les deux hommes, après une inspection du logement, emportèrent le biberon de Terence et l'oreiller sur lequel il avait vomi, puis firent transporter le petit corps à la morgue. Dans l'après-midi, le Dr Harold Miller, pathologiste à l'hôpital, procéda à l'autopsie.

Dans la région du larynx, il découvrit une petite pellicule rouge, rétrécie, qui ressemblait à la peau d'une mûre. D'autres pellicules de ce genre se trouvaient dans l'estomac. Les ayant sorties, il plaça séparément celles du larynx et celles de l'estomac dans des fioles remplies de formol. Soupçonnant un empoisonnement par un aliment quelconque, il demanda de fouiller à nouveau l'appartement des Armstrong. Bulley et Edge, revenus sur les lieux, trouvèrent le couple devant l'écran de la télévision comme si rien ne s'était passé. Les assistants du coroner devaient constater qu'un mûrier poussait effectivement dans le jardin à côté de la maison et qu'il portait justement des fruits. John indiqua complaisamment que le landau de Terence était resté sous l'arbre.

« Rien de plus probable, dit-il, qu'une mûre soit tombée dans la bouche du bébé. C'est clair comme bonjour. Et puis, les mûres sont vénéneuses, vous ne le saviez pas ? »

Le Dr Miller, prêt déjà à accepter l'explication d'une indigestion due aux mûres, découvrit, à sa grande

stupéfaction, au matin du 24 juillet, que les petites peaux de baies conservées dans les flacons avaient disparu : elles avaient fondu dans le formol en lui conférant une légère teinte rouge. Désarmé devant ce phénomène inattendu, il communiqua les deux fioles, le biberon et l'oreiller à un laboratoire chimique qui effectuait des analyses toxicologiques pour le coroner. Le rapport du laboratoire, remis quelques jours plus tard, constatait que les matières examinées ne présentaient de traces d'aucun poison connu. L'estomac contenait une quantité minuscule de fécule de maïs et un peu d'éosine rouge. Les causes du décès de Terence paraissaient donc impossibles à déterminer. Fallait-il abandonner l'affaire ? L'inspecteur Gates, du commissariat de police de Gosport, voulut en avoir le cœur net. Le 28 juillet, il se rendit à la maison des Armstrong, fit le tour de l'appartement, posa quelques questions. John lui laissa l'impression désagréable d'un homme primitif, mais curieusement dégourdi. Pas une fois, ni lui ni Janet ne s'embrouillèrent dans leurs réponses.

La police aurait probablement clos le dossier, n'eût été le mauvais souvenir que l'inspecteur Gates avait gardé de John Armstrong. Au début du mois d'août, il fit une visite à l'hôpital de Haslar pour connaître l'opinion dont jouissait l'infirmier auprès de ses chefs. Loin d'être favorable, elle renforça la méfiance du policier. « Irresponsable, sale, ne s'intéresse pas à son travail... », déclara un des médecins. Et un autre : « Un garçon puéril qui ne fait que ronger ses ongles... Une charge plutôt qu'une aide pour notre établissement... » Seul le besoin urgent d'infirmiers avait décidé la direction de l'hôpital de le maintenir en place.

Rentré à Gosport, Gates alla voir le Dr Miller. Il voulait savoir s'il fallait, dans le cas de Terence, exclure l'hypothèse d'une mort due à un acte de violence. Le pathologiste, étant très occupé, ne put lui fournir une réponse que le 19 août.

« Ce que j'ai pris pour des peaux de baies, dit-il, était très vraisemblablement des capsules de gélatine colorée d'un médicament, et je pense qu'il s'agissait en l'occurrence d'un somnifère, le sedonal. J'ai remarqué que les capsules de sedonal donnent, en se dissolvant dans le suc gastrique, la teinte même qu'avait le contenu de l'estomac de Terence Armstrong... »

« Et quels sont les effets produits par ce médicament ? » demanda Gates qui dissimulait mal son mécontentement de la façon dont l'autopsie avait été effectuée.

Le médecin lui apprit que l'action du sedonal se déclenchait presque instantanément et quelle était de courte durée ; qu'il suffisait d'administrer quelques grammes du remède pour tuer un enfant et que les symptômes de la maladie de Terence correspondaient bien à ceux provoqués par ce sédatif. Mais, à son avis, supposer que le bébé ait été supprimé avec le sedonal relevait du domaine de la fantaisie. Jamais encore on n'avait commis un meurtre à l'aide d'un barbiturique.

La conversation avec Miller laissa Gates perplexe et en même temps décidé de continuer les investigations. Il informa de ses soupçons l'intendant-chef Jones qui, de son côté, alerta Scotland Yard. Le lendemain, L.C. Nickolls, depuis 1951 directeur du laboratoire scientifique et technique du Scotland Yard, demandait par téléphone de lui envoyer les objets et substances devant être examinés. Gates se rendit alors compte avec effroi que le chimiste de Gosport avait traité bien négligemment les matières analysées. Il n'en restait pas beaucoup. Le mieux conservé paraissait l'oreiller couvert de vomissements. Le 23 août, quatre semaines après la mort de Terence Armstrong, Gates, chargé de pièces à conviction, prenait le train pour Londres.

A cette époque-là, Nickolls préparait un ouvrage qui

devait paraître en 1956 sous le titre *Analyse scientifique du crime*. Un chapitre entier, fondé sur les riches expériences de l'auteur, y était consacré à la toxicologie. « Les études les plus récentes, écrivait Nickolls dans l'introduction, nous apprennent que les moyens d'empoisonnement changent selon les habitudes de la population et le développement de la production pharmaceutique. » Nickolls, qui s'était tout particulièrement penché sur le problème des somnifères, parlait longuement des méthodes destinées à dépister les barbituriques. Le procédé Stas-Otto rendait ici des services aussi appréciables que dans le cas des alcaloïdes. Malheureusement, les barbituriques se différenciaient souvent si peu du tissu humain que pour obtenir un résultat probant il fallait effectuer une préparation fastidieuse. En 1946, P. Valow commença à utiliser l'acide tungstique pour détruire les « matières animales » dans les extraits. Selon Nickolls, ce procédé, qui avait l'avantage d'être rapide, demeurait inopérant dans le cas où le toxique se manifestait en petites doses. Le Japonais Kawahara essaya d'éliminer ces « matières », en particulier l'albumine et la graisse, en diluant dans de grandes quantités de suc gastrique les substances censées contenir des barbituriques. Nickolls lui-même avait mis au point une méthode qui permettait d'obtenir, sous l'action du natron caustique, des extraits purs, à condition cependant que l'organe examiné ne fût pas trop décomposé ; autrement, il fallait procéder à des filtrages et traiter la substance au charbon ou à l'acétate de plomb.

Le problème de l'identification des barbituriques présentait d'autres difficultés. Les réactions colorantes étaient souvent trompeuses, car sous l'effet des mêmes agents, de nombreuses substances prenaient des teintes semblables à celles des sédatifs. En outre, il était malaisé de distinguer les diverses couleurs que formaient les

barbituriques eux-mêmes. Le sedonal, sous l'action du diméthyl-déhydro-aminobenzol, se colorait en brun strié de pourpre, et cette teinte se transformait en violet au contact avec l'alcool. Les somnifères nembotal et penthotal se comportaient presque de la même façon. Comme dans le cas des alcaloïdes, les savants eurent recours à l'observation des points de fusion des barbituriques. Ici non plus les difficultés ne manquaient pas. Les points de fusion de l'amytal et du penthotal, qui pour le premier se situaient entre 155 et 158, et pour le second entre 156 et 157 degrés, étaient si rapprochés que toute distinction entre ces remèdes devenait impossible. Le sedonal présentait au moins cette particularité que sa fusion se produisait à 95 degrés.

Pour identifier les barbituriques on utilisait enfin la méthode fondée sur la comparaison des cristaux. L'Anglais Turfitt, qui avait entrepris dès 1948 de longues recherches dans ce domaine, avait établi ici des règles fort judicieuses. Les Danois T.Y. Huang, E. Jolk et B. Jerstew utilisaient les rayons X pour individualiser les formes des cristaux. D'autres savants, comme l'Anglais Curry, les Finlandais Tamminen et Leppänen, les Tchèques Vezerek et Chundela, l'Allemand Georg Schmidt et les Américains Algerie et Cooper, prouvèrent que la chromatographie pouvait également être très utile dans ces recherches. Mais elle se révélait souvent inopérante là où le somnifère était composé de deux ou plusieurs barbituriques. Tel était par exemple le cas du turmal, remède contenant le sedonal et l'amytal, et dont les taches sur le papier filtrant ne se séparaient jamais.

Les expériences avaient appris à Nickolls que les examens visant à établir la présence des barbituriques et à les identifier ensuite demandaient un travail si fastidieux, une science si approfondie, des appareils si compliqués que les efforts des chimistes dans la plupart des

laboratoires devaient forcément aboutir à des échecs.

Du 23 au 28 août, Nickolls examina le formol dans lequel avaient été conservés les prélèvements de Terence Armstrong, le contenu de son estomac, les vomissements. Plusieurs méthodes appliquées par lui ne donnèrent aucun résultat. Le chimiste de Gosport, trop insouciant dans la manipulation des matières examinées, en était responsable. Nickolls, résigné, pensait déjà à abandonner la partie, lorsque enfin, le 28 août, l'analyse des vomissements démontra au delà du doute qu'ils renfermaient un peu plus de 1 mgr de sedonal. Le contenu de l'estomac fit apparaître 20 mgr du sédatif. Pour connaître le total du poison dans le corps du bébé, Nickolls procéda le 6 septembre à une autopsie.

Le corps de Terence était déjà fortement décomposé. Sachant que l'organisme absorbe, puis excrète les barbituriques très rapidement, Nickolls comptait évidemment avec le fait que le petit cadavre ne conserverait qu'une quantité infime de sedonal, quelques milligrammes tout au plus. La moindre imprudence dans les analyses pouvait les faire disparaître complètement.

Entre-temps, Gates s'était rendu à nouveau à l'hôpital de Haslar. Si la mort du bébé avait été provoquée par l'empoisonnement au sedonal, se disait-il, il fallait savoir comment Armstrong était entré en possession du sédatif. L'idée qu'il avait tout bonnement « puisé » dans le stock de l'établissement semblait fort plausible. Les premiers interrogatoires du personnel furent décevants. On n'avait rien vu ni rien remarqué de suspect. Finalement, un médecin se rappela que pendant plusieurs semaines, Armstrong, étant de service la nuit, avait administré aux malades des calmants et des somnifères. Puis une infirmière, chargée de la surveillance des médicaments et travaillant dans la même section que John Armstrong, apprit

à l'inspecteur que, au mois de février ou mars 1956, elle avait constaté qu'une armoire, d'habitude fermée à clé et où l'on gardait les toxiques, avait été cambriolée. Sa serrure était fracturée et une boîte contenant 50 capsules de sedonal avait disparu. Le voleur ne fut jamais découvert. Une chose pourtant était certaine : Armstrong avait accès à la pièce où se trouvait l'armoire avec les médicaments. Il va de soi qu'il pouvait très bien ne pas être l'auteur de ce méfait. Mais qui sait ?...

Pour Gates, les journées de septembre traînaient désespérément, et Nickolls ne donnait aucun signe de vie. Afin de meubler l'attente, l'inspecteur décida d'examiner les circonstances de la mort de Stephen, deuxième enfant des Armstrong. A sa grande stupéfaction, il apprit que le permis d'inhumer avait été délivré par un vieux médecin de 82 ans qui n'avait jamais soigné auparavant ni les Armstrong ni leurs enfants. L'histoire de la criminologie fourmillait de ces cas où des empoisonneurs avaient recours, pour obtenir le permis d'inhumer, à des médecins âgés, incapables de diagnostiquer les causes du décès. L'inspecteur constata aussi que les symptômes qui avaient accompagné la maladie de Stephen ressemblaient étrangement à ceux signalés lors du décès de Terence : teint violacé, torpeur, respiration oppressée. Un autre fait paraissait tout aussi troublant : au mois de mai 1954, Pamela Armstrong, âgée alors de 2 ans, était également tombée malade et présentait les mêmes symptômes. Un médecin l'avait fait transporter d'urgence à l'hôpital où elle s'était aussitôt rétablie.

Le 16 septembre, Nickolls arriva enfin à Gosport. Malgré les conditions défavorables, il avait réussi à extraire des organes de l'enfant 3 mgr de sedonal. Cela signifiait, compte tenu de la rapide élimination des barbituriques par le corps, que le bébé avait dû absorber de 3 à 5 capsules du toxique, de 80 mgr chacune. Et cette dose était

absolument mortelle.

Le même jour, l'intendant-chef Jones et l'inspecteur Gates reprenaient l'interrogatoire des Armstrong. Une fois de plus, ils essayèrent de récapituler l'emploi du temps du couple lors de la mort de Terence. Comment donc la journée du 21 juillet s'était-elle passée ? 4 h 30 de l'après-midi : Terence reçoit son biberon et des biscottes, puis il commence à vomir. A ce moment-là, qui se trouve près de lui ? Janet Armstrong, elle seule et personne d'autre. 7 heures du soir de la même journée : John Armstrong rentre à la maison. L'enfant paraît en bonne santé. 11 heures du soir : Terence a une respiration haletante, son corps est froid, il est plongé dans la torpeur. Minuit trente : le visage de l'enfant est violet. John téléphone au Dr Buchanan et ne proteste pas lorsque le médecin annonce qu'il ne viendrait voir le bébé que le lendemain matin. Le 22 juillet, 7 heures du matin : John s'en va à l'hôpital de Haslar. 8 h 40 : le Dr Buchanan trouve l'enfant dans un état normal et en bonne forme. Midi quinze : John rentre à la maison pour le déjeuner. De nouveau le bébé respire péniblement et reste plongé dans la torpeur. 1 heure ou un peu avant 1 heure : John se décide d'appeler un médecin, mais il est si peu pressé qu'il se rend à bicyclette à Haslar et ne téléphone au Dr Johnson qu'à 1 h 20. Dix minutes plus tard, le médecin constate que Terence a cessé de vivre.

Tel était le déroulement chronologique des événements de ces deux jours.

« Est-ce exact ? » demanda Jones.

« Parfaitement exact », fut la réponse.

« Pas d'objection ? »

« Non. »

« Pendant tout ce temps personne n'est venu à la maison ? Personne ne s'est approché du bébé ? »

« Non... personne. »

Jones posa alors la question qui, comme il l'espérait, devait apporter la solution du cas. « Comment pouvez-vous expliquer alors, dit-il, le fait que le corps de Terence contienne une dose de sedonal ? » Tendus, il épiait les réactions sur les visages du couple. Mais rien ne se produisit. Les yeux de l'homme et de la jeune femme demeurèrent tout aussi inexpressifs qu'avant. Janet déclara finalement ne pas savoir ce que ce sedonal pouvait bien être. John, infirmier à l'hôpital, n'avait pas la possibilité de suivre son exemple et de se retrancher derrière son ignorance. Bien que borné, il eut pourtant assez de présence d'esprit pour annoncer qu'il « ne donnerait aucune réponse avant d'avoir consulté son avocat ».

En quittant la maison, Jones et Gates étaient fermement convaincus de la culpabilité du jeune ménage. Selon eux, il fallait encore procéder à l'exhumation de Stephen Armstrong, quoique Nickolls eût affirmé par téléphone qu'étant donné les particularités des barbituriques, les chances d'en trouver des traces dans un cadavre après une aussi longue période semblaient bien aléatoires. Le 17 septembre, Gates accompagna au cimetière John Armstrong qui, conformément aux prescriptions de la loi, devait assister à l'exhumation. La triste cérémonie terminée, John s'attarda un instant à la sortie du cimetière. Voyant Gates s'approcher, il le regarda bien en face et dit : « Il ne reste pas grand-chose du petit après tant de temps, vous ne croyez pas ? » Pour l'inspecteur, les sentiments que cachait cette question étaient évidents : c'était un mélange de crainte dictée par la mauvaise conscience et d'espoir que les efforts de la police demeureraient vains. Mais le visage terne, abruti de l'homme ne trahissait rien. Malheureusement, les espoirs de John devaient se réaliser : toutes les analyses effectuées par Nickolls furent négatives. Si le sedonal avait provoqué la mort de Stephen, il avait

disparu de son corps sans laisser de traces.

Persuadés en outre que le couple avait prémédité en commun le crime, pour se débarrasser de Terence afin de réduire les dépenses quotidiennes, Jones et Gates se penchèrent alors sur un autre problème : qui de ces deux êtres primitifs avait donné à l'enfant la capsule mortelle ? Les renseignements concernant la façon dont le sedonal agit sur l'organisme ne pourraient-ils pas, se demanda Jones, servir à déterminer la responsabilité de l'un d'eux ? On savait que l'entrée en action du somnifère, dont les effets étaient immédiats, mais ne duraient pas longtemps, dépendait de la rapidité avec laquelle la capsule se dissolvait dans le suc gastrique. Si elle se dissolvait instantanément, John avait pu administrer au bébé la dose mortelle tout de suite après son retour à la maison pour le déjeuner. Si, au contraire, cette dissolution exigeait un certain temps, seule Janet avait pu tuer l'enfant, son mari étant absent de 7 heures du matin jusqu'à 12 h 45.

Sur la demande de Jones, Nickolls entreprit une nouvelle série d'expériences. Il soumit quelques capsules de sedonal, acquises dans une pharmacie, à l'action du suc gastrique. Faites de gélatine, elles se dissolvaient rapidement sans laisser toutefois ce résidu rougeâtre ressemblant à la peau d'un fruit et qui, lors de l'examen de l'estomac de Terence, avait attiré l'attention du Dr Miller. Intrigué, Nickolls demanda de vérifier s'il existait sur le marché une autre présentation du remède. Il devait apprendre bientôt que la maison qui fabriquait le somnifère avait, « pour des raisons commerciales », changé depuis un certain temps la formule des capsules, sans en prévenir les médecins et les pharmaciens. On avait utilisé auparavant une cellulose méthylique colorée à l'aide d'éosine, en ajoutant au sedonal un peu de fécule de maïs. Dans l'estomac, le suc gastrique, ayant imprégné la cellulose et

filtré à travers elle, gonflait la fécule qui faisait éclater la capsule en deux parties. Celle-ci se dissolvait ensuite lentement, laissant une teinte rouge. Il était clair maintenant pourquoi le Dr Miller avait trouvé un peu de fécule de maïs dans l'estomac de Terence. Nickolls, qui reprit ses expériences à zéro, découvrit bientôt également la raison qui avait incité le fabricant à changer sa formule de capsules. Elles s'ouvraient au gré du hasard. Tantôt très rapidement, tantôt au bout d'une demi-heure ou plus. En règle générale, le sedonal ne pouvait dans ces conditions commencer à agir avant une demi-heure.

Les investigations laborieuses de Nickolls n'auraient donc apporté aucune solution au problème. Les capsules que Terence avait avalées avaient pu aussi bien s'ouvrir immédiatement qu'au bout d'un certain temps. Dans le premier cas, le responsable du meurtre était John ; dans le second, Janet. Mais rien ne permettait d'établir les circonstances du crime de façon catégorique.

Gates rangea le rapport de Nickolls dans le tiroir de son bureau avec un pénible sentiment d'impuissance. Les preuves qu'il possédait n'étaient pas suffisantes pour présenter le cas à la Chambre d'accusation. Rien que des soupçons. Les jurés exigeraient certainement la preuve que le jour du crime le sedonal se trouvait en possession des Armstrong. Et cette preuve manquait.

Persévérant, Gates continua à surveiller les Armstrong. La patience, elle, ne lui manquait pas. Enfin, un an plus tard, le 24 juin 1956, un événement inattendu vint à son secours. Janet Armstrong introduisit une action en divorce, demandant que son mari fût condamné à subvenir à son entretien et à celui de l'enfant. Motif du divorce ? Cruauté de l'époux qui la battait souvent. Il semblait certain qu'au cours d'une récente bagarre, pain quotidien de ce ménage, John lui eût administré une correction plus sévère que les

autres. Quoi qu'il en fût, Janet respirait la haine. Et lorsque le Tribunal refusa le divorce, elle alla droit chez Gates. « J'ai une déclaration à faire... », dit-elle.

Gates pressentait ce qui allait se passer, ce qui devait se passer. Son cœur battait précipitamment.

« Eh bien, au mois de juillet 1955, avoua-t-elle, j'ai menti. Le sedonal se trouvait dans la maison, John en avait apporté une grande quantité de l'hôpital. » Trois jours après la mort de Terence, John avait ordonné à Janet de se débarrasser des capsules, car autrement elle pourrait être soupçonnée de crime. Elle avait jeté quelques fioles sur un tas de fumier, quelques autres dans la poubelle. Le 16 septembre, après le départ de Jones et de Gates qui les avaient longuement interrogés, John lui avait souri en grimaçant : « Tu vois, dit-il, qu'il fallait jeter les fioles... C'était du sedonal. » C'est alors seulement, prétendit Janet, qu'elle avait compris que ce remède avait été en leur possession. Elle avait demandé à son mari : « En as-tu donné au petit ? » « Qui sait si ce n'est pas toi qui l'as fait ? » répondit John goguenard. A l'époque, elle n'avait rien dit à la police, car elle avait peur de John. Il pouvait la tuer. Mais maintenant ça lui était égal. Tout lui était égal.

Sans doute, chaque mot de cette déclaration était dicté par la soif de vengeance, par la haine. Cependant, tout ce qui se rapportait au sedonal non seulement semblait être vrai, mais aussi constituait une preuve, celle précisément qui jusqu'alors avait fait défaut. Les Armstrong étaient bel et bien en possession du remède le jour du crime. Quatre mois plus tard, le 4 décembre 1956, le procureur général Sir Reginald Manningham Buller prononçait son réquisitoire contre John et Janet Armstrong, accusés d'avoir prémédité en commun et perpétré le crime d'infanticide. Tout au long du procès, les inculpés donnèrent un pénible spectacle. Accusations mutuelles, mensonges, suspicion, haine à

peine dissimulée. Après une délibération de quarante-cinq minutes, le jury, composé de neuf hommes et de trois femmes, déclara John coupable. Si Janet fut acquittée, elle ne le devait qu'à son défenseur, Norman Skelhorn, qui avait su exploiter astucieusement les expériences de Nickolls pour reconstituer à sa façon le déroulement des événements.

« N'y a-t-il pas des capsules de sedonal, dit-il, qui se dissolvent immédiatement dans l'estomac et d'autres qui résistent à l'action du suc gastrique pendant une demi-heure au moins ? L'expert Nickolls l'a lui-même affirmé. L'accusation prétend que Janet Armstrong a participé au crime, car les premiers symptômes de la dernière phase de la maladie de Terence se sont manifestés à 12 h 15, donc au moment où l'infirmier venait à peine de rentrer à la maison. Pourtant, la vérité est ailleurs. Est-ce contredire les expériences de Nickolls que de supposer que John Armstrong a fait avaler au bébé plusieurs capsules de sedonal tout de suite après sa rentrée, et que l'une d'elles s'est dissoute immédiatement en provoquant les premiers symptômes de la maladie ? Est-ce contredire ces expériences que de prétendre que les autres capsules s'étant ouvertes plus tard, peut-être au bout d'une heure, ont entraîné la mort de l'enfant ? Non, ces affirmations ne sont pas contraires aux thèses de l'expert... »

Quelle que soit la vérité sur la culpabilité de Janet Armstrong, ce procès avait ouvert les yeux du monde sur la nécessité de faire face au danger que présentaient les barbituriques. On avait commis un crime à l'aide d'un de ces remèdes. Le fait que le chimiste de Gosport n'avait pas décelé le sedonal dans le corps de Terence était lourd d'enseignement. Les traces des barbituriques échappaient – cela semblait certain – à l'attention des savants. Devant les toxicologues se dressait la vision inquiétante de tous les

empoisonnements que des circonstances innombrables pouvaient cacher à leurs yeux.



La lutte que menaient les toxicologues contre les poisons ne manquait pas d'imprévu. A peine avaient-ils atteint un but – la preuve des traces des barbituriques dans le corps humain – que d'autres remèdes toxiques, les sédatifs qui agissaient directement sur « l'âme » des hommes surmenés, faisaient leur apparition. Parallèlement, le marché offrait de temps à autre un produit, mis au point par de nouveaux procédés chimiques ou industriels et qui, destiné à servir dans un domaine déterminé, pouvait entre les mains d'un criminel se transformer en un redoutable poison. Les surprises, les difficultés guettaient les savants là où ils les attendaient le moins.

Peu de cas cependant démontrent mieux l'étendue de l'imprévisible qui menace les recherches des toxicologues que celui du meurtre mystérieux commis à Worms au début de l'année 1954. Ce crime devait pendant des mois soulever l'émotion, exciter les instincts morbides et les penchants sinistres des masses.

Considéré d'abord comme « une triste mésaventure de petites gens » il allait bientôt prendre pour les habitants de la ville les proportions « du crime du siècle » ; il fut commis le 15 février 1954 dans une maison sombre et basse de la Grossen Fischerweide, étroite ruelle du vieux quartier de Worms. Les habitants de cette mesure étaient Eva Ruh, veuve de 75 ans, son fils Walter, sa fille Annie Hamann, elle aussi veuve (son mari avait été tué sur le champ de bataille) et la fille de cette dernière, Uschi âgée de 9 ans. En somme, une petite communauté comme il y en avait des milliers à l'époque. Des parents âgés, sans ressources,

vivotant chez leurs enfants en échange des soins qu'ils apportaient à l'éducation des jeunes ; des filles désaxées par la guerre, ne pouvant plus trouver de mari, privées d'une existence normale, en quête d'« oubli » et de plaisirs faciles. Annie Hamann était de celles qui se croyaient trompées par la vie.

Dans l'après-midi du 15 février, en fouillant dans l'armoire de la cuisine à la recherche d'un casse-croûte, elle découvrit un chocolat praliné. On devait apprendre plus tard qu'Eva Ruh avait mis de côté la friandise pour l'offrir à la petite Uschi.

Annie Hamann en avala un morceau, mais, dégoûtée, cracha le reste sur le plancher.

« Qu'est-ce que c'est ? dit-elle. Il est absolument immangeable... »

Le chien de la maison, un roquet blanc qui tournait autour, vint lécher les restes du chocolat. Puis les événements se succédèrent à une telle allure qu'Eva Ruh, témoin stupéfait du drame, devait éprouver les plus grandes difficultés à le reconstituer lors de l'enquête policière. Annie devint blême, elle chancela, essaya de s'agripper à la table. « Maman, balbutia-t-elle, je ne vois plus rien... » Elle se traîna jusqu'à la chambre à coucher et, effondrée sur le lit, se tordit dans d'atroces douleurs. Quelques instants plus tard, elle perdait connaissance. Avant que sa mère eût le temps d'appeler au secours, elle était morte. Un médecin que des voisins avaient fait venir pensa d'abord que des causes naturelles avaient provoqué cette mort foudroyante. Mais sur le sol de la cuisine gisait le cadavre du roquet blanc. Convaincu qu'il s'agissait d'un empoisonnement, le médecin alerta la police.

Le commissaire Dahmen, chef de la police judiciaire de Worms, et ses deux adjoints Steinbach et Erhard, peu habitués jusque-là à mener une enquête sur un crime

important, eurent la prudence de se mettre immédiatement en communication avec l'Institut de médecine légale à Mayence. Le directeur de cet Institut, le Pr Kurt Wagner, fut chargé de l'autopsie.

Le lendemain, un assistant de Wagner arriva à Worms. Comme il était à prévoir, il ne découvrit aucune déformation organique pouvant justifier le décès. De nombreux épanchements sanguins et points de congestion, surtout dans le cerveau et dans les poumons, permettaient de conclure à un empoisonnement. L'assistant procéda aux prélèvements nécessaires et retourna à Mayence.

Wagner, qui comptait parmi les médecins légistes et les toxicologues les plus expérimentés de l'Allemagne, avait une tâche difficile. Eva Ruh, seul témoin de la maladie soudaine d'Annie Hamann, étant incapable de décrire exactement les symptômes qui avaient précédé la mort, le professeur ne savait pas trop dans quel sens diriger ses recherches. Toutefois, un indice rapporté par la vieille dame semblait incontestable : les douleurs à caractère spasmodique, et encore était-il bien vague, car les poisons spasmogènes ne manquaient pas.

Tandis que Wagner méditait sur le meilleur moyen de découvrir le toxique dans les organes de la victime, Dahmen, Steinbach et Erhard se lançaient dans une enquête qui, elle, visait à établir les mobiles du crime et la provenance du bonbon empoisonné. Les déclarations des occupants de la maison et de leurs voisins devaient les aider à reconstituer les faits qui avaient précédé l'événement fatal.

Au cours de sa poursuite d'une vie moins terne, Annie Hamann s'était liée d'amitié avec une jeune veuve de 30 ans, Christa Lehmann, qui habitait Palustrasse. Mère de trois enfants, celle-ci avait perdu en 1952 son mari, Karl Franz Lehmann, carrelier de profession et ivrogne invétéré,

emporté par une maladie d'estomac. Le dimanche 14 février, donc la veille de la mort d'Annie, Christa Lehmann vint voir son amie et trouva toute la famille rassemblée dans la cuisine. Annie, assistée d'une voisine, confectionnait une robe pour un bal masqué. Invitée à prendre place, Christa sortit de son sac un cornet en papier contenant cinq chocolats pralinés quelle distribua à la ronde. Chacun eut son bonbon – la voisine, Walter, Eva Ruh, Annie, Christa elle-même – et chacun le croqua immédiatement sauf Eva Ruh. Malgré l'insistance de Christa, la vieille dame le mit de côté, affirmant quelle aurait plus de plaisir à le savourer au lit avant de s'endormir. En réalité, elle voulait l'offrir à Uschi. Ayant posé le chocolat sur une assiette dans la cuisine, elle l'avait oublié. Le lendemain, c'est Annie qui le découvrait.

Personne, parmi ceux qui avaient mangé les bonbons, n'avait souffert le lendemain d'une indisposition quelconque. Les chocolats avaient été parfaitement inoffensifs, sauf celui destiné à Uschi. Comment expliquer cela ? Était-il avarié au point de provoquer une mort foudroyante, ou, au contraire, quelqu'un y avait-il introduit un poison afin de tuer l'enfant ?

Mais qui aurait pu avoir un intérêt à supprimer la fillette ? La grand-mère ? Cela semblait absurde. La mère ? Voulait-elle peut-être se débarrasser de l'enfant pour avoir ses coudées franches dans la vie dissipée qu'elle menait ? Supposition tout aussi invraisemblable. Si Annie Hamann avait nourri de mauvaises intentions, elle n'aurait pas touché au chocolat.

En outre, si crime il y avait, qui avait été visé ? Annie Hamann ? Qui pouvait vouloir l'assassiner ? Son frère ? Une affection sincère unissait Walter et Annie depuis toujours. Sa mère ? Eva Ruh, petite femme silencieuse, semblait incapable d'un geste pareil. Certes, elle se plaignait parfois des inconvénients qu'entraînait la vie commune avec sa fille.

Mais de là à commettre un meurtre... Restaient les amis d'Annie. Pourtant depuis la réunion de dimanche après-midi, personne n'était venu rendre visite à la maison, sauf Christa Lehmann qui avait fait une courte apparition le lundi matin pour sortir aussitôt avec son amie. Mme Ruh avait assisté à cette visite et en plus Christa ignorait où se trouvait le chocolat empoisonné.

Les interrogatoires de la Grossen Fischerweide terminés, Dahmen décida de se rendre chez Christa Lehmann.

Dans un appartement mal tenu et triste, une femme de taille moyenne, blonde, aux yeux gris, avec un long nez paraissant couper en deux un visage mou, vint à sa rencontre. Elle n'était ni jolie ni laide. De petites dents pointues se dessinaient sous ses lèvres. Elle semblait bouleversée par la disparition de son amie.

Christa Lehmann déclara sans ambages que c'était bien elle qui avait apporté les chocolats pralinés à la maison des Ruh. Elle les avait achetés avec Annie Hamann dans l'après-midi du 13 février. Où ? A la confiserie Wortman. Le dimanche, c'est-à-dire le lendemain, elle avait offert les bonbons à ses amis et la suite tragique de son geste la laissait complètement désespérée. Soucieuse, elle se demandait pourquoi quatre chocolats n'avaient produit aucun effet néfaste, alors que le cinquième avait foudroyé sa meilleure amie. Ne fallait-il pas croire qu'un des bonbons vendus par la confiserie Wortman était tout simplement empoisonné ?

Christa Lehmann paraissait si sincère que Dahmen raya son nom de la liste des suspects. Du reste, quel intérêt aurait-elle pu avoir à supprimer Mme Ruh ? Car c'est bien à la vieille dame qu'elle avait offert le bonbon fatal. Au contraire, l'hypothèse qu'un toxique quelconque s'était glissé dans les chocolats au cours de leur fabrication avait, elle, les apparences du vraisemblable. Cela avait pu être le

fait du hasard, mais aussi un acte malfaisant d'un psychopathe affecté à la préparation, l'emballage ou la distribution des chocolats. L'histoire de la criminologie connaît des cas d'hommes qui, dissimulant soigneusement leurs mauvais instincts, ressentent un plaisir morbide à l'idée de pouvoir empoisonner un inconnu, de voir la police se lancer sur de fausses pistes ou accuser des innocents.

Dahmen alla à la confiserie Wortman. Il y apprit quelle avait reçu de la maison fabriquant les sucreries 140 chocolats pralinés et quelle en avait vendu 133. Le commissaire confisqua les 7 bonbons restants et les fit transmettre à l'Institut de médecine légale à Mayence. Le soir même la radio diffusait un appel mettant en garde tous ceux qui avaient acheté des chocolats à la confiserie Wortman.

Après toutes ces démarches, il ne restait plus aux policiers qu'à attendre. L'orientation de leur enquête dépendait désormais du résultat de l'examen des chocolats confisqués. S'ils contenaient du poison, la police aurait à entreprendre des investigations parmi le personnel de la confiserie, les employés et les ouvriers de la fabrique, chargés de la préparation et de la distribution des sucreries, en somme, s'engager sur un chemin long et fastidieux. Si, au contraire, ils n'étaient pas toxiques, il lui faudrait admettre la thèse que le poison avait été introduit dans un seul bonbon après sa vente.

L'intérêt suscité par l'affaire se dirigeait maintenant vers le bâtiment 18 de la clinique universitaire de Mayence où Kurt Wagner et ses assistants appliquaient en vain, l'un après l'autre, les procédés destinés à dépister les traces d'un poison générateur de spasmes.

Peu de toxicologues en Allemagne s'étaient intéressés jusqu'alors à un insecticide mis au point avant la Seconde Guerre mondiale, le E 605. Le connaissant à peine, ils

avaient oublié pour la plupart qu'il s'agissait là d'une invention allemande. L'histoire de ce produit est fort curieuse.

Au cours des années 1934-1945, le chimiste allemand Gerhard Schrader avait réussi à développer dans les laboratoires de Bayer à Leverkusen des composés organiques à base de phosphore qui constituaient, ainsi que devaient le démontrer les expériences effectuées par le biologiste Küickenthal, un puissant moyen de destruction des parasites végétaux. Le résultat définitif de ces expériences, fruit d'améliorations progressives, fut appelé E 605. A peine soumis à divers tests destinés à examiner les possibilités de son application dans l'agriculture, il fut confisqué après la guerre par les autorités militaires américaines. Aux Etats-Unis, une carrière vertigineuse l'attendait. Désigné en Amérique sous le nom de parathion, utilisé pour protéger les plantations d'orangers contre les insectes, il est fabriqué actuellement en milliers de tonnes. Reconnu pour son efficacité, il fit le tour du monde sous des appellations diverses (folidol par exemple ou thiopos 3423) et revint en Allemagne en 1948. Appelé à nouveau E 605 et présenté d'abord dans de petits flacons à bouchon vissé, puis dans des ampoules en matière synthétique, il y était vendu sans aucune restriction dans les drogueries et magasins d'engrais chimiques. Une étiquette collée sur les ampoules avertissait du danger qu'entraînait l'ingestion d'une dose massive de cet insecticide.

Jusqu'en 1953, les autorités américaines avaient enregistré 168 cas d'empoisonnement par ce produit, dont 9 graves. Les victimes, qui toutes avaient absorbé le poison par inadvertance, présentaient des symptômes similaires à ceux provoqués par l'acide prussique, c'est-à-dire spasmes et paralysie de l'appareil respiratoire. On n'avait jamais utilisé l'insecticide pour commettre un crime ou un suicide.

C'est pour cette raison qu'on ne connaissait pas de méthode permettant de dépister ses traces dans l'organisme. En 1948, les Américains Averell et Norris avaient mis au point, il est vrai, un procédé destiné à découvrir sa présence dans les plantes. Cette méthode consistait à soumettre la substance examinée à des transformations chimiques et à la traiter ensuite au colorant du brai liquide qui, au cas où elle contenait du E 605, lui conférait une teinte violette. Enfin, en 1951, les médecins appelés à contrôler les conditions physiques des ouvriers des usines de E 605 employèrent un test qui servait à déceler l'existence de ce toxique dans les cheveux.

Quelques cas d'empoisonnement par le E 605 incitèrent, en 1952 et en 1953, des chimistes et des toxicologues allemands (entre autres Georg Schmidt, W. Schwerd, W. Völksen et G. Vogel) à entreprendre des recherches visant à découvrir ce poison dans le suc des chairs et dans le tissu humain. Selon un test qu'ils avaient expérimenté, le sang qui contenait ce produit se teintait de jaune sous l'action de la solution de soude caustique. En outre, on pouvait soumettre au procédé d'Averell-Norris les extraits du contenu de l'estomac et des organes, qu'on avait évaporés, puis refroidis pour les ramener à l'état liquide. Ces extraits prenaient une couleur violette en cas de présence du E 605. Les savants avaient également tenté d'appliquer l'analyse spectrale et la chromatographie, mais comme aucun besoin urgent ne les poussait à avancer leurs recherches, tous ces essais n'étaient à vrai dire qu'à leurs débuts.

Kurt Wagner, qui continuait ses analyses des organes d'Annie Hamann, se rappela un jour avoir lu que le E 605 provoquait des spasmes. Fort sceptique, mais décidé à explorer toutes les possibilités, il procéda aux distillations et évaporations d'une partie du contenu de l'estomac de la victime. Une surprise, la plus grande peut-être de sa vie,

l'attendait. Les matières examinées contenaient du E 605.

Tout d'abord, Wagner se refusa d'y croire. Un crime commis à l'aide du E 605 ? Il analysa les sept chocolats confisqués, et n'y ayant pas trouvé de traces de l'insecticide, ni non plus d'autres toxiques, il persista à chercher les indices de poisons connus dans le corps de la victime. Toutes ces tentatives aboutirent à des résultats négatifs. Seul le test démontrant la présence du E 605 était positif. Mais Wagner hésitait encore. Pouvait-il, sachant combien les études toxicologiques dans le domaine de ce poison étaient peu avancées, se fier à cette preuve pour accuser quelqu'un de meurtre ? Lorsque enfin il se décida d'informer le procureur et la police judiciaire de ses conclusions, il évita les formulations catégoriques. A son avis la présence de l'insecticide n'était que « hautement probable ». L'accusation n'aurait donc le droit de se servir de sa découverte qu'à condition qu'elle fût confirmée par les résultats de l'enquête policière, ou par l'aveu du criminel.

La nouvelle que les chocolats vendus par la confiserie ne contenaient pas de poison donna à l'enquête une orientation précise. Une fois de plus les policiers concentrèrent leur attention sur Christa Lehmann. Qui était cette femme, quel était son passé ? Ses antécédents n'apporteraient-ils pas un indice susceptible d'éclaircir l'énigme qui entourait la mort d'Annie Hamann ?

Christa Lehmann, abandonnée par ses parents dans sa jeunesse, avait grandi dans un milieu qui ne se souciait guère d'elle. Sa mère vivait depuis des années dans un asile d'aliénés à Alzey, son père Karl Ambros, ébéniste de profession, s'était remarié pour divorcer aussitôt. Sortie de l'école primaire, Christa avait travaillé dans une fabrique de cuirs, puis dans une usine de couleurs à Höchst, où elle avait été condamnée pour vol à une peine de prison avec sursis. A Höchst elle avait rencontré Karl Franz Lehmann,

libéré du service militaire en raison de sa maladie d'estomac et d'une légère claudication, et l'avait épousé en 1944. S'étant installé à Worms avec ses parents, Lehmann avait ouvert un atelier de carrelage qui, prospère en ces années de pénurie générale, rendait la vie facile au jeune ménage. Le couple faisait du marché noir, organisait des beuveries, laissait traîner le paiement des factures. Après la réforme monétaire qui avait mis fin aux combines et affaires louches en Allemagne de l'Ouest, Christa ne voulut point renoncer aux plaisirs que lui avaient procurés les années d'après-guerre. Il y eut alors des scènes de ménage effroyables, des querelles incessantes avec le beau-père (la belle-mère venait de mourir). Christa commença à fréquenter les soldats américains (ses liaisons furent aussi nombreuses qu'éphémères), son mari se mit à boire. L'atmosphère à la maison, ponctuée de bagarres de plus en plus violentes entre mari et femme, devint infernale jusqu'au jour où Karl Franz Lehmann mourut soudain, en l'espace d'une demi-heure.

Ce renseignement fit dresser l'oreille à Dahmen et à ses collaborateurs. Au matin du 27 septembre 1952, le carreleur, rentré à la maison après une courte visite chez un coiffeur, fut pris de convulsions et rendit l'âme. Le Dr Wattrin, venu examiner le cadavre, avait attribué le décès à une péritonite, diagnostic qui avait paru indiscutable, compte tenu de l'ulcère de l'estomac dont souffrait l'homme et de son penchant pour la boisson. Pourtant, répondait-il à la vérité ? Les convulsions qui avaient précédé la mort de Lehmann ne faisaient-elles pas penser à la fin d'Annie Hamann ?

Christa Lehmann n'avait jamais nié le fait que le décès de son mari fut pour elle un soulagement. Après la disparition du carreleur, l'appartement de Christa se transforma en un lieu de rendez-vous galants. On ne comptait plus les

amants de la jeune femme, ni non plus ses heurts avec le beau-père, Valentin Lehmann, à présent seul obstacle à cette vie qu'elle voulait libre et sans interdits. Le 14 octobre 1953, une demi-heure après le petit déjeuner, l'homme, qui circulait en ville sur sa bicyclette, tombait raide mort. Un médecin, alerté par les passants, supposa une crise cardiaque. C'était fort probable, mais était-ce vrai ? Valentin Lehmann disparu, Christa, maîtresse incontestée de l'appartement, put s'en donner à cœur joie, se livrant en compagnie d'Annie Hamann aux jouissances que lui procuraient ses fréquentations douteuses.

Autant le mobile du meurtre d'Eva Ruh semblait difficile à trouver, autant celui qui aurait poussé Christa Lehmann à supprimer son mari et son beau-père était clair comme l'eau de roche. Et si l'on acceptait l'idée que cette femme était une criminelle qui n'avait jamais hésité à écarter tout obstacle à la réalisation de ses désirs, on pouvait supposer qu'Eva Ruh, elle aussi, avait pu en devenir un d'une manière ou d'une autre sur le chemin de Christa Lehmann.

Lorsque, le 19 février, la famille accompagna la dépouille d'Annie Hamann au cimetière de Hochheimer Hoche, la nouvelle que la jeune femme avait été empoisonnée à l'aide d'un insecticide s'était répandue dans la ville. Une foule dense remplissait le cimetière. Christa Lehmann, pâle, le visage ruisselant de larmes, se tenait tout près du cercueil. La cérémonie funèbre terminée, Dahmen arrêta la suspecte.

Du vendredi au dimanche, Dahmen, Steinbach et Erhard interrogèrent sans relâche la prévenue. Le produit E 605 ? Elle n'en avait jamais entendu parler. N'avez-vous pas tenté de supprimer la mère d'Annie Hamann ? Insinuation grotesque. Votre mari, votre beau-père ne sont-ils pas morts des suites d'un empoisonnement ? En voilà une accusation absurde !

La perquisition effectuée dans l'appartement de Christa

Lehmann ne donna aucun résultat. Pas la moindre trace du E 605. L'enquête s'enlisait, les interrogatoires restaient au point mort. Guidés par l'espoir de trouver une charge sérieuse contre la prévenue, les policiers pensèrent alors à exhumer Karl Franz et Valentin Lehmann. Wagner, sceptique, essaya de les en dissuader. « Ces cadavres sont restés longtemps sous terre, disait-il, et les toxicologues ne savent même pas si les traces du E 605 peuvent être dépistées après une si longue période. »

Depuis le vendredi, les badauds s'assemblaient aux alentours de la prison de Worms où l'on avait transféré Christa Lehmann. Un crime qui ressemblait à des centaines d'autres devenait l'objet de la curiosité générale à cause du poison mystérieux, le E 605. Les envoyés des plus grands journaux d'Allemagne se bouscullaient devant l'immeuble du commissariat.

Le mardi 23 février, une nouvelle sensationnelle se répandit dans la ville comme une traînée de poudre. Christa Lehmann avait confessé à son père Ludwig Ambros et à un pasteur, venus la voir en prison sur sa demande, qu'elle avait rempli le chocolat de E 605. Conduite devant le juge d'instruction, elle confirma son aveu. Oui, elle avait voulu empoisonner Eva Ruh non point pour la tuer, mais pour la rendre gravement malade. Comme Annie Hamann l'incitait à mener une vie dissipée et comme elle entendait mettre un terme à ses débauches, il lui était venu à l'esprit d'empoisonner Eva Ruh et obliger ainsi Annie à rester à la maison pour soigner sa mère. Retenue par les obligations envers la malade, son amie l'aurait laissée en paix. Elle ne se doutait pas que le E 605 était mortel.

On ne sut jamais quel mobile avait poussé l'inculpée à faire cette confession. Était-ce la certitude que désormais rien ne la sauverait ? Ou un orgueil maladif qui lui interdisait d'avouer le crime aux policiers et l'incitait à le déclarer à son

père et à un homme de Dieu ?

Quoi qu'il en fût, sa déposition, bien que tissée de mensonges, était un grand pas en avant. Et Dahmen, policier habile, sut profiter aussitôt de cette première brèche dans le mutisme de la prévenue. En quelques heures il apprenait la vérité. Christa Lehmann avait décidé de se débarrasser d'Eva Ruh qui, les derniers temps, ne cessait de l'importuner en allant raconter à droite et à gauche que Christa était le mauvais génie de sa fille. Elle avait tout fait pour séparer les deux amies. Mais puisque l'inculpée avait essayé de supprimer Eva Ruh, n'avait-elle pas tué son beau-père le 14 octobre 1953 ? Froide, impassible, Christa Lehmann garda le silence. Il n'y avait rien à faire. Le temps s'étirait à l'infini, les policiers s'impatientaient. Christa se taisait. On allait la ramener à la cellule, lorsque soudain elle s'arrêta sur le seuil. « J'ai aussi empoisonné mon beau-père... », dit-elle méprisante, ironique.

Les policiers la regardèrent, abasourdis. Quel sentiment incompréhensible lui faisait avouer son crime ? Cette femme damnée, habituée à détruire de sang-froid chaque obstacle sur sa route, voulait-elle agir à son gré dans toutes les circonstances de la vie, refuser la confession au moment où on l'attendait et la concéder dédaigneusement lorsque cela lui convenait ? Était-elle certaine que les toxicologues trouveraient le poison dans le corps de son beau-père, comme ils l'avaient découvert lors de l'autopsie d'Annie Hamann ? Avait-elle décidé de ne plus laisser traîner les choses ? Pauvres imbéciles de policiers... Il vous tient tellement à cœur, ce meurtre ?... Eh bien, le voilà... Vous n'aurez plus à vous en inquiéter...

Elle avait versé une ampoule entière du E 605 dans le yaourt que Valentin Lehmann prenait d'habitude pour son petit déjeuner. Vingt minutes plus tard, au moment où il roulait sur sa bicyclette, une paralysie foudroyante avait

bloqué son appareil respiratoire. Lorsqu'on reconduisit Christa Lehmann à la prison, la foule massée le long des rues lui lança des injures.

Le jeu des aveux macabres n'était pas pourtant fini. Le matin du mercredi passa sans que l'on pût tirer de la prévenue un seul mot sur les circonstances de la mort de son mari. Butée, le regard absent, elle laissait Steinbach et Erhard poursuivre l'interrogatoire. Et à nouveau, sur le seuil de la porte, elle hésita une seconde. « J'ai bien supprimé mon mari... », dit-elle en tournant le dos aux policiers.

Karl Franz Lehmann avait absorbé la dose mortelle du toxique en buvant une tasse de lait au petit déjeuner. Comment Christa s'était-elle procuré le poison ? Rien de plus simple. Un jour de l'année 1952, en passant devant la droguerie Meyer, elle avait aperçu dans la vitrine des boîtes avec l'inscription : poison. Lorsqu'elle voulut acheter quelques ampoules, personne au magasin ne fit la moindre objection. Elle devait ensuite éprouver l'action du produit sur un basset.

Telle était l'histoire de ses crimes. Elle paraissait si extraordinaire – surtout en raison de la facilité avec laquelle la meurtrière avait acquis le poison, tué trois personnes et induit en erreur deux médecins – que le procureur refusa de l'admettre sans un supplément d'enquête.

Le 12 mars, on procéda à l'exhumation de Karl Franz et Valentin Lehmann. L'estomac de Valentin renfermait encore des restes d'aliments, la membrane stomacale de Karl Franz était relativement bien conservée. Cette circonstance ayant facilité les examens, Kurt Wagner annonçait quelques jours plus tard que l'insecticide E 605 était présent, tant dans les organes de l'un que dans ceux de l'autre.

Ce cas criminel eut des suites imprévisibles et néfastes à la fois. L'histoire de la criminologie connaît des périodes de mode dont jouit tel ou tel autre poison, qui se répand

soudain comme un virus d'une maladie infectieuse, mais ce qui devait se passer à partir du mois de février 1954, date à laquelle le monde découvrait, grâce à Christa Lehmann, le pouvoir toxique du E 605, n'avait pas eu de précédent. En Allemagne et en Autriche les suicides où l'on utilisait ce produit commencèrent à se succéder à une cadence effroyable. Les journaux annonçaient en gros titres : « Le poison de Worms emporte des vies humaines », « Cinq nouveaux suicides commis à l'aide du E 605 », « Six victimes du terrible insecticide », « Une famille entière composée de quatre personnes empoisonnée par le E 605 ».

Christa Lehmann, traduite devant le Tribunal le 20 septembre 1954 et condamnée à la détention à vie, ne manifesta jamais ni regret ni repentir. Après son procès la vague de meurtres et de suicides dont le E 605 était responsable prit encore de l'ampleur.

Les instituts de médecine légale, les laboratoires toxicochimiques se voyaient tous obligés d'effectuer des analyses afin de dépister les traces de ce produit. Cet immense travail devait réserver des surprises. Les méthodes apparemment incontestables soulevaient maintenant des réserves. Le procédé Averell-Norris attirait surtout les critiques. Il s'était révélé en effet que les « nitro-corps aromatiques » du E 605 – terme employé par les chimistes – transformés en « aminées aromatiques », « s'accouplaient avec le colorant du brai liquide », donnant ainsi la couleur violette. Or, on savait à présent que par suite du même processus d'autres substances étaient susceptibles de produire la même coloration. Non seulement les barbituriques, mais aussi les sulfamides pouvaient faire croire que l'homme soigné à l'aide de ces médicaments avait été victime d'un empoisonnement par le E 605. Et quand F. Fretwurst et H. Kaiser firent savoir que certains

éléments du sang d'un cadavre décomposé, soumis au test Averell-Norris, pouvaient provoquer les mêmes réactions que le E 605, les vieux toxicologues se crurent à l'époque de la controverse au sujet des « alcaloïdes des cadavres ».

Cependant, il ne suffisait pas de critiquer les méthodes anciennes, il fallait en trouver d'autres, plus sûres et plus efficaces. Dans ce domaine les procédés chromatographiques et la spectrophotométrie, qui utilise les rayons ultra-violet et permet de déceler des parcelles infimes du poison, devaient rendre des services inestimables.

En parcourant les annales de la toxicologie, on est amené à constater que l'irruption du E 605 dans son histoire était aussi brutale que fugitive. Mais elle avait contribué à montrer les difficultés, toujours nouvelles, auxquelles doivent faire face les savants.



Dans la nuit du 3 au 4 mai 1957, le chef de la police judiciaire de la ville de Bradford en Angleterre convoqua le sergent Naylor pour lui intimer l'ordre de se rendre dans Thornbury Crescent où un décès venait d'être signalé. En choisissant ce jeune sergent, le chef avait des raisons bien précises. Naylor avait une formation très sérieuse, savait appliquer les enseignements les plus modernes de la criminologie et reconnaître toute trace pouvant servir aux analyses scientifiques. Il venait justement de mener une enquête qui devait aboutir à des résultats étonnants grâce à une collaboration étroite entre les laboratoires de la police, d'une part, et les grands experts, pathologistes ou toxicologues, de l'autre.

Aujourd'hui, il s'agissait d'un coup de téléphone d'un médecin à qui un couple du nom de Skinner, habitant dans

Thornbury Crescent, avait fait part du décès dans son bain de leur voisine Elizabeth Barlow. Les circonstances de cette mort avaient intrigué le médecin.

Arrivé sur les lieux, Naylor trouva une maison fort ordinaire, pièce de séjour et cuisine au rez-de-chaussée, chambre à coucher et salle de bains au premier étage. Le médecin attendait le sergent en haut de l'escalier en compagnie d'un homme jeune qui, d'un air résigné, déclina son identité : Kenneth Barlow, 38 ans, époux de la défunte, infirmier à l'hôpital Saint-Luc à Huddersfield, localité voisine de Bradford.

Silencieux, il accompagna Naylor et le médecin à la salle de bains. Dans la baignoire vidée d'eau reposait sur le côté le corps d'une femme de 30 ans, les bras repliés. Avant la mort, elle avait vomi. Naylor remarqua immédiatement que ses pupilles étaient étrangement dilatées.

« Il me semble, dit le docteur, que la défunte se trouvait sous l'action d'une drogue. Toutefois, ce n'est qu'une supposition. M. Barlow vous donnera tous les détails sur la mort de son épouse... Malheureusement, je suis obligé de vous quitter, on m'attend. Voici mon adresse... »

Le médecin parti, Naylor nota le récit de Barlow débité posément, d'un seul trait. Elizabeth travaillait dans une blanchisserie, et ils avaient justement tous les deux leur jour de congé. Après la tasse de thé de 5 heures, la jeune femme était allée se coucher, mais avait prié son mari de la réveiller à 7 heures car elle voulait voir une émission à la télévision. En suivant le spectacle à l'écran, elle s'était sentie à nouveau indisposée, et retourna au lit. Là, elle fut prise de vomissements.

Ayant changé les draps souillés, Barlow se coucha lui aussi. Quelque temps après, sa femme, qui se plaignait de chaleur et transpirait beaucoup, décida de prendre un bain. Vers 11 heures, réveillé après un bref somme, Barlow

s'aperçut que la place à côté de lui était vide et que la lumière était allumée dans la salle de bains. Il se leva précipitamment. Sa femme gisait sans vie dans la baignoire. Il avait essayé de la sortir de l'eau, mais elle était trop lourde. Il vida donc la baignoire et tenta en vain de ranimer Elizabeth en pratiquant la respiration artificielle.

Naylor fit le tour de la maison. Dans la chambre à coucher, un détail devait le frapper : le pyjama que portait Kenneth Barlow au moment où il s'efforçait de rappeler sa femme à la vie était sec. A part cela, aucune trace suspecte. Tout semblait confirmer les déclarations de l'homme. Mais, ce pyjama... ?

Le sergent téléphona à son chef H. S. Price pour lui dire qu'à son avis il serait bon d'alerter « les gars de Harrogate » (il appelait ainsi les spécialistes du laboratoire de la police). Dix minutes plus tard, l'intendant-chef Price inspectait lui-même la maison de Thornbury Crescent, et certains détails qui avaient échappé à l'attention de Naylor le laissèrent perplexe. Par exemple, si Barlow avait vraiment essayé de sortir le corps de la baignoire, comment pouvait-on expliquer l'absence de gouttes, sinon de flaques d'eau sur le plancher ? Price se mit en communication avec le laboratoire de Harrogate. A 3 h 30 du matin, l'inspecteur-chef Coffey, du laboratoire, et le Dr David Price frappèrent à la porte de la maison.

Le Dr Price de son côté remarqua que les creux des bras d'Elizabeth Barlow étaient mouillés. Cela contredisait les allégations du mari selon lesquelles il avait pratiqué la respiration artificielle. Peu après, l'inspecteur-chef Coffey découvrait dans un coin de la cuisine deux seringues, dont une était encore humide. Interrogé, Barlow expliqua que ces seringues appartenaient à son équipement d'infirmier et que, souffrant d'un furoncle, il s'était fait une piqûre de pénicilline. Mais il n'avait pas fait d'injection à sa femme.

Méfiant et intrigué surtout par les pupilles dilatées de la défunte, les policiers décidèrent d'amener le corps au laboratoire de Harrogate.

A 5 h 40 du matin, le Dr Price procéda à l'autopsie. Apparemment rien n'expliquait la mort subite. Le cœur était aussi sain que les autres organes, la glande thyroïde, le pancréas et l'hypophyse ne présentaient aucune anomalie. Pas d'infection non plus ou de virus dans l'organisme, l'analyse bactériologique des viscères et de la rate le prouvait clairement. La jeune femme attendait un enfant. Enceinte depuis huit semaines, elle paraissait avoir supporté son état d'une façon tout à fait normale.

Le 4 mai, on confia les prélèvements des vomissements, des cheveux, du sang, du foie, des poumons et du cerveau aux chimistes et toxicologues A. S. Curry et P. H. Wright. Leur travail, qui devait se prolonger pendant des heures, fut vain. Tous les procédés destinés à dépister les traces d'une centaine de poisons ou de médicaments connus aboutirent à un résultat négatif. L'analyse des seringues et des aiguilles démontra que Kenneth Barlow n'avait pas menti : elles contenaient un dépôt de pénicilline.

Le 8 mai, le Dr Price décida d'entreprendre des recherches de traces de piqûres et, s'étant armé d'une puissante lampe électrique et d'une loupe, il inspecta la peau de la victime millimètre par millimètre. Après deux heures d'un examen minutieux il découvrit sur la fesse gauche deux points de piqûre et deux autres, placés l'un à côté de l'autre, sur la fesse droite. Ces traces minuscules avaient échappé à l'attention des médecins lors de l'autopsie, car la victime, souffrant d'une maladie de peau, avait l'épiderme couvert d'éruptions. Ayant pratiqué des incisions infimes dans les muscles et la graisse, Price constata que le tissu était légèrement enflammé, comme il advient d'habitude après une piqûre récente. Par ailleurs,

celles de la fesse gauche avaient dû être faites quelques heures à peine avant la mort. Kenneth Barlow avait donc menti : il était évident qu'il avait injecté à sa femme une substance quelconque qui avait pu – cela était moins certain pour le moment – entraîner la mort.

Informé de la découverte faite par le docteur, l'intendant-chef Price résolut, après réflexion, de ne pas soumettre Barlow à un nouvel interrogatoire. Le policier ne gagnerait rien en déclarant à l'homme ce qu'il venait d'apprendre. L'infirmier avait le droit de faire des piqûres à sa femme, si celles-ci ne mettaient pas en danger sa santé. S'il avouait avoir menti de peur d'éveiller des soupçons, cela n'avancerait guère l'enquête. Barlow pouvait prétendre en outre qu'il avait utilisé un produit inoffensif, un fortifiant par exemple. Pour le moment il importait de savoir si les toxicologues et les chimistes étaient en mesure d'identifier la substance qui avait été injectée à Elizabeth Barlow. De son côté, l'intendant-chef Price se contenterait de surveiller le suspect et d'aller à l'hôpital Saint-Luc pour prendre des renseignements sur la personne de Barlow et sur les médicaments auxquels il avait accès.

Dans l'après-midi du 8 mai, le Dr Price fit trois prélèvements du tissu entourant les points de piqûre. Il espérait – bien que les chances fussent minimales – que la région touchant immédiatement à ces points avait gardé une partie de la substance injectée et assimilée ensuite par le corps sans laisser de traces. Cependant les prélèvements représentaient des parcelles si infimes que l'on ne pouvait courir le risque de les gaspiller en les soumettant à des procédés inappropriés. Il fallait tout d'abord limiter le champ des recherches et choisir les analyses susceptibles d'apporter un résultat positif.

Le Dr Price et les toxicologues Curry et Wright se réunirent en conseil de guerre avec le gynécologue C. S.

Russell, professeur à l'université de Sheffield, le professeur R. H. Thompson, directeur du département de pathologie chimique à l'hôpital Guy et enfin le professeur S. S. Randall du département biochimique des établissements pharmaceutiques Boots à Nottingham. Leurs délibérations tournèrent autour d'un seul point : quel médicament ou drogue provoque chez une femme qui se trouve au début d'une grossesse les symptômes de fatigue, de vomissements, de transpiration, d'affaiblissement soudain, de perte de conscience et de dilatation des pupilles ? En éliminant progressivement les diverses possibilités, les savants furent amenés à concentrer leur attention sur une affection, appelée hypoglycémie, caractérisée par une insuffisance morbide de sucre dans le sang et constituant l'inverse de la maladie bien connue, le diabète. Dans un cas diabétique le pancréas, qui arrête la sécrétion des hormones d'insuline, agent indispensable pour régler la quantité de sucre dans le sang, provoque une surabondance de sucre, désignée sous le nom d'hyperglycémie, phénomène entraînant la mort. En 1921 on réussit à extraire l'insuline du pancréas des animaux et à sauver les diabétiques en leur injectant régulièrement des hormones. Une dose trop forte d'insuline pouvait pourtant être mortelle. En abaissant au-dessous de la normale et de façon dangereuse le pourcentage du sucre dans le sang, elle engendrait justement une hypoglycémie qui se manifestait par des accès d'angoisse, tremblement de muscles, nausées, sensation de chaleur, transpiration excessive et finalement le coma. On pouvait sauver le malade en lui faisant absorber un peu de sucre. Fait caractéristique, l'homme sous le « choc hypoglycémique » présente souvent des pupilles dilatées. Dans le cas d'Elizabeth Barlow, il était certain qu'elle n'avait pas souffert de diabète. On avait analysé son urine. Cependant, au

cours de l'examen biochimique, Curry avait soumis un échantillon de « sang mélangé » de la victime (prélevé dans les deux ventricules) à un procédé connu et avait constaté à son étonnement que 100 mm de ce sang contenaient 210 mgr de sucre, quantité bien au-dessus de la normale.

Cette constatation éliminait l'hypothèse d'une hypoglycémie. Curry restait perplexe. D'une part, les symptômes présentés par la victime correspondaient bien à ceux que provoque une hypoglycémie, mais d'autre part son « sang mélangé » manifestait une surabondance de sucre. Tout cela était fort énigmatique. On pouvait supposer évidemment que Barlow eût injecté l'insuline à sa femme pour quelle perdît connaissance au moment du bain. Mais en admettant cette hypothèse, ne faisait-on pas fausse route ? Le savant en proie à l'incertitude devait totalement changer d'attitude le 23 mai, lorsque l'intendant-chef Price vint faire une visite à Harrogate.

« Barlow est un drôle de numéro, dit-il. Elizabeth est sa seconde femme. La première est morte en 1956, à l'âge de 32 ans, et on n'a jamais pu établir les causes de son décès. Selon les déclarations de l'infirmière Alice Lodge, l'occupation principale de Barlow à l'hôpital consiste à donner des piqûres d'insuline... »

Attentifs, les toxicologues ne perdaient pas un mot de ces révélations.

« Notre bonhomme, continua Price, a travaillé auparavant au sanatorium de Northfield et là, un jour, il aurait dit à un malade : « Une dose appropriée « d'insuline est un billet d'aller simple pour l'au-delà. » A Noël 1955, Barlow a raconté à son collègue Harry Sock qu'à l'aide de l'insuline on pouvait accomplir un crime parfait. Selon lui, elle ne laisse aucune trace, car elle est assimilée instantanément par le sang... Que pensez-vous de tout cela ? »

« Vous ne pouvez pas savoir combien ces

renseignements sont précieux... », s'exclama Curry.

Le jour même, Curry, Wright, Randall, ainsi que leurs assistants Birkenshaw et Gurd compulsaient les ouvrages de médecine légale, de toxicologie et de biochimie, à la recherche d'une méthode qui permettrait de déceler les traces de l'insuline dans un cadavre. Peine perdue. Les annales de la criminologie ne connaissaient pas de cas de meurtre commis à l'aide de ce médicament, et les toxicologues n'avaient jamais entrepris des essais de ce genre. Pourtant Curry devait faire une découverte intéressante. Dans une étude publiée en 1940, J. L. Hamilton-Patterson et E. W. Johnson affirmaient que l'examen du « sang mélangé » donnait une idée entièrement fautive du pourcentage de sucre dans le sang des cadavres. En effet, ils avaient constaté chez trente-huit non-diabétiques, décédés de mort violente par suite d'étranglement ou de noyade, que le pourcentage de sucre dans le ventricule droit était particulièrement élevé, alors que dans les autres organes il n'arrivait pas à la moyenne. Ce phénomène s'expliquait facilement. Au cours de la lutte pour la vie, le foie, ce réservoir important de sucre, mobilisait ses dernières ressources pour les lancer vers le ventricule droit ; elles y pénétraient au moment de la mort et n'avaient plus le temps de se répandre dans l'organisme. La forte dose de sucre trouvée dans le « sang mélangé » d'Elizabeth Barlow n'était donc pas en contradiction avec l'hypothèse de l'insuline utilisée par l'infirmier pour supprimer son épouse.

Que faire cependant pour découvrir la présence de l'insuline dans le corps de la victime ? Faute de procédé chimique, il ne restait à Curry qu'un seul moyen : reprendre les expériences biophysiques, qui depuis Tardieu avaient fait leurs preuves dans la toxicologie. Le savant consacra quelques jours de travail à préparer des extraits

des trois prélèvements du tissu entourant les points de piqûre. Puis il injecta l'insuline pure à plusieurs souris, en administrant chaque fois une dose différente. Selon l'importance de la dose (dans le traitement des diabétiques la mesure de ce médicament porte le nom « d'unité »), les animaux présentèrent des symptômes divers : tremblement, spasmes, agitation et faiblesse, jusqu'au coma.

Le personnel du laboratoire de Harrogate se rassembla au complet autour de Curry lorsqu'il injecta à un autre lot de souris les extraits préparés avec le tissu de la victime. Le comportement des animaux fut le même : après l'agitation et le coma survenait la mort. Fait curieux : les extraits exerçaient une action tantôt plus violente, tantôt plus faible. Curry remarqua que les prélèvements du tissu de la fesse gauche avaient une action plus puissante que ceux provenant de la fesse droite. Cela signifiait qu'ils contenaient une quantité plus importante du médicament ; le tissu l'avait gardée car l'organisme n'avait pas eu le temps de l'assimiler. Cette constatation confirmait la thèse du Dr Price disant que les points de piqûre sur la fesse gauche étaient d'une date plus récente et que les injections avaient précédé immédiatement la mort.

En comparant la manière dont les souris réagissaient aux injections de l'insuline pure, d'une part, et à celles des extraits, de l'autre, Curry établit que les extraits avaient une action correspondant à celle de quatre-vingts unités d'insuline. Puisque l'organisme assimile cette substance très rapidement, tout laissait croire que la quantité injectée à la victime était bien plus considérable.

Pour confirmer les résultats de ses expériences, Curry soumit aux mêmes essais des cochons d'Inde et des rats dont la rate est particulièrement sensible à l'insuffisance de sucre. Les réactions de ces animaux furent identiques à celles des souris. Curry ne se sentait pas satisfait pour

autant. Ne pouvant prouver la présence d'insuline par un procédé chimique ou physique, il estimait qu'il lui fallait explorer toutes les possibilités permettant de définir avec plus d'exactitude la substance trouvée dans le corps d'Elizabeth Barlow.

On savait que certaines matières, telles la cystine et la pepsine (qui entre dans la composition du suc gastrique), ont la faculté de détruire l'insuline. A cause de la pepsine, par exemple, on ne pouvait administrer ce médicament aux diabétiques par voie buccale, car le suc gastrique le résorbait immédiatement. Curry injecta aux souris, aux cochons d'Inde et aux rats des prélèvements du tissu de la victime traités à la cystine et à la pepsine. Les animaux ne manifestèrent aucune réaction. Les extraits étaient devenus inoffensifs. On savait également que les cochons d'Inde auxquels on avait injecté pendant une certaine période une solution huileuse d'insuline produisaient un sérum qui, lui aussi, avait le pouvoir de détruire les sécrétions du pancréas. Les extraits du tissu de la défunte traités à ce sérum cessèrent à leur tour d'agir sur les animaux.

Curry se demanda alors si d'autres substances que l'insuline étaient également capables de provoquer une hypoglycémie. S. S. Randall qui, sur ses instructions, se mit en quête des spécialistes du diabète, apprit bientôt qu'il existait en effet des produits pharmaceutiques de ce genre, portant le nom de synthaline, de carbutamide et de tolbutamide. Mais les expériences effectuées par les savants de Harrogate devaient démontrer que ces remèdes, tout en réduisant le pourcentage de sucre, ne donnaient pas lieu aux mêmes symptômes que l'insuline. Une seule possibilité était encore à envisager : une hypoglycémie pouvait être la suite non seulement d'une injection d'insuline, mais aussi d'un gonflement morbide des cellules périphériques des îlots du pancréas. Mais il était facile

d'exclure cette éventualité dans le cas d'Elizabeth Barlow. Son pancréas, examiné au cours de l'autopsie, ne présentait aucune déformation pathologique ; par ailleurs, le corps n'était pas imprégné également de l'insuline, ce qui se serait produit si la sécrétion des hormones était défectueuse.

Un dernier problème préoccupa encore Curry. Barlow avait prétendu quelques années plus tôt que l'insuline permettait de commettre un crime parfait car elle se dissolvait dans le sang sans laisser de traces. Cette thèse correspondait bien aux connaissances médicales du temps de Curry. Comment se faisait-il donc qu'il avait réussi quand même à déceler la présence de ces hormones dans le corps de la victime ? Cette contradiction était assez inquiétante. Curry, jamais découragé, se mit à la recherche d'une solution de ce problème. Il la trouva en examinant tous les aspects du fonctionnement complexe du corps humain. Après la mort, les organes internes et en particulier l'appareil digestif deviennent basiques sous l'action des ferments produisant la fission de l'albumine, tandis que l'acide lactique se développe dans les muscles. Or, l'insuline découverte par Curry se trouvait précisément dans un tissu imprégné d'acide lactique. Cet acide l'avait conservée. Ainsi s'expliquait la contradiction.

Après deux mois d'efforts, la preuve scientifique était faite : Barlow avait tué sa femme à l'aide d'insuline.

Le 27 juillet 1957, un jour après la remise du rapport rédigé par Curry, Kenneth Barlow fut arrêté à Huddersfield par l'intendant-chef Cheshire de Scotland Yard. Le visage décomposé par la peur, il écouta le policier lui annoncer qu'il était accusé de meurtre par injection d'insuline. Pourtant, il se reprit bien vite. « C'est absurde, dit-il, je n'ai jamais fait de piqûres à ma femme. »

Quelques jours plus tard, Barlow changea soudain

d'attitude, cessa de nier. Oui, sur la demande d'Elizabeth, il lui avait injecté de l'ergotamine. Sa femme ne voulait à aucun prix avoir d'enfant, et l'ergotamine, en provoquant des spasmes de l'utérus, peut entraîner, comme on le sait, le détachement du fœtus. Barlow s'était procuré le médicament à l'hôpital Saint-Luc et il avait fait la dernière piqûre juste avant la mort d'Elizabeth. Mais ce n'était pas de l'insuline, il pouvait le garantir.

Rapportée aux chefs du laboratoire de Harrogate, la déclaration de l'inculpé eut le don de soulever des protestations générales. L'ergotamine étant à base toxique, les savants connaissaient des procédés chimiques qui permettaient de découvrir ses traces dans l'organisme. Il était donc certain qu'ils auraient immédiatement décelé sa présence au cours des multiples analyses effectuées lors de l'examen des organes de la victime. Seul Curry restait pensif. Pour lui ne comptait qu'un travail solide, sans faille. Si invraisemblable que fût l'éventualité de l'emploi de l'ergotamine, il lui fallait le vérifier. Il injecta ce produit dans le tissu prélevé à un cadavre et, ayant préparé des extraits, il reprit ses expériences avec les souris, les cochons d'Inde et les rats. Aucun des animaux ne présenta les symptômes qu'avaient provoqués les injections des extraits contenant de l'insuline. Bien que sachant que l'ergotamine n'entraîne jamais la dilatation des pupilles ni n'exerce d'influence sur la proportion du sucre dans le sang, Curry demanda encore des précisions à ce sujet aux gynécologues Russell et Dean. Ils confirmèrent aussitôt l'exactitude de ses renseignements.

En décembre 1957, le procureur Sir Harry Hylton-Foster prononçait le réquisitoire contre Kenneth Barlow, inculpé de meurtre. A une époque où les analyses toxicologiques constituaient un élément indispensable de toute enquête policière ou procédure judiciaire, l'accusation fondée sur

des recherches scientifiques ne présentait rien d'extraordinaire. Pourtant, le procès de Kenneth Barlow devait éveiller l'intérêt général. Il démontrait en effet combien la collaboration entre toxicologues et médecins légistes, d'une part, et les grands experts, de l'autre, pouvait être précieuse dans la poursuite du crime.

Les charges accumulées par la police contre Barlow étaient bien accablantes. Malgré cela, les preuves apportées par l'Institut de Harrogate constituèrent le centre du procès. Barlow pouvait se démener, mentir effrontément, prétendre que la thèse du meurtre qu'il aurait commis n'était qu'une plaisanterie ridicule, les analyses de Harrogate tenaient bon. Le Dr Hobson, de l'hôpital Saint-Luc de Londres, seul expert appelé au secours par le défenseur Gillis, se contenta de développer une théorie que lui avait suggérée la lecture de certains ouvrages scientifiques.

« Sous le coup d'une grande peur ou d'une grande excitation, dit-il, le corps humain produit l'adrénaline qui entraîne une augmentation du pourcentage de sucre dans le sang. Dans ces conditions, la sécrétion d'insuline augmente, elle aussi. Il se peut qu'Elisabeth Barlow ait ressenti une angoisse insupportable au moment où, affaiblie, elle perdait connaissance dans le bain. A cet instant, son pancréas a sécrété une dose mortelle d'insuline... »

Le Dr Price, interpellé par le procureur, n'eut aucun mal à démontrer combien les fondements de cette théorie étaient fragiles.

« Vous avez noté, je crois, dit-il en s'adressant au Dr Hobson, que la région immédiate des points de piqûres sur le cadavre contenait 84 unités d'insuline, ou, si vous préférez, d'une substance ayant toutes les caractéristiques de l'insuline. Admettons que votre thèse soit juste. Mais dans ce cas, avez-vous imaginé la quantité d'insuline que le

pancréas aurait dû répandre dans le corps pour produire une concentration de 84 unités sur un petit espace de chair pesant à peine 170 gr ? Eh bien, pour satisfaire votre curiosité, je vous donnerai le chiffre. Etant donné que le corps de la victime pesait 32 000 gr il aurait dû sécréter 15 000 unités d'insuline. On n'a jamais vu un pareil cas et on ne le verra jamais. Avez-vous réfléchi à ce simple fait que chez un malade gravement atteint de diabète, c'est-à-dire chez une personne dont le pancréas a pratiquement cessé de fonctionner, la consommation journalière d'insuline se situe entre 12 à 20 unités au maximum ? Pour conclure, permettez-moi de vous poser encore une question. Admettons que vous ayez raison et que le pancréas ait produit, sous le choc de la frayeur, une quantité fantastique, absolument incroyable d'insuline. Elle se serait alors répandue dans le corps entier, présentant partout une concentration égale. Or, le tissu autour des piqûres faites à la fesse gauche de la défunte contenait bien plus d'insuline que celui entourant les points d'injection sur la fesse droite. Comment expliquez-vous cela ? »

Hobson ne répondit rien. La défense, résignée, dut battre en retraite.

Le juge Diplock, connu pour son esprit critique mais visiblement impressionné par les résultats obtenus à Harrogate, dit alors en s'adressant aux jurés : « Ce procès nous apporte une leçon de grande valeur... Tout le monde sait que Barlow n'ignorait pas les effets meurtriers d'une injection d'insuline. Si nous avons maintenant la preuve qu'il a effectivement injecté ce médicament à sa femme, il vous est facile de conclure qu'il l'a fait sciemment, pour la supprimer... »

Après une délibération qui n'avait duré que quelques minutes, les jurés déclarèrent Barlow coupable.

« Vous vous êtes prononcés, dit Diplock, sur un crime

sinistre, cruel et prémédité qui, sans l'extraordinaire travail effectué par nos experts, serait resté impuni... »

Barlow fut condamné à la détention à vie.

# ÉDITIONS J'AI LU

31, rue de Tournon, Paris-VI<sup>e</sup>

Exclusivité de vente en librairie  
FLAMMARION

« Composition réalisée en ordinateur par INFORMATYPE SERVICE »

---

IMPRIMÉ EN FRANCE PAR BRODARD ET TAUPIN

6, place d'Alleray Paris.

Usine de La Flèche, le 05-10 1973.

6178-5 - Dépôt légal 4<sup>e</sup> trimestre 1973

[\(1\)](#) cf. La grande aventure de la criminologie, tome II.

[\(2\)](#) cf. La grande aventure de la criminologie, tome II.